
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01641124 1

HISTOIRE
DU MINISTÈRE
DU
CARDINAL DE RICHELIEU.

TOME PREMIER.



DE L'IMPRIMÈRIE DE J. GRATIOT.





ARMAND DUPLESSIS

CARDINAL DE RICHELIEU

R

HISTOIRE
DU MINISTÈRE
DU
CARDINAL DE RICHELIEU,

ORNÉE DE SON PORTRAIT.

PAR A. JAY.

Ego contra hoc quoque laboris præmium petam, ut me à conspectu malorum, quæ nostra tot per annos vidit ætas, tantisper, certè dum prisca illa totà mente repeto, avertam.

TIT. LIV, *Prœfatio.*

TOME PREMIER.



PARIS,

RÉMONT ET FILS, LIBRAIRES, RUE PAVÉE, N° 11, PRÈS DU QUAI DES AUGUSTINS.

1816.

INTRODUCTION.

Peu de personnages historiques ont été en butte à plus d'invectives, et ont reçu plus d'éloges que le cardinal de Richelieu. On ne trouve dans les Mémoires écrits de son temps, que le langage toujours suspect de la haine ou de l'adulation. Les écrivains protestans n'ont rendu justice, ni à sa capacité, ni aux services qu'il a rendus à la nation comme homme d'état. Quant aux historiens catholiques, son administration paraît à leurs yeux le chef-d'œuvre de la politique et du génie. Richelieu n'a pas été jugé avec plus d'impartialité par les auteurs modernes que par les auteurs contemporains. Les premiers lui reprochent avec amertume de n'avoir pas profité de sa position et de son pouvoir pour fonder la liberté publique. En abaissant les grands, il renversa, disent-ils, le seul obstacle qui s'opposait à l'exercice illimité de la puissance royale. Il asservit tout au souverain qui ne fut que l'instrument du despotisme de son ministre.

J'étais rempli de ces idées lorsque j'ai voulu juger par moi-même le caractère et l'administration de ce grand ministre. Quelle a été ma surprise de voir que Richelieu était resté fidèle au système de gouvernement adopté par Henri IV. Si l'on supprime de nos annales les vingt-trois premières années du règne de Louis XIII, on n'aperçoit aucune interruption dans la politique intérieure et extérieure de l'état. Tout se lie, tout s'enchaîne, et les événemens semblent naître les uns des autres. L'exposition des faits suffira pour établir la vérité de ces observations.

Malgré la paix de Vervins et l'édit de Nantes, les protestans formaient un parti dans l'état plutôt qu'une secte dans l'église ; ils avaient des places de sûreté, des assemblées représentatives, et se réunissaient au premier signal, pour la défense commune. On pouvait craindre que, par une transition naturelle, l'indépendance religieuse ne les précipitât dans l'indépendance politique. Si, à cette époque, la nation avait été assez éclairée pour connaître ses droits et ses devoirs ; s'il eût été possible d'enchaîner les factions par la seule force de la loi, cette tendance des esprits aurait pu être dirigée vers de grands et utiles résultats : mais l'adoption des principes les plus salutaires en théorie doit être subordonnée dans la pratique à l'état des hommes et à l'état des choses.

La France sortait à peine d'une guerre civile dont les élémens existaient encore ; car les deux religions rivales lasses de combattre, ne l'étaient pas de se haïr. Les catholiques et les protestans n'osaient troubler l'ordre public, parce que la puissance royale était pour eux une loi armée, toujours prête à réprimer leurs tentatives, et à punir leurs excès. D'un autre côté, les grands formaient une classe redoutable au souverain et au reste de la nation. Accoutumés à la licence des guerres civiles, fiers de leurs richesses, encore pleins des souvenirs du gouvernement féodal, ils ne se soumettaient qu'avec peine au pouvoir du monarque ; plusieurs d'entre eux n'attendaient que le relâchement de l'autorité suprême pour démembrer l'état, pour couvrir la France de duchés, de baronnies indépendantes, et pour multiplier ainsi la tyrannie. De là cette conspiration du maréchal de Biron, brave capitaine, serviteur ingrat, sujet ambitieux, que toute la clémence du meilleur des rois ne put sauver de l'échafaud.

Ce qui prouve jusqu'à quel point les théories politiques étaient peu avancées à cette époque, c'est que le parlement de Paris, institué pour rendre la justice et recevoir en dépôt les édits et les ordonnances de nos rois, se regardait comme leur conseil, et prétendait ne former avec eux qu'une seule puissance pour gouverner l'état. L'union du pouvoir

législatif et du pouvoir judiciaire, dans le même corps, était incompatible avec l'essence de la monarchie ; mais ni le roi, ni le parlement, ni la noblesse, ni le peuple, n'avaient d'idées fixes sur les vrais principes de la législation (1).

La situation politique et morale de la France était bien connue du gouvernement espagnol, qui ne pouvait oublier ses vues de domination sur le reste de l'Europe. Philippe II n'était plus, mais son génie sombre et terrible inspirait encore les conseils de son successeur. Tout Français rebelle était sûr de trouver à Madrid des amis et des protecteurs ; et l'histoire ne cite pas une seule conspiration contre le pouvoir et la vie même de Henri IV, dont le ministère espagnol ne fût le complice ou l'instrument.

En considérant l'ignorance du peuple, le pouvoir et l'ambition des grands, le fanatisme du clergé catholique et du clergé protestant, les prétentions exagérées de la magistrature, et les dispositions constamment hostiles de la cour de Madrid, on est forcé d'avouer que Henri IV n'avait

(1) Malgré les prétentions exagérées des magistrats qui composaient le parlement de Paris, on ne peut douter de leur attachement à la monarchie ; ils ne prévoyaient pas les conséquences des pouvoirs qu'ils réclamaient. Leur intégrité était si bien connue, que Henri IV leur dit un jour : « Je sais que vous ne vendez point la justice ; mais dans d'autres cours il faut souvent soutenir son droit par beaucoup d'argent. Je m'en souviens, et j'ai moi-même boursillé dans l'occasion. »

d'autre parti à prendre, pour sauver la monarchie, que d'exercer l'autorité royale dans toute son étendue; et de faire aimer cette autorité par la douceur de son administration. Ce n'est pas sur un peuple encore tout bouillant de fanatisme qu'on peut tenter des essais de législation qui, dans les temps les plus calmes, ébranlent quelquefois les états jusque dans leurs fondemens (1). Nous savons aujourd'hui que la liberté est le don le plus funeste qu'on puisse faire à un peuple agité, ignorant et corrompu, parce qu'il ne sait ni l'apprécier, ni la défendre. Après avoir rétabli l'ordre dans les finances et la paix dans l'état, Henri IV voulait réprimer l'orgueil

(1) Je réponds ici aux reproches que l'abbé de Mably, écrivain quelquefois si judicieux, adresse à l'administration de Henri IV. Il trace, dans le silence du cabinet, les règles de conduite que ce prince aurait dû suivre au milieu des factions réprimées et non anéanties. Il ne considère ni l'état des choses, ni la disposition des esprits. « Si Henri IV, dit-il, avait voulu établir une paix solide, il devait convoquer les états généraux, rapprocher les catholiques et les réformés, et les faire conférer ensemble sur leurs divers intérêts. » Rien de plus spécieux en apparence, et rien de plus faux en réalité; c'est dire, en d'autres termes, que Henri IV devait ouvrir un nouveau champ de bataille à l'esprit de parti, et risquer une seconde anarchie. Le grand défaut de quelques publicistes, justement renommés, du dix-huitième siècle, est de supposer les hommes éclairés et sans passions; ils ne voyaient pas que c'est précisément parce que les hommes sont en général passionnés et peu instruits, qu'ils ont besoin d'un gouvernement approprié à leur situation. Voulez-vous les rendre libres, commencez par leur donner des lumières et des vertus.

et l'audace des grands, qui annonçaient des prétentions et des intérêts séparés du trône et du peuple; il entrait dans ses vues paternelles d'assurer pour jamais aux protestans la liberté de leur culte, de rendre la France respectable au dehors, de faire rentrer la puissance autrichienne dans ses limites naturelles, et de donner la paix à l'Europe.

Mais une mort prématurée interrompit ces grands projets; il était sur le point d'exposer sa vie à de nouveaux dangers, utiles à la gloire et au bonheur de la France; les fêtes du couronnement de la reine, qui devait être déclarée régente, fixaient l'avide curiosité du peuple et l'attention de la cour; la joie était peinte sur tous les fronts, l'espérance épanouissait tous les cœurs. Henri IV traversait sa capitale avec la sécurité d'un père entouré de ses enfans. Cependant, un monstre ivre de fanatisme suivait ses pas, épiait en silence ses moindres mouvemens; et profitant d'une circonstance inattendue, le frappa du coup mortel. Le fer teint du sang royal accusa le parricide; mais quel supplice pouvait expier un tel crime!

Marie de Médicis qui ne répandit point assez de larmes sur le tombeau de son époux; Marie de Médicis, avide d'un pouvoir qu'elle était incapable d'exercer, est proclamée régente; aussitôt les rênes de l'état s'échappent de ses mains débiles et tombent entre celles des favoris. Dès ce moment tout

change. Le système de politique suivi par la sagesse de Henri IV est brusquement interrompu ; et les conséquences de cette interruption vont démontrer jusqu'à l'évidence, combien il avait été nécessaire de placer l'autorité royale hors des atteintes de l'ambition des seigneurs, du fanatisme des sectes et des attaques du parlement.

Les grands paraissent à la cour pour se mettre à l'enchère, pour vendre leurs services et trafiquer de leur loyauté. La corruption rentre avec eux à la cour, et la vertu se retire avec Sully, le ministre et l'ami de son roi. « Il avait payé deux cents millions de dette en dix ans, sur trente-cinq millions de revenu, et amassé trente millions qui se trouvèrent à la Bastille quand il partit (1). » Cette somme énorme, pour le temps, fut bientôt dissipée. On est affligé de trouver le nom de Condé, ce nom qui rappelle tant de glorieux souvenirs; on est, dis-je, affligé de le trouver parmi les noms des princes qui profitèrent, pour ruiner l'état, de la faiblesse de la reine et de l'incapacité des favoris (2). Mais

(1) Œconom. roy.

(2) L'auteur de l'Histoire de la mère et du fils compte qu'en six ou sept ans le prince de Condé avait reçu de Marie de Médicis plus de trois millions six cent mille livres ; le comte de Soissons et son fils seize cent mille ; le prince de Conti et sa femme quatorze cent mille ; le duc de Longueville douze cent mille ; le duc de Mayenne et son fils deux millions ; le duc de Vendôme près de six cent mille francs ; le duc de Bouillon un million ; le duc d'Épernon et ses enfans près de sept

l'inexorable histoire ne considère ni la puissance ni le rang, et ne doit aux noms les plus illustres que la justice et la vérité. Ce qui étonna le plus l'Europe et affligea le plus les bons citoyens, ce fut de voir la France renoncer à la gloire de protéger l'Allemagne contre les usurpations de la maison d'Autriche, et rechercher l'alliance de l'Espagne avec autant d'ardeur que Henri IV en avait mis à la repousser.

Ce nouveau système de politique directement opposé aux intérêts de la nation, affaiblit son influence au dehors, et prépara les troubles qui éclatèrent bientôt après dans l'intérieur. Les protestans alarmés s'attendirent à de nouvelles persécutions; ils tinrent des conférences secrètes, se choisirent des chefs et se préparèrent à défendre leurs droits.

Cependant la cour était agitée par des intrigues sans cesse renaissantes, lesquelles n'avaient d'autre motif que la soif des richesses et la jalousie du pouvoir. Concini, nommé maréchal de France avant d'avoir vu un champ de bataille, était l'unique dépositaire de l'autorité royale; et ne songeait qu'à tenter jusqu'où les caprices de la fortune peuvent pousser, dans la carrière de l'ambition, un aventurier sans mérite.

cent mille livres, sans compter leurs appointemens et les pensions qu'ils avaient fait donner à leurs créatures; et tout cela pour s'être révoltés, ou pour s'être rendus redoutables ou nécessaires.

On ne tarda pas à recueillir les premiers fruits de l'alliance espagnole. A peine les mariages arrêtés entre le roi et Anne d'Autriche, et entre Elisabeth, sœur du roi, et le prince Philippe d'Espagne, eurent-ils été publiés, que les dissentions intestines commencèrent à inquiéter le gouvernement. Les réformés songèrent à traverser les desseins de la cour ; et le duc de Rohan, l'un des plus grands capitaines, et l'un des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de son siècle, se chargea de diriger leurs efforts et de porter les premiers coups. Ils trouvèrent bientôt dans le prince de Condé un chef moins habile, moins dévoué à leur cause, mais dont le nom inspirait plus de confiance et semblait légitimer la révolte. L'exemple du prince de Condé séduisit un nombre considérable de seigneurs qui de concert abandonnèrent la cour. C'étaient César, duc de Vendôme ; Alexandre, grand prieur de France, tous deux enfans naturels de Henri IV ; le duc de Mayenne, fils du chef de la ligue ; les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Luxembourg et de la Trimouille. Le maréchal de Bouillon, moteur secret de ces intrigues, échappa aux soupçons de la reine, dont il affectait de servir les intérêts : perfidie assez ordinaire dans les cours. Louis XIII, déclaré majeur le 2 octobre 1614, reste sous la tutelle de sa mère, gouvernée elle-même par le maréchal et la maré-

chale d'Ancre. Dans un temps ordinaire un tel ordre de choses eût entraîné bien des inconvéniens; qu'on juge quel effet il devait produire à une époque où les factions politiques et religieuses, qui avaient fléchi sous la volonté ferme du dernier roi, se relevaient avec une nouvelle audace. La monarchie courait des risques, s'il se fût rencontré parmi les mécontens un homme supérieur, tel que le premier ou le second duc de Guise; mais aucun d'eux ne sut tirer parti des circonstances; et ce qui prouve leur faiblesse, c'est que, pour se défaire d'un ministre, ils ne songèrent jamais qu'à l'assassiner.

Il faut cependant avouer que la première démarche des princes semblait annoncer de grands desseins. Ils se réunirent pour forcer le gouvernement à convoquer les états généraux; l'ouverture s'en fit à Paris le 21 octobre 1614; et c'est en réfléchissant sur la conduite et sur les discours des députés, que nous devons aujourd'hui comprendre combien il eût été dangereux de les faire entrer en partage de l'autorité. On ne trouve dans les harangues étudiées des orateurs de cette époque, pas un seul mot sur la liberté publique, pas une seule vue raisonnable sur la législation. Les trois ordres, divisés d'intérêt, cherchaient mutuellement à se nuire et à se tromper. Le tiers-état proposait des réformes dans l'administration des finances, et ses propositions étaient rejetées par l'ordre de la no-

blesse et par celui du clergé. Ce dernier, fier de ses immunités et de ses dons gratuits, n'était pas assez éclairé pour voir que sa fortune était dépendante de celle de l'état, et qu'il sentirait tôt ou tard le contre-coup de la déprédation des finances; la noblesse aimait les abus que Sully n'avait pas eu le temps de soumettre à une entière réforme, et livrait à la cour les dépouilles du peuple dans l'espérance de les partager. Le royaume aurait paru aux ecclésiastiques dans la situation la plus florissante, si l'on eût ruiné la religion réformée qui menaçait leur opulence et leur pouvoir. La noblesse demandait la suppression de la vénalité et de l'hérédité des offices de judicature; et les députés du tiers-état, presque tous officiers de justice et de finance, se vengeaient de ces demandes en insistant sur le retranchement des pensions exorbitantes que la cour prodiguait à l'intrigue et à la trahison. Ainsi chaque ordre ne cherchait qu'à protéger les abus qui tournaient à son profit, et l'intérêt du peuple fut oublié.

Cette assemblée se sépara sans avoir rien obtenu, et il était facile de prévoir un tel résultat.

Bientôt le parlement saisit une occasion qu'il jugea favorable pour établir dans son sein une autorité indépendante du gouvernement. Il publie, le 28 mars 1615, un arrêt par lequel il ordonne que les princes, les pairs et les grands

officiers de la couronne qui ont séance et voix délibérative au parlement, et qui se trouvent à Paris, seront invités à venir délibérer avec le chancelier sur des propositions relatives au service du roi, au soulagement de ses sujets et au bien de son état. Cette compagnie essaya de prouver dans ses remontrances qu'elle tenait la place des princes et des barons qui de tout temps avaient assisté le roi de leurs conseils. « Comment en douter, disait-» elle (1), puisque la séance et la voix délibérative » que les princes et les pairs ont toujours eues au » parlement, en sont une preuve qu'on ne peut con-» tester. » Si l'on en croit ces remontrances, nos rois n'ont jamais manqué d'envoyer au parlement les ordonnances, les lois, les écrits et les traités de paix, ni d'y porter les affaires les plus importantes, pour que la compagnie les examinât avec liberté, et y fît les changemens et modifications qu'elle croirait nécessaires au bien public. Ce que nos rois, ajoutait le parlement, *accordent même aux états généraux du royaume*, doit être enregistré par cette cour supérieure où le trône royal est placé, et où réside leur lit de justice souveraine.

(1) Voyez le texte de ces remontrances à la fin de ce volume. Elles sont dignes d'être méditées par tous ceux qui veulent connaître l'esprit et la politique du seizième siècle.

Telle était alors l'ignorance générale concernant la distribution naturelle des pouvoirs, qu'une assemblée de magistrats qui ne devaient leurs prérogatives ni aux suffrages de la nation, ni au choix du prince, affectaient sur les états généraux une supériorité qui n'était justifiée ni par les lois, ni par la raison (1).

Dans cet état de choses, le maintien de l'ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, les droits les plus sacrés des citoyens, n'avaient d'autre garantie que dans l'action de l'autorité royale, exercée avec prudence et avec énergie. Mais la fermeté jointe à la modération, n'entrait ni dans le caractère de la reine, ni dans celui de son ministre. Ils passaient d'un acte de despotisme à un acte de faiblesse ; tour à tour menaçans ou timides, ils compromettaient la dignité de la couronne et les intérêts de l'État.

Ainsi l'ouvrage de Henri IV et de Sully est détruit, il n'en reste plus de vestiges.

(1) Lorsque Henri IV convoqua une assemblée de notables à Rouen, en 1595, le parlement de Paris s'en plaignit, alléguant qu'il était contre l'usage que les états se tinssent hors du ressort du premier parlement du royaume ; cette prétention aurait été absurde si le parlement, enhardi par ses entreprises contre les états de Blois et les états de la ligue, n'avait voulu donner à entendre que ces assemblées étaient soumises à sa juridiction ; et qu'il était nécessaire qu'elles se tinssent dans l'étendue de son ressort pour qu'il pût les juger, les réprimer et les contenir s'il en était besoin. (*Mably*, *Observ. sur l'Hist. de France.*)

Les réformés, qui n'espèrent plus de protection à la cour, se familiarisent avec l'idée de la guerre civile ; les états, que leur politique et leur situation rendaient les alliés naturels de la France, s'éloignent d'un gouvernement livré à la perfidie de la cour de Madrid ; enfin les grands, soutiens naturels de l'état, cherchent l'indépendance dans la révolte, et la fortune dans les malheurs publics. Ce fut encore le prince de Condé qui donna le premier signal de la rébellion. On savait que l'intention de la cour était de se rendre à Bordeaux pour célébrer dans cette ville les mariages arrêtés entre la cour de France et celle d'Espagne. Cette double alliance servit de prétexte aux mécontens. On persuada aux réformés que l'entier anéantissement de leur culte en serait l'infaillible résultat. Ils résolurent d'arrêter la marche du roi, de s'emparer de sa personne et de régner en son nom. Le roi, accompagné de sa cour et protégé par les ducs de Guise et d'Epernon, s'avança vers Bordeaux pour y recevoir sa jeune épouse. C'était un spectacle bien extraordinaire, que de voir un roi de France réduit à ne pouvoir voyager dans ses états qu'à la tête d'une armée. Un incident qui troubla la tranquillité publique pendant le séjour de Louis XIII à Bordeaux, peut entrer dans le tableau des mœurs du temps.

Le parlement de cette ville avait condamné à

mort un gentilhomme de la province, nommé Hautcastel ; les amis de ce dernier prennent la résolution de le soustraire au supplice. Le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, approuve l'entreprise ; il sort de son palais faisant porter devant lui la croix archiépiscopale en grande pompe et marche vers la prison, suivi de plusieurs gens armés. Ils enfoncent les portes, tuent le geolier et enlèvent le criminel. Un tel acte de violence commis sous les yeux du roi, et au mépris de l'arrêt d'une cour souveraine, demeura impuni. On fit grâce au cardinal, en faveur, disait la cour, du mariage du roi qui se célébrait alors à Bordeaux.

L'armée du roi toujours en bataille le ramène à Paris avec sa mère et son épouse. Marie de Médicis renoue le fil des intrigues, négocie avec les seigneurs rebelles, et soutient Concini contre la haine du peuple et le mépris des grands; un traité favorable aux protestans et au prince de Condé fut le piége où ce dernier se laissa prendre. Il revint à la cour, fut arrêté par Thémines dans le Louvre, conduit à la Bastille et transféré à Vincennes; ce fut le sort de son aïeul, de son père et de son fils. Thémines pour prix de cet exploit reçut le bâton de maréchal de France : on verra bientôt cette dignité devenir la récompense d'un assassinat. Charles de Créqui obtint le brevet de duc et pair ; il avait gardé la

porte du Louvre pendant qu'on arrêtait le prince de Condé (1).

La captivité du premier prince du sang ne fit que grossir le nombre des ennemis du maréchal d'Ancre. Les Guise, autrefois adversaires implacables des Condé, embrassent maintenant leurs intérêts. Le duc de Vendôme, le duc de Nevers, de la maison de Gonzague, le maréchal de Bouillon, tous les seigneurs mécontens se cantonnent dans les provinces. Ils protestent qu'ils servent le roi, et qu'ils ne font la guerre qu'au premier ministre. Celui-ci, assuré de la faveur de la reine, lève des troupes et se prépare à repousser les attaques de ses ennemis. Ce fut là ce qui le perdit. Un jeune homme, étranger comme lui, et qui partageait les goûts et les plaisirs du roi, avait acquis beaucoup d'ascendant sur son esprit, et lui répétait sans cesse qu'il n'était que l'esclave d'une femme et d'un aventurier. Il exagérait la puissance d'un homme assez opulent pour soudoyer des armées, et qui serait bientôt en état de dicter des lois à son maître. Louis XIII avait des qualités royales, une valeur héroïque; mais dans l'exercice du pouvoir, il se

(1) Charles de Créqui, prince de Foix, et qui devint duc de Lesdiguières par son mariage avec Magdelaine et Françoise, filles du connétable, qu'il épousa successivement, se distingua dans la suite par son courage, son esprit et sa magnificence.

montra constamment faible, et d'un caractère soupçonneux. Fils de Henri IV, il était intrépide sur un champ de bataille; fils de Marie de Médicis, il était sans résolution dans les conseils; on lui proposa de faire arrêter le maréchal d'Ancre, il approuva cette mesure, et Luynes se chargea de l'exécution. Le maréchal fut tué dans le Louvre, et le roi, sur la parole de son favori, attribuant ce meurtre à la résistance que Concini avait opposée à Vitry, capitaine des gardes, nomma ce dernier maréchal de France. La maréchale d'Ancre périt sur l'échafaud.

Concini avait rendu un service signalé à la nation; ce fut lui qui introduisit à la cour Richelieu, alors évêque de Luçon, et qui lui procura l'entrée au conseil. Richelieu, à la mort du maréchal, était secrétaire d'état; mais tant qu'il partagea le pouvoir, on ne soupçonna pas toute l'étendue de son génie. La fin tragique du maréchal d'Ancre amena la disgrâce de Marie de Médicis; elle fut, comme il est d'usage, abandonnée des courtisans; et, comme c'est encore l'usage, ceux qui la veille étaient prosternés devant elle, se déchaînèrent avec le plus d'amertume contre son administration: méprisables flatteurs dont la race ne se perd jamais, et qui passent de maître en maître comme un vil troupeau. « On trouve peu » de ces âmes bien nées, dit le duc de Rohan, qui

» respectent dans le malheur ceux qu'elles ont » honoré dans la prospérité (1). » Rohan était une de ces âmes bien nées ; il demanda et reçut la permission de saluer Marie de Médicis, qui lui parut supporter son infortune avec constance. Elle fut exilée à Blois ; Richelieu l'y suivit, mais devenu suspect au nouveau favori, il reçut l'ordre de se retirer dans son prieuré de Coussai, en Anjou, ensuite à Luçon, et enfin à Avignon. Concini, sans être guerrier, avait été maréchal de France ; nous verrons bientôt Luynes, aussi novice dans le métier des armes, recevoir l'épée de connétable. Quel respect pouvait inspirer une pareille administration ? L'irrésolution du roi et l'ignorance du ministre, laissaient flotter au hasard les rênes du gouvernement. Nul plan de conduite, nulle prévoyance dans les affaires, nulle régularité dans la gestion des finances. Luynes ne songeait qu'à s'enrichir et à élever sa famille. Il avait épousé la fille du duc de Montbazon, qui fut depuis si célèbre sous le nom de duchesse de Chevreuse.

L'avidité du ministre et ses vues ambitieuses ui suscitèrent de nombreux ennemis. Le duc d'Epernon, l'un des plus redoutables par son crédit et par son audace, entreprit de faire cesser la captivité de la reine mère. Il enleva Marie de Médicis, et se rendit avec elle en triomphe dans la

(1) *Voy.* Mémoires du duc de Rohan.

ville d'Angoulême. Ainsi la puissance royale fut encore bravée avec impunité. Le duc de Luynes, effrayé des suites de cet événement, qu'il n'avait pas eu l'habileté de prévenir, voulut se ménager un appui contre la vengeance de Marie, et ce fut à la terreur du ministre que le prince de Condé dut sa liberté.

Pour mieux juger les fautes politiques du gouvernement il est nécessaire de s'arrêter ici, et de jeter un coup d'œil sur la situation des états de l'Europe et sur leurs intérêts respectifs. La maison d'Autriche qui depuis la mort d'Henri IV exerçait sur le reste de l'Europe la double influence des armes et de l'opinion, s'offre la première à nos regards. Depuis l'avénement de Philippe III au trône, l'Espagne penchait vers sa décadence; ses vastes possessions séparées les unes des autres, exigeaient une surveillance assidue qui fatiguait le monarque espagnol aussi faible que Louis XIII, et des ministres aussi peu habiles que les Luynes et les Concini. L'action du gouvernement se communiquait avec peine aux extrémités de cet empire, prêt à fléchir sous le poids de sa grandeur. Les colonies absorbaient une partie précieuse de la population de l'Espagne, qu'elle échangeait pour un luxe ruineux et pour un or stérile.

Philippe III disposait des trésors du Pérou, du Brésil et du Mexique, et pouvait à peine payer la

solde de ses armées. Ce prince dont l'aïeul et le père avaient fait trembler l'Europe, succomba dans la lutte longue et sanglante que les Hollandais soutinrent avec tant de gloire pour assurer leur indépendance. Toutes les forces de la maison d'Autriche, dirigées par de grands généraux, expirèrent devant l'énergie d'un peuple pauvre, vertueux, et jaloux de sa liberté (1).

L'expulsion des Maures fut un malheur irréparable pour l'Espagne ; ces hommes industrieux, livrés au commerce ou à l'agriculture étaient poursuivis sans relâche, par l'intolérance des inquisiteurs. On assure que l'esprit de révolte faisait des progrès parmi eux ; mais la révolte est le résultat infaillible des persécutions. Les Maures auraient vécu en paix s'ils eussent été protégés par le gouvernement et par les lois ; on résolut de les chasser : deux années entières suffirent à peine pour les

(1) A deux époques bien différentes, le courage d'un peuple combattant pour son indépendance a sauvé l'Europe de la monarchie universelle. L'exemple de la Hollande fit connaître aux nations qu'il était possible de vaincre les fameuses bandes de Charles-Quint et de Philippe II. De nos jours, une puissance plus étendue que celle de Charles-Quint pesait sur une grande partie de l'Europe, et menaçait l'autre partie, lorsque la noble résistance des Espagnols rendit la confiance aux peuples et aux rois. Ces deux exemples prouvent la folie et le danger des conquêtes. Dès qu'un empire est hors de proportion dans ses diverses parties, il ne peut être soutenu que par des efforts extraordinaires qui finissent par épuiser les peuples. La misère produit le mécontentement, invite l'agression. L'état est alors déchiré par la guerre civile, ou devient la proie de ses ennemis.

transporter hors du royaume, et pour dépeupler l'état. La plupart de ces malheureux se réfugièrent en Afrique, emportant avec eux les doux souvenirs de la patrie. On les voyait du haut des rochers d'Oran et de Mélilla, attacher leurs regards sur les belles contrées autrefois soumises à la domination de leurs ancêtres, et sentir dans toute leur amertume les premières douleurs de l'exil.

Cette grande émigration, jointe au désordre des finances, avait affaibli l'Espagne. Cependant, sa politique extérieure n'avait éprouvé aucune altération depuis le règne de Philippe II. La cour de Madrid entretenait des intelligences secrètes avec tous les mécontens qui cherchaient à troubler la paix en France, et à se saisir du pouvoir. De nombreux émissaires chargés de répandre l'or parmi les factieux, et de traiter avec les chefs, excitaient leur audace par des promesses de secours en hommes et en argent. C'est ainsi que pendant près d'un siècle, l'Espagne ne cessa d'agiter la France et d'embarrasser son gouvernement. Les immenses possessions de Charles Quint avaient été partagées entre son frère Ferdinand, qui posséda l'empire après lui, et Philippe II son fils. Les successeurs de ces deux princes, unis par les liens du sang et par des intérêts communs, marchaient de concert au même but de domination générale. Leurs états ne formèrent en réalité qu'une seule puissance. Malheureusement il

se trouvait entre ces états, des peuples indépendans, qui pouvaient empêcher la réunion de leurs forces.

Ce fut pour éviter cet inconvénient, et pour établir un point fixe de communication entre l'Allemagne et les provinces espagnoles d'Italie, que Philippe III jeta les yeux sur le pays de la Valteline, qui s'étendait depuis le lac de Côme jusqu'au Tyrol. Les habitans de cette vallée, presque tous catholiques, supportaient avec peine le joug des Grisons protestans.

Le duc de Féria, gouverneur du Milanais, sut profiter habilement de cette circonstance pour allumer la guerre civile dans la Valteline; et cette province, en acceptant la protection de l'Espagne, ne fit que changer de maître.

L'agrandissement de la maison d'Autriche en Allemagne, commençait à exciter la jalousie des peuples du nord. Depuis que les doctrines de Luther avaient séparé de la communion romaine une partie des états allemands, les catholiques ne voyaient dans les partisans de la réforme, que des hérétiques, ennemis de Dieu et des hommes. La tolérance religieuse ne peut exister qu'aux époques où les devoirs des princes et les droits des peuples sont connus et respectés; mais au dix-septième siècle, toute différence dans le culte était encore regardée comme un motif de haine et de persécution. Des raisons de politique ajoutaient en Alle-

magne une nouvelle force aux querelles de religion, et servaient de règle à la conduite des souverains. La réforme avait prospéré dans les états qui redoutaient la puissance autrichienne. Les chefs de ces états, prévoyant les dangers auxquels ils pourraient être exposés, sentirent qu'il n'y avait de sûreté pour eux que dans l'union de leurs forces, et ils formèrent la ligue de Smalkalde, dont le but apparent était de défendre la religion réformée contre toute espèce de mesure violente, mais dont le motif réel était de contenir l'ambition de la maison d'Autriche. Les princes qui reconnaissaient l'autorité de la cour de Rome, se réunirent sous la protection des empereurs, et cette ligue fut nommée l'union catholique; ainsi, le schisme de Luther, en brisant les liens de la grande famille chrétienne, produisit de nouvelles associations. Quatre empereurs avaient tenu le sceptre de Charles-Quint depuis l'époque de ces confédérations. Ferdinand I, Maximilien II, Rodolphe et Mathias, ou par politique ou par faiblesse, respectèrent les articles du traité d'Augsbourg, qui termina la première guerre de religion. Soixante ans après, les haines se réveillèrent, lorsque l'empereur Ferdinand II, fier d'avoir reconquis la Bohême sur ses propres sujets, qui avaient appelé au trône Frédéric, électeur Palatin, conçut le projet d'anéantir la religion réformée, la constitution germanique, et de soumettre

toute l'Allemagne à son pouvoir. Déjà ses armées victorieuses, soutenues par les forces espagnoles que commandait le fameux Spinola, étaient campées sur les bords du Rhin. L'Allemagne frappée de terreur, invoquait le secours des autres puissances de l'Europe intéressées à maintenir l'indépendance religieuse et politique des peuples du nord.

L'Angleterre, alliée naturelle des protestans, devait les garantir de l'oppression : mais la Grande-Bretagne était alors gouvernée par un prince qui aurait figuré avec plus de succès sur les bancs de l'école que sur le trône. Jacques Ier n'était ni aimé de ses sujets, ni respecté au dehors (1). Dans ce prince, l'amour de la paix naissait de la faiblesse du caractère ; et sa politique était rarement d'accord avec l'intérêt de ses peuples. Il recherchait ardemment l'alliance de l'Espagne odieuse aux Anglais, et négocia le mariage de Charles, prince de Galles, seul fils qui lui restait, avec l'infante Marie-Anne. Le comte de Gondemar, ambassadeur d'Espagne, obtenait tout de lui par la seule menace de faire man-

(1) Henri IV appelait Jacques Ier *capitaine aux arts et clerc aux armes*. Jacques Ier se piquait d'éloquence, et comme il n'était pas content de ses sujets, il disait à son parlement : « Je vous ai joué de la flûte et vous n'avez point dansé ; je vous ai chanté des lamentations et vous n'avez point été attendris. »

Il composa divers ouvrages de controverse.

quer cette négociation. Ce fut par cette crainte qu'on parvint à le détacher de l'électeur Palatin, son gendre, dépouillé non seulement du royaume de Bohême, mais encore de son électorat. Jacques I[er] abandonna les princes protestans d'Allemagne à l'ambition et aux ressentimens de la maison d'Autriche. Il ne consultait que les caprices de ses favoris; et l'Angleterre, sous son règne, ne mit aucun poids dans la balance de l'Europe.

L'Italie était divisée en petites principautés ou républiques, dont les chefs s'observaient réciproquement d'un œil jaloux. Les Espagnols, maîtres du royaume de Naples et du Milanais, dominaient en Italie par la terreur de leurs armes. Les papes eux-mêmes étaient soumis à cette influence. Ils haïssaient moins les réformés qu'ils ne craignaient la maison d'Autriche. Comme chefs de l'église, ils épuisaient toute la force de leurs anathèmes contre les princes protestans; comme chefs de l'état romain ils auraient volontiers fourni des secours à ces hérétiques. Jamais les intérêts de la religion n'avaient été à la cour de Rome en opposition plus directe avec les intérêts de la politique. Dans ce balancement d'espérances, de craintes et de vues contraires, les souverains pontifes gardèrent, autant que les circonstances le permirent, une sage neutralité.

Les puissances continentales du nord de l'Europe étaient plus disposées que celles du midi à mainte-

nir efficacement la constitution germanique, et à défendre la cause des réformés. Il faut en excepter la Russie et la Pologne, que des haines réciproques et des prétentions opposées entretenaient dans un état de guerre et d'épuisement perpétuel. Rien à cette époque ne faisait pressentir la grandeur future de la Russie. Cette nation se soutenait alors avec peine contre les efforts de la Pologne.

La forme du gouvernement des Russes, leurs mœurs, leur religion, les séparaient autant que leurs déserts du reste de l'Europe, qui n'était avertie de leur existence que par les révolutions tragiques dont la cour des Czars était de temps à autre le sanglant théâtre. La Pologne, destinée à sauver un jour l'Allemagne du joug des Musulmans, luttait contre l'anarchie dont sa constitution recélait le germe, et ses peuples usaient leur énergie et leurs ressources dans des expéditions infructueuses et des guerres sans résultat. Ils pénétrèrent plusieurs fois dans le cœur de la Russie, et autant de fois ils se virent forcés de renoncer à leurs conquêtes. Leurs guerres avec la Turquie offrent un mélange de succès et de revers aussi peu décisifs les uns que les autres. Avec un peuple esclave et une noblesse indépendante et factieuse, la Pologne, toujours agitée et souvent redoutable à ses voisins, n'avait aucun but fixe de conduite, et abandonnait ses destinées aux caprices de la fortune et à la turbulente

activité des factions. La Turquie obéissait à des opinions plutôt qu'à des principes. Sa politique n'était point séparée de la religion ; et comme l'empire de l'opinion, une fois établi sur les habitudes et sur les mœurs, est plus durable que celui des principes, elle restait immobile au milieu des révolutions qui changeaient avec tant de rapidité la politique et les intérêts des peuples de l'Europe. Les Turcs confondaient dans une haine commune toutes les sectes chrétiennes. François Ier avait recherché leur alliance dont il ne sut pas profiter. Ils attaquèrent plus d'une fois l'Autriche; mais les ennemis de cette dernière puissance redoutaient également leurs défaites et leurs succès. Il ne pouvait exister d'union sincère entre des peuples dont les inimitiés réciproques étaient une affaire de conscience et un point de religion.

Le Danemarck et la Suède étaient les seuls états sur l'appui desquels les protestans d'Allemagne pussent compter. Ces peuples avaient adopté les doctrines de Luther; l'intérêt de la religion ne permettait pas à leurs souverains de voir avec indifférence l'ascendant de l'union catholique sur la ligue de Smalkalde. Ils prévoyaient de plus le danger où l'indépendance de leurs trônes serait exposée, si jamais les armées autrichiennes prenaient position sur les côtes de la mer Baltique. Deux princes distingués par l'héroïsme de leur courage et par la sa-

gesse de leur administration, régnaient alors (1620) en Suède et en Danemarck. Christian IV et Gustave Adolphe avaient commencé par essayer leur puissance l'un contre l'autre; mais ils ne tardèrent pas à sentir la nécessité de la paix. Dans une conférence tenue en 1619 ils avaient resserré les nœuds de leur nouvelle union, et adopté un plan de politique également avantageux pour l'Europe et pour leurs états.

Telle était la situation respective des puissances européennes, lorsque le duc de Luynes gouvernait la France sous le nom de Louis XIII.

Rien de plus simple et de plus naturel que la conduite qu'il avait à suivre ; tout lui faisait un devoir de saisir la balance de l'Europe échappée aux faibles mains du roi d'Angleterre, et de forcer la maison d'Autriche à respecter les droits des peuples d'Allemagne. En accordant aux protestans le secours dont ils avaient un si pressant besoin, le ministre se conciliait le parti des réformés qui seuls pouvaient troubler la paix intérieure de la France; et l'énergie des factions se serait exercée avec fruit dans une guerre entreprise pour l'honneur et l'intérêt de la nation. Une armée conduite dans la Valteline par un chef habile, arrêtait les projets du ministère espagnol qui comptait sur la faiblesse et l'indécision du gouvernement français. Le duc de Luynes livré à de petites intrigues et tout occupé du

soin de se maintenir dans les bonnes grâces de son maître ne put se résoudre à faire un acte de vigueur, il eut recours aux négociations ; c'est en vain que Bassompierre, ambassadeur en Espagne, écrivait au roi de se défier des promesses d'une cour accoutumée à violer la foi des traités ; Louis XIII et son ministre voulaient être trompés. Tandis qu'on négociait à Madrid, l'empereur Ferdinand suivait ses plans de conquête en Allemagne ; et le duc de Féria éludait toutes les mesures proposées pour restituer la Valteline à la république des Grisons. Je ne m'arrêterai point sur les négociations, les ruptures et les raccommodemens qui eurent lieu entre Louis XIII et Marie de Médicis, depuis l'arrivée de cette princesse à Angoulême, et dans lesquels l'évêque de Luçon joua le rôle de conciliateur (1) ; ces événemens qui ne peuvent servir de pâture qu'à une curiosité stérile, me paraissent peu dignes de l'histoire. Hâtons-nous d'arriver aux

(1) Les historiens protestans, et les auteurs de quelques Mémoires, prétendent que Richelieu trahissait la reine mère, et qu'il abusa de l'ascendant qu'il avait pris sur elle pour lui faire accepter les propositions de Louis XIII et du duc de Luynes. Je me défie des reproches de la haine et des accusations de l'esprit de parti. Le résultat de la trahison de Richelieu fut de faire cesser le scandale d'une mère et d'un fils armés l'un contre l'autre, et d'assurer à Marie de Médicis un repos de quelques années, dont elle eût joui plus long-temps si son humeur violente et son dévouement à l'Espagne ne l'eussent aveuglée sur ses propres intérêts.

guerres de religion entreprises dans l'origine avec légèreté, soutenues avec imprudence, et qui auraient entraîné la ruine de l'état, si Louis XIII n'eût enfin rencontré un ministre assez ferme pour réprimer l'audace des mécontens, et assez habile pour enchaîner l'ambition des grands en les faisant servir à ses projets.

Ce fut l'alliance de l'ambition et du fanatisme, qui, sous François II, convertit les querelles religieuses en débats sanglans, et mit la monarchie en danger; l'intérêt de la religion ne servit que de prétexte aux Guise, qui voulaient régner en France, et aux princes du sang, jaloux de cette nouvelle grandeur. Le fanatisme agitait les peuples, l'ambition dominait les grands; et ni les uns ni les autres ne pouvaient être réprimés que par l'autorité du souverain; malheureusement les derniers princes de la maison de Valois, estimables à quelques égards, ne surent jamais maintenir, ni faire respecter leur pouvoir. La faiblesse du gouvernement laisse le champ libre à la rebellion; et en traitant tour à tour avec les chefs des partis opposés, ces rois imprudens semblent autoriser la révolte. Les hostilités entre les catholiques et les protestans ne sont suspendues que par des négociations auxquelles ne président ni la justice ni la bonne foi; chacun sacrifie le bien public à ses vues personnelles; non contens de participer eux-mêmes

aux malheurs de la patrie, les mécontens appellent dans son sein des armées étrangères qui achèvent de détruire ce que la rage des factions a épargné. Enfin la France, ce royaume si florissant autrefois, et si respecté, n'offre, depuis la mort de Henri II jusqu'au règne de Henri IV, que le spectacle d'un peuple sans frein, sans mœurs, sans gloire, que le courroux du ciel punit en l'abandonnant à ses propres fureurs.

Henri IV fait cesser l'anarchie; la justice tempérée par la clémence monte avec lui sur le trône. Le nouveau serment de fidélité efface les erreurs et les fautes passées, et tous les Français sans distinction trouvent dans le monarque un protecteur et un père. Il succédait à trente ans de désordre et de calamités; son premier soin fut de sonder les plaies de l'état et de préparer leur guérison : ses actions ne démentirent jamais ses principes, nulle considération particulière, nul sentiment de haine ou d'affection n'égara ses conseils et n'eut d'influence sur sa conduite; il ne sacrifia ni les protestans aux catholiques, ni les catholiques aux protestans. Henri IV nous a laissé un monument de sa haute sagesse dans le discours qu'il adressa, en 1599, aux magistrats du parlement de Paris, qu'il avait appelés au Louvre. Il s'agissait de la publication de l'édit de Nantes (1).

(1) *Voy.* Histoire par le président de Thou.

« Que nos malheurs passés, disait ce grand roi, nous servent de leçon pour le présent et pour l'avenir. N'avons-nous pas assez versé de sang? N'avons-nous pas assez souffert? La guerre a été glorieuse, elle pourrait l'être encore; mais à présent l'état a besoin de la paix ; et comme Dieu s'est servi de moi pour vous la donner, je vous exhorte à la conserver. De quelles cruautés et de quelles horreurs notre patrie n'a-t-elle pas été le théâtre? Le souvenir en fait encore frémir. Les peuples sont épuisés; j'ai voulu leur donner le repos dont ils ont besoin, et j'aime mieux sacrifier quelque chose de ma propre gloire, que d'être accusé par la postérité d'avoir négligé les intérêts et le salut de la France. Je n'éblouis point vos yeux de cette pompe et de ce faste qu'affectent les rois, lorsqu'ils reçoivent à leur audience des députés ou des ambassadeurs. Vous voyez, vous entendez un père qui parle à ses enfans.

» Le langage des séditieux qui veulent introduire une distinction de la paix des hommes et de la paix de Dieu, ne doit faire aucune impression sur vos esprits. Ils cherchent des prétextes pour dissimuler l'esprit de faction et de discorde qui les anime. A notre égard, tous nos vœux et toutes les prières que nous faisons à Dieu ne tendent qu'à obtenir une heureuse tranquillité; elle sera le plus ferme appui de la religion; elle fera respecter les lois, et

c'est être impie, injuste et sans foi, que de souhaiter une guerre civile.

» Les guerres civiles, causées par les querelles de religion, ne servent qu'à échauffer les passions et à perpétuer ces funestes débats. L'union des cœurs est le vrai moyen de concilier les esprits; la guerre ne termine pas ces sortes de différends ; il n'appartient qu'à la paix de les finir; le succès des armes ne décide rien; les rebelles attribuent le châtiment de leurs crimes à la haine des hommes, et non à la justice de Dieu.

» Si tout ce que je viens de vous dire ne suffit pas pour vous convaincre, de quel avantage sera donc pour nous cette fatale expérience de tant de calamités? Ecoutez, je vous en conjure, un guerrier toujours heureux, qui vous conseille la paix; jouissez, dans le sein de vos familles, d'un repos que mon bras vous a procuré; vous me devez vos vies, vos biens, vos dignités; si vous voulez les conserver pour vous-mêmes et pour vos enfans, conservez donc cette paix qui en est le plus sûr garant!

» Je joins des ordres précis à mes prières et à mes exhortations, et je me sers aussi de l'autorité que Dieu m'a donnée pour réprimer l'audace de ceux qui refuseront de m'obéir. Je mépriserai toujours ces prédicateurs fanatiques, ces trompettes de la rebellion qui étourdissent le vulgaire de leurs déclamations insensées. Moi qui me suis vu si sou-

vent à la tête des armées, qui ai bravé la mort dans tant de siéges et de batailles, craindrais-je aujourd'hui les invectives insolentes d'un orateur turbulent, et le vain bruit d'un discours séditieux?

» Rappelez-vous cette malheureuse journée, où, par un attentat qui déshonore la France, des sujets osèrent attaquer à force ouverte leur souverain, dont la majesté avait déjà été si blessée par les libelles les plus odieux (1)! Croyez que, si j'eusse été alors le maître comme je le suis à présent, je n'aurais pas fléchi devant une vile populace, quelque furieuse qu'elle eût été! Les faibles barrières des rebelles seraient bientôt tombées devant moi; ou plutôt je ne leur aurais pas donné le temps de les élever en ma présence.

» La loi, dont je vous donne connaissance, a été faite par mon prédécesseur, qui l'appelait son édit. Elle est aussi en partie mon ouvrage; et j'en partage la gloire, puisque j'y ai travaillé. Les dispositions n'en sont point nouvelles; si l'on y a fait quelques additions ou quelques suppressions, la faveur et la partialité n'ont point causé ces changemens: on ne les a faits qu'après un mûr examen, et parce que les circonstances ne sont plus les mêmes. Exécutez mes ordres; souscrivez à cet édit

(1) La journée des barricades sous Henri III.

fondé sur les plus sages maximes, et qui, en réglant les droits de mes sujets protestans, empêchera la guerre civile de nous diviser une seconde fois.»

L'exécution de l'édit de Nantes (1) assura la paix intérieure pendant le règne de Henri IV; mais ce règne mémorable ne fut pas d'une assez longue durée pour dissiper entièrement les germes de discorde, et pour réconcilier tous les esprits avec cette tolérance approuvée par la justice et par la raison. Marie de Médicis, le maréchal d'Ancre, le duc de Luynes, séduits par des conseils perfides, ne respectèrent pas assez les sages principes de Henri IV. Plusieurs articles de l'édit de pacification furent éludés, d'autres furent ouvertement violés. Les protestans commencèrent par des murmures, et finirent par opposer la force à la persécution.

Henri IV avait conservé aux réformés, dont le culte dominait dans le Béarn, les biens et les églises qu'ils avaient enlevés avant son règne aux catholiques. Louis XIII, en réunissant par un édit solennel cette province à la couronne, restitua aux catholiques leurs anciennes propriétés. Il se fondait sur un article de l'édit de Nantes, qui ordonnait en général cette restitution; et il ne considérait l'exception, faite en faveur des protestans béarnais,

(1) Voyez la note deuxième à la fin de ce volume.

que comme un privilége qu'il avait droit de révoquer. Plusieurs seigneurs protestans, entr'autres le duc de Sully et Duplessis Mornay, conseillèrent la modération aux chefs des églises réformées ; mais ceux-ci, comptant sur leurs forces, dédaignent de recourir à la justice du souverain, convoquent une assemblée générale à la Rochelle, lèvent des troupes, nomment des généraux et s'empressent de fortifier leurs places de sûreté.

Louis XIII ordonne la dissolution de cette assemblée ; et cet acte d'autorité ne fait que hâter les progrès de la révolte. Il est difficile de justifier les mesures violentes adoptées par les protestans ; on ne saurait se dissimuler non plus que ce fut en compromettant la puissance du roi, que ses ministres contribuèrent à rouvrir les plaies de l'état. Louis, après avoir élevé le duc de Luynes à la dignité de connétable, comme pour le récompenser d'une gloire qu'il ne devait pas acquérir, se met à la tête de son armée et marche contre les réformés. Quelques succès signalèrent d'abord les armes du roi ; mais elles vinrent échouer devant Montauban, ville irrégulièrement fortifiée qui fut défendue avec une rare valeur; le roi en personne, six maréchaux de France et ce qu'il y avait à la cour de grands seigneurs et d'habiles capitaines assistèrent à ce siége.

Le duc de Mayenne y fut tué ; on ne put empê-

cher le duc de Rohan de faire entrer des secours dans la place, commandée par le duc de la Force et par le comte d'Orval, fils du duc de Sully, dont le courage mérita les éloges même de leurs ennemis. Le roi fut obligé de lever le siége de Montauban; et cet échec fit éprouver au connétable une douleur qui fut, dit-on, la cause de sa mort.

Quelque temps après cet événement, Marie de Médicis fut rappelée au conseil. Son crédit n'était pas encore assez affermi pour lui donner les moyens d'y faire entrer Richelieu, qui jouissait de toute sa confiance et qui était même surintendant de sa maison; elle travaillait depuis long-temps à lui faire obtenir le chapeau de cardinal; mais ses démarches avaient été secrètement traversées par les ministres et par le roi lui-même qui n'avait jamais aimé l'évêque de Luçon. Cependant, après la mort du connétable, il y eut à Rome une promotion de cardinaux, dans laquelle Richelieu se trouva compris. Ce fut à Lyon, dans la chapelle de l'archevêché, qu'il reçut le chapeau des mains du roi, à qui il fit un compliment en présence de toute la cour.

La guerre civile désolait toujours le royaume, les hostilités continuaient au milieu des négociations et des intrigues; plus d'un seigneur jugé et condamné comme rebelle par les tribunaux, obtenait de la cour des récompenses et des honneurs.

Le marquis de la Force qui avait défendu Montauban contre son roi, reçut deux cent mille écus et le bâton de maréchal de France ; la révolte était mieux payée que la fidélité. Châtillon, petit-fils de l'amiral de Coligni, vendit au roi la ville d'Aigues-Mortes et fut aussi élevé à la dignité de maréchal de France. Plusieurs seigneurs firent acheter ainsi leur obéissance ; le maréchal de Lesdiguières fut accusé d'avoir vendu sa religion.

Lesdiguières s'était fait une espèce de souveraineté dans le Dauphiné, dont il était lieutenant-général. On l'avait vu, en 1616, lever une armée à ses dépens, passer les Alpes, malgré les défenses réitérées de la cour, secourir le duc de Savoie contre les Espagnols, et revenir en triomphe dans son gouvernement. La France était alors remplie de seigneurs puissans, comme du temps de Henri III, et l'état n'en était que plus faible.

Le maréchal de Lesdiguières se convertit à la foi catholique, et reçut l'épée de connétable. Il employa son crédit pour terminer la guerre civile, et la paix fut conclue devant Montpellier en 1622 ; mais cette paix laissait les esprits dans la même agitation, et le gouvernement dans le même état de faiblesse. Les nobles, cantonnés dans leurs châteaux, et toujours prêts à la révolte, ne reconnaissaient d'autres lois que leurs caprices ou leurs intérêts. Les cultivateurs étaient opprimés, les villes sans

police, les chemins impraticables et infestés de brigands. Le peuple, sans industrie et sans commerce, supportait des taxes énormes, dont le produit n'enrichissait qu'un petit nombre de traitans. Les profits excessifs des fermiers, des fournisseurs, avaient introduit ce luxe ruineux qui accompagne presque toujours la misère publique. Les troupes, mal payées, vivaient à discrétion dans les campagnes. Enfin, les lois n'avaient plus de force, et les bons citoyens n'espéraient plus de remède aux maux de la patrie. Dans le moment où la situation de la France semblait désespérée, il parut dans le conseil du roi un ministre qui, par ses qualités et même par ses défauts, était peut-être le seul homme capable de sauver l'état. Richelieu, doué d'un caractère inflexible et d'un génie étendu, également propre aux petites intrigues et aux grands projets, aimant la vraie gloire, sans dédaigner les jouissances de la vanité; Richelieu soumit tout à ses volontés, même celles de son maître; son ambition enchaîna toutes les ambitions qui s'agitaient autour de lui; malheureusement il eut quelquefois besoin de la terreur pour accomplir ses desseins, et la terreur produit des haines invétérées. Il accepta le danger de ces haines, parvint à relever l'autorité royale sur les débris des factions, encouragea les arts, protégea les lettres par son estime et par ses bienfaits; et la France tranquille au dedans, respectée

au dehors, commença, sous ses auspices, un nouveau siècle de grandeur et de gloire.

Je ne dissimulerai point les défauts du cardinal de Richelieu, mais je rendrai justice à son génie. Il inspire, par ses qualités personnelles, plus d'estime que d'intérêt. Il est difficile d'aimer l'homme privé, il est impossible de ne pas admirer l'homme d'état.

HISTOIRE DU MINISTÈRE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE PREMIER.

SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

Entrée du cardinal de Richelieu dans le Conseil d'état. — Discours du Cardinal au Roi. — Nouveau système de politique. — Négociations relatives au mariage du prince de Galles avec Henriette-Marie de France. — Hostilités des Protestans. — Alliance avec le duc de Savoie contre la république de Gènes. — Affaires de la Valteline terminées. — Mort de l'avocat général Servin. — Situation des finances. — Assemblée des Notables à Paris. — Détails des cérémonies. — Discours de Richelieu. — Soulèvement des Protestans. — Intrigues du duc de Buckingham. — Rupture de l'Angleterre avec la France. — Expédition de l'île de Rhé. — Belle défense de Toiras. — Retraite des Anglais. — Manifeste des Protestans. — Siége et prise de la Rochelle.

Depuis la mort du connétable de Luynes, Marie de Médicis se trouvait à la tête du conseil ; mais

elle était peu satisfaite des ministres qui supportaient impatiemment le partage du pouvoir. L'expérience lui avait appris à redouter l'ascendant des favoris et la faiblesse ombrageuse du roi. Elle crut trouver une garantie contre de nouvelles persécutions, en élevant au ministère le cardinal de Richelieu; elle ne voyait en lui que le confident de ses projets, le consolateur de ses peines et le docile instrument de ses volontés; comment eût-elle pu concevoir l'idée que l'homme créé, pour ainsi dire par elle, cesserait un jour de lui dévouer son existence; et qu'il séparerait audacieusement sa fortune de celle de sa bienfaitrice. D'ailleurs, si jamais il affectait l'indépendance, ne pourrait-elle pas briser à son gré l'ouvrage de ses mains ?

Quelques courtisans guidés par un instinct plus sûr, devinaient, sous l'apparente modération du cardinal, toute la puissance de son caractère et de son génie ; ils l'avaient peint au roi comme un prélat hypocrite, avide d'honneurs et dévoré d'ambition. Ces reproches, qu'on pouvait si aisément revêtir d'apparences spécieuses, laissèrent dans l'esprit de Louis XIII une impression que Marie de Médecis eut beaucoup de peine à effacer ; ce ne fut qu'après avoir obtenu la disgrâce du comte de Schomberg, surintendant des finances, et du chancelier de Sillery, qu'elle parvint à faire déclarer Richelieu conseiller d'état. Cet événement qui

devait lui coûter tant de larmes, la combla de joie; et jamais elle ne crut son autorité plus inébranlable qu'au moment où elle se donnait un maître. La plupart des historiens racontent qu'à l'époque de son entrée au ministère, le cardinal de Richelieu eut avec le roi une longue conférence, dans laquelle il l'entretint des malheurs de l'état et des moyens propres à les réparer (1). « Si les grands projets, » dit-il, que votre majesté a conçus pour le bonheur de ses peuples n'ont pas encore reçu leur » exécution, il ne faut en accuser que les dépositaires de votre pouvoir. Des hommes occupés à » se disputer la faveur, à se faire des créatures, à » élever leurs familles, s'exposent rarement pour » le service du prince, aux murmures des factieux, » aux atteintes de la calomnie, aux intrigues de » l'ambition et à la haine intéressée des grands. » Tels sont toutefois les périls que dans la situation » actuelle de la France, un ministre doit savoir » mépriser, s'il veut remplir ses devoirs et justifier » la glorieuse estime de son souverain.

» Un ministre dévoué à la cause royale doit » s'attendre à l'inimitié des grands, qui n'étaient » que les lieutenans de votre auguste père et qui » dédaignent aujourd'hui de vous obéir; vous avez

(1) Voyez les Mémoires pour l'Histoire du cardinal duc de Richelieu; voyez surtout son testament politique, dont l'authenticité n'est plus contestée.

» vu le maréchal de Lesdiguières, lieutenant gé-
» néral d'une province, faire la paix et la guerre
» contre les ordres précis de votre conseil. De
» simples gouverneurs de places ont arrêté la mar-
» che des armées royales; le corps entier de la
» noblesse a contracté dans les guerres civiles,
» l'habitude d'une licence subversive des droits de
» la couronne et de l'ordre public. Tandis que
» l'esprit de faction agite les villes, les habitans des
» campagnes sont exposés à la rapacité des gens de
» guerre; le cultivateur, à qui on enlève le fruit de
» ses travaux, abandonne sa chaumière qui n'est
» plus protégée par le nom du souverain, et se
» réunit aux brigands armés qui dévastent nos
» provinces. Ainsi l'abondance et la richesse na-
» tionale sont taries dans leur source, et la paix ne
» guérit aucun des maux de la guerre. Ceux d'entre
» les grands qui professent la religion prétendue
» réformée sont les ennemis les plus dangereux du
» trône; appuyés sur le fanatisme d'une partie de
» vos sujets, soutenus par les promesses et les
» secours de l'étranger, ils peuvent opposer la
» force à l'autorité légitime; ils forment dans l'état
» un état indépendant qui a ses chefs, ses lois et sa
» capitale. C'est dans la Rochelle que la trahison
» mûrit ses complots et que la révolte trouve un lieu
» de sûreté.

» L'intérêt public exige que l'orgueil des grands » s'abaisse devant le diadème, et que le premier » d'entre eux qui osera braver l'autorité royale, soit » livré à toute la rigueur des lois ; plus sa puissance » et ses dignités l'éleveront au-dessus des autres » sujets de votre majesté, plus son châtiment sera » d'un exemple utile. Le supplice du maréchal de » Biron prévint, sous le dernier règne, le retour des » guerres civiles ; et la punition d'un coupable fut le » salut de l'état.

» Que votre pouvoir atteigne donc le crime et la » révolte, sous quelque forme qu'ils osent se pré- » senter ; que la discipline la plus sévère garantisse » vos sujets des vexations de la force armée, et la » France saluera du nom de juste le monarque pro- » tecteur des lois et de la paix publique. Jusqu'à » quel point n'a-t-on pas abusé jusqu'ici de la bonté » de votre cœur ; que d'ingrats ont reçu vos bien- » faits ; que de fois les trésors de votre épargne » sont devenus le salaire et l'instrument de la rebel- » lion ! De tous les projets dignes de la grandeur de » votre majesté, celui de rappeler à leur devoir les » Français que l'erreur sépara du sein de l'église, » est celui qui présente le plus d'obstacles et qu'il » est le plus urgent d'accomplir ; ce n'est point » la liberté de leur culte qu'il s'agit de détruire ; en » respectant leurs justes droits il faut les forcer à res- » pecter le pouvoir tutélaire du souverain. La France

» ne doit renfermer aucune ville indépendante de
» votre autorité. Si la Rochelle persiste à protéger
» des assemblées séditieuses et à servir d'asile
» aux factions, la Rochelle doit tomber devant
» vous ; vous pourrez pardonner aux rebelles lors-
» qu'ils seront désarmés, soumis, et que l'état
» n'aura plus à craindre de nouvelles secousses ; le
» succès d'une telle entreprise couvrira votre règne
» d'une gloire immortelle, et l'effort d'un moment
» suffira pour épargner à vos peuples des siècles
» d'agitation et d'anarchie.

» L'ordre et la paix une fois rétablis dans l'in-
» térieur, V. M. pourra tourner ses regards au
» dehors, et sauver l'Europe après avoir sauvé la
» France. Cette noble pensée est digne du fils de
» Henri le Grand. Le pouvoir toujours croissant
» de la maison d'Autriche, doit alarmer les peuples
» de l'Europe, et votre empire est le seul boule-
» vart de leur liberté. Les chefs de cette famille
» ambitieuse n'ont cessé, depuis Charles Quint,
» de travailler ouvertement, ou en secret, à ren-
» verser l'unique obstacle qui s'oppose à leur pro-
» jet de domination universelle. C'est de l'Espagne
» que sont sortis tous les fléaux qui, depuis un
» siècle, ont désolé la France. Madrid est l'arsenal
» où l'ambition criminelle de nos chefs de parti
» trouve des armes toujours prêtes. Tous les
» efforts de l'Autriche tendent à démembrer l'état ;

» ennemie d'autant plus dangereuse, qu'elle cou-
» vre ses perfidies du voile respecté de la religion,
» et qu'elle a pour auxiliaires, tous les hommes
» qu'un zèle aveugle emporte au-delà des bornes
» prescrites par les saintes doctrines de l'église.
» L'Autriche, maîtresse des deux Indes, et qui
» domine en Espagne, en Portugal, en Italie, en
» Flandres, est sur le point de soumettre à son pou-
» voir les peuples de la Germanie. Déjà l'union
» protestante est presqu'entièrement dissipée, le
» Palatinat est envahi, la Bohême reduite, et le
» Rhin soumis depuis Bâle jusqu'à Wésel; il ne
» reste plus que la Saxe à conquérir, alors, l'Al-
» magne prosternée, ne reconnaîtra de lois que les
» volontés de l'empereur Ferdinand.

» C'est vous, Sire, vous seul, qui pouvez déli-
» vrer ces peuples d'un joug qui leur est odieux.
» Que V. M. s'assure de l'Angleterre par une al-
» liance avantageuse aux deux états; qu'elle étouffe
» jusqu'au dernier germe de la guerre civile; et
» libre de déployer ses forces, elle opposera une
» résistance invincible aux projets de l'Autriche.
» L'union d'une princesse de France avec l'héritier
» du trône britannique, et la soumission ou l'anéan-
» tissement des factieux, seront le signal du salut
» de l'Europe.

» En attendant ce grand résultat, il ne doit pas
» être permis à l'Espagne de rester maîtresse de la

» Valteline. Ce pays, peu important en lui-même, » l'est devenu par sa position. Situé entre l'Allemagne et l'Italie, il est, sur le continent, la seule » ligne de communication entre les forces disper- » sées de la maison d'Autriche. La cour de Madrid, » qui règne par la crainte, au Vatican, s'est servie » du prétexte des intérêts de la foi catholique, pour » remettre ce pays au chef de l'église; mais cette » cession illusoire ne peut convenir à la France. La » Valteline doit retourner à ses maîtres légitimes. » Ce système de politique, dont le développement » exigera toute la vigilance de vos ministres, n'est » point un système nouveau. En l'adoptant, vous » ne faites que rentrer dans la carrière ouverte par » votre illustre prédécesseur; c'est un plan fondé » sur la justice et sur l'intérêt réel de vos peuples. » Qui pourrait en empêcher l'exécution ? La valeur » impétueuse, et le génie actif des Français, n'ont » besoin que d'être dirigés avec sagesse, pour éle- » ver la nation au plus haut point de gloire et de » prospérité. »

Louis XIII n'était ni assez éclairé, ni d'un caractère assez ferme, pour faire par lui-même le bien de son peuple, mais il le désirait de bonne foi. La vérité n'était jamais arrivée jusqu'à lui avec la force persuasive qu'elle recevait de l'éloquence austère de Richelieu. Il ne put résister à l'ascendant d'un génie supérieur; dès ce moment, le gouver-

nement prit une marche plus assurée. On connaît la réponse du cardinal de Richelieu à l'archevêque de Lyon, ambassadeur de France à Rome. Ce dernier faisait au ministre, une longue énumération des difficultés que présentait l'affaire de la Valteline.

« Le roi a changé de conseil, et le ministère » de maxime, répondit Richelieu, on enverra » une armée dans la Valteline, qui rendra le » pape moins incertain, et les Espagnols plus trai- » tables. »

Aussitôt le marquis de Cœuvres, plus connu sous le nom de maréchal d'Étrées, entre dans la Valteline à la tête d'une armée (1624), et affranchit ce pays de la domination autrichienne. On ne respecta point les drapeaux du pape. Cet acte de vigueur rétablit la considération de la France dans l'étranger, et alarma les cours de Vienne et de Madrid. Cependant, on négociait le mariage du prince de Galles, avec Henriette-Marie, sœur du roi. On pensait alors assez généralement, qu'une dispense de la cour de Rome était indispensable, pour légitimer l'union d'une fille de France avec un prince hérétique. Cet incident retardait la conclusion de l'affaire, et le pape Urbain VIII, soumis à l'influence de l'Espagne, suscitait chaque jour de nouvelles difficultés. Le cardinal de Richelieu déclara que le roi était satisfait des conditions

qui garantissaient à Madame le libre exercice de sa religion; et que, si le pape refusait d'envoyer la dispense, on passerait sur cette formalité. Déjà plusieurs casuistes assuraient que cette dispense n'était pas d'une nécessité absolue; et que, dans un pays où la liberté de conscience était établie, on ne commettait tout au plus *qu'un péché véniel*, en contractant ces sortes de mariage sans l'aveu de la cour de Rome (1).

Urbain VIII eut assez de sagesse pour prévenir ces discussions, et la dispense fut accordée. Cette affaire terminée, d'autres négociations furent ouvertes avec les princes d'Allemagne, les Provinces-Unies et le Danemarck. La cour de Madrid en fut instruite; et le marquis de Mirabel, son ambassadeur, qui ne connaissait pas encore le nouveau ministre, entreprit de l'intimider.

« Permettez-moi, lui dit-il, de vous parler avec » franchise : on s'étonne qu'un homme de votre » caractère protége ouvertement les ennemis de » notre sainte religion; un protestant déclaré ne » ferait pas plus de tort à la foi catholique. Si le » roi mon maître n'était pas animé de sentimens » plus généreux, il pourrait rendre aux hérétiques » français l'argent que vous donnez aux rebelles des » Provinces-Unies. J'ai conservé jusqu'à présent

(1) Lettre de Marquemont, archevêque de Lyon, à Herbault, du 29 juillet 1624.

» l'espoir que vous abandonneriez un système qui
» tend à rallumer la guerre et à fortifier l'hérésie;
» mais puisqu'un plus long silence serait criminel
» et préjudiciable aux intérêts de mon pays, je pro-
» teste devant Dieu que vous serez seul responsable
» des maux que vos conseils pourront attirer sur la
» chrétienté (1) ».

« Je sais, répondit le cardinal de Richelieu, ce
» qui distingue une affaire d'état d'une affaire de
» religion. Je suis cardinal et bon catholique. Je
» pense à ce qui peut rendre le roi mon maître
» plus grand et plus respecté, et non à servir la
» maison d'Autriche dans son projet de monarchie
» universelle. Vous voyez que je n'ai pas moins de
» franchise que vous. Le roi d'Espagne a saisi l'ins-
» tant où la guerre civile employait toutes les forces
» et fixait toute l'attention du roi, pour opprimer
» ses alliés. Qui pourrait aujourd'hui s'étonner des
» secours que nous leur accordons. On ne craint
» point que vous rendiez aux protestans français ce
» qui a été donné aux habitans des Provinces-Unies.
» Le roi maintiendra toujours l'obéissance dans son
» royaume, et saura protéger ses alliés. »

Ces menaces réciproques auraient amené une rupture à laquelle les deux puissances n'étaient pas préparées si l'orgueil espagnol n'eût fléchi devant la

(1) Vittorio Siri, memorie recondite.

fermeté de Richelieu. Le marquis de Mirabel reconnut l'imprudence de son langage, et déclara que la démarche qu'il avait faite était contraire aux intentions de son gouvernement. Cette apparence de modération déguisait mal les intentions hostiles du gouvernement espagnol. Tandis que ses ministres ne parlent que de leur amour pour la paix et de leur zèle pour la religion, ils suscitent en France de nouveaux troubles et entretiennent des intelligences secrètes avec les ducs de Rohan et de Soubise, que les protestans regardaient comme les hommes les plus dévoués à leur cause. Le duc de Soubise commença les hostilités avec une audace qui annonçait de grandes espérances. Suivi de trois cents soldats et d'une centaine de marins déterminés, il surprend la flotte française dans le port de Blavet, et parvient à s'en rendre maître. Cet exploit, plus glorieux qu'utile, ne servit qu'à tromper les protestans sur leurs forces réelles, et à justifier aux yeux de l'Europe la politique du gouvernement français.

Depuis que les passages de la Valteline étaient fermés aux Espagnols, les états indépendans de l'Italie, assurés du secours de la France, avaient moins de ménagemens pour la cour de Madrid. Charles Emmanuel, duc de Savoie, d'une imagination assez vive pour concevoir de grands desseins, et d'un génie trop faible pour les exécuter, proposa au cardinal de Richelieu d'envahir, de concert, la

république de Gènes. Les prétextes ne manquent jamais à l'ambition. « Cette république, disait Emmanuel, offre de grandes ressources aux ennemis » de la France et de l'Italie. En la détruisant, le » Milanais est ouvert, et vous privez l'Espagne » d'une partie des avantages qu'elle retire du nouveau monde. Les Génois fournissent l'or dont sa » majesté catholique se sert pour agiter l'Europe; » dès que les Génois ne seront plus les banquiers » de l'Espagne, cette dernière puissance ne pourra » soutenir les guerres excitées par son ambition. Le » port et la ville de Gènes sont un grand arsenal » qu'il importe de lui enlever, et cette entreprise » bien concertée ne peut manquer de réussir. »

Le conseil de France, guidé par des vues bien différentes de celles du duc de Savoie, accepta ses propositions. Il n'entrait nullement dans les desseins du cardinal de Richelieu de réunir à la Savoie et au Piémont un pays aussi important que l'état de Gènes; mais il avait un grand intérêt à lever des troupes, à les former aux manœuvres militaires, et à remplir les arsenaux d'armes et de munitions de toute espèce. L'imprudence du duc de Savoie lui fournit un prétexte qu'il saisit avec empressement. Le connétable de Lesdiguières passa bientôt les Alpes avec une puissante armée; mais soit que le plan de campagne fût mal concerté; soit plutôt que le général français eût des instructions secrètes, la

ville et le port de Gènes se défendirent avec succès. Charles Emmanuel fut forcé d'abandonner ses plans de conquêtes, et la France conserva une armée nombreuse et aguerrie (1). 1626).

Cependant les catholiques de la Valteline excités par l'Espagne, s'étaient révoltés contre les Grisons, et Urbain VIII paraissait résolu à rentrer par la force des armes dans les forts dont le marquis de Cœuvres avait chassé les garnisons. Il avait déjà levé six mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Le cardinal Spada, qui remplissait les fonctions de nonce à Paris, fit part à Richelieu des démonstrations belliqueuses de la cour de Rome; celui-ci répondit que « puisque sa sainteté s'unis» sait avec les Espagnols, elle ne devait pas trouver » étrange que le roi se liguât désormais avec les

(1) Le secret de cette expédition me paraît dévoilé dans une lettre du maréchal de Créqui à Louis XIII, dont les passages suivans sont surtout remarquables : « Le duc de Savoie accuse M. le Connétable de » n'avoir pas voulu laisser prendre la ville de Gènes, parce qu'il entre» tenait des intelligences secrètes avec les principaux magistrats. Je ne » dissimulerai point à Votre Majesté que nous pouvions prendre Gènes, » mais on n'a pas cru que le service de Votre Majesté le permît. M. le » duc de Savoie se serait mis en possession de la ville, et l'aurait voulu » garder pour lui Si Votre Majesté veut entreprendre une guerre » avantageuse en Italie, envoyez-y, Sire, sous la conduite d'un de » vos bons généraux, une armée nombreuse et supérieure à celle de » Savoie, de manière que vous puissiez faire la loi à M. le duc, et » qu'il ne prétende pas disposer de tout à sa fantaisie. »

Le cardinal de Richelieu fit goûter ces raisons au roi.

» rois d'Angleterre et de Danemarck contre la mai-
» son d'Autriche, dont le pape appuyait les des-
» seins. »

Cette menace suffit pour déterminer Urbain VIII à suspendre ses préparatifs de guerre. Ce pontife, estimable par ses vertus, aimait la paix et servait à regret l'ambition de l'Espagne; il estimait et craignait le cardinal de Richelieu. L'affaire de la Valteline fut terminée par un traité conclu à Mouçon, entre la France, l'Espagne et la cour de Rome. On garda envers le saint siége tous les égards compatibles avec les intérêts de la France. C'est au nom du pape que les forteresses élevées par les Espagnols sont détruites. Les troupes des trois états évacuent ensuite la Valteline, qui rentre sous la domination des ligues grises, avec certaines restrictions favorables aux catholiques.

La destruction du parti protestant était l'objet perpétuel des vœux et des combinaisons de Richelieu. Mais que d'obstacles n'aura-t-il pas à vaincre avant d'y parvenir. Il faut créer une armée navale; il faut empêcher l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre de secourir les protestans Français; et ce qui paraît plus difficile encore, il faut amener les grands du royaume à seconder une entreprise dont le succès doit diminuer leur influence, et affermir l'autorité royale. Après avoir mûrement considéré l'état des choses et la disposition des esprits,

Richelieu, qui ne cherche ni à retarder, ni à précipiter les événemens, juge que le moment de frapper un coup décisif n'est pas arrivé. Mais dans ses principes, la dignité de la couronne ne permet pas au roi de faire les premières démarches pour traiter avec des sujets rebelles. En conséquence, il fait entendre aux envoyés de l'Angleterre et de la Hollande, que le roi se déclarerait ouvertement contre l'Espagne, si la guerre civile n'occupait toute son attention et les forces de l'état. Ces deux puissances, qui désiraient ardemment cette rupture, s'empressent de se rendre médiatrices entre le roi et les chefs de la religion réformée; Richelieu accepte cette médiation, que les circonstances lui rendaient si précieuse, comme s'il eût accordé une faveur. Avant d'engager une lutte difficile et douteuse, il voulait s'assurer du parlement, dont quelques membres jouissaient de la confiance publique, et la méritaient par leur zèle et par leurs vertus.

Au milieu de cette foule de personnages que les caprices de la fortune, la puissance des talens ou des vices font passer avec éclat sur la scène du monde, si l'on voit paraître inopinément un homme irréprochable dans sa conduite comme dans ses opinions, on reconnaît alors à quelle distance la vertu courageuse et modeste laisse au-dessous d'elle les créatures de la faveur et les esclaves de l'am-

bition. Parmi les magistrats qui soutenaient, dans le parlement de Paris, la cause du peuple et de la monarchie, on remarquait l'avocat général Servin, dont l'éloquence n'avait jamais été prostituée, et dont le noble caractère ne s'était jamais démenti.

Le 6 mars 1626, Louis XIII, accompagné de son conseil et de plusieurs ducs et pairs, se rendit au parlement pour y tenir un lit de justice, et ordonner la vérification de quelques nouveaux édits. Servin, courbé sous le poids des années et qui relevait à peine d'une maladie grave, se fit transporter à la séance : cet illustre vieillard rappela le peu de forces qui lui restaient pour faire entendre au roi quelques paroles en faveur du peuple. « Sire, lui dit-il, vous pouvez rendre votre » nom célèbre dans l'histoire en domptant vos » ennemis par la force des armes; mais vous ob- » tiendrez une gloire beaucoup plus solide, si » vous savez gagner le cœur de vos sujets par la » douceur et la clémence. » A ces mots, il s'arrête, il chancelle, ses yeux se ferment. Ses amis l'avaient reçu dans leurs bras, et s'efforçaient de le ranimer. *Ce n'est rien*, dit-il, en ouvrant ses yeux presque éteints. Tous les efforts de l'amitié et de l'art de guérir furent inutiles : il mourut regretté du roi et de la nation, modèle d'une vertu parfaite dans sa vie, et même dans sa mort.

Les édits, dont le roi avait exigé l'enregistre-

ment, avaient pour objet de subvenir aux besoins de l'état. Les ministères précédens avaient laissé les finances dans un désordre qui embarrassait toutes les opérations du gouvernement. A cette époque les principes d'après lesquels on doit régler cette partie si essentielle de l'administration, n'étaient pas encore bien connus. Dans la circonstance présente, on se contenta de pourvoir aux besoins les plus pressans, soit par le rachat de quelques parties du domaine, soit par la création de plusieurs offices. Des dépenses extraordinaires exigeaient de nouvelles ressources. La France entretenait, au dehors et au dedans du royaume, une armée de plus de quatre-vingt mille hommes ; la Hollande recevait trois millions deux cent mille livres ; on fournissait aussi des secours au roi de Danemarck.

Les forces de la maison d'Autriche devenaient de jour en jour plus formidables. Christian IV ne recula point devant elles. Reconnu chef de la ligue protestante en Allemagne, il eut d'abord quelques succès ; et s'il finit par succomber dans cette lutte inégale, il conserva du moins sa gloire et l'amour de ses sujets. Le cardinal de Richelieu, après avoir profité de la médiation de l'Angleterre et de la Hollande pour conclure une paix, ou plutôt une trève avec les réformés, persuade au roi de convoquer une assemblée de notables à Paris.

Toute la magnificence royale fut déployée dans cette occasion. Les notables étant réunis, le 2 décembre, au palais des Tuileries, le roi paraît sous un dais placé sur une estrade fort élevée, ayant à sa gauche la reine mère, et à sa droite Gaston son frère. Les cardinaux de la Rochefoucault, de la Valette et de Richelieu, se placèrent un peu au-dessous du frère du roi. On voyait, à quelque distance des cardinaux, le maréchal de Schomberg, quelques autres seigneurs du conseil de sa majesté, et à gauche de la reine mère, Marillac, garde des sceaux. Le comte de Trêmes, capitaine des gardes, et un grand nombre de courtisans, se tenaient debout derrière le roi; les hérauts d'armes, vêtus de leurs cottes de velours violet, semées de fleurs-de-lis d'or, étaient à genoux sur les bords du trône, ayant leurs masses dorées à la main. La princesse de Conti, les premières dames et plusieurs seigneurs de la cour, occupaient une tribune élevée à la gauche du roi. Au pied de l'estrade, on rangea, des deux côtés, de longs bancs couverts de drap d'or. Les premiers présidens, et les procureurs généraux des parlemens de France, s'y placèrent à droite, et douze prélats à gauche; les premiers présidens des chambres des comptes de Paris et des autres provinces, se mirent au-dessous des évêques. Enfin les secrétaires d'état,

le contrôleur-général, ainsi que les intendans des finances, étaient assis, la tête découverte, devant une table, vis-à-vis du trône.

Jamais une pareille assemblée n'avait été ouverte avec autant de pompe ; mais Richelieu connaissait l'influence de ces sortes de solennités sur l'imagination des hommes, et combien il importe souvent de frapper les yeux pour faire plus d'impression sur les esprits. Lorsque chacun eut pris la place qui lui était réservée, le roi s'exprima ainsi : « Messieurs, » je vous ai convoqués dans le dessein de remédier, » par vos avis, à plusieurs désordres qui sont dans » cet état. Je veux le remettre en sa première splen- » deur. M. le garde des sceaux vous fera connaître » plus particulièrement mes volontés. » Le garde des sceaux exposa ensuite la situation des affaires ; le cardinal de Richelieu prit après lui la parole, et prononça le discours suivant :

« Sire, dit-il, en s'adressant d'abord au roi, je » ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler à » cette illustre compagnie les grandes actions que » votre majesté a faites depuis un an. Les choses » parlent assez d'elles-mêmes. Chacun reconnaît » que Dieu a voulu se servir des vertus royales qu'il » a mises en vous pour faire, en peu de temps, à » l'avantage de votre royaume, ce qu'on aurait » jugé impossible d'exécuter en plusieurs siècles.

» Il n'est pas besoin non plus de détailler les dé-
» penses extraordinaires que les circonstances ont
» exigées. Qui ne sait qu'en matière d'état les gran-
» des choses ne se font pas à peu de frais. Les armées
» nombreuses que votre majesté a entretenues au
» dedans et au dehors, ont fait respecter votre
» puissance; et beaucoup de gens doutent encore
» de la possibilité de ce qu'ils voient de leurs pro-
» pres yeux.

» Il n'y a personne d'entre vous, messieurs,
» qui ne sache combien ces dépenses étaient néces-
» saires, et avec quelle intégrité les fonds publics
» ont été ménagés. La probité de ceux qui admi-
» nistrent les finances, justifie ce dernier point.
» Quant à la nécessité des dépenses, elle a été dé-
» montrée par l'oppression des alliés de la cou-
» ronne, qu'il fallait secourir; par la rebellion des
» hérétiques; enfin, par les mouvemens de quel-
» ques mal intentionnés, dont les espérances ont
» été trompées. Les avantages que l'état et ses alliés
» ont retiré de ces dépenses, les rendaient indispen-
» sables. Bien loin de s'en plaindre, la France en-
» tière ne peut que s'en louer. Les affaires sont
» maintenant, grâces à Dieu, en assez bon état;
» mais qui oserait se promettre qu'elles y resteront
» toujours. Nous sommes dans la nécessité, ou de
» laisser le royaume exposé aux mauvais desseins,
» et aux entreprises de ceux qui en méditent l'abais-

» sement et la ruine, ou de trouver des expédiens
» assurés pour l'en garantir.

» L'intention du roi est de le régler, en sorte
» que son règne égale, ou surpasse même, le meil-
» leur des règnes précédens, et qu'il serve d'exemple
» et de modèle à ses successeurs. Le passé est le
» garant de l'avenir. Comment pourrions-nous
» douter du succès? la reine-mère le seconde; et
» Monsieur, inviolablement attaché aux intérêts et
» aux volontés du roi, concourt avec lui dans l'exé-
» cution de ses grands projets; mais il n'appartient
» qu'à Dieu de créer quelque chose de rien. Il faut
» donc, pour arriver au but que le roi se propose,
» diminuer les dépenses ordinaires de sa majesté,
» augmenter ses revenus, ou faire l'un et l'autre
» tout ensemble.

» Il est impossible de toucher aux dépenses né-
» cessaires à la conservation de l'état; y penser,
» serait un crime. Le roi, préférant le bien public
» à ses avantages particuliers, a résolu de diminuer
» les dépenses de sa maison et celles mêmes qui lui
» sont personnelles. Quant aux autres mesures éco-
» nomiques, sa majesté vous en laisse le soin. Peut-
» être pensera-t-on que les temps sont peu propres
» à de telles réformes; peut-être craindra-t-on des
» murmures et des mécontentemens; mais dans
» l'ordre qu'on veut établir, les grands et les
» petits y gagneront également, chacun sera ré-

» compensé selon son mérite. La médiocre con-
» dition des uns, ne fera point mépriser leurs
» services; et les autres seront d'autant plus dis-
» tingués, que la qualité des personnes ajoute un
» nouveau lustre aux actions recommandables. Les
» règles les plus austères semblent douces aux es-
» prits les plus déréglés, quand elles n'ont d'autre
» but que le bien public et le salut de l'état.

» Qui pourra se plaindre, quand tout sera dirigé
» vers une si bonne fin, quand les dépenses seront
» réglées sur ce que le feu roi se prescrivait à lui-
» même? Sa majesté veut servir d'exemple à tous,
» et se soumettre le premier aux lois. La reine, votre
» mère, vous supplie, Sire, de trouver bon qu'elle
» fasse ce que votre piété envers elle ne vous per-
» mettrait pas seulement de penser; c'est-à-dire,
» qu'elle se réduise à un revenu moindre que celui
» dont elle jouissait du temps du feu roi, étant
» vrai qu'elle n'a point amélioré sa condition,
» lorsque pendant la minorité de votre majesté,
» et pour son service, elle a rendu meilleure celle
» de beaucoup d'autres. Après avoir été contrainte
» d'augmenter, en ce temps, les dépenses de l'état,
» pour en conserver le corps en son entier, elle
» vous conseille de les retrancher pour la même
» cause. La diversité des conjonctures exige des
» mesures différentes; et dans les grandes tempêtes,
» il faut partager son bien avec la mer pour sou-

» lager le vaisseau et pour éviter le naufrage; on
» perdrait tout, en voulant tout sauver.

» L'intérêt des particuliers demande ces réfor-
» mes, aussi-bien que celui du public. Un ancien
» prélat du royaume, disait, fort judicieusement,
» qu'il est impossible que l'abondance subsiste, et
» que les sujets conservent leurs richesses quand
» l'état est pauvre. Avec les retranchemens que
» j'indique, la dépense diminuera de trois millions
» par an. La somme est considérable, mais elle ne
» suffit pas encore pour égaler la dépense. Il faut
» donc augmenter la recette, non par de nouvelles
» impositions que les peuples ne sauraient suppor-
» ter, mais en employant les voies moins onéreuses,
» et qui permettent au roi de soulager ses sujets
» par la diminution des tailles, comme il a fait
» cette année.

» Les domaines et les droits engagés pour plus
» de vingt millions, doivent être rachetés; cette
» mesure est non seulement utile, mais juste et
» nécessaire. Qu'on ne croie pas toutefois qu'il
» s'agisse de retirer par autorité, ce que les parti-
» culiers ont acquis de bonne foi; le plus grand
» gain que puissent faire les rois et les états, est
» de garder la foi publique, fonds inépuisable, et
» ressource assurée dans tous les temps. Nous cher-
» chons d'autres moyens aux nécessités présentes.
» Le roi a fait des choses qui ne sont pas moindres,

» et Dieu lui fera la grâce d'en faire de plus diffi-
» ciles.

» Si l'on vient à bout de ce dessein, et que la
» France jouisse tous les ans du revenu qui provien-
» dra de ces rachats, les choses qui nous semblent
» impossibles et qui sont néanmoins nécessaires
» pour le bien de l'état, deviendront fort aisées à
» exécuter. Les peuples qui contribuent mainte-
» nant plus par leur sang que par leurs sueurs, aux
» dépenses publiques, seront soulagés. En ne levant
» plus rien que ce qui est indispensable, les sujets
» ne se croiront point dégagés de l'obligation de
» contribuer aux frais publics, et loin de se plaindre,
» ils croiront gagner à ce système d'imposition.

» Quand il sera question de résister à quelque
» entreprise étrangère, à quelques rebellions intes-
» tines, si Dieu en permet encore pour nos péchés;
» quand il faudra exécuter quelque dessein utile et
» glorieux pour l'état, on n'en perdra pas l'occasion
» faute d'argent; on n'aura plus recours à des
» moyens extraordinaires; il ne faudra plus ména-
» ger les partisans afin d'avoir leurs avis; ni *mettre*
» *la main dans leur bourse*, bien que souvent elle
» ne soit pleine que des deniers du roi. Nous ne
» verrons plus les cours souveraines occupées à vé-
» rifier de nouveaux édits pécuniaires, et le roi ne
» paraîtra sur son lit de justice que pour soulager
» ses sujets en abolissant ce que la nécessité des af-

» faires l'a obligé d'ordonner. Enfin les choses se-
» ront conformes aux vœux que les gens de bien
» font depuis long-temps, et le bon ordre rétabli
» durera des siècles entiers.

» Pour rendre à la France son ancien éclat, il
» n'est pas nécessaire de publier de nouvelles or-
» donnances ; c'est assez d'observer ponctuellement
» celles que nous avons ; peu de paroles et beau-
» coup d'effets, voilà ce qu'on attend des bonnes
» intentions et du discernement des membres de
» cette assemblée. Le roi ne doute point, messieurs,
» que vous ne fassiez votre devoir en cette occa-
» sion. Vous connaîtrez par l'événement que sa
» majesté se surpasse elle-même quand il s'agit de
» donner à ses sujets des marques de sa bienveil-
» lance. La gloire du rétablissement de la France
» est réservée à la vertu d'un si grand monarque ;
» en vous associant à l'exécution d'un projet qui
» rendra sa mémoire immortelle, il acquiert de
» nouveaux droits à votre amour et à votre fidélité.
» Pour moi, je bénirai Dieu s'il me retire de ce
» monde après que j'aurai vu l'heureux succès d'une
» si noble, si sainte et si glorieuse entreprise. »

Ce discours composé par un homme qui disposait des places et des honneurs, reçut beaucoup d'éloges, surtout à la cour. Richelieu qui aimait les lettres prétendait aux succès de l'éloquence, et en considérant les discours qui nous restent de lui, on peut

juger que, sous ce rapport, il était supérieur à son siècle.

Parmi les propositions que Richelieu lui-même soumit à l'assemblée dans le cours de sa session, il en est une concernant les peines ordonnées contre les criminels d'état, qui mérite une attention particulière. On proposait de les réduire à la seule privation des charges et des emplois. Les magistrats, rigides observateurs des lois anciennes, s'opposèrent avec succès à cette innovation. D'après la sévérité que Richelieu déploya dans la suite contre cette classe de criminels; d'après le nombre de victimes qui, pendant son ministère, périrent sur l'échafaud, et que d'un mot il eût pu sauver, on est tenté de croire qu'il avait pris des mesures pour que sa proposition fût rejetée. Le langage de la clémence et de la modération est trop souvent, dans la bouche des hommes qui ne doivent leur pouvoir qu'à la fortune, le signal de l'injustice et de l'oppression.

On ne peut douter que cette assemblée de notables ne fût dirigée par le gouvernement. Il est aisé de reconnaître dans les avis qu'ils donnèrent à Louis XIII, les vues et le génie de Richelieu. Le roi fut supplié de créer une marine, de diminuer les pensions accordées aux princes et aux autres seigneurs de la cour; d'entretenir une armée permanente, et de donner les ordres nécessaires pour la démolition des places fortes dans l'intérieur du

royaume. Cette dernière mesure annonçait aux habitans de la Rochelle que leur sort était fixé. La réduction de cette ville, la ruine du parti réformé manquaient à l'établissement parfait de l'autorité royale; c'était là le but des négociations de Richelieu dans les pays étrangers, et de ses délibérations dans le conseil du roi.

L'examen le plus léger de la situation intérieure de la France, prouve que le dernier édit de pacification n'était observé ni par les catholiques ni par les protestans. Les premiers entretiennent une garnison près de la Rochelle, dans le fort Louis, dont la démolition avait été stipulée; les autres maltraitent les catholiques partout où domine la religion réformée. Les deux partis ne se réunissent que dans un seul point, dans l'esprit d'intolérance et de persécution; des noms injurieux tels que ceux de *Huguenots* et de *Papistes* enflamment les haines mutuelles. Les tribunes des temples, les chaires des églises retentissent d'anathèmes, d'accusations réciproques et de paroles menaçantes; tous infidèles à leurs promesses, tous impatiens de la guerre civile, invoquent la foi des sermens et le Dieu de paix.

Cet état de choses ne pouvait avoir une longue durée; il fallait que le gouvernement expirât dans l'anarchie ou qu'il établît son autorité sur les débris des factions. Comme le pouvoir des lois n'était

plus respecté, la force était l'unique moyen de rétablir l'obéissance, sinon la fidélité des sujets; car, à la honte de l'espèce humaine, le despotisme a été jusqu'ici le seul remède de l'anarchie.

Dans cette effervescence des esprits, il ne fallait qu'une étincelle pour tout embraser, elle partit de la Grande-Bretagne. Ce pays était alors gouverné par le duc de Buckingham, qui conservait sur l'esprit de Charles Ier, le même empire qu'il avait exercé sur celui de son prédécesseur. Il était renommé par des qualités brillantes; mais sa conduite prouve qu'il lui manquait les qualités solides de l'homme d'état. Sa première jeunesse avait été livrée à la séduction des plaisirs; le goût des aventures romanesques ne l'abandonna jamais. Lorsque Charles Ier, épousa par procuration la princesse Henriette, le duc de Buckingham fut chargé de conduire la nouvelle reine en Angleterre (1). Un homme qui avait joui successivement sous deux rois d'une faveur sans bornes, et qui, d'une condition privée était parvenu, jeune encore, au gouvernement absolu de trois royaumes, ne pouvait manquer de fixer sur lui tous les regards. La beauté remarquable de sa figure, les grâces de ses manières, la finesse de son goût, le faste de sa dépense justifièrent les rapports de la renommée; au milieu des

(1) Hume's History of England.

caresses et des fêtes dont il était l'objet, l'audace de ses vœux s'éleva jusqu'à la reine de France.

Anne d'Autriche ne le cédait à aucune dame de la cour, en esprit et en beauté. Elevée dans les idées d'une galanterie alors permise en Espagne, elle ne regarda, dit un historien célèbre, les témérités du duc de Buckingham, que comme un hommage à ses charmes qui ne pouvait offenser sa vertu. Le duc se laissa bercer d'espérances si flatteuses, qu'après son départ il retourna secrètement à Paris sous quelque vain prétexte; et s'étant présenté chez la reine, il fut congédié avec un reproche qui ressemblait moins à la colère qu'à la bonté.

Richelieu eut bientôt appris cette démarche; on assure que la vigilance de ce ministre fut excitée par la jalousie. La politique ou la vanité lui avait fait, dit-on, désirer de plaire à la reine (1); mais

(1) Voltaire, Hume, Gaillard, et d'autres historiens, ont adopté cette supposition; elle ne repose toutefois que sur le témoignage de madame de Motteville. Si le fait est vrai, il est du moins peu vraisemblable, et ne s'accorde ni avec le caractère, ni avec les intérêts de Richelieu; voici le passage de madame de Motteville :

« On veut aussi que le cardinal de Richelieu ait eu pour la reine » plus d'amour que de haine..... La reine m'a conté, qu'un jour il » lui parla d'un air trop galant pour un ennemi; et qu'il lui fit un » discours fort passionné; mais qu'ayant voulu lui répondre avec colère et mépris, le roi, dans ce moment, était entré dans le cabinet » où elle était, qui, par sa présence, interrompit sa réponse; que » depuis cet instant, elle n'avait jamais osé recommencer cette harangue, craignant de lui faire trop de grâce en lui témoignant

un homme de sa profession, d'un caractère sérieux, livré aux plus vastes pensées de l'ambition, plus habile à se faire craindre qu'à se faire aimer, était trop inférieur en matière de galanterie, à un jeune courtisan qui ne respirait que les plaisirs et la gaieté. Repoussé avec dédain, Richelieu ne songea qu'à déconcerter les projets de son rival. Pendant que le duc faisait ses préparatifs pour une nouvelle ambassade à Paris, il reçut un courrier du gouvernement français qui lui interdisait ce voyage. Dans le transport de sa colère, il jura « qu'il verrait la » reine en dépit de tous les obstacles et de tout le » pouvoir de la France. » Dès ce moment la guerre fut résolue.

Il engage d'abord Charles I[er] à violer un article formel du traité de mariage, en lui faisant renvoyer à la fois tous les Français que la reine avait à son service. Il excite les armateurs anglais à inquiéter le commerce maritime de la France et à saisir ses vaisseaux. Enfin, il prend la résolution de seconder les efforts du duc de Soubise et d'entreprendre une

» qu'elle s'en souvenait. Mais elle lui répondit tacitement par la » haine qu'elle eut toujours pour lui, et par le refus continuel qu'elle » fit de son amitié, et de ses assistances auprès du roi. » Les lecteurs jugeront jusqu'à quel point un pareil récit peut établir une vérité historique. Il me semble que la constance que Richelieu mit dans ses projets contre l'Autriche, explique plus naturellement l'inimitié de la reine, qui était alors dévouée aux intérêts de sa maison.

expédition militaire qui devait le couvrir de gloire et le rapprocher d'Anne d'Autriche.

Le duc de Soubise se trouvait à Londres avec le duc de Rohan, son frère; ils réclamaient fortement la protection du roi en faveur des religionnaires opprimés. Ils représentaient qu'aussi longtemps que leur parti subsisterait, Charles pouvait compter sur leur dévouement comme sur celui de ses propres sujets; mais qu'une fois anéanti, la France délivrée de cet obstacle, deviendrait bientôt formidable à l'Angleterre et aux nations voisines. « Quelle garantie les réformés français pouvaient-» ils invoquer, disaient-ils, pour la conservation » de leurs priviléges, sinon le pouvoir d'un roi, » qu'ils regardaient comme le chef de leurs églises » et qui s'était engagé autant par intérêt que par » inclination à les soutenir. » Charles ne put résister à ces raisons appuyées des sollicitations de son favori; il fit armer une flotte de cent voiles, sur laquelle on embarqua sept mille hommes, destinés à tenter une invasion en France. Le commandement de ces forces fut confié au duc de Buckingham, qui après avoir passé avec sa flotte à la vue de la Rochelle, effectua sa descente dans l'île de Rhé (20 juillet 1627.)

Toiras, gentilhomme du Languedoc et gouverneur de l'île de Rhé, n'ayant pu empêcher la descente de l'ennemi, se renferma dans le fort Saint-

Martin. Quatre jours employés par les Anglais à débarquer leurs équipages de guerre, lui donnèrent le temps d'achever l'approvisionnement de l'île et d'en fortifier à la hâte les côtés faibles. Le duc de Buckingham fait marcher en ordre de bataille ses troupes, précédées d'un train nombreux d'artillerie, et met le siége devant la citadelle. Le brave Toiras rassemble sa garnison, et s'adressant aux soldats :

« Compagnons, leur dit-il, votre courage est » aujourd'hui nécessaire à la patrie. Il n'est aucun » de vous qui ne rougît d'être moins brave qu'un » Anglais. Toutefois, s'il se trouve parmi nous un » homme assez lâche pour craindre le danger, » qu'il se montre, je lui donne son congé, les » portes vont s'ouvrir devant lui. Quant à moi, » vous me verrez toujours au poste d'honneur ; et » si Dieu nous fait la grâce de sauver ce boulevart » de la France, vos services seront mis sous les » yeux d'un roi qui aime le mérite et qui sait le » récompenser. » Ce discours fut accueilli par des acclamations unanimes, et l'intrépidité du général passa dans le cœur de chaque soldat.

Toiras, prévoyant l'extrémité où sa garnison serait bientôt réduite, crut devoir en informer le roi ; mais la vigilance de l'ennemi ne permettait à aucun bâtiment de franchir le canal. Trois soldats se présentent pour tenter cette entreprise : leur

offre est acceptée. De ces trois intrépides aventuriers, l'un périt dans les flots; l'autre, succombant de fatigue, est sauvé par l'équipage d'un vaisseau anglais; le troisième, après avoir lutté contre les vagues, exposé au feu de l'ennemi, et à la poursuite d'une chaloupe, qu'il n'évita qu'en plongeant à diverses reprises, arrive enfin sur la côte. Les efforts qu'il venait de faire avaient entièrement épuisé ses forces. On fut obligé de le transporter au quartier du duc d'Angoulême, qui commandait l'armée française destinée à contenir la Rochelle. L'histoire, trop souvent injuste envers le mérite obscur, a recueilli le nom de ce brave soldat. Solanier appartenait au régiment de Champagne, et il était digne de ce corps justement célèbre dans nos fastes militaires.

Louis XIII relevait de maladie lorsqu'il reçut les dépêches de Toiras. Il y répondit lui-même, en l'exhortant à prolonger sa défense, et en lui promettant de prompts secours. Cependant les Anglais continuaient leurs attaques, et les vivres commençaient à manquer, lorsqu'un convoi, composé de trente à quarante vaisseaux partit des Sables d'Olonne, et après avoir éludé la poursuite des Anglais, vint échouer heureusement au pied de la citadelle.

L'ennemi fit de vains efforts pour le détruire; il fut sauvé par les habiles dispositions de Toiras, et

l'abondance redoubla le courage des soldats. Pendant la durée de ce siége, les habitans de la Rochelle étaient suspendus entre la crainte et l'espérance. Il semblait que ce peuple voulût garder un milieu entre l'obéissance et la révolte, et qu'il ne pût se résoudre, ni à se soumettre, ni à se défendre. Cette incertitude était le résultat des combats que se livraient la sagesse et la modération d'une part, et de l'autre, l'inquiétude et le besoin du changement; mais le parti le plus violent devait l'emporter. Les promesses de l'Angleterre, et l'éloquence factieuse de quelques orateurs, réussirent à soulever la multitude, au nom de la religion et de la liberté.

Le duc d'Angoulême s'était rapproché de la Rochelle avec son armée. Il fit travailler à deux forts, qui devaient, disait-il, lui servir de retraite en cas de surprise, et empêcher les Anglais de tenter une descente sur les côtes. Les habitans de la Rochelle soupçonnèrent les véritables motifs de ces travaux, et ils chargèrent leurs ingénieurs de tracer le plan d'une grande redoute au milieu des marais de Tasdon. L'exécution de ces ouvrages ne fut interrompue ni d'un côté, ni de l'autre, par aucun acte d'hostilité. Au milieu de tout cet appareil de guerre on voyait encore l'image de la paix.

Ce fut le 10 septembre 1627 que l'artillerie des remparts de la Rochelle annonça la déclaration de

guerre. Un petit nombre de bons citoyens, prévoyant les suites de cette démarche audacieuse, hasardèrent quelques remontrances; mais qui pourrait arrêter le mouvement d'un peuple ébranlé par le fanatisme? On ne songea plus qu'à se défendre, et à s'assurer l'appui de l'Angleterre. Ce fut là le but du traité d'union qui fut négocié entre Jean Guiton, David de Fos, députés de la Rochelle, et le duc de Buckingham, au nom de Charles Ier. Ce traité fut suivi d'un manifeste, dans lequel on remarque les passages suivans :

« L'ignorance, disaient-ils, et le préjugé don-
» neront sans doute à une démarche indispensable
» le nom odieux de révolte. Nos mains sont armées
» à la vérité, mais nos cœurs sont fidèles. Nous
» respectons toujours le roi; mais nous sommes
» forcés de nous jeter entre les bras d'un souve-
» rain étranger. Notre dessein n'est pas de changer
» de maître, nous ne cherchons qu'un protecteur :
» qu'on ne nous impute pas le crime de vouloir
» troubler la France; nous n'avons d'autre but que
» de nous délivrer de l'oppression.

» Que n'avons-nous pas fait pour éviter ce
» malheur ? Comment a-t-on répondu à nos justes
» plaintes? Par la force et par la ruse, par de per-
» fides insinuations et des manéges artificieux, par
» des menaces toujours exécutées, par des pro-
» messes toujours trompeuses. Le traité de Mont-

» pellier a-t-il été respecté? Des commissaires, au » mépris des édits de pacification, n'ont-ils pas » commis dans l'île de Rhé d'indignes violences? » N'ont-ils pas fait périr un malheureux sans pro- » cédure et sans conviction de crime? Le maré- » chal de Praslin n'est-il pas venu bloquer une » ville paisible, avec une armée de brigands, et non » de soldats?

» Les ambassadeurs du roi d'Angleterre nous » ayant engagés à signer une paix même désavan- » tageuse, en a-t-on effectué les conditions quoi- » que garanties par le pouvoir de la Grande-Bre- » tagne? Nous a-t-on laissé, ainsi qu'on en était » convenu, la libre disposition des sels et des au- » tres denrées qui nous appartenaient dans les îles » de Rhé et d'Oléron? Jouissons-nous de la liberté » du commerce et de nos franchises? Les garnisons » ont-elles évacué les places voisines? le nombre » en a-t-il été réduit? Tout cela cependant avait » été promis. Nos maisons de campagne brûlées, » nos vignobles arrachés, nos forêts abattues ont » déjà publié nos infortunes. Ils annonçaient » nos disgrâces lorsque le respect nous impo- » sait encore silence. On empêche depuis long- » temps l'importation des blés à la Rochelle. Cette » place est bloquée; on songe à fermer l'entrée » du port et à couper les canaux des fontaines. » Que dirons-nous des injustices commises envers

» nos frères ? L'exercice de la religion réformée » n'est pas rétabli dans tous les lieux désignés par » le dernier édit. Nos temples, nos cimetières ne » sont pas encore restitués. Les plaintes de nos » députés ne sont pas entendues ; et pour comble » de disgrâce le fort Louis subsiste, ce fort, dont » la démolition avait été si clairement annoncée, » si solennellement promise.

» Notre sort est bien déplorable ! L'avons-nous » mérité ? nous, dont l'attachement pour la France, » notre mère commune, s'est signalé tant de fois ; » nous, dont les services rendus à l'état, vivent » encore si glorieusement dans nos annales, dans » les déclarations de nos souverains, et dans nos » priviléges confirmés par tant de rois. Puisque tout » est préparé pour notre ruine, ne prenons conseil » que de notre désespoir. Un seul parti nous reste, » celui de la défense ; nous prenons les armes, mais » nos vœux sont toujours pour la paix. Si nous » réunissons nos forces à celles de l'Angleterre, ce » n'est pas une démarche libre, on nous y pré- » cipite.

» Puisse le ciel, témoin de la justice de notre » cause, nous être propice dans ces jours de mal- » heurs ! Puissent les souverains, les princes, les » républiques alliés de la couronne de France, » approuver nos résolutions et les favoriser ! Puisse » tout bon Français nous accorder son secours !

» Que tous sachent enfin que nous voulons vivre
» en sujets fidèles et soumis, qu'il n'y aura plus
» parmi nous d'appareil de guerre, sitôt qu'on pro-
» posera une paix raisonnable, et que sa majesté
» voudra bien nous faire grâce, maintenir les édits
» de pacification, arrêter le cours de tant de vio-
» lences exercées contre nous; et conserver sur-
» tout les priviléges de notre ville, priviléges qui
» sont moins des grâces que des conventions sti-
» pulées par un traité du quatorzième siècle, lors-
» que nos pères, que les revers du roi Jean avaient
» assujettis à la domination anglaise, se réunirent
» volontairement à la France, et rentrèrent, sous
» la foi des traités, dans le sein de leur patrie (1). »

On répondit à ce manifeste, que les habitans de la Rochelle avaient eux-mêmes violé l'édit de pacification en convoquant une assemblée sans le consentement du roi, et en proclamant la sédition par cet acte de souveraineté. On leur reprocha les intrigues de leurs agens à Londres, les secours qu'avant leur déclaration ils avaient donnés aux ennemis de l'état, et spécialement à l'armée anglaise qui apportait en France le fléau de la guerre. Mais des deux côtés on dissimulait ses motifs réels. L'espoir de l'indépendance animait les protestans; le roi, ou plutôt Richelieu, voulait exercer un pouvoir absolu.

(1) Histoire de la Rochelle, par Arcère.

Après la publication du manifeste, le conseil de la Rochelle fit partir des députés pour se rendre auprès du roi d'Angleterre. Des citoyens furent aussi nommés pour résider auprès du duc de Buckingham, qui poursuivait le siége de la citadelle de Saint-Martin. De nouveaux et de fréquens secours envoyés à l'armée anglaise, furent les suites du traité d'union, secours qui devinrent inutiles à l'ennemi et funestes à la Rochelle. En effet, la grande quantité de vivres fournis aux Anglais, manqua dans la suite à cette ville assiégée.

Cependant Richelieu faisait mouvoir tous les ressorts de la politique pour se débarrasser des diversions étrangères et s'appliquer uniquement à son grand projet de rétablir en France l'unité de pouvoir. Il eut l'adresse de susciter en Allemagne de nouveaux ennemis à l'empereur Ferdinand, de lier par un traité la Hollande toujours disposée à favoriser la cause protestante; et ce qui parut plus extraordinaire, il acquit assez d'influence dans les conseils du roi d'Espagne pour obtenir de ce prince des secours contre les révoltés français. Le duc d'Olivarez gouvernait alors la monarchie espagnole sous le nom de Philippe IV; mais il était aussi incapable que le duc de Buckingham de balancer le génie et la fortune de Richelieu.

Ces arrangemens terminés, Richelieu part avec Louis XIII et se rend devant la Rochelle, où

Gaston, frère du roi, était déjà arrivé (12 octobre 1627). On tient conseil. Il s'agissait de savoir, si l'on ferait passer des renforts à Toiras. Marillac, garde des sceaux, propose de n'envoyer aux assiégés que des convois. « La citadelle, disait-» il, n'est pas tenable ; au milieu des ruines d'une » place ouverte de toutes parts, irait-on exposer » des troupes, dont la perte affaiblirait l'armée » royale ? Comment d'ailleurs les transporter avec » sûreté à travers une forêt de vaisseaux ennemis ? » La prudence exige qu'on réserve toutes les forces » pour l'attaque de la Rochelle, et qu'on ne pour-» suive pas à la fois deux victoires, au risque de » les manquer toutes deux. »

Le cardinal de Richelieu fut d'un autre avis. « Sire, dit-il, au roi, l'Europe a les yeux ouverts » sur les démarches de votre majesté, elles doi-» vent répondre à la supériorité de ses vues, à la » grandeur de l'insulte que les Anglais viennent de » faire à la couronne, et à l'énormité des fautes » réitérées d'une ville rebelle. Assiéger la Rochelle, » et chasser en même temps les Anglais de l'île de » Ré, c'est une grande entreprise ; mais elle n'est » ni au-dessus de vos pensées, ni au-dessus de » votre pouvoir.

» La Rochelle est déjà investie ; que votre armée » en attendant les opérations du siége garde avec » soin ses lignes ! un détachement de deux mille

» hommes réuni aux cinq mille fantassins et aux » cinq cents chevaux occupés à la garde de l'île » d'Oléron, suffira pour faire lever le siége du » fort Saint Martin. Le duc de Buckingham n'at- » tendra pas même qu'un échec l'avertisse de s'éloi- » gner ; et quelque prompte que soit sa retraite, » elle sera toujours tardive. Quels avantages vos » troupes n'auront-elles pas sur les Anglais ? L'em- » barras et la confusion inséparables d'un embar- » quement précipité combattront pour elles. La » fuite de ces ennemis de la France mettra la Ro- » chelle à vos pieds. »

On est peut-être surpris de voir opiner dans les conseils de guerre, un garde des sceaux, et surtout un cardinal. Tel était l'esprit du siècle ; les ecclésiastiques de cour portaient souvent l'épée ; des religieux mêmes abandonnaient leurs cloîtres et n'étaient point effrayés du bruit des armes. Les mémoires du temps nous apprennent que le père Joseph, capucin, grand politique, missionnaire et courtisan, parut au siége de la Rochelle et conseilla quelques opérations militaires ; dévoué au cardinal de Richelieu, il servait avec indifférence les vertus et les vices de son maître.

L'avis du cardinal de Richelieu prévalut dans le conseil ; les renforts arrivèrent heureusement à leur destination, et le duc de Buckingham arrêté par Toiras, battu par le maréchal de Schomberg,

ramena en Angleterre les débris de son armée. Il perdit près de sept mille hommes dans cette malheureuse expédition, où il déploya peu de talens comme capitaine et beaucoup de bravoure comme soldat. Le mauvais succès de cette entreprise ne lui fit rien perdre dans l'esprit de Charles Ier. Serait-il vrai, comme le prétendent plusieurs historiens, que ce prince, ennemi secret de la religion réformée, songeât plutôt à satisfaire les caprices d'un favori, qu'à protéger l'indépendance de la Rochelle ? Cette opinion a été adoptée par la plupart des historiens protestans. « De trois flottes, dit un de leurs ministres, que le roi d'Angleterre envoya au secours de la Rochelle, la première affama cette ville en lui prenant ses blés, la seconde l'amusa par l'apparence d'un secours qu'elle ne voulut pas lui donner, et la troisième la vendit. »

La fuite des Anglais permit au roi de réunir ses forces ; on résolut d'enlever aux habitans de la Rochelle toute espérance de secours, soit du côté de la mer, soit du côté de la terre, en fermant leur port par une digue, et en traçant autour de leurs murailles une ligne de contrevallation, que des forts élevés de distance en distance rendraient inaccessible.

On essaya d'intercepter les passages du port, au moyen d'une chaîne de pontons et de batteries

flottantes, mais ils ne purent résister aux premières secousses des vents et des flots. On comprit alors que pour donner un frein à la mer, une digue mobile était insuffisante, et que c'était au fond des eaux qu'il fallait en chercher les fondemens. Les travaux commencèrent le 30 novembre, sur ce nouveau plan; la digue prolongée en ligne droite sur une surface de sept cent quarante toises, partait d'un côté de l'avant-port, au bas d'une pente dominée par le fort Louis, et se terminait à l'autre côté dans l'anse des Meuilles. L'ouvrage était encore peu avancé, lorsqu'une tempête en détruisit la plus grande partie. La patience de Richelieu n'est point lassée, il fait recommencer les travaux; le souvenir de la digue qu'Alexandre avait élevée devant Tyr, excitait son émulation. On voyait ce prélat, un Quinte-Curce à la main, conférer avec les architectes, encourager les ouvriers, distribuer des récompenses, et lutter avec toutes les ressources de l'industrie humaine, contre une mer profonde et agitée par de fréquens orages.

Le roi ayant appris qu'on craignait des mouvemens séditieux en Champagne et en Picardie, retourna dans sa capitale, laissant le commandement du siége à Richelieu, avec la qualité de lieutenant-général des armées du roi dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois et dans le pays d'Aunis. Le

duc d'Angoulême (1), les maréchaux de Bassompière et de Schomberg; en un mot tous les officiers eurent ordre de lui obéir. Louis se sépara de son ministre en lui témoignant beaucoup d'estime et de regrets (2). L'absence du roi ne rallentit ni l'activité des chefs, ni le courage des soldats; ce n'était qu'un homme intrépide de moins dans l'armée. L'esprit d'ordre et l'austérité naturelle du cardinal de Richelieu, soumirent cette armée à une discipline sévère; l'indocilité du soldat fortifiée par une longue habitude de licence et de pillage, la mauvaise disposition des officiers supérieurs dont le nouveau titre accordé au cardinal blessait l'orgueil militaire, rien ne put résister aux volontés et à l'ascendant de Richelieu.

Ses ordres étaient suivis d'une prompte exécution; la régularité la plus parfaite régnait dans l'armée, abondamment pourvue de vivres et de munitions; la moindre négligence était punie, le moindre acte de dévouement récompensé; on vit même disparaître par degrés ce langage cynique trop commun parmi les gens de guerre, signe de brutalité plus que de courage. Les exercices de la religion se mêlaient à ceux de la guerre; et le soldat ne redoutait aucun danger, persuadé que dans les ennemis de

(1) Fils naturel de Charles IX; il fut d'abord connu sous le nom de comte de Champagne.

(2) Mercure français, 1628.

l'état, il combattait les ennemis de Dieu. Quelques grands seigneurs ne supportaient qu'en frémissant le joug qui leur était imposé ; ils sentaient quelle autorité la réduction de la Rochelle allait ajouter au pouvoir déjà excessif de Richelieu. Si le parti réformé était détruit, de quel secours pourraient-ils appuyer leurs mécontentemens futurs ? La soumission la plus absolue deviendrait pour eux, non un devoir, mais une nécessité. En secondant de leur bravoure et de leur expérience les projets d'un prélat ambitieux, ils travaillaient à leur propre ruine ; leur servitude serait l'unique prix du sang qu'ils auraient versé. Telles sont les pensées qui agitaient l'esprit de certains généraux : mais ils n'en servaient pas avec moins de zèle ; et le maréchal de Bassompière disait à ses collègues : « Nous serons » assez fous pour prendre la Rochelle. »

Le duc de Rohan était absent de cette ville dont il avait fomenté la révolte ; il soutenait la guerre dans le Languedoc, contre le prince de Condé et le duc de Montmorency. Tous trois combattaient pour eux-mêmes ; le duc de Rohan pour être toujours chef de parti ; le prince de Condé à la tête des troupes royales, pour regagner à la cour son crédit perdu ; le duc de Montmorency, à la tête des troupes levées par lui-même dans le Languedoc, dont il était gouverneur, pour rendre sa fortune indépendante, à l'exemple du connétable de Les-

diguières. La Rochelle n'avait donc rien à espérer que de l'Angleterre et de l'énergie de ses propres défenseurs.

On avait élu pour maire un des habitans nommé Guiton, homme d'une fermeté héroïque, endurci aux fatigues et aux dangers, républicain plein de zèle et d'audace. La fortune ne pouvait donner à l'insurrection un chef plus déterminé. Il refusa d'abord d'accepter la charge qu'on lui offrait; vaincu par les instantes prières de ses concitoyens, il saisit un poignard et leur dit : « Je serai maire » puisque vous le voulez ; mais c'est à condition » qu'il me sera permis d'enfoncer ce poignard dans » le cœur du premier qui parlera de se rendre ; » qu'on s'en serve contre moi, si jamais je songe à » capituler. » Le poignard resta sur une table dans la chambre du conseil pendant toute la durée du siége.

Cependant la digue et les lignes de circonvallation étaient terminées. Comme on savait que la Rochelle était mal approvisionnée, le siége fut converti en blocus. Richelieu se flattait que cette ville, perdant l'espérance de renouveler ses provisions, n'attendrait pas les dernières extrémités pour se rendre. Son intention était de la soumettre et non de la détruire : il y eut même quelques pourparlers. Un récollet, nommé Cyrille, fut chargé

d'aller porter à la Rochelle des paroles de paix (1). Il annonça que le roi accorderait aux citoyens de cette ville le libre exercice de la religion, la disposition entière de leurs biens et l'exécution des édits, à condition qu'ils ouvriraient leurs portes à ses troupes, et que toutes leurs fortifications seraient rasées. Guiton lui fit répondre, que des hommes accoutumés à combattre pour leurs remparts, n'étaient pas disposés à les renverser.

L'événement de ce siége tenait toute l'Europe en suspens. Les Hollandais et les protestans d'Allemagne faisaient des vœux pour la conservation de la Rochelle ; mais ils n'osaient lui envoyer des secours, de crainte que la France ne les abandonnât à la haine et au despotisme de la maison d'Autriche. Les Anglais seuls condamnaient hautement la conduite de Charles Ier. Les orateurs du parlement, qui essayaient déjà leurs forces contre l'autorité royale, exprimaient leurs opinions avec une liberté républicaine : ils accusaient le duc de Buckingham ; ils accusaient le roi lui-même d'une indifférence coupable pour les intérêts de la patrie, et ceux de la religion.

« Le roi, disaient-ils, n'a-t-il pas signé un traité » d'alliance avec les protestans Français ; ne s'est-il

(1) Arcère. Histoire de la Rochelle.

» pas engagé solennellement à leur accorder des
» secours ; l'honneur du nom anglais est intéressé
» à l'accomplissement de ces promesses. Sans l'es-
» poir d'être soutenus par l'Angleterre, les malheu-
» reux habitans de la Rochelle auraient-ils eu l'im-
» prudence de braver toutes les forces d'un grand
» empire, et les vengeances d'un maître irrité ? Leur
» confiance dans la loyauté anglaise leur a mis les
» armes à la main ; et cette confiance honorable
» pour nous, dangereuse pour eux, serait indigne-
» ment trompée ! Il n'en aurait pas été ainsi du
» temps de nos pères ; ils avaient du zèle pour la
» religion, de la prudence dans les conseils, du
» courage dans l'exécution ; ils respectaient la foi
» jurée, et jamais ils n'auraient abandonné dans
» le péril leurs amis et leurs alliés. Pourquoi nos
» flottes restent-elles inactives dans nos ports ? Si
» les sentimens d'honneur ne suffisent pas pour
» déterminer nos ministres, qu'ils considèrent du
» moins ce qu'ils doivent à leur pays ? Sont-ils
» assez peu éclairés pour ne pas voir quelle pré-
» pondérance la prise de la Rochelle va donner
» aux catholiques, dont l'implacable inimitié pour-
» suit la ruine des réformés dans toute l'Europe.
» Puisque le parlement est le grand conseil de
» l'état, pourquoi négligeons-nous de faire en-
» tendre au roi ces tristes vérités ? L'intérêt de la

» religion, l'intérêt du roi lui-même, celui de la » patrie, tout nous en fait un devoir. »

Ces murmures déterminèrent enfin Charles Ier à faire en apparence une nouvelle tentative en faveur de la Rochelle. Le comte de Denbigh, beau-frère du duc de Buckingham, fut chargé de cette expédition. La flotte anglaise, composée de vingt-six vaisseaux de guerre, et d'un grand nombre de bâtimens chargés de provisions, parut enfin dans le pertuis Breton, le 11 mai, à une heure après midi. Les vaisseaux du roi, sous les ordres du commandeur de Valençay, vinrent se ranger entre les deux pointes de Coureilles et de Chef-de-Baie pour couvrir les travaux de la digue. Tous ces mouvemens annonçaient une action mémorable et décisive. Le maire Guiton rempli d'ardeur faisait ses dispositions pour seconder la flotte anglaise. Des bâtimens bien armés devaient, au premier signal, se porter à pleines voiles sur la digue, et hâter sa destruction. Les tours et les remparts de la Rochelle étaient couverts de citoyens armés, de femmes, d'enfans, de vieillards, qui attendaient avec impatience l'arrivée de leurs libérateurs, et adressaient au ciel de ferventes prières pour le succès de leurs efforts. L'armée du roi gardait les côtes hérissées de pièces d'artillerie. Tous les esprits, soit dans le camp, soit dans la ville, flottaient entre la crainte

et l'espérance. L'escadre ennemie, après avoir côtoyé l'île de Ré, vint mouiller à la rade de Chef-de-Baie, hors de la portée du canon. Le général Anglais, immobile sur ses ancres, resta huit jours dans cette honteuse inaction, et remit à la voile pour l'Angleterre, sans avoir tenté la fortune. Il s'éloigna chargé des malédictions des assiégés, et du mépris de l'armée française.

Qui pourrait exprimer la consternation que cette fuite répandit dans la Rochelle? La disette des vivres commençait à se faire sentir. Après les recherches les plus exactes, on ne trouva de provisions, dans toute la ville, que pour six semaines. Le courage, ou plutôt le désespoir des habitans, était soutenu par l'exemple du maire, et par les ardentes exhortations des ministres qui leur montraient dans le ciel la récompense de leur héroïsme. De nouveaux émissaires, envoyés à Londres, rapportèrent à leurs concitoyens qu'une flotte plus formidable que la première, se préparait à sortir des ports d'Angleterre, et que le duc de Buckingham lui-même, s'était réservé la gloire de secourir la Rochelle. Les assiégés embrassèrent avec transport cette nouvelle illusion.

Le cardinal de Richelieu espéra que le sentiment de leur misère les rendrait plus dociles. Il dépêche un messager, qui se présente à l'une des portes de la ville avec une lettre du ministre. Guiton s'y rend

aussitôt, suivi de quelques citoyens. Le ministre informait ce premier magistrat, que le roi assurerait la vie aux habitans de la Rochelle, à condition que dans trois jours ils auraient posé les armes; mais qu'après ce terme, il n'y avait plus de grâce à espérer. « Mon ami, dit le maire au messager, » assurez M. le cardinal que je suis son très-humble » serviteur (1) ».

Cependant, les besoins deviennent de jour en jour plus pressans ; ce n'est plus une disette, mais une famine accompagnée de toutes ses horreurs. Le pain et les autres provisions qui s'étaient vendus à un prix excessif, manquent absolument, et sont remplacés par d'immondes reptiles, des herbes amères, de la paille hachée, des peaux et des ossemens réduits en poudre. A quels excès ne se porte pas la faim changée en rage ? Des mains sacriléges souillent les cimetières et ravissent aux tombeaux une affreuse pâture. Une femme meurt en se rongeant les bras. Tous les sentimens de la nature sont éteints. La mère voit expirer avec indifférence l'enfant qu'elle ne peut nourrir; et le fils dispute à son père le plus vil aliment. On ne rencontre dans les rues que des hommes semblables à des spectres errans; et toutefois, l'exaltation des esprits est parvenue à un tel point, que les mourans exhortent

(1) Arcère. Histoire de la Rochelle. Mervault, page 559, 594.

ceux qui survivent à se défendre, et leur dernier soupir est pour leur religion, et pour la liberté de leur patrie.

Les gens de guerre auxquels on avait ménagé des subsistances, en manquèrent au mois d'octobre; on les trouvait morts aux postes qu'ils étaient chargés de garder. Dans ces terribles circonstances, les citoyens de la Rochelle virent enfin se lever un rayon d'espoir, qui les séduisit encore quelques jours, et prolongea leurs tourmens. Le duc de Buckingham ayant été assassiné par un fanatique nommé Felton, la flotte anglaise, composée de quatre-vingts voiles, avait passé sous le commandement du comte de Lindsey. Elle arriva le 30 dans la rade de Chef-de-Baie. Six grands vaisseaux, qui avaient fait route par le pertuis d'Antioche, se rendirent au même mouillage. Cette flotte était disposée en croissant, dont les deux pointes se dirigeaient vers les promontoires de Chef-de-Baie et de Coureilles.

Louis XIII était revenu à l'armée, malgré les sollicitations de Marie de Médicis et de Marillac, garde des sceaux, qui commençaient à redouter le pouvoir de Richelieu. Ce prince, instruit dans les manœuvres de la guerre, et d'une valeur éprouvée, donna lui-même les ordres pour la défense. Les vaisseaux français, au nombre de quarante, parmi lesquels on en comptait six, nommés les Dragons,

commandés par des chevaliers de Malte, se rangèrent devant la digue, soutenus par un nombre considérable de galiotes et de chaloupes bien équipées. Les troupes de terre renforcèrent en même temps la digue, et bordèrent les côtes. Trois fois la flotte ennemie s'avança en ordre de bataille, avec l'avantage du vent. On croyait qu'elle allait tomber sur la digue avec toute la masse de ses forces; mais elle ne s'approcha jamais qu'à la portée du canon, et se retira trois fois, après un vain fracas d'artillerie. Les habitans de la Rochelle, pâles, exténués par la faim, et pouvant à peine se traîner sur leurs remparts, fixaient un regard immobile sur ces simulacres de combats, et attendaient dans un désespoir silencieux, l'arrêt de leur destinée. Mais à peine furent-ils convaincus du manque de résolution, ou de bonne volonté des Anglais, que mille cris s'élevèrent à la fois contre leur lâcheté ou leur perfidie.

Ce fut alors qu'ayant perdu tout espoir, ils tentèrent de bonne foi la clémence de leur souverain. Guiton seul demeure inflexible; il rappelle les engagemens qu'il a fait prendre. La Rochelle, lui dit-on, n'a plus de défenseurs. « Eh! ne suffit-il pas, » répond-il, qu'il y reste un seul homme pour en » fermer les portes à nos tyrans! » Ses concitoyens avaient perdu toute énergie et furent sourds à ses exhortations. Leurs députés parurent devant le

cardinal de Richelieu ; ils firent l'aveu de leurs fautes, promirent de les réparer par une fidélité sans bornes, et demandèrent humblement que le roi les traitât en père, et non en souverain justement irrité. On avait déjà tenu, à ce sujet, un grand conseil en présence du roi. Quelques personnes étaient d'avis de donner à la France l'exemple d'une rigoureuse justice, et de détruire la Rochelle jusque dans ses fondemens. Les uns voulaient que le roi pardonnât sans réserve ; les autres pensaient qu'il fallait relâcher quelque chose de l'extrême rigueur, tempérer la sévérité par l'indulgence, faire grâce à la multitude égarée, et ne frapper que les chefs de la rebellion.

Richelieu, après avoir résumé ces différens avis, qui lui paraissaient tous appuyés sur des motifs d'une grande considération, exprima son sentiment. Il fit d'abord valoir la clémence, comme l'attribut le plus glorieux de la suprême dignité. Il dit « qu'on » n'avait jamais vu, à la vérité, une défection si » longue et si opiniâtre que celle des Rochellais ; » mais que le cœur d'un roi ne devait connaître au- » cune espèce de ressentiment, et que la vraie gran- » deur consistait moins à vaincre, qu'à user avec » modération de la victoire (1). S'il fallait des vic- » times à la majesté royale, le plus terrible des

(1) Mervault.

» fléaux, la famine, l'avait suffisamment vengée;
» les habitans qui restaient encore, vains fantômes,
» n'avaient pas assez de vie pour être punis. Il était
» d'ailleurs douteux que les citoyens de la Rochelle
» eussent jamais songé à passer sous une domina-
» tion étrangère. On trouverait les motifs de leur
» révolte dans la crainte de perdre leurs priviléges,
» et dans des vues illusoires d'indépendance, qui
» devaient exciter plus de mépris que de courroux.
» Trompés par des prédicateurs factieux, ils avaient
» cru qu'on voulait les contraindre à renoncer à
» leur culte. C'était maintenant au roi à décider s'il
» pouvait, sans compromettre sa gloire, faire
» grâce aux coupables ». Louis XIII se déclara
pour les voies de douceur.

Les députés de la Rochelle admis en présence du roi, implorèrent sa clémence, en lui rappelant les services qu'ils avaient rendus à Henri IV, et en renouvelant leurs assurances de repentir et de fidélité. Louis XIII leur répondit en ces mots :

« Dieu veuille que ce soit de bon cœur que vous
» me teniez ce langage ; et que la nécessité ne soit
» pas cause de votre reconnaissance. Vous vous êtes
» servis de toutes sortes d'inventions et de malices
» pour vous soustraire à mon obéissance ; et ma
» bonté a été si grande que je n'ai pas laissé de
» vous traiter avec douceur et de vous faire misé-
» ricorde. Soyez plus sages à l'avenir ; et soyez

» assurés que je vous tiendrai ce que je vous ai
» promis. »

Les conditions accordées à la Rochelle portaient en substance que les actes attentatoires à la majesté du souverain, commis durant la révolte, seraient mis en oubli ; que les habitans seraient réintégrés dans la possession de leurs biens ; que la même faveur s'étendrait aux autres sujets du roi enfermés dans la place, aussi bien qu'à ceux qui se trouvaient sur la flotte ennemie ou en Angleterre, pourvu qu'ils revinssent dans l'espace de trois mois ; que le culte extérieur de la religion protestante ne serait pas interrompu ; enfin qu'il y aurait amnistie générale et absolue pour toutes les personnes qui avaient pris part à la rebellion de quelque manière que ce fût.

Le mercredi, premier jour de novembre, le cardinal de Richelieu célébra la messe dans l'église de sainte Marguerite. Le roi fit l'après-midi son entrée solennelle dans la ville. Les gens de guerre ouvraient la marche ; ensuite venaient les comtes d'Alets, d'Harcourt, et le marquis de Nesle, rangés sur une même ligne ; après eux paraissait le duc d'Angoulême au milieu des maréchaux de Schomberg et de Bassompière. Le cardinal de Richelieu précédait immédiatement le roi, dont un grand nombre de seigneurs grossissait le cortége. Des pionniers avaient débarrassé les rues et les maisons

des cadavres dont elles étaient encombrées. Plusieurs rues étaient désertes. Des groupes de citoyens qui attendaient le roi au passage, criaient d'une voix mourante : *Vive le roi ; miséricorde !*

Ce spectacle de douleur, ces voix lamentables, ces expressions touchantes de regrets et de repentir émurent tous les cœurs, Louis XIII en fut attendri ; de vieux guerriers, endurcis dans les camps et dans les batailles s'étonnèrent de pleurer. Le roi se rendit à l'église de sainte Marguerite, où il fut reçu par l'archevêque de Bordeaux, assisté de douze prêtres de l'Oratoire, de quelques ecclésiastiques et de religieux de différens ordres. On chanta le *Te Deum.* Louis XIII ne se retira qu'après avoir fait distribuer des vivres en abondance dans tous les quartiers de la ville. Le nombre des habitans qui, l'année précédente, s'élevait à près de trente mille, n'était plus que de cinq mille. La famine, plus meurtrière que le glaive, avait presque tout moissonné. Il fut défendu aux soldats, sous peine de la vie, d'outrager les habitans, et de leur causer le moindre dommage ; défense qui fut exactement observée.

Ainsi tomba la Rochelle, après un siége de quatorze mois et une résistance mémorable, sinon glorieuse. La flotte ennemie, qui semblait n'être venue que pour assister à la réduction de cette ville, remit à la voile le 4 novembre. Quelques jours après, il s'élève une tempête violente. La digue

battue avec fureur par les flots s'ébranle, et une grande partie des ouvrages s'écroule avec fracas. Le passage que se fait la mer est si large, qu'un navire de deux cents tonneaux, chassé par les vents, y passe et arrive heureusement dans le port.

La chute de la Rochelle mit fin aux guerres de religion. « C'était, dit un historien anglais (1), le premier pas qui devait conduire la France à de grandes prospérités. Ses ennemis étrangers et ses factions domestiques ayant perdu leur plus puissante ressource, cette couronne commença bientôt à briller d'une nouvelle splendeur. Un ferme attachement à des plans sages de guerre et de politique lui fit gagner par degrés l'ascendant sur l'Espagne sa rivale. Tous les ordres de l'état, et tous les partis reconnurent l'autorité légitime du souverain. Cependant, le monarque français se conduisit après sa victoire avec beaucoup de modération. Il continua de tolérer le culte protestant ; et de tous les états de l'Europe, la France était alors le seul où l'on vit l'exemple d'une tolérance ouvertement protégée par les lois. »

On ne saurait nier des faits aussi authentiques. Des hommes qui manquaient ou de lumières, ou de bonne foi, ont tenté de les affaiblir ; mais le témoignage d'un vrai philosophe, d'un ami de la vérité,

(1) Hume's History of England.

est irrécusable. Le devoir d'un historien est non seulement de blâmer ce qui est digne de reproche, mais encore de relever ce qui est digne d'éloge. Combien de personnes, égarées par les relations trompeuses des réformés, et même des catholiques, ignorent que Richelieu fut tolérant dans un siècle d'intolérance; et qu'il travailla lui-même à calmer le ressentiment d'un roi dont l'autorité avait été méconnue et méprisée. Les calomnies ou les flatteries des contemporains exercent trop souvent une longue influence sur l'opinion; mais il arrive tôt ou tard une époque où les passions se taisent; alors la raison et la justice se font entendre, et proclament les arrêts irrévocables de la postérité.

HISTOIRE DU MINISTÈRE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE II.

SOMMAIRE DU LIVRE SECOND.

Caractères de Louis XIII, de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, et de Gaston duc d'Orléans. — Tableau de la cour. — Intrigues du maréchal d'Ornano et du comte de Chalais. — Découverte de la conspiration de ce dernier. — Il est condamné à mort et exécuté à Nantes. — Mariage du duc d'Orléans avec mademoiselle de Montpensier. — Mort prématurée de cette princesse. — Premiers symptômes de division entre la reine mère et le cardinal de Richelieu. — Première guerre d'Italie. — Paix avec la Savoie et l'Angleterre. — Fin des guerres de religion. — Nouvelles intrigues de cour. — Triomphe de Richelieu. — Nouvelle guerre d'Italie. — Négociations avec Gustave-Adolphe, roi de Suède. — Prise de Pignerol. — Le roi se rend à l'armée. — Sa maladie. — Prise de Mantoue par les Autrichiens. — Retour de la cour à

Paris. — Journée des dupes. — Départ du duc d'Orléans. — Catastrophe de Compiègne. — Marie de Médicis s'enfuit dans les Pays-Bas. — Elle écrit au roi. — Poursuites contre les complices du duc d'Orléans. — Humiliation du parlement de Paris. — Condamnation et supplice du maréchal de Marillac. — Le duc de Montmorency se déclare contre Richelieu. — Il favorise la révolte du duc d'Orléans. — Celui-ci pénètre en France. — Progrès de la rebellion. — Combat de Castelnaudary. — Le duc de Montmorency est fait prisonnier. — Il est conduit à Toulouse. — Instruction de son procès. — Il est condamné à mort. — Tentatives inutiles pour fléchir le roi. — Le duc de Montmorency est exécuté.

PENDANT que le cardinal de Richelieu poursuivait ses grands projets, l'esprit d'intrigue, les rivalités, l'ambition, agitaient la cour de Louis XIII. Ce prince recevait aisément les impressions qu'on voulait lui donner; et son caractère soupçonneux égarait quelquefois son jugement. Ni l'amitié fraternelle, ni la piété filiale, ne purent le garantir d'une secrète jalousie contre Gaston, son frère, et d'une méfiance trop injurieuse à l'égard de Marie de Médicis. La haine jetait dans son cœur des racines plus profondes que l'amitié, et même que l'amour. La beauté d'Anne d'Autriche ne le trouva pas insensible; mais dès qu'il la crut indifférente, il cessa de l'aimer. Louis XIII eut des favoris et des maîtresses. Il abandonna les uns, et quitta les

autres avec la même insouciance ou la même faiblesse. Toujours sombre et mélancolique, il ne goûta ni les plaisirs de la grandeur, ni les douceurs de la vie privée. Il avait besoin d'être dominé, et il supportait impatiemment la domination; cependant il aimait la gloire, et désirait le bonheur de la France. Ce dernier sentiment l'emporta sur son inconstance naturelle, et fut le salut de Richelieu. Le roi ne l'aima jamais, mais il l'estima toujours. Il croyait le génie de ce prélat nécessaire au bien de ses peuples. Cette noble pensée régla sa conduite envers un ministre qui ne fut jamais son favori. Elle honore la mémoire de ce prince, et l'élève au-dessus des rois qui n'ont su régner ni par eux-mêmes, ni par les autres.

Marie de Médicis, aussi incapable que son fils de tenir d'une main ferme les rênes de l'état, voulait être maîtresse absolue du roi et de la monarchie; elle se consumait dans une stérile activité. Personne n'a jamais porté plus loin que cette princesse l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle était aveugle dans la haine comme dans l'amitié. Elle renversa tous les obstacles pour élever le cardinal de Richelieu; mais aussitôt qu'elle ne vit plus en lui l'instrument de ses caprices et de ses passions, elle jura sa perte. Deux fois elle fut sur le point de l'accomplir, et sa dernière tentative l'entraîna elle-même dans l'abîme où elle voulait le précipiter. Épouse,

et mère peu affectionnée, reine impérieuse et faible, elle ne montra de dignité ni sur le trône, ni dans l'exil.

Anne d'Autriche, quoique peu constante dans ses goûts et dans ses affections, se ressouvint, trop tard, qu'une reine de France doit avoir le cœur français. L'attachement de cette princesse pour sa famille rendit sa tendresse suspecte à Louis XIII. Il l'aurait aimée, si elle eût voulu se faire aimer. Le cardinal de Richelieu, qu'elle considérait comme le plus dangereux ennemi de sa maison, lui inspira une haine implacable. Ce sentiment avait, dans son principe et dans ses effets, tout le caractère d'une inimitié politique; et cette nuance que le roi remarqua, ou qu'on lui fit remarquer, ne servit qu'à mieux établir l'ascendant du ministre. Anne d'Autriche était légère; on a pu l'accuser de quelque penchant à la coquetterie; mais sa vertu n'a jamais été soupçonnée. Si elle ne fut point heureuse, c'est qu'elle ne fit rien pour son bonheur.

Gaston duc d'Anjou, frère du roi, était d'un esprit assez vif, mais il avait dans le caractère encore moins d'énergie que Louis XIII. On ne peut établir entre les deux frères aucune comparaison qui ne soit à l'avantage du roi. Celui-ci, avec des intentions droites, beaucoup de décence dans ses manières et dans son langage, d'une pureté de mœurs exemplaire, et d'une piété peut-être trop

scrupuleuse, aurait paru capable de régner s'il n'eût pas été sur le trône. Gaston avait des mœurs licencieuses, une imagination désordonnée, et un besoin de mouvement qui n'était point de l'activité. On le crut susceptible d'une amitié courageuse ; et cette idée devint fatale à tous ceux qui s'attachèrent à lui. Toujours prêt à former des conjurations et à sacrifier ses complices, il se jeta dans toutes les intrigues qui se formèrent contre Richelieu, et après l'avoir bravé, il s'humilia devant lui.

Tels sont les quatre principaux personnages autour desquels se rallient tous les intérêts et toutes les espérances d'une cour accoutumée aux révolutions soudaines du pouvoir. On y voit des femmes galantes, des courtisans avides, des ecclésiastiques attachés au monde, étudier les penchans des deux frères et des deux reines, flatter leurs passions, entrer dans leurs ressentimens, et se plaire à les diviser entre eux, afin de profiter de leurs divisions. Depuis long-temps les hommes et les femmes de la cour se mêlaient de politique ; et chacun d'eux, suivant ses vues particulières, cherchait à diriger les opérations des ministres. Cette intervention officieuse était devenue une espèce de privilége qui flattait l'orgueil des courtisans. La gravité habituelle de Richelieu, et le mystère impénétrable dans lequel il enveloppait les affaires d'état, com-

mencèrent par déplaire, et finirent par exciter des murmures. Il se forme bientôt un parti puissant contre lui. On imagine de faire entrer le duc d'Anjou au conseil dans l'espoir que l'imprudence et la légèreté de ce prince livreront les secrets les plus importans du ministère aux ennemis du ministre.

Le colonel d'Ornano, chef de la maison du prince, lui persuade qu'on ne peut refuser à l'héritier présomptif de la couronne, le droit d'assister aux délibérations, où s'agitent les grands intérêts de la monarchie. Le prince demande à être admis à la connaissance de l'administration. On élude ses sollicitations; il insiste avec plus de force. Alors le cardinal de Richelieu essaie de gagner le colonel d'Ornano. Celui-ci, nommé maréchal de France, accepte les faveurs du roi, et continue à irriter l'ambition du duc d'Anjou. La reine mère, de concert avec le cardinal de Richelieu, voulait marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche princesse de la cour. Le colonel aurait mieux aimé une alliance étrangère qui eût rendu le duc d'Anjou plus indépendant du roi et de ses ministres. Ce prince, livré à toutes les illusions de la jeunesse et des plaisirs, accueille cette idée; et refuse, sous différens prétextes, la main de mademoiselle de Montpensier. C'est alors que Richelieu, connaissant la cause secrète de cette opposition, déploie,

pour la première fois, son caractère altier et son inflexible sévérité. Le maréchal d'Ornano, arrêté à Fontainebleau, est transféré à Vincennes comme prisonnier d'état.

Ce coup d'autorité met toute la cour en mouvement. Les seigneurs, qui se trouvaient à Paris, accourent à Fontainebleau. Un cri presque général d'indignation s'élève contre la tyrannie d'un prélat ambitieux et vindicatif; et pour le punir de sa puissance, on médite de l'assassiner.

Le duc d'Anjou irrité de l'arrestation d'un homme qu'il aimait ou qu'il croyait aimer, écoute les conseils violens du chevalier de Vendôme, grand prieur de France (1) et du comte de Chalais, maître de la garde-robe, jeune homme d'une grande naissance (2), d'un caractère trop facile, susceptible de fanatisme en amitié comme en amour; dévoué au chevalier de Vendôme, séduit par la duchesse de Chevreuse (3), qu'il aimait, il se charge de porter le premier coup et d'aller attendre en Hollande le pardon du roi.

(1) Alexandre de Bourbon, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Étrées; son frère, César duc de Vendôme, était gouverneur de la Bretagne.

(2) Le comte de Chalais était un cadet de la maison de Talleyrand-Périgord.

(3) La duchesse de Chevreuse, fille du duc de Montbazon de la maison de Rohan, avait épousé en premières noces le connétable de Luynes.

Cette première entreprise échoue par l'indiscrétion même du comte de Chalais, qui communique son projet au commandeur de Valençay; celui-ci révèle à Richelieu le danger qui le menace et lui fait entendre que c'est au comte de Chalais lui-même qu'il doit le service de cette révélation. Le ministre interroge le comte, en arrache quelques aveux et quelques paroles de repentir, et lui prédit un sort funeste s'il s'engage encore dans des complots aussi odieux. Ce jeune homme aurait dû être frappé d'une menace qui semblait lui dévoiler l'avenir; mais trop passionné pour être prudent, il entra de nouveau dans la conspiration.

Richelieu multiplie secrètement autour des conjurés, ses moyens de surveillance; des émissaires cachés épient leurs actions, interprètent leurs gestes, et rendent compte même de leur silence. Le roi instruit de tout, et aussi habile à dissimuler que son ministre, fait un voyage à Blois, comble de caresses le grand prieur, attire auprès de lui le duc de Vendôme, gouverneur de la Bretagne, fait arrêter les deux frères et leur donne pour prison le château d'Amboise. Le comte de Chalais est aussi chargé de fers; mais il sera traité avec moins d'indulgence : il faut une victime au ressentiment de Richelieu, sa prédiction doit s'accomplir.

Monsieur, intimidé par ces actes de vigueur, et n'étant plus soutenu par les conseils du maré-

chal d'Ornano, dont il avait peut-être déjà perdu la mémoire, se prête plus volontiers aux projets de la reine mère, et promet, enfin, d'épouser mademoiselle de Montpensier. On lui accorde les duchés d'Orléans et de Chartres, le comté de Blois et une pension considérable qui portait son revenu à près d'un million; depuis cette époque il est désigné sous le titre de duc d'Orléans. La cérémonie du mariage se fait à Nantes, où le roi s'était rendu avec toute la cour. On vit avec étonnement les apprêts lugubres d'un jugement criminel, se mêler aux préparatifs des fêtes. Pendant que le comte de Chalais gémit au fond des cachots, le nouveau duc d'Orléans mène son épouse à l'autel et se réconcilie avec Richelieu. Quelques historiens assurent qu'il sollicita la grâce de l'infortuné Chalais; mais en consentant à son mariage sans rien stipuler pour le comte, ni pour ses autres serviteurs, il perdit la seule occasion favorable de leur témoigner sa reconnaissance et sa fidélité. Quant aux chagrins que le sort du comte de Chalais lui fit éprouver, on peut en juger par ces paroles du cardinal de Richelieu, « avec trois con-
» serves, disait-il au nonce Spada, et deux prunes de
» Gènes, je chassai toute l'amertume de son cœur. »
Le maréchal d'Ornano à Vincennes, le comte de Chalais à Nantes, n'apprirent le mariage du duc d'Orléans que par les salves d'artillerie, qui inter-

rompirent le silence de leur prison. On dit que le maréchal instruit de cet événement et pénétré de douleur, s'écria : « O cardinal que tu as de pou» voir ! »

Richelieu exerça ce pouvoir d'une manière odieuse. Ce fut devant une chambre extraordinaire de justice, que le comte de Chalais fut traduit ; l'instruction, les interrogatoires, tout se passa dans le secret ; on ne sait pas même s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés. Le public frappé de terreur ne fut instruit de cette épouvantable procédure, que par la sentence de mort et par l'exécution du malheureux prisonnier. Cette violation des règles de la justice, est le crime le plus atroce du despotisme, et nulle apologie, nulle considération politique, ne peuvent affaiblir l'horreur qu'il doit inspirer ; une circonstance ajoute encore à l'énormité de cet acte de tyrannie. Le cardinal de Richelieu oubliant ce qu'il devait au caractère dont il était revêtu, s'abaissa jusqu'à pénétrer lui-même dans le cachot où sa victime était plongée, et faisant luire à ses yeux un rayon illusoire d'espérance, il en tira d'infâmes révélations. On assure que la reine Anne d'Autriche se trouva compromise dans ces aveux, arrachés par la perfidie. Elle avait, dit-on, avoué l'espérance d'épouser le duc d'Orléans, après la mort du roi, que les médecins et les astrologues croyaient peu éloignée. Cette déla-

tion resta gravée dans le cœur de Louis XIII jusqu'à la fin de sa vie, et occasiona entre les deux époux une froideur, qui ne fut interrompue dans la suite que par quelques surprises imprévues des sens.

Le roi eut le courage, ou plutôt la cruauté, de faire comparaître Anne d'Autriche en plein conseil. Là, il lui reproche, avec un sourire amer, d'avoir souhaité un autre époux. « Je n'aurais pas assez » gagné au change », répondit-elle avec dédain. A ces mots, soit dépit, soit douleur d'une accusation calomnieuse, ses yeux se remplissent de larmes; elle se retire, et voue au cardinal de Richelieu une haine de femme et de reine outragée.

La mère du comte de Chalais, issue de la maison de Montluc, fit dans cette triste conjoncture tout ce qu'on devait attendre du cœur d'une mère. Elle demanda la grâce de son fils de la manière la plus touchante. Toute la cour admira sa constance, et plaignit son malheur. Louis, Marie de Médicis et Richelieu, furent seuls insensibles à ses larmes et à ses prières. La sentence du comte fut exécutée le 19 août 1726. Le supplice fut long et terrible; l'exécuteur, inexpérimenté et tremblant, le frappa à diverses reprises avant de pouvoir séparer la tête du corps. Il eût pu se vanter à Richelieu, comme le tribun Niger se vantait à Néron, d'avoir tué son

ennemi deux fois pour une (1). Ainsi finit le comte de Chalais, qui était, selon toute apparence, coupable; mais qui fut jugé comme l'homme innocent, proscrit par le despotisme. Le duc d'Orléans était occupé à jouer, lorsqu'on lui annonça la mort de Chalais : il reçut cette nouvelle sans émotion, et continua son jeu.

Cet événement fut suivi de plusieurs actes de violence, peut-être nécessaires, mais injustes, puisqu'ils étaient arbitraires : tous les complices du comte de Chalais furent arrêtés ou dispersés.

Le comte de Soissons (2), qui s'était déjà sauvé sur la frontière, obtint, comme une faveur, de voyager hors du royaume; la duchesse de Chevreuse eut ordre de se retirer, en Lorraine, dans une de ses maisons. On crut remarquer dans la peine que le cardinal lui fit infliger, l'indulgence d'un homme qui frappe ce qu'il aime; car on s'accorde généralement à penser que cette femme, brillante d'esprit et d'attraits, avait su plaire à Richelieu. Il fut dans sa destinée de persécuter également les objets de sa haine et de son amour, si l'on peut

(1) Et ille multum tremens, cùm vix duobus ictibus caput amputavisset, sævitiam apud Neronem jactavit, *sesquiplagâ interfectum à se* dicendo. Tacit. Annal. lib. XV, XVII.

(1) Louis de Bourbon, comte de Soissons, grand-maître de France, fils de Charles, comte de Soissons.

appliquer cette dernière expression au sentiment de préférence qu'une femme pouvait inspirer à un homme tel que lui. Un abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, se trouvait impliqué dans toutes les intrigues de cour ; on força son maître à le rappeler. Baradas, favori du roi, fut disgracié et remplacé par un jeune gentilhomme nommé Saint-Simon. D'autres intrigans subalternes furent chassés de la cour, ou relégués dans les maisons d'état. Le maréchal d'Ornano mourut à Vincennes presque subitement. On soupçonna qu'il avait été empoisonné ; mais c'est là un de ces soupçons vagues, répandus par la haine, accrédités par l'ignorance, que l'histoire ne peut accueillir.

Le 4 juin 1629, la duchesse d'Orléans mourut en donnant le jour à une fille qui fut depuis célèbre, sous le nom de mademoiselle de Montpensier. Cette mort parut affliger le duc d'Orléans ; mais ses affections étaient si mobiles, qu'il l'eût bientôt oubliée, et qu'il songea même à se remarier. Louis XIII n'avait consenti qu'avec peine au premier mariage de son frère. Dès qu'il le voit libre, il prend la résolution de prolonger son veuvage. Il communique cette pensée à son ministre, qui lui promet de seconder ses vues, ou pour mieux dire, sa jalousie ; car n'ayant point encore d'enfans, il craignait que son frère, n'eût sur lui cet avantage, et n'obtint ainsi, à son préjudice, une trop grande

considération dans l'esprit du peuple. La reine mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament faible, et sans enfans, promène aussitôt ses regards sur toutes les cours de l'Europe, et y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils, et de donner des héritiers au trône. Elle s'arrête sur la cour de Florence, sa patrie, où se trouvent deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, et dont l'alliance lui fait espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit du duc d'Orléans. Mais ce prince aimait déjà Marie de Gonzague, fille du duc de Nevers. La cour se soulève et se divise de nouveau à cette occasion. Les partis se prononcent; diverses alliances sont proposées au duc d'Orléans; Anne d'Autriche penche pour une archiduchesse; on met sur les rangs plusieurs autres princesses; les intrigues se multiplient, se croisent et finissent par se réunir contre le cardinal de Richelieu. Ce ministre avait donné un second exemple de sévérité qui jeta la consternation parmi la noblesse.

François de Montmorency, duc de Bouteville, et le comte de Chapelles, furent arrêtés pour avoir enfreint l'ordonnance du roi contre les duels. Ils avaient eu l'audace de choisir la place Royale pour le champ du combat. Le duc d'Orléans, le prince et la princesse de Condé, les ducs de Montmorency et d'Angoulême, s'efforcèrent vainement d'obtenir

leur grâce ; le roi fut inexorable ; il croyait cette rigueur nécessaire pour la répression des duels, et le maintien de son autorité. Les coupables furent conduits au supplice avec un appareil extraordinaire. Les grands, accoutumés à l'impunité lorsqu'ils n'offensaient que les lois, frémirent de cet acte de justice, qui, dans leur opinion, les faisait descendre au rang des autres sujets du roi. Mille clameurs s'élevèrent contre la tyrannie de Richelieu ; mais ce ministre, ne calculant ni le nombre, ni la puissance de ses ennemis, renversait tout sur son passage, et commençait à dominer par la terreur.

Les intrigues, les complots des mécontens, les tentatives des ambitieux qui se disputaient la faiblesse du roi, se confondront tellement à l'avenir avec les affaires publiques, qu'il ne sera plus possible de les séparer.

Ce fût au retour de l'expédition de la Rochelle que se manifestèrent les premiers signes de division entre Richelieu et Marie de Médicis. Cette princesse ne trouvait dans le cardinal, ni cette docilité, ni ce dévouement qu'elle attendait d'un homme comblé de ses bienfaits. Entourée de courtisans, dont Richelieu gênait l'ambition, elle écoutait avec complaisance leurs invectives et leurs rapports, dans lesquels elle ne soupçonnait aucune exagération ; car elle connaissait peu les hommes. « Le » cardinal, lui disait-on, est fatigué de la recon-

» naissance qu'il doit à votre majesté ; plus vous
» l'avez élevé, plus il aspire à secouer toute espèce
» de dépendance, et à gouverner seul l'état. Il ne
» considère plus ses intérêts comme inséparables
» de ceux de sa bienfaitrice; il cherche à se sou-
» tenir par lui-même, et ne suscite de nouvelles
» guerres que pour se rendre nécessaire au roi.
» Déjà ses flatteurs et ses créatures le représentent
» comme le seul ministre en état de diriger les
» affaires ; on vante partout son génie; bientôt son
» pouvoir ne connaîtra plus de limites ; et Dieu
» veuille que, dans cet homme ingrat et superbe,
» vous ne trouviez pas un maître et un persé-
» cuteur ! »

Ces discours adressés à un esprit soupçonneux y laissaient des traces profondes, et Marie se repentait souvent d'avoir introduit Richelieu dans le conseil : l'un et l'autre se ménageaient encore, mais il régnait entre eux une défiance et une contrainte qu'ils parvenaient avec peine à dissimuler. Cependant la situation de l'Italie donnait au ministre de justes alarmes. Vincent, duc de Mantoue, était mort pendant qu'on poursuivait le siége de la Rochelle. Ce prince avant de mourir consentit au mariage de sa nièce avec le duc de Nevers, qu'il déclara, par un acte solennel, héritier légitime du duché de Mantoue et du Montferrat. Le roi d'Espagne, le duc de Savoie, et l'empereur Ferdinand,

résolurent d'employer la force pour dépouiller le duc de Nevers de son héritage, et le partager entre eux. Le succès de cette entreprise ne paraissait pas douteux à la cour de Madrid. La France embarrassée d'une guerre étrangère et d'une guerre civile, les protestans abattus en Allemagne, et les Hollandais occupés de leur propre défense, inspiraient peu d'inquiétude aux trois puissances alliées. On pouvait achever dans une campagne la conquête de Mantoue et du Montferrat. Qu'avait-on à craindre des princes d'Italie? Le pape s'exposerait-il aux dangers d'une guerre dont le théâtre pourrait être porté dans ses propres états? La république de Venise se conduisait par des conseils trop prudens, pour exposer ses possessions continentales à devenir la proie des vainqueurs. Le grand duc de Toscane, gouverné par sa mère, autrichienne de naissance et d'inclination, servait aveuglément la politique des cabinets de Vienne et de Madrid. Enfin, les autres princes d'Italie n'avaient, ni assez de force, ni assez de courage, pour appuyer le duc de Nevers; chacun d'eux recherchait l'amitié du roi d'Espagne, ou craignait son ressentiment.

D'après toutes ces considérations, le comte duc d'Olivarez, ordonne à don Gonzalez de Cordoue, gouverneur de Milan, de se concerter avec le duc de Savoie, et d'envahir le Montferrat. Ces ordres sont exécutés. Charles-Emmanuel surprend plu-

sieurs villes sans défense, et le général espagnol met le siége devant Casal, place forte et importante. Pendant ces opérations, Ferdinand II cite le duc de Nevers au ban de l'empire, et se prépare à saisir le duché de Mantoue. Malgré ces premiers désastres, le nouveau duc de Mantoue ne désespère point de la fortune; il jette une nombreuse garnison dans Casal, se dispose à défendre sa capitale, et sollicite la protection du gouvernement français.

Sa demande excita des débats dans le conseil; quelques personnes étaient d'avis qu'on fît marcher incessamment des troupes à son secours, et que, pour donner plus d'éclat à cette démarche, le roi se mît lui-même à la tête de son armée. Le cardinal de Bérulle, qui avait remplacé Richelieu dans la confiance de la reine mère, se déclara ouvertement contre ces deux propositions. Il représenta que l'armée du roi était fatiguée du long siége de la Rochelle, et qu'en la traînant ainsi d'une extrémité du royaume à l'autre, sans lui accorder de repos, on risquait de la voir s'affaiblir par la désertion et par les maladies. (Nov. 1629.) « Serait-on » excusable, ajoutait-il, d'exposer tant de braves » gens, et surtout la personne du roi, aux rigueurs » de l'hiver, sur des montagnes couvertes de neige » et presqu'inaccessibles. Comment transporter des » vivres; comment conduire dans une telle saison » de l'artillerie au-delà des Alpes? Ne vaut-il pas

» mieux remettre cette expédition au printemps, » et s'occuper dans l'intervalle des préparatifs né- » cessaires pour en assurer le succès? Pourquoi » les Vénitiens, si intéressés à secourir le duc de » Mantoue, restent-ils dans l'inaction? prétendent- » ils se décharger entièrement sur le roi de tout le » fardeau de cette entreprise? S'ils apprennent que » le secours de la France est éloigné, nul doute » qu'ils ne se mettent en mouvement et ne four- » nissent des troupes à leur allié. Enfin, ce que le » roi doit éviter avec le plus de soin c'est de » faire la guerre à l'Espagne. Cette rupture serait » bien plus préjudiciable à l'état que la conserva- » tion de Casal et de Mantoue ne lui peut être » avantageuse. »

Richelieu considérait le cardinal de Bérulle comme l'interprête des sentimens de Marie de Médicis; toutefois il n'hésite point à les combattre. « Le roi, dit-il, ne peut souffrir avec honneur » l'oppression du duc de Mantoue, dont le plus » grand crime aux yeux de ses ennemis est d'être » Français. Sa Majesté doit surveiller l'Italie. Si le » roi d'Espagne veut la paix, pourquoi travaille- » t-il sans cesse à subjuguer cette belle partie de » l'Europe? N'est-il pas à craindre que le duc de » Mantoue, incapable de se maintenir par lui- » même, et abandonné de ses alliés, ne se remette » à la discrétion de la cour de Madrid? D'ailleurs,

» ne serait-il pas honteux de laisser impunie la » témérité du duc de Savoie, prince inquiet et » turbulent qui se jette dans toutes les intrigues » contraires aux intérêts et au repos de la France; » et qui n'a été étranger ni à la conspiration du » comte de Chalais, ni aux entreprises de l'Angle- » terre sur l'île de Ré et sur la Rochelle.

» En soumettant cette ville rebelle, ajoute le » cardinal, vous avez, Sire, heureusement exécuté » le projet le plus honorable et le plus avantageux » à l'état. L'Italie opprimée par les armes du roi » d'Espagne, implore maintenant votre appui. Si » votre majesté prend la noble résolution de pro- » téger le duc de Mantoue, j'ose lui promettre que » le succès n'en sera pas moins heureux que celui » du siége de la Rochelle. Si l'on se décide à ne » perdre aucun instant pour exécuter ce dessein, » vous aurez, Sire, délivré Casal, donné la paix » à l'Italie, et dissipé les restes de la rebellion » dans votre royaume en moins d'une année. C'est » alors que vous pourrez goûter les douceurs d'un » repos glorieux (1). » Le roi déclara qu'il adoptait cette opinion.

La reine-mère et Anne d'Autriche ne pouvant opposer une résistance directe à cette résolution, s'efforcent de retenir le roi à Paris. Elles versent

(1) Mémoires de Richelieu. Histoire de Richelieu, par Aubry.

des larmes, elles lui représentent les dangers qu'il va courir avec une santé qui donne encore des alarmes. Où pourra-t-il trouver une tendresse plus active, des soins plus assidus que ceux d'une épouse et d'une mère? Elles accusent Richelieu, qui, non content de l'avoir retenu plusieurs mois dans les marais du pays d'Aunis, veut l'entraîner au milieu des Alpes pendant la saison la plus rigoureuse de l'année. Elles proposent de donner le commandement des troupes au duc d'Orléans. Le roi cédant aux instances des deux reines, laisse échapper un consentement qui devait être suivi d'un prompt repentir. Richelieu, sûr de l'impression qu'il a faite sur l'esprit du roi, garde le silence et l'abandonne à ses propres réflexions.

Bientôt Louis devient sombre et rêveur. La jalousie qu'il avait conçue contre son frère se réveille. Il va surprendre Richelieu dans sa maison de Chaillot. « Je ne puis souffrir, lui dit-il, que mon » frère commande l'armée au delà des monts. Il » faut que vous m'aidiez à retirer la parole que » j'ai donnée. »

« Je ne sais qu'un moyen, répondit Richelieu, » c'est que Votre Majesté prenne elle-même le » commandement de son armée. Si telle est son » intention, il faut partir dans huit jours. Un plus » long retard serait dangereux. »

Le roi s'arme de courage et revient à Paris ins-

truire la reine mère et le duc d'Orléans de son départ. La mère et le fils reçurent cette nouvelle avec un extrême déplaisir. Le roi pour apaiser Marie la fit déclarer, dans une séance solennelle du conseil d'état, régente des provinces en deçà de la Loire.

Le 14 février 1629, Louis, accompagné du cardinal de Richelieu, arriva dans le Dauphiné, et malgré la rigueur de la saison, il ouvrit aussitôt la campagne. Les passages étaient difficiles, les obstacles nombreux ; mais qui pourrait arrêter une armée française animée par la présence de son roi. On construisit des machines propres à transporter l'artillerie sur les montagnes les plus escarpées. Le cardinal de Richelieu était à l'avant-garde donnant les ordres, surveillant leur exécution et bravant comme un militaire de profession les fatigues et les dangers. En même temps il cherche, suivant son usage, à entamer des négociations ; mais le duc de Savoie n'écoute aucune proposition, et donne des ordres pour défendre le Pas de Suze. L'armée française était forte de vingt-quatre mille hommes et de trois mille chevaux. On comptait dans ses rangs un nombre considérable de seigneurs, de gentilshommes distingués et de braves officiers ; le comte de Soissons, les ducs de Longueville, de la Trimouille, d'Halluin et de la Valette, les comtes d'Harcourt,

de Moret et de Sault, le marquis de Mortemart, Savannes, Canaples, Valençay, Toiras. Les uns avaient de l'emploi, les autres étaient venus chercher des périls et de l'honneur.

Le pas de Suze est un rocher escarpé, à peu de distance de Chaumont, qui n'est accessible que par une seule pente étroite et environnée de précipices; près de là s'étend une vallée entre deux hautes montagnes, dont l'une est connue sous le nom de *Crêt de Montabon*, et l'autre sous celui de *Crêt de Montmoron*. Les ennemis avaient fortifié ce passage; des redoutes, de petites places de défense dominaient la pente des montagnes. La vallée qui, sur une longueur d'un quart de lieue, n'a de largeur en plusieurs endroits qu'un espace de dix-huit ou vingt pas, est couverte de masses énormes de rochers, qui ne permettent pas à deux hommes d'y passer de front. C'est sur ce terrain qu'il fallait combattre l'armée ennemie. Charles Emmanuel et Victor Amédée son fils aîné, s'étaient rendus à Suze; près de trois mille hommes entrèrent dans cette ville la veille de l'action, et le duc en attendait encore quatre mille, nombre plus que suffisant dans une position si avantageuse, pour repousser l'armée la plus formidable.

Rien ne put résister à l'impétuosité et à la valeur des Français, conduits par d'habiles généraux. Le passage, les défilés, les redoutes tout est enlevé de

vive force. Le duc de Savoie lui-même fut sur le point d'être fait prisonnier. Les maréchaux de Créqui et de Bassompière, le comte de Sault, fils aîné du maréchal de Créqui, se signalèrent comme capitaines et comme soldats. Louis XIII, montra dans cette occasion beaucoup d'intrépidité et de sang-froid. Richelieu ne chercha, ni n'évita le danger. La prise de Suze, fut le résultat de cette brillante journée, qui fit craindre au duc de Savoie la perte entière de ses états. Richelieu profita de ce premier moment de terreur, pour reprendre les négociations; Charles Emmanuel consentit à restituer au duc de Mantoue les villes qu'il avait surprises, et à faire lever par les Espagnols le siége de Casal.

La suite des événemens fournit une nouvelle preuve de l'inconstance et de la perfidie de ce prince; mais Richelieu avant de déployer toutes les forces de la monarchie, voulait détruire en France jusqu'au dernier germe de guerre civile. Il connaissait la politique des cours d'Espagne et de Turin, et lui-même ne vit dans cet arrangement qu'une suspension d'armes, dont il avait besoin pour mûrir ses projets. Quelques jours avant son départ de Suze, Louis signa un traité de paix plus solide avec le roi d'Angleterre. Charles Ier, abandonna les protestans français, à l'époque même où Richelieu méditait de leur porter les derniers coups.

Les armées du roi qui avaient reçu de nombreux renforts, se répandirent dans le Vivarais, le Languedoc et dans les autres provinces méridionales où les protestans conservaient encore des places de sûreté. Le duc de Rohan fit tout ce qu'on pouvait attendre de son habileté reconnue dans l'art de la guerre; mais les forces étaient trop inégales. Après une résistance opiniâtre, il fut obligé de céder à la fortune de Richelieu; les réformés se soumirent aux conditions qui leur furent imposées. Ils continuèrent à jouir de la liberté de conscience; mais on démolit les fortifications de leurs villes, et ils cessèrent de former un corps dans l'état. Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau moment du règne de Louis XIII. Ses armes triomphaient au dehors comme au dedans; les ennemis extérieurs admiraient la sagesse et la fermeté de son ministre, et les protestans eux-mêmes humiliés et vaincus, rendaient justice à sa modération et à sa bonne foi.

Tandis que Richelieu terminait ces longs et sanglans débats, auxquels la religion ne servait plus que de prétexte, l'esprit de discorde et d'intrigue se réfugiait à la cour. La reine mère pendant l'absence de son fils, s'était portée à des actes de violence qu'il était difficile d'excuser. Sous prétexte de rompre les liaisons du duc d'Orléans avec Marie de Gonzague, elle signe l'ordre d'arrêter cette prin-

cesse, et lui donne pour prison le château de Vincennes. Cet éclat imprudent déplut au roi, et Marie ne manqua pas d'attribuer à Richelieu les remontrances respectueuses, mais fortes, qu'on lui envoya de l'armée. La princesse Marie fut remise en liberté; et la reine mère ne put contenir davantage son indignation contre le cardinal; elle l'accusait d'ingratitude. « Ne devait-il pas regarder comme » un devoir, disait-elle ouvertement, de me sou- » tenir dans cette affaire et de déterminer en ma » faveur l'esprit du roi? Ne suis-je pas sa bienfai- » trice? Ne doit-il pas son crédit aux soins que j'ai » pris de détruire les fâcheuses préventions que » son ambition mal déguisée et la licence de ses » mœurs avaient inspirées au roi? Il sait mieux que » personne toutes les difficultés qu'il m'a fallu vain- » cre, pour lui procurer l'entrée au conseil et le cha- » peau de cardinal. Tant qu'il a eu besoin de mon » appui, nul ecclésiastique n'a été plus humble, nul » courtisan plus obséquieux; sa vie entière devait » être consacrée à me prouver sa gratitude; il » paraissait le plus fidèle et le plus dévoué de mes » serviteurs.

» Combien sa conduite actuelle dément ces pro- » messes? Le roi n'a point d'enfans; mon second » fils est veuf, et s'il ne contracte une nouvelle » alliance, le trône peut manquer d'héritiers. » J'aurais désiré faire tomber le choix de mon fils,

» sur une princesse de ma maison, et j'éprouve » pour y réussir des obstacles que je ne puis sur- » monter; cette opposition, je l'attribue non au » roi, mais au ministre qui dirige ses volontés. » C'est pour le gouverner plus à son aise, qu'il lui » inspire le goût des conquêtes, et qu'il l'entraîne » dans les camps sans égard pour sa santé qui s'af- » faiblit de jour en jour. Cependant on me retient » à Paris, sous prétexte de me confier les soins » de l'administration; ainsi le roi perd l'habitude » de me communiquer le secret des affaires; je lis » même dans ses yeux une indifférence qui révolte » ma tendresse, et je suis forcée de reconnaître » dans cette froideur et cet éloignement, l'effet des » insinuations perfides du cardinal.

» Mais je punirai son ingratitude; je sais les » moyens dont je dois me servir pour humilier son » orgueil. Le roi est à Paris; il ne m'échappera plus; » je le suivrai, s'il le faut dans les camps, et je trou- » verai, enfin, une occasion favorable pour ressaisir » mes droits sur son cœur (1). »

Les principaux confidens de Marie, étaient les deux frères Marillac, l'un maréchal de France, l'autre garde des sceaux et surintendant des finances. Ils avaient été l'un et l'autre élevés aux emplois par le cardinal de Richelieu, à la recommandation de

(1) Vittorio Siri, memorie recondite.

la reine mère ; elle prit pour auxiliaires tous les hommes et toutes les femmes de la cour, qui voulurent entrer dans ses ressentimens. Des médecins, des officiers domestiques furent chargés de mettre en usage les ruses et les petites perfidies si familières aux esclaves du pouvoir, pour affaiblir la haute opinion que le roi avait conçue de la capacité et du dévouement de son ministre. Le cardinal de Gondi s'entretenant un jour avec Marie, de sa conduite envers Richelieu, lui remontra que peut-être une pareille attaque ne serait pas sans inconvénient pour elle ; que si elle avait à se plaindre de son ancien protégé, on trouverait des moyens plus doux pour la satisfaire et les reconcilier. « Ces expédiens se-
» raient bons avec tout autre, répondit la reine,
» mais avec un caractère tel que celui du cardinal,
» ingrat, malin, ombrageux, vindicatif et ambi-
» tieux outre mesure, il n'y a pas de tempéram-
» ment à prendre ; je viendrai enfin à bout, ajouta-
» t-elle de détromper le roi, parce que je suis
» sûre de sa tendresse qui tôt ou tard prévaudra. »

Richelieu, instruit des dispositions de la reine mère, résolut de braver son inimitié. A peine de retour à Paris, il se présente chez elle accompagné des maréchaux de Schomberg et de Bassompière. La reine le reçoit avec froideur, et se contente de lui demander des nouvelles de sa santé. « Je me
» porte beaucoup mieux, répliqua-t-il avec hau-

» teur, que ceux qui sont ici ne voudraient. » La reine fut indignée de ce langage; le cardinal s'emporta; cependant la crainte d'offenser le roi les engagea à dissimuler leurs vrais sentimens; ils promirent même de tout oublier, et se séparèrent ennemis irréconciliables.

Marie, incapable d'une longue dissimulation, éclata la première en ôtant au cardinal la place de surintendant de sa maison. Richelieu va porter ses plaintes au roi. Il avait un moyen infaillible de déconcerter les projets de ses ennemis, c'était de demander à Louis la permission de se retirer des affaires. « Je vois, lui dit-il, que ma présence
» déplaît à la reine votre mère; elle a formé des
» projets pour le mariage de Monsieur, qui ne
» s'accordent, ni avec les intérêts de l'état, ni avec
» vos intentions; et tout mon crime est d'obéir aux
» volontés de votre majesté. A Dieu ne plaise que
» j'accuse une grande reine dont les bienfaits sont
» toujours présens à ma pensée! Quel sacrifice
» peut-elle exiger de moi que je ne regarde comme
» un devoir, à moins qu'il ne soit contraire au bien
» de vos peuples et aux ordres de votre majesté.
» Si j'ai moins de confiance que la reine dans la
» maison d'Autriche, ennemie implacable de la
» vôtre; si je conseille à votre majesté de mettre
» un frein à l'ambition de l'Espagne, ce n'est ni
» par aucun sentiment d'intérêt personnel, ni par

» aucune envie d'offenser mon auguste bienfaitrice, » je n'envisage dans ces mesures que la gloire du » trône et la prospérité de l'état.

» Je sais que le nombre de mes ennemis grossit » chaque jour ; je me trouve, Sire, tout à la fois » en butte à l'inimitié de la reine votre épouse, » de la reine votre mère, de Monsieur, des grands » de votre cour, des ambassadeurs d'Angleterre, » de Savoie et d'Espagne ; sans parler de cette » nuée d'intrigans subalternes, toujours prêts à » former des cabales, à exciter des troubles ; soit » pour satisfaire l'inquiétude naturelle de leurs » esprits, soit dans l'attente de quelque événe- » ment qui les fasse sortir de leur obscurité. » Monsieur, égaré par l'imprudence ou la perfidie » de quelques hommes qui abusent de sa confiance, » s'est retiré à la cour du duc de Lorraine, où il » brave votre autorité ; il ne jouit pas d'un assez » grand crédit sur le peuple et sur les grands pour » se rendre redoutable à votre majesté, c'est sur » votre ministre qu'on lui fait diriger son ressen- » timent.

» C'est moi, qu'on accuse de fomenter les divi- » sions qui agitent la cour et le conseil ; et votre » majesté, dont j'exécute aveuglément les ordres, » sait combien ce reproche est calomnieux. Mais si » ma présence est le seul obstacle à une parfaite » réconciliation entre la reine mère et Monsieur ;

» si ma retraite peut servir à ramener les différens
» partis à l'obéissance qui vous est due, permettez,
» Sire, que j'ensevelisse dans la solitude le reste
» d'une vie que j'avais consacrée au service de
» votre majesté ; vos lumières, votre volonté suf-
» firont pour assurer la marche du gouvernement.
» L'Espagne, la Savoie et l'Autriche, n'ont point
» abandonné leurs projets sur l'Italie ; les affaires
» d'Allemagne, les démarches du duc d'Orléans,
» les desseins des deux reines, ou plutôt ceux de
» leurs perfides conseillers, exigent une attention
» assidue ; mais vous trouverez parmi vos serviteurs
» plus d'un homme capable de démêler ces intérêts
» et de remplir vos intentions ; si ceux qui vou-
» draient usurper votre pouvoir, reviennent à des
» idées moins ambitieuses, je m'applaudirai de la
» résolution que je prends aujourd'hui. Le souvenir
» de vos bontés, Sire, adoucira le regret que
» j'éprouverai en vous quittant ; éloigné des affaires,
» occupé de nouvelles pensées plus convenables à
» mon caractère et à mes goûts, je ne cesserai
» d'invoquer le ciel pour la gloire de votre majesté
» et pour le bonheur de ses peuples (1). »

Le roi n'écoutait jamais de pareils discours sans rassurer son ministre sur l'avenir, et sans le com-

(1) Histoire de Louis XIII, par Le Vassor. — Histoires de Richelieu, par Leclerc et Aubri. — Mémoires du temps.

bler de marques de confiance et de faveur. Il essaya dans cette occasion de le réconcilier avec la reine mère ; il exprima ce désir avec tant de chaleur, que Marie de Médicis crut devoir céder aux circonstances ; la ruine du ministre fut remise à un temps plus favorable. Marie fut même forcée de consentir à l'expédition des lettres patentes, par lesquelles Richelieu fut déclaré principal ministre d'état ; il en exerçait les fonctions, mais le titre ne lui en avait pas encore été déféré. Les lettres furent rédigées de la manière la plus honorable pour lui. « Considérant vos éminentes qualités, lui disait le » roi, que vous avez secondé nos désirs et exécuté » nos desseins ; que Dieu qui réservait à notre » règne l'extirpation de l'hérésie et de la rebellion, » a voulu que ce fût par votre soin, *par votre* » *valeur* et par votre magnanimité ; enfin, que » par votre prudence les affaires d'Italie ont eu » l'heureux succès dont Dieu a béni nos armes, » nous n'avons pas dû hésiter à vous donner dans » nos conseils, le rang et la place que votre con- » dition et vos vertus méritent. »

Le cardinal triomphait de ses ennemis ; il était avant cette époque surintendant de la navigation et du commerce de France. Les charges de grand amiral et de connétable avaient été supprimées, la première, après la démission du duc de Montmorency ; la seconde, après la mort du duc de

Lesdiguières. Richelieu s'était en outre assuré de plusieurs places fortes. Ainsi, à l'époque même où son pouvoir paraissait le plus inébranlable, il s'armait d'avance contre les coups de la fortune.

Quelques historiens ont censuré avec amertume la conduite de ce ministre envers Marie de Médicis. Il était difficile dans la situation où sa destinée l'avait placé, qu'il conservât les bonnes grâces de la reine; il avait adopté un système de politique incompatible avec les idées et les préjugés de Marie; ils se trouvaient sans cesse dans le conseil, opposés d'avis et d'intérêts. Les désirs de la reine ressemblaient à des passions; naturellement hautaine, elle était devenue encore plus impérieuse dans le long exercice du pouvoir souverain; la moindre opposition était à ses yeux une offense, que rien ne pouvait expier; il fallait, ou que Richelieu consentît à n'être que l'organe de ses volontés capricieuses, qu'il renonçât à ses projets d'élévation personnelle et de grandeur pour l'état, ou qu'il parvînt à l'écarter de la connaissance des affaires; il choisit ce dernier parti, plus utile à lui-même et au roi. Cette alternative forcée est la seule justification qu'on puisse alléguer en sa faveur. Ce qu'on ne peut justifier, ce sont les extrémités auxquelles nous verrons qu'il se porta contre cette princesse, dans les derniers temps de son exil; il oublia trop que son ennemie avait été sa bienfaitrice.

A l'époque dont nous parlons, les affaires d'Italie avaient changé de face; le duc de Savoie, ennemi du repos dans l'âge où il devient un besoin pour la plupart des hommes, avait repris ses projets sur le Montferrat. Le roi d'Espagne, sollicitait l'empereur de faire passer ses meilleures troupes en Italie; il espérait, en réunissant toutes les forces de la maison d'Autriche, accabler le duc de Mantoue, avant que le roi de France pût venir une seconde fois à son secours. Don Gonzalez de Cordoue est rappelé de Milan, et le fameux général Ambroise Spinola reçoit l'ordre de le remplacer et d'assiéger Casal, pendant que les troupes de l'empereur attaqueront la ville même de Mantoue; ce plan est presque aussitôt exécuté que conçu. Le comte de Collalte, qui commandait l'armée impériale, envahit le duché de Mantoue avec trente mille hommes d'infanterie et cinq mille hommes de cavalerie. Le marquis de Spinola, suivant ses instructions, se porte de son côté devant Casal, dont la prise n'eût laissé au duc de Mantoue aucune espérance de secours.

Ce prince, renfermé dans sa capitale avec ses meilleures troupes, fait connaître les dangers de sa position au gouvernement français. Richelieu conseille à Louis de tenter un nouvel effort en faveur du duc de Mantoue, et le roi n'hésita point à suivre ce conseil. On fait partout des levées d'hommes et

d'argent. Un ambassadeur est envoyé près de Gustave Adolphe, roi de Suède, pour l'engager à faire la paix avec la Pologne, et pour lui offrir des subsides, s'il veut déclarer la guerre à Ferdinand II. En attendant le succès de ces démarches, le maréchal de la Force, ancien et brave officier, marche avec dix-huit mille hommes, et va joindre le maréchal de Créqui à Suze. Louis se décide à entrer lui-même en Italie à la tête de quarante mille hommes; et Richelieu précède le roi, afin d'animer le courage des soldats, d'enflammer l'émulation des chefs, et de ne laisser au pouvoir de la fortune sur les événemens, rien de ce que la prudence humaine peut lui ôter.

Richelieu, revêtu du titre et des pouvoirs de lieutenant-général du roi, sortit de Paris en grande pompe, accompagné du duc de Montmorency, du cardinal de la Valette et du maréchal de Schomberg; huit compagnies du régiment des gardes, dont chacune était composée de trois cents hommes, eurent ordre de partir trois jours avant le cardinal, et de se trouver successivement sur la route, dans les villes où il devait séjourner. Ce fut pour lui qu'on adopta le mot de *généralissime*. Il exerçait, sous ce titre, les fonctions de connétable, comme il était grand amiral, sous le nom de surintendant de la navigation et du commerce de France. Tout réussissait alors au gré de ses désirs. Son frère,

archevêque de Lyon, venait d'obtenir le chapeau de cardinal; mais tandis qu'il allait combattre les ennemis de l'état, il laissait les siens auprès du roi.

Impatient de se distinguer par quelque action d'éclat, Richelieu, après d'inutiles négociations avec le duc de Savoie, parvient à jeter des vivres dans Casal, et s'avance vers le Piémont. Le 18 mars, l'armée française passe la Doire (1), et se porte sur

(1) « Ce que je trouvai de plus remarquable dans cette rencontre, » dit un officier présent au passage, ce fut de voir un cardinal-évêque » revêtu d'une cuirasse par-dessus un habit de couleur de feuille-» morte, enrichi d'une petite broderie d'or. Il avait une belle plume » autour de son chapeau. Deux pages marchaient devant lui à cheval: » l'un portait les gantelets et l'autre le casque du prélat guerrier. » A ses côtés deux autres pages tenaient chacun par la bride un cou-» reur de grand prix. Le capitaine de ses gardes marchait derrière lui. » Dans cet équipage, il entre dans l'eau ayant l'épée au côté et deux » pistolets à l'arçon de sa selle, et passe la rivière. Quand il fut à » l'autre bord il fit plusieurs fois voltiger son cheval, se vantant de » n'avoir pas oublié ses exercices. »

Pontis, qui rapporte ces détails, était un brave officier attaché à l'armée. On a peu de confiance dans les mémoires qui ont été publiés sous son nom. Il serait peu étonnant que le rédacteur de ces mémoires eût dans cette circonstance consulté son imagination plus que la vérité. Je n'ai pu me servir de cet ouvrage, tant il est rempli d'inexactitudes et de détails évidemment romanesques. Les idées fausses et souvent contradictoires que quelques historiens se sont faites de Louis XIII et de Richelieu, et qu'ils ont répandues dans le monde, viennent de cette multitude de Mémoires dont les auteurs ont tous écrit sous la dictée de quelque intérêt ou de quelque passion. Je n'en excepte point les panégyristes de Richelieu. Le seul moyen qui nous reste de connaître la vérité, c'est de juger les événemens et les hommes de cette époque sur des actes authentiques et sur les faits.

Rivoli. On résolut alors d'ouvrir les passages du Piémont par la prise de Pignerol, place importante, qui avait autrefois appartenu à la France. Le maréchal de Créqui investit cette place avec six mille hommes. La ville et la citadelle étaient assez bien fortifiées; mais le gouverneur, après une faible résistance, consentit à capituler. Le duc de Savoie, qui s'avançait rapidement avec toutes ses forces, fut obligé de retourner sur ses pas. Il rencontra dans sa marche la garnison de Pignerol, et dans un mouvement d'indignation, il la fit passer au fil de l'épée. Cet acte inexcusable de cruauté ne fit que lui aliéner le cœur de ses sujets. Le Piémont se trouvait exposé à l'invasion de l'armée française; et Charles Emmanuel, après tous ses rêves de gloire et d'agrandissement, était encore réduit à trembler pour la capitale de ses états.

Louis parut peu sensible à la conquête de Pignerol; il était plongé dans une profonde mélancolie. Tourmenté par les intrigues qui se formaient autour de lui, il était peut-être l'homme le plus malheureux de son royaume; il ne croyait ni à l'affection de sa mère, ni à celle de la reine; il craignait son frère, et n'avait réellement de confiance et d'estime que pour le cardinal de Richelieu, contre lequel toute la cour était déchaînée. Louis avait rappelé le duc d'Orléans de Nanci, en lui accordant d'immenses avantages, dont il n'était pas encore

satisfait. Ce prince exige le commandement d'une armée ; on met sous ses ordres les troupes destinées à couvrir la Champagne. Ces marques de confiance, ces libéralités royales, firent peu d'impression sur le duc d'Orléans, qui ne cessait d'affliger le roi par l'indiscrétion de ses plaintes et l'injustice de ses demandes. Destiné à être, pendant toute sa vie, le jouet des mécontens qui le poussaient au hasard dans la carrière de l'ambition, ce prince n'avait qu'une idée imparfaite des devoirs que son rang et sa naissance lui imposaient. Il fut souvent puni de ses fautes ; mais il connut quelquefois le repentir et jamais le remords.

Louis se décide enfin à partir pour aller prendre le commandement de son armée. Marie de Médicis, Anne d'Autriche le suivent avec toute la cour. Arrivé à Lyon, le roi, malgré les clameurs de la reine mère et de ses confidens qui s'efforcent de le retenir, se met en route pour Grenoble, où il avait donné rendez-vous au cardinal de Richelieu. Ils eurent plusieurs conférences secrètes dans cette ville, et prirent, de concert, les mesures nécessaires pour assurer le succès de la campagne. L'armée française était de dix-huit mille hommes de pied et de deux mille hommes de cavalerie. Richelieu la commandait sous le roi, et avait pour lieutenans les maréchaux de Créqui, de Châtillon et de Bassompière. Parmi les seigneurs et les gentils-

hommes qui servaient dans l'armée, ou comme volontaires ou comme officiers, on remarquait le comte de Soissons, le cardinal de la Valette, le duc de Guise et le prince de Joinville, son fils aîné; les ducs de Mercœur, de Beaufort, de Longueville, de la Trimouille, de Luxembourg et d'Halluin; les comtes d'Aletz, d'Harcourt, de Torigny, du Lude et de Fiesque; le marquis de Vignoles, de Mortemart, de Liancourt et de Saint-Luc. On est peut-être surpris de ne point trouver le prince de Condé à la tête de cette brillante élite de la noblesse française; mais son rang ne lui permettait pas de paraître à l'armée sans y avoir le premier commandement sous le roi. Il était allé tenir les états de Bretagne.

On doit à ce prince la justice d'observer qu'il ne se mêla jamais parmi les ennemis de Richelieu. Il reconnaissait la supériorité des talens de ce ministre, et l'importance des services qu'il rendait à l'état.

L'armée se met en mouvement. Chambéry, Romilli et Anneci, ouvrent leurs portes au roi. Le prince Thomas, second fils du duc de Savoie, qui s'était avancé avec une armée de dix mille hommes et un corps de cavalerie, se défie de la fortune, et sans disputer les passages de la Maurienne et de la Tarantaise, qu'il eût été si aisé de défendre, il va se réfugier dans le Val d'Aoste. Tout semblait

promettre à Louis des succès éclatans. Plein d'espérance et d'ardeur, il était sur le point d'entrer dans le Montferrat, lorsqu'il fut arrêté par une indisposition subite, qui le força de se faire transporter à Lyon. Une maladie contagieuse, répandue dans les villes qui se trouvaient sur son passage, l'obligea quelquefois de camper la nuit dans les champs. Arrivé au bourg d'Argentine, il se trouve si abattu, qu'il est impossible d'aller plus loin. Tous les moyens connus à cette époque sont mis en usage pour purifier l'air ; on allume des feux dans les rues ; on brûle des parfums dans les maisons, et on marque pour le roi celle qui paraît la plus sûre et la plus saine. Il se jette sur un lit, et prend quelques alimens. Bientôt un officier de la suite, accourt tout effrayé vers Saint-Simon, premier écuyer, et lui annonce que la maîtresse de la maison vient d'être surprise de la peste. La consternation est générale; on ne sait s'il faut cacher au roi, ou lui faire connaître cet accident. Louis s'aperçoit de l'embarras de Saint-Simon, et d'un mouvement extraordinaire dans le logis. Il en demande la cause; et après quelque hésitation, on l'instruit du péril dont il est menacé. « Retirez-
» vous, dit-il, d'un ton calme, aux personnes qui
» se trouvaient dans sa chambre, et priez Dieu que
» vos hôtesses ne soient pas attaquées de la peste
» comme la mienne ! qu'on tire les rideaux de mon

» lit, je tâcherai de reposer, et nous partirons
» tranquillement demain, et de bon matin. » Aucun signe d'altération ne parut sur son visage : l'âme d'un roi ne s'est peut-être jamais révélée par un trait plus noble de courage et d'élévation.

Le roi ni personne de sa suite ne fut atteint de la maladie. Mais les ennemis de Richelieu ne perdirent pas une occasion si favorable de se déchaîner contre lui. Marillac, garde des sceaux, était l'un des plus ardens; les ducs de Guise et Bellegarde, la princesse de Conti, les duchesses d'Elbeuf et d'Ognano, la comtesse du Fargis, dame d'atour d'Anne d'Autriche, formaient, avec les deux reines, une puissante faction. La conservation du roi servait de texte à leurs discours.
« C'était la troisième fois, disaient-ils, que son
» ministre l'exposait à perdre la vie; il n'ignorait
» pas que la peste désolait la Maurienne, et cepen-
» dant il avait déterminé le roi à quitter sa cour,
» ses serviteurs les plus fidèles, et à chercher une
» mort obscure et presque infaillible. Si la Provi-
» dence avait veillé sur les jours de sa majesté,
» le cardinal n'en était pas moins coupable. Et par
» quelles raisons pouvait-il justifier la témérité de
» ses conseils? S'agissait-il des intérêts du roi?
» Non. Le désir de se montrer à la tête d'une
» armée; la haine qu'il avait vouée au prince de
» Piémont, allié de la famille royale; le besoin

» d'agiter l'Europe, de régner sur le roi lui-même;
» voilà quels étaient les motifs réels de sa conduite.
» La cour, la France, l'Europe entière, n'auraient
» aucun repos, tant que l'audace et l'orgueil d'un
» tel homme gouverneraient l'état. »

Louis écoutait en silence ces propos insidieux; ils jetaient son esprit dans une agitation dangereuse pour sa santé, qui s'affaiblissait de jour en jour. Bientôt il est attaqué d'une fièvre continue, dont les progrès deviennent si alarmans, que les médecins commencent à désespérer de sa vie. Un affaissement total semblait l'avertir de sa fin prochaine; alors ses pensées se détachent de la terre; il remplit, avec une pieuse résignation, ces derniers devoirs que la religion prescrit à ses enfans, comme le gage d'une félicité sans limites, et qui sont destinés à dissiper les terreurs de la mort. Marie de Médicis et Anne d'Autriche fondent en larmes auprès de son lit. Les hommes et les femmes de la cour, intérieurement occupés de l'avenir et agités de passions diverses, attendent le dernier soupir du roi, pour composer, suivant le besoin du moment, leur visage et leur deuil.

Le cardinal de Richelieu, sur le rapport des médecins, juge que la maladie du roi est mortelle. Il pense à se mettre en sûreté, et choisit Avignon pour le lieu de sa retraite. Louis, instruit des craintes de son ministre, fait appeler le duc de

Montmorency, que des victoires récentes venaient d'illustrer, et le conjure de prendre la défense d'un ministre qui a toujours fidèlement servi l'état. Flatté de cette dernière marque de l'estime, et de la confiance de son roi, Montmorency proteste que Richelieu peut compter sur son amitié, et qu'il lui fournira les moyens d'échapper à la haine de ses ennemis. Cette promesse d'un homme plein d'honneur et de loyauté, rassura le cardinal qui en perdit trop tôt le souvenir.

Les médecins n'avaient pas connu la maladie du roi. Le jour même, où ils renoncèrent à l'espoir de le sauver, il éprouva quelque soulagement. Sa convalescence l'exposa de nouveau aux instances de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, qui travaillaient avec une nouvelle ardeur à la perte de Richelieu. Qu'on se représente une mère, une épouse joignant des plaintes, des prières accompagnées de larmes aux soins assidus et affectueux dont un malade est si reconnaissant, et on sera peu surpris que le roi ait enfin cédé à leurs sollicitations. Il exige seulement, d'après l'état actuel des affaires, qu'on lui permette de préparer cette révolution. Il conjure Marie de dissimuler dans l'intervalle avec Richelieu, et se délivre ainsi des persécutions qui depuis long-temps ne lui laissaient aucun repos.

L'absence et la maladie du roi n'avaient pas

retardé les opérations militaires. Le duc de Montmorency, qui commandait l'armée de Piémont, avait remporté à Veillane une victoire qui décida de la supériorité des Français sur leurs ennemis. Ces derniers étaient postés sur des hauteurs entourées de retranchemens; ils furent attaqués et chassés de leurs positions. Le duc de Montmorency fit des prodiges de valeur dans cette journée; et lorsqu'après la bataille, le comte de Cramail lui demanda si parmi les hasards du combat il avait envisagé la mort. « J'ai appris dans la vie de mes ancêtres, répondit- » il, et particulièrement dans celle du connétable » Anne, mon aïeul, que la vie la plus glorieuse » est celle qui finit par une victoire; et que » l'homme ne l'ayant reçue que pour un temps » limité, nous devons la rendre la plus éclatante » qu'il nous est possible. »

Le duc de Savoie, dépouillé d'une grande partie de son territoire, marchait avec une nouvelle armée pour couvrir sa capitale, lorsqu'il mourut d'apoplexie à l'âge de soixante-neuf ans, laissant à son fils pour héritage une guerre désastreuse, un peuple mécontent et des états envahis.

Pendant que l'armée du roi poursuit ses avantages dans le Piémont, le sénat de Venise fait des efforts inutiles pour délivrer Mantoue; l'armée vénitienne est complétement battue, et la ville de Mantoue en proie à la peste et à la famine, tombe

au pouvoir des Autrichiens. Le duc se sauve dans l'état ecclésiastique avec ses enfans en bas âge. Mantoue est livrée au pillage. Les Allemands se répandent dans tous les quartiers de la ville, on brise les portes des églises et des couvens; les autels, les tabernacles sont profanés; la fureur du soldat n'épargne ni les ministres de la religion, ni les vierges consacrées à Dieu. Le palais du duc de Mantoue, superbement meublé, enrichi de tableaux, de statues et d'autres chefs-d'œuvre inestimables, est entièrement dévasté. Cette malheureuse ville fit des pertes immenses. Un simple soldat eut, pour sa part du butin, quatre-vingt mille ducats d'or; il les joua, et les perdit en un jour; on lui fit son procès, et il fut condamné à mort, non comme coupable de rapine, mais pour avoir abusé de la fortune.

La punition de tant d'excès atteignit bientôt ces brigands. Emportés par la cupidité, ils ne prirent aucune précaution contre la peste. Ce fléau se répandit dans leur armée, et la détruisit presque tout entière. On remarque que la prise de Mantoue fut le dernier succès de l'empereur Ferdinand. Le déclin de son pouvoir date de cette époque. Ses contemporains attribuèrent au courroux du ciel cette révolution inespérée. S'il faut en croire des bruits populaires, quelques personnes inspirées du

ciel, prédirent que la fortune de Ferdinand serait ensevelie sous les ruines de Mantoue. Gustave Adolphe et Richelieu travaillaient de concert à l'accomplissement de cette prophétie.

La réduction de Mantoue excita l'émulation du général espagnol qui assiégeait Casal. Il avait promis de planter ses drapeaux sur les murs de cette ville, dans l'espace de quarante jours. Ce terme était expiré; et le marquis de Toiras, qui commandait la garnison de Casal, se défendait avec succès. Toute l'Europe attendait avec impatience l'issue d'un siége, conduit par l'un des premiers capitaines du siècle, et soutenu par un guerrier dont la belle défense du fort Saint-Martin avait commencé la réputation. Spinola et Toiras, rivaux de gloire, étaient dignes de combattre l'un contre l'autre. Le premier ne parlait qu'avec admiration de la vigilance, de la valeur, de l'infatigable activité du gouverneur de Casal, et de la bravoure des Français. « Qu'on me donne, disait-il, cinquante mille hommes aussi vaillans, aussi bien disciplinés, et je » ferai la conquête de l'Europe. »

L'armée espagnole se consumait devant Casal; Spinola ne cessait de solliciter des renforts auprès du duc d'Olivarez, et du comte de Collalte, général de l'empereur; il n'obtenait que des refus. On se plaignait à la cour de Madrid de la longueur du siége; on

reprochait à Spinola une parole trop légèrement donnée ; et le duc d'Olivarez fit révoquer ses pouvoirs de gouverneur. Affligé du triomphe de ses ennemis, Spinola tomba malade. On conclut alors une trève à laquelle il s'opposa constamment. Parmi les négociateurs, on voit paraître Mazarin, qui s'était attaché à la fortune de Richelieu, et qui devait un jour lui succéder. Spinola s'était retiré dans le château de Scrivia. Les forces lui manquèrent tout à coup ; son esprit s'égara ; il eut à peine quelques momens lucides jusqu'à la fin de sa vie. L'injustice dont il était victime, était sans cesse présente à son imagination ; et il s'écriait quelquefois d'une voix lamentable, *ils m'ont perdu d'honneur et de réputation*. Toiras, affligé du malheur de Spinola, demande à le voir, et passe au travers du camp espagnol, où il reçoit toutes les distinctions dues à son éminente valeur. Dès qu'il se fut approché de l'illustre vieillard dont il avait si souvent admiré les exploits, ce dernier lui prit la main. « Je sais bien, » dit-il, qu'on me blâme de n'avoir pas su prendre » Casal ; mais je me console en pensant qu'un autre » combattant contre vous, n'eût pas été plus heu- » reux que moi ». Il se plaignit amèrement des Espagnols, et mourut peu de jours après cette entrevue, à l'âge de soixante et onze ans. Ainsi finit le plus grand homme que la république de Gènes ait donné au monde dans ces derniers siècles ; nou-

vel exemple de l'inconstance de la fortune et de l'ingratitude des cours (1).

Avant que Louis XIII partît de Lyon, il envoya l'ordre aux maréchaux de France qui commandaient en Italie, de marcher incessamment au secours de Casal. La trève expirait le 15 octobre.

Si Marie de Médicis avait pu oublier son ressentiment contre le cardinal de Richelieu, la réconciliation se serait conclue pendant le voyage de Lyon à Paris. Le cardinal épuisa pour y parvenir, tous les moyens qui lui avaient autrefois gagné l'estime et la confiance de Marie. Il se mit sur la

(1) Spinola fit ses premières armes en Flandres. La prise d'Ostende le rendit célèbre, et son plus grand titre de gloire est d'avoir balancé la fortune du comte Maurice de Nassau. Spinola passa à Paris après la prise d'Ostende. Henri IV lui demanda quels étaient ses projets pour la campagne suivante, Spinola les lui développe en entier. Le roi s'imaginant qu'il a voulu lui donner le change, écrit à Maurice le contraire de ce qui lui a été dit. Cependant Spinola suivit de point en point le plan qu'il avait tracé à Henri IV. « Les autres, observa » le roi, trompent en disant des mensonges, et celui-ci m'a abusé en » disant la vérité. » En 1627, Spinola allant d'Anvers à Madrid, voulut voir le siége de la Rochelle. Richelieu le consulta sur les moyens de hâter la reddition de cette place. « Il faut, dit-il, fermer » le port et ouvrir la main. » Louis XIII était présent à cette conversation. « La présence de votre majesté, lui dit Spinola, rendra la » noblesse de France infatigable et invincible. Un de mes grands cha- » grins, c'est que le roi, mon maître, n'ait pu être témoin de ce que » j'ai fait pour son service. Je mourrais content si j'avais eu cet hon- » neur une seule fois. »

On demandait au prince Maurice quel était le premier capitaine de son siècle. « Spinola, répondit-il, est le second. »

Saône dans le même bateau avec elle; il fut enjoué, prévenant, attentif, et n'omit rien de ce qui pouvait engager la reine à lui rendre ses bonnes grâces. Marie recevait en apparence les soins du cardinal, avec le même intérêt auquel il avait été si long-temps accoutumé. Les confidens de la reine, les personnes attachées à Richelieu, se traitèrent en amis. Il y avait, sans doute, peu de sincérité de part et d'autre. Cette espèce de trève ne changea rien aux projets de Marie.

A peine arrivée auprès du roi, elle le somme de tenir sa parole, et de renvoyer non seulement Richelieu, mais encore sa nièce la duchesse d'Aiguillon et tous ses serviteurs, parens et protégés. Le roi s'efforce encore de fléchir sa mère; il la prie, il la conjure de recevoir les excuses de la nièce, d'agréer les prières et les promesses de l'oncle, dont il sera lui-même le garant. Il engage le prélat à céder quelque chose à l'animosité d'une femme, à prescrire des soumissions à sa nièce, et il obtient enfin, qu'à ces conditions, elle les admettra tous les deux en sa présence. Marie fut trompée par cette médiation du roi; elle compta trop sur sa propre puissance et sur la faiblesse de son fils. Il est vrai qu'elle dut se faire une haute idée de son pouvoir, en voyant la timidité et l'air suppliant qu'il avait devant elle. Il voulut assister à l'entrevue de Marie, avec le cardinal de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon.

A peine cette dernière est-elle admise en présence de la reine mère, que celle-ci oubliant ses promesses et ce quelle doit à la majesté royale, l'accable d'outrages et se livre à tous les excès auxquels peut se porter une femme irritée. La duchesse déconcertée se retire en donnant les marques de la plus vive douleur. Richelieu paraît à son tour devant Marie, qui le traite avec la même fureur et le même mépris. Louis affligé de ces scènes de violence, s'efforce d'apaiser la reine et fait éloigner le cardinal. Dès que le roi se voit seul avec son favori Saint-Simon, il lui ouvre son cœur. « L'obstina-
» tion de la reine ma mère me fera mourir, lui dit-
» il ; elle veut que je chasse un ministre qui me sert
» utilement, et que je confie l'administration de mes
» affaires à des gens mal-habiles ; je ne sais quel parti
» je dois prendre. » « Je ne doute point, Sire,
» répondit Saint-Simon, que votre majesté ne pro-
» tége M. le cardinal, contre une cabale de gens
» acharnés à le perdre, parce qu'ils voudraient
» remplir sa place. Il vous sera facile d'arrêter les
» méchans, qui suggèrent toutes ces choses à la
» reine mère et qui s'opposent mal à propos au
» bon gouvernement de votre royaume. »

Le roi prenait des résolutions vigoureuses ; mais elles s'évanouissaient en présence de sa mère ; le jour suivant elle insiste avec tant de force, sur l'éloignement de Richelieu, que Louis promet,

enfin, de choisir un autre ministre. Il consent même à signer une lettre adressée au maréchal de Marillac, dans laquelle il le remercie de sa fidélité, de ses services, et le flatte d'un pouvoir presque illimité, soit pour commander l'armée, soit pour traiter de la paix. Ces nouvelles mesures, prises sans la participation de Richelieu, lui persuadèrent, ainsi qu'à la reine mère, que la détermination de Louis était irrévocable. Le cardinal se prépare à se rendre au Hâvre-de-Grâce, et fait même partir ses mulets chargés d'or et d'effets précieux.

Le cardinal de la Valette, qui paraît avoir été invariable dans son affection pour Richelieu, s'efforce de le retenir. « Le plus mauvais parti que » vous puissiez prendre, lui dit-il, est celui de la » retraite. Une fortune portée aussi loin que la » vôtre, ne peut se maintenir qu'en la poussant » toujours plus avant. Si vous reculez une fois, » vous ne trouverez plus derrière vous que des pré- » cipices; espérez-vous que vos ennemis vous lais- » seront à demi renversé? ce serait une erreur. Ils » auront toujours à craindre un retour de faveur; » et il leur paraîtrait d'autant plus redoutable, qu'ils » sont persuadés que dans ce cas, aucun d'eux » n'échapperait à votre vengeance. Allez hardiment » trouver le roi; il vient de retourner seul à Ver- » sailles. Je m'offre à vous accompagner; vous

» connaîtrez la sincérité de mon attachement, dans
» le malheur comme dans la prospérité. »

Le 11 novembre 1630, est un jour fameux dans l'histoire sous le nom de *Journée des dupes*. L'ascendant de la reine mère semblait décidé. Le bruit de la disgrâce de Richelieu était devenu public ; le garde des sceaux dépêche son secrétaire en Italie et lui donne la lettre du roi au maréchal de Marillac. Les ministres étrangers s'empressent d'informer leurs gouvernemens de la révolution arrivée à la cour de France. Marie s'occupe à recevoir des félicitations. Des flots de courtisans inondent son palais du Luxembourg ; et les plus vils flatteurs du ministre disgracié se répandent en invectives contre son administration et sa personne. On vit même des gens qu'il avait comblés de distinctions, se ranger à l'envi parmi ses détracteurs. La reconnaissance est trop généralement considérée dans le monde, et surtout dans les cours, comme une de ces vertus stoïques auxquelles la faiblesse humaine ne peut s'élever.

Pendant que Marie, enivrée de son triomphe, accueille les hommages, reçoit les félicitations de la cour, et distribue déjà des places et des faveurs, Richelieu, abandonné de presque tous ses amis, hâte les préparatifs de son départ. Un avis de Saint-Simon vient l'arracher à ses réflexions. « Tout n'est

» pas désespéré », lui fait-il dire par un confident. Le cardinal de la Valette presse de nouveau Richelieu de tenter la fortune ; ils partent pour Versailles. La Valette se présente seul devant le roi pour sonder ses dispositions. « M. le cardinal, lui » dit Louis, je crois que vous êtes surpris de tout » ce qui se passe ; mais M. de Richelieu a un bon » maître ; allez lui dire qu'il vienne incessamment » ici ! » La Valette apprend alors au roi que Richelieu est venu dans l'intention de se jeter aux pieds de sa majesté. Saint-Simon, le marquis de Mortemart, premier gentilhomme de la chambre, et Beringhen, l'un des confidens de Marie de Médicis, furent témoins de l'accueil obligeant que le roi fit à son ministre. « J'ai en vous, lui dit-il, » un serviteur fidèle et affectionné ; je me crois » d'autant plus obligé à vous protéger, que je suis » témoin du respect et de la reconnaissance que » vous avez pour la reine ma mère. Je vous aurais » abandonné si vous n'aviez pas marqué ces justes » sentimens de votre bon cœur. Soyez sûr désor- » mais de mon appui ; je saurai dissiper la cabale » de vos ennemis. Ils abusent de la crédulité de » la reine ma mère, qui se laisse aisément prévenir. » Continuez à me bien servir, et je vous main- » tiendrai contre tous ceux qui ont juré votre » perte. »

On était bien éloigné au Luxembourg de craindre

une nouvelle révolution. Marie de Médicis croyait son fils uniquement livré au plaisir de la chasse. Elle commençait à régler avec ses confidens les destinées de l'état. Les salles de son palais n'étaient pas assez vastes pour contenir le nombre des seigneurs, des fonctionnaires, et des intrigans de toute espèce qui venaient se montrer, et solliciter une parole ou un regard de bienveillance. Tout à coup le bruit se répand que le roi a rappelé Richelieu; que ce ministre est plus puissant que jamais : l'inquiétude se peint sur tous les visages; la nouvelle se confirme, courtisans, nouveaux amis, solliciteurs, tout disparaît; le Luxembourg devient désert, la foule se précipite sur Versailles, et va fatiguer Richelieu de servilités expiatoires.

Le moment de la vengeance ne se fit pas longtemps attendre. Un exempt des gardes est chargé d'arrêter Marillac, le garde des sceaux, et de le conduire à Lisieux. Ce fut le premier lieu de l'exil dans lequel il finit sa vie. Le maréchal de Marillac, commandant en Italie, attendait à chaque instant un courrier qui devait lui annoncer la promotion de son frère à la place de premier ministre. Le courrier arrive, mais adressé au maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collègue et de l'envoyer comme prisonnier d'état dans une citadelle de France; cet ordre est exécuté. Les sceaux furent donnés à l'Aubespine, marquis de Château-

neuf. En même temps, Brienne, secrétaire d'état, part de Versailles et porte la nouvelle de ces changemens à la reine mère. On ne touche point à sa maison, mais on ne garde pas les mêmes ménagemens pour la jeune reine, qui s'était jointe à Marie contre le cardinal. Plusieurs femmes qu'elle aimait, et qui avaient travaillé à cette union, lui sont enlevées. On prie l'ambassadeur d'Espagne, soupçonné de lui avoir donné des conseils, de ne plus paraître si souvent à la cour, surtout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin, il n'y eut d'épargné, au milieu de cette réaction générale, que le duc d'Orléans et les personnes de sa cour. Ce prince acheta l'indulgence de Richelieu par de honteuses révélations. Devenu le délateur de l'infortuné maréchal de Marillac, il l'accuse d'avoir conseillé les divers mouvemens que le duc de Lorraine avait faits pour obliger le roi à tenir une partie de ses troupes en Champagne. Il ajoute même que le maréchal lui a insinué plus d'une fois d'arrêter l'argent qu'on envoyait de Paris aux armées du roi en Savoie et en Piémont.

La reine mère, après un pareil éclat, aurait dû sentir qu'elle n'avait plus à espérer d'ascendant sur l'esprit de son fils, et qu'une retraite honorable convenait à sa situation. Elle pouvait jouir tranquillement à la cour des prérogatives de mère du roi, et abandonner les soins du gouvernement au

seul homme qui fût alors en état de le diriger ; mais cette princesse s'irritait contre les obstacles et se plaisait dans l'agitation. Anne d'Autriche, d'un caractère moins violent, mais aussi inflexible, attaquait le cardinal d'une manière indirecte, et peut-être plus dangereuse. Elle devenait l'amie et la protectrice des femmes qui parvenaient à toucher le cœur du roi. Mesdemoiselles d'Hautefort et de la Fayette, que Louis aima autant qu'il lui était possible d'aimer, s'efforcèrent dans le temps de leur faveur de servir les haines et les projets d'Anne d'Autriche. Elles étaient belles l'une et l'autre, et recommandables par leur vertu, qui près du roi n'avait, il est vrai, que de faibles combats à soutenir.

Richelieu de son côté ne manquait pas d'ecclésiastiques qui, par intérêt ou de bonne foi, étaient chargés d'agiter ou de calmer la conscience de Louis, suivant le besoin des affaires. On tenait même quelquefois des conseils secrets de conscience, et ce fut dans une de ces assemblées où le P. Joseph se distinguait par la subtilité de ses expédiens, que le mot de *raison d'état* fut, dit-on, prononcé pour la première fois. Le poste de confesseur était aussi d'une haute importance, et presque toujours occupé par des hommes dévoués au cardinal. Il lui fut donc peu difficile d'écarter mesdemoiselles d'Hautefort et de la Fayette. Cette

dernière s'ensevelit dans un couvent. La marque la plus évidente du grand pouvoir de Richelieu sur l'esprit du roi, c'est d'avoir fait chasser des confesseurs scrupuleux, qui n'entendaient rien à la raison d'état.

Il serait inutile de raconter en détail les moyens qu'employèrent, depuis la journée des dupes, la reine mère et le cardinal, l'une pour ressaisir le pouvoir, et l'autre pour le conserver. On présume assez ce que peuvent, une femme opiniâtre, soutenue par l'espoir du succès, et un homme impérieux, qui ne veut pas souffrir de bornes à son autorité. Marie prétendait gouverner au moins sa maison, donner ou retirer sa confiance et changer à son gré de serviteurs. Richelieu, liant son intérêt à celui de l'état, persuadait au roi qu'il importait au succès de ses affaires que personne ne pût être indépendant de son ministre. En conséquence de ce principe, il retint fièrement la surintendance de la maison de la reine et y soutint ses créatures. Marie, indignée de ce despotisme, s'attache à contrarier en tout le ministre, principalement dans le conseil où elle affecte de combattre toujours son opinion. Les partisans de cette princesse se font un devoir de décrier les opérations du ministère, triomphent du moindre revers, et semblent épier les moyens de faire échouer ses projets. Tout cela ne pouvait s'exécuter sans qu'on violât le secret

des affaires, sans qu'il y eut des connivences suspectes sur lesquelles le ministre avait soin de fixer l'attention du roi. Ces remarques confirmaient Louis dans la persuasion que sa mère était capable de sacrifier les intérêts de l'état, et son fils même, au désir de la vengeance et du pouvoir.

Cette impression une fois reçue, resta gravée dans l'esprit du roi. Elle devint fatale à la reine mère, et amena la catastrophe de Compiègne qui la sépara pour jamais de son fils, et condamna sa vieillesse à la disgrâce et à l'exil.

Résolue de faire une dernière tentative contre Richelieu, de courir même les hasards d'une guerre civile, Marie se rapproche en secret du duc d'Orléans, flatte l'ambition des principaux conseillers de ce prince, lui persuade de se retirer dans les terres de son apanage, de se mettre en défense, et d'exiger, s'il le faut, à main armée, le renvoi de Richelieu. Que risquait-il à faire cette démarche ? le peuple était accablé d'impôts et la noblesse mécontente. La nation tout entière se rangerait autour de l'héritier présomptif de la couronne, qui voulait soulager ses besoins et lui donner la paix. Que si le succès ne répondait pas à des espérances si bien fondées, il n'y avait point de cour en Europe où l'on ne s'empressât d'accueillir le duc d'Orléans et ses amis. Il s'agirait seulement de passer une ou deux années hors du royaume.

(1631.) D'habiles astrologues avaient lu dans les cieux que le terme de la vie du roi n'était pas éloigné (1). On n'en serait pas même réduit à attendre cet événement. La guerre civile, allumée en diverses provinces, réduirait Louis à la nécessité de sacrifier un ministre odieux à ses peuples et à sa propre famille. Ces motifs déterminèrent le duc d'Orléans ; mais il voulut avant son départ faire un acte de vigueur. Il se rend chez le cardinal avec une bonne escorte, et lui annonce d'un air menaçant qu'il lui retire sa protection et qu'il vengera les mauvais traitemens faits à sa mère.

Après cette déclaration de guerre, sans vouloir entendre ni excuses, ni explications, il monte dans son carosse, et se retire avec ses principaux officiers à Orléans. Bientôt il distribue des commissions pour lever des troupes dans plusieurs provinces, et rassemble autour de lui les jeunes sei-

(1) On aurait peine à croire que des personnes distinguées par leur puissance et le rang qu'elles occupaient dans la société, eussent une confiance si aveugle dans les rêveries de l'astrologie judiciaire. Mais les nombreux Mémoires qui nous restent de cette époque, ne permettent pas d'en douter. Un fameux astrologue, le docteur Duval, après avoir tiré l'horoscope du roi, annonça qu'il avait peu de temps à vivre. Gaston duc d'Orléans, le président le Coigneux et Puy-Laurens, ses favoris, comptaient beaucoup sur cette prédiction. Je ne sais quel devin promit à Marie de Médicis qu'elle serait, à la fin de l'an 1631, aussi puissante et aussi heureuse que jamais. « Cela » suffit, dit la reine mère, pensons seulement à conserver bien notre » santé. »

gneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étaient le comte de Moret fils naturel de Henri IV, et le duc de Roannès.

Louis, irrité de cette démarche, accuse Marie de Médicis de conspirer, avec les factieux, contre l'autorité royale, et prend enfin la résolution de l'éloigner une seconde fois de la cour. Il était à Compiègne, où les deux reines et les secrétaires d'état l'avaient suivi. Sur le point de prononcer l'exil de sa mère, quelques scrupules l'arrêtaient encore. Le père Joseph, et le père Achille Harlay de Sancy (1), prêtre de l'Oratoire, furent chargés officiellement d'examiner ce nouveau cas de conscience. Après une mûre délibération, ils décidèrent que la loi de Dieu n'oblige point les enfans à garder toujours leurs mères auprès d'eux; que le premier devoir d'un souverain est de travailler au repos et au bonheur de ses sujets, et qu'il peut exiler, emprisonner même ses plus proches parens, quand ils troublent la tranquillité publique par leurs intrigues et leurs factions. La conscience du roi se contenta de cette décision; mais, pour ne pas être accusé de légèreté dans une circonstance aussi grave, il résolut de prendre l'avis de son conseil.

Richelieu se défendit long-temps de faire connaître son opinion; mais l'ordre exprès du roi ne

(1) Le père de Sancy fut nommé évêque de Saint-Malo.

lui permettant pas de garder le silence, il prononça le discours suivant, qui paraît avoir été préparé avec soin.

« L'empereur, le roi d'Espagne, celui d'Angle-
» terre, le duc de Savoie, dit-il, forcés de céder
» aux armes victorieuses du roi, ne voient qu'avec
» une extrême jalousie la prospérité de la France,
» et s'appliquent sans relâche à traverser les des-
» seins de sa majesté, tantôt par une guerre ou-
» verte, tantôt par des factions intérieures, que
» leurs ministres et leurs émissaires sont chargés
» d'exciter. Qui peut douter aujourd'hui que les
» deux reines et le duc d'Orléans ne soient réunis
» dans les mêmes vues, et n'entretiennent des in-
» telligences avec les ennemis de l'état? Tous les
» esprits inquiets et séditieux, soit dans les parle-
» mens, soit dans le peuple, appuient sourdement
» ces factions qui tendent à diminuer l'autorité du
» roi. Ne sait-on pas que c'est avec l'espoir d'ac-
» croître leur puissance que des hommes d'un rang
» élevé attachent leur fortune à celle de la reine
» mère et du duc d'Orléans?

» Si les intrigues de quelques femmes et du duc
» de Buckingham ont été, à une époque peu éloi-
» gnée, sur le point de mettre le royaume en feu,
» que n'a-t-on pas à craindre de ce nouveau parti,
» formé par la mère et le frère du roi, où figurent
» un plus grand nombre de femmes distinguées

» par leur naissance et leur crédit, animé et sou-
» tenu par les machinations de l'Espagne et l'or
» de l'Angleterre? Qui a pu engager le roi Char-
» les Ier à offrir des secours pécuniaires au duc
» d'Orléans lorsqu'il est sorti pour la première fois
» du royaume? Pourquoi le duc de Lorraine a-t-il
» fait tant d'efforts pour empêcher le succès des
» négociations avec l'empereur? Quels motifs peu-
» vent alléguer le duc de Guise et le parlement
» d'Aix pour soulever la Provence et en faire un
» foyer de rebellion? D'où vient que le gouverneur
» de la citadelle de Verdun, mari d'une nièce des
» Marillacs, a l'audace de retenir cette forteresse
» malgré les ordres du roi? Je le dis avec regret,
» c'est à l'influence de la reine mère et de son parti
» qu'il faut attribuer ces mouvemens et ces désor-
» dres. Et comment la maison d'Autriche rendra-
» t-elle justice au duc de Mantoue et aux autres
» alliés de la couronne, tant que le roi, embarrassé
» au dedans, ne pourra pourvoir efficacement aux
» affaires du dehors?

» J'expose sincèrement, Sire, les divers obstacles
» que votre majesté trouve au bon succès de ses
» justes entreprises. C'est à vous de les lever et de
» choisir les meilleurs expédiens. Tous les projets
» de la reine mère sont fondés sur l'espérance
» qu'elle a conçue de me perdre dans votre esprit.
» Monsieur se flatte que la reine y parviendra, et

» tant qu'ils auront cette pensée, votre majesté
» tentera vainement de les séparer. L'existence de
» cette cabale est incompatible avec votre tran-
» quillité et avec celle de l'état. Chaque jour fait
» naître de nouveaux mécontens. Les hommes
» mêmes, qui paraissent le plus attachés à votre
» service, deviendront importuns à force de pré-
» tentions et de demandes. Il faudra les enchaîner
» par des bienfaits continuels qui épuiseront le
» trésor royal. Il pourrait même se rencontrer telle
» circonstance dans laquelle il serait impossible de
» conserver les droits de la couronne. »

Après avoir ainsi alarmé le roi sur son pouvoir, Richelieu lui présente d'autres craintes pour sa sûreté.

« Si Dieu, pour nous punir de nos péchés,
» permet, Sire, que vous tombiez malade une
» seconde fois, les factieux ne pourront-ils pas
» s'emparer du gouvernement de l'état et même
» de votre auguste personne, sans que vos plus
» dévoués serviteurs puissent vous secourir, ou
» sauver leur vie et leur liberté? Une défaite, un
» revers que la malveillance aura provoqués pour en
» faire un crime à vos fidèles ministres, produiront
» les mêmes effets; des dangers aussi imminens
» ne peuvent être prévenus que par des mesures
» pleines de vigueur. Les remèdes faibles appliqués
» aux grands maux ne font que les irriter; il faut,

» ou ne pas toucher la plaie ou l'ouvrir entière-
» ment. »

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à prévenir les inconvéniens qu'il vient d'exposer. On pourrait essayer de faire une paix solide avec la maison d'Autriche.

« Mais je ne sais, dit-il, si l'expédient que je
» propose est praticable ; les puissances étrangères
» cherchent à profiter de nos dissentions domesti-
» ques. Ne nous flattons pas que l'empereur, le
» roi d'Espagne et le duc de Savoie acceptent la
» paix, à moins que votre majesté n'abandonne
» ses alliés, démarche qui entraînerait bientôt de
» nouvelles guerres. »

Un autre moyen serait de ramener l'esprit du duc d'Orléans et celui de la reine mère, à des sentimens plus convenables à leur dignité et au bien de l'état; mais Richelieu y trouve d'insurmontables difficultés.

« Rien n'a été capable de gagner les hommes
» qui disposent de la volonté du duc d'Orléans.
» Ces habiles gens, Sire, ne peuvent souffrir que
» l'état soit réglé sur les bonnes maximes établies
» dans votre conseil, ni que vous ayez la liberté
» de choisir vos ministres. La conspiration du
» comte de Chalais, les artifices employés pour
» engager Monsieur à se retirer du siége de la Ro-
» chelle, contre-temps capable de faire échouer

» une si noble entreprise, les insinuations qui le » portèrent à vous abandonner lorsque vous marchiez au secours de Casal; toutes ces intrigues » annoncent assez l'incorrigible perversité de leurs » sentimens. Que dirai-je de l'imprudente témérité » du président le Coigneux? n'a-t-il pas prononcé » dans le conseil du duc d'Orléans, des arrêts qui » cassaient ceux de votre majesté? audace inouïe, » que la force seule peut réprimer!

» Quant à la reine votre mère, vous souhaitez » avec ardeur, Sire, de calmer la violence de ses » ressentimens; mais son caractère opiniâtre et » vindicatif est connu. Elle est d'un pays et d'une » maison où l'on ne pardonne jamais; les services » que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que » j'ai rendus à votre royaume, ont-ils pu affaiblir » son inimitié? Qu'ont produit vos prières, vos » supplications, dans un temps où la convalescence » de votre majesté exigeait les plus tendres égards? » Après cette épreuve, après la violation des paroles » reçues par son confesseur et par le nonce du » pape, peut-on espérer de la faire revenir à des » sentimens de justice et de modération? L'exercice du pouvoir absolu est seul capable de la » satisfaire; et n'est-il pas à craindre qu'un désir » effréné de vengeance ne l'entraîne à des actions » suivies d'un stérile repentir?

» Si ma retraite de la cour vous paraît, Sire,

» le remède le plus sûr et le plus efficace, pour » calmer les factions, n'hésitez pas un moment à » l'ordonner ; j'obéirai sans murmure et même » avec joie : je supplie seulement votre majesté de » considérer, s'il est vraisemblable que la reine » mère et le duc d'Orléans, se contentent de ce sa- » crifice. Ne voudront-ils point vous priver aussi » de tout autre ministre digne de votre confiance, » par un inaltérable dévouement ? Qui empêchera » la reine et le prince de se réunir pour usurper » votre autorité ? Que si mon absence n'arrête pas » les mécontens, il est même à craindre qu'elle ne » leur inspire plus de hardiesse ; je ne vois plus » d'autre ressource, que de prier la reine mère de » s'éloigner de Paris pendant quelque temps ; et » de ne plus souffrir auprès d'elle des gens qui éga- » rent son esprit, par des conseils perfides, par » de faux et de malins rapports. »

Richelieu arrivé au but de son discours, qui était de proposer l'éloignement de Marie de Médicis, redouble de précautions pour adoucir ce qu'une telle proposition peut avoir d'odieux dans sa bouche et pour en justifier la nécessité.

« Il faudra, Sire, procéder dans cette occasion » avec tous les ménagemens convenables et n'oublier » aucune des marques de respect qui sont dues à la » reine votre mère. Peut-être des personnes puis- » santes et intéressées à la défendre, opposeront

» leurs efforts et leurs clameurs à votre volonté ; » mais avec de la résolution vous surmonterez tout. » Il s'agit seulement de bien prendre ses mesures » avant de hasarder la première démarche. Com- » mencer une entreprise de cette importance sans » la finir, c'est s'exposer à une perte presqu'as- » surée.

» J'avoue, Sire, que ces mesures paraîtront » violentes à ceux qui ne voient pas les grands » maux qu'elles doivent prévenir ; mais c'est un » malheur inévitable. Si je n'avais égard qu'à ma » réputation et à mon intérêt particulier, je me » serais renfermé dans un silence respectueux ; car » toutes les haines retomberont sur moi. On va » dire que je paie les bontés de la reine de la plus » noire ingratitude ; je serai en butte aux outrages » de la calomnie ; mais lorsqu'il est question de » servir le roi et l'état, je sais m'oublier moi-même. » Je ne vois de repos pour votre majesté que dans » l'absence de la reine mère. Tel est mon avis. » Lorsque vous en viendrez à l'exécution, je vous » supplierai, Sire, de me permettre de quitter en » même temps vos conseils. Ce coup imprévu que » vous allez frapper, dissipera les factions ; et il » vous restera de bons ministres pour exécuter » vos ordres. L'esprit de la reine s'adoucira, dès » qu'elle ne sera plus assiégée par ceux qui la por- » tent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de son

» appui, se rangeront à leur devoir. Nos ennemis, » ne comptant plus sur nos divisions domestiques, » consentiront à vos justes demandes. En peu de » temps vous verrez votre royaume florissant, vos » sujets soumis, et vous obtiendrez la gloire qui » accompagne toujours les grands desseins et les » grands succès (1). »

Tout le conseil applaudit au premier ministre. On ne combattit que cette partie de son discours où il proposait sa retraite, qui fut considérée comme une calamité pour l'état. Le roi n'hésita plus sur le parti qu'il avait à prendre. La disgrâce de la reine mère fut décidée. Le 23 février 1631, tout étant préparé, pour dérober à cette princesse les mouvemens de la cour, le roi s'éloigne de Compiègne, de grand matin, avec la jeune reine, les ministres et les seigneurs qui l'avaient accompagné. Le maréchal d'Étrées, ayant sous ses ordres huit compagnies des gardes, cinquante hommes d'armes et cinquante chevau-légers, fut chargé de surveiller Marie et de lui annoncer le départ du roi. Cette nouvelle ne fit qu'exalter sa haine contre Richelieu. Elle écrit à son fils des lettres remplies de plaintes, de reproches et de supplications. On lui répond froidement qu'elle peut se rendre à

(1) Histoire de Louis XIII, par le Vassor.— Histoires de Richelieu, par le Clerc, Aubri. — Intrigue du cabinet, etc.

Moulins ou dans la ville d'Angers, et qu'elle sera traitée, dans l'une ou l'autre de ces villes, avec les attentions et le respect qui lui sont dus ; on lui offre même le gouvernement du Bourbonnais, ou celui de l'Anjou. Rien ne peut la satisfaire. Plusieurs mois se passent en négociations infructueuses pendant lesquelles la plupart de ses partisans sont arrêtés ou exilés. Le maréchal de Bassompière est mis à la Bastille.

Ces mesures de rigueur aigrissent encore davantage l'esprit de la reine mère. Elle fait sonder les dispositions du jeune marquis de Vardes, gouverneur de la Capelle, qui consent à la recevoir dans cette ville. L'intention de la reine était d'appeler auprès d'elle tous les mécontens, et d'essayer une seconde fois la guerre civile. Mais les temps étaient changés. Le peuple, qui recueillait en paix les fruits de ses travaux, qui n'était plus exposé aux déprédations des gens de guerre, respectait l'autorité royale ; et les grands du royaume n'avaient plus assez d'influence pour exciter des mouvemens séditieux.

Marie part secrètement de Compiègne, le 19 juillet, et se met en route pour la Capelle. Elle ne trouve sur son chemin, ni gardes, ni obstacles ; mais Richelieu averti de cette démarche, avait dépêché à la Capelle le marquis de Vardes, père du gouverneur, ancien officier, d'un caractère

inflexible et propre à remplir les intentions du ministre. Il arrive à la Capelle quelques heures avant la reine. Son premier soin fut de rassembler la garnison, de produire ses ordres, de s'emparer des portes, et de faire sortir de la ville les femmes qui avaient servi d'intermédiaires entre son fils et la reine fugitive. Bientôt Marie entre dans les faubourgs; on l'instruit du changement imprévu qui s'est fait dans la ville; elle sent aussitôt l'embarras extrême de sa situation. On tint conseil. Séduire le vieux marquis de Vardes, par des promesses, des prières et des larmes, c'était une illusion; retourner à Compiègne, s'exposer non seulement aux reproches du roi, mais encore se mettre au pouvoir de Richelieu, cette seule pensée révoltait l'orgueil de la reine; le seul parti convenable était de gagner la Flandre espagnole et de se réfugier à Bruxelles. Cet avis prévalut; le gouverneur de la Capelle du haut de ses remparts, vit passer tranquillement Marie et son cortége, quoiqu'il lui eût été facile de l'arrêter. L'immobilité du marquis de Vardes a fait croire qu'en sortant du royaume où elle ne devait plus rentrer, la reine obéissait à son insu, aux inspirations et à la politique de Richelieu.

Marie fut reçue à la cour de Bruxelles avec de grandes marques de respect. L'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, s'efforça de lui faire oublier sa disgrâce, et adoucit par ses soins

généreux l'amertume de son exil. La reine toujours flattée de l'espérance de regagner son ascendant sur l'esprit de son fils, et toujours gouvernée par des conseils imprudens, fit retentir la France et l'Europe de ses plaintes. Elle écrivit au roi, au parlement, et même au prévôt des marchands et aux échevins de la ville de Paris. Nous nous contenterons de rapporter la lettre de la reine au parlement; elle suffira pour faire connaître les motifs qu'elle jugeait capables de justifier sa retraite et de soulever les esprits contre le cardinal de Richelieu.

« Messieurs, je ne doute point que la nouvelle » de ma retraite hors de France, ne vous cause de » l'étonnement et du déplaisir; j'en suis moi-même » si surprise et si affligée, que je ne m'y serais » jamais résolue sans la nécessité de sauver ma vie » des mains du cardinal de Richelieu. Comme je » suis persuadée qu'il ne manquera pas de calom- » nier ma conduite et mes intentions, j'ai cru » devoir vous rendre compte des justes motifs qui » m'ont portée à recouvrer ma liberté. Si vous » considérez les maux que j'ai soufferts, les ou- » trages que j'ai reçus de cet homme violent, vous » jugerez que je n'ai pu agir autrement pour le bien » de l'état et pour l'intérêt de ma réputation. Le » cardinal de Richelieu fait voir aujourd'hui à la » honte de la France, ce qui ne s'est jamais vu » dans la chrétienté. Depuis qu'il m'a enlevé par

» ses artifices le cœur du roi mon fils, depuis
» qu'il m'en a séparée, et qu'il m'a retenue prison-
» nière, je n'ai eu d'autre ressource, pour ne pas
» abandonner l'état à ses violences et ma réputation
» à ses calomnies, que de me procurer la liberté de
» défendre l'une et l'autre, par mes très-humbles
» supplications et par mes justes plaintes. Chacun
» a vu, grâces à Dieu, que ses artifices contre moi
» n'ont d'autre fondement que l'intérêt de sa for-
» tune. Dès que j'ai cessé de parler au roi, comme
» il le souhaitait, il a fait éclater contre moi ses
» mauvaises intentions. Il me nommait sa bonne
» maîtresse, lorsqu'après l'avoir comblé de bien-
» faits, je souffrais encore qu'il s'engraissât de mes
» dépouilles et de celles de l'état.

» J'ai enfin parlé contre lui, et me voilà perdue.
» Mon fils, le duc d'Orléans, a compati à mes
» maux; il est devenu factieux. Et vous, messieurs,
» qui sur la déclaration du ministre avez ordonné
» ce qui vous a paru juste, comment vous a-t-on
» traités? N'avez-vous pas été accusés de vouloir
» entreprendre sur l'autorité souveraine? Votre
» arrêt a été cassé; et peu s'en est fallu que vous
» n'ayez été interdits. La Bastille n'est plus assez
» spacieuse pour contenir les victimes du cardinal
» de Richelieu, il les disperse à son gré dans les
» prisons du royaume. Reconnaissez donc avec
» moi, que s'il fallait supporter cette tyrannie, il

» n'y aurait plus de sûreté publique. On me reproche de former des cabales et des factions. Je me console avec Dieu de ces calomnies. Il sait que j'aurai toujours pour la gloire et pour le bien du roi mon fils, les mêmes sentimens qui m'ont servi de guide pendant sa minorité.

» Vous avez approuvé ces sentimens, vous les avez loués en plusieurs occasions. Je ne veux d'autres armes, pour confondre mes ennemis, que mes prières et mes soumissions au roi et votre opinion de mon innocence. J'attends de la bonté du roi qu'il entendra mes plaintes et qu'il me fera justice. Comment ses entrailles ne seraient-elles pas émues au triste souvenir d'une mère indignement outragée ? Sa prudence lui fera reconnaître combien il lui est avantageux d'aimer son frère ; il saura qu'en l'abandonnant à la fureur d'un ministre inexorable, il compromet son propre repos et celui de son peuple. Le frère de votre roi est banni ; le cardinal de Richelieu ne cesse de le persécuter ; il veut que l'oppression inouïe de la mère et du frère de son roi, imprime la terreur dans toutes les âmes, et réduise votre compagnie même au silence et à l'inaction. Vous voyez donc qu'opprimée par une si odieuse tyrannie, il fallait qu'au péril de mes jours, je prisse la résolution de m'échapper de ses mains, pour

» élever la voix contre lui et faire entendre la » vérité.

» Je le ferai avec courage, messieurs; c'est le » motif de ma retraite et le véritable secret de tous » mes desseins. J'écris au roi comme une bonne » mère à son fils, dans l'espérance que sa tendresse » naturelle lui fera ouvrir les yeux, et qu'il aura » pitié de moi et de lui-même : que si la qualité de » mère n'a plus de pouvoir sur son cœur, je ne » réclamerai d'autre prérogative que mon inno- » cence; je lui demanderai cette justice qu'il doit à » ses moindres sujets; je m'adresserai à vous dans » les formes légales, avec soumission, mais avec » courage. Je proteste par tout ce que j'ai de plus » cher au monde, par l'intérêt du roi, mon fils, » par le bien du royaume et par mon honneur, » que je ne me désisterai jamais de mes poursuites, » jusqu'à ce que vous m'ayez accordé une répara- » tion si entière, que mes enfans en puissent de- » meurer satisfaits. C'est au cardinal de Richelieu à » changer de conduite, et à prévenir par les moyens » convenables les malheurs que ses violences peu- » vent causer. Si vos bons offices sont nécessaires » auprès du roi pour un si juste et si saint effet, je » vous les demande devant Dieu; ne me refusez » pas, je vous en conjure par la fidélité que vous » devez au roi votre souverain, par l'amour que

» vous portez à votre patrie et par la mémoire du
» feu roi, mon seigneur. »

Les lettres de la reine ne produisirent d'effet, ni parmi le peuple, ni dans le parlement. Richelieu s'était aperçu que l'opinion devenait une puissance, et il la dirigeait à son gré. Ses bienfaits lui avaient attaché les hommes dont le génie et l'éloquence régnaient sur des esprits encore peu éclairés (1). Ils le servirent dans cette occasion avec zèle et avec succès. Il était aisé de confondre la cause du ministre avec celle du roi et de l'état. Que signifiaient les reproches d'une reine égarée par la passion? Depuis quand sa vie était-elle en péril? Elle ne pouvait goûter de repos, à moins qu'elle ne réglât les affaires suivant ses caprices et ceux de quelques favoris incapables de gouverner.

On lui offrait tous les avantages qu'une grande reine pouvait désirer, hors le sacrifice du bien public. Mais plutôt que de renoncer au pouvoir absolu, elle aimait mieux abandonner la France et se jeter entre les bras de ses plus redoutables ennemis. Si la puissance royale n'était pas si bien

(1) Balzac, le premier de nos écrivains qui ait donné de l'éclat à la prose française, composa deux lettres apologétiques du cardinal de Richelieu, qui furent imprimées à la suite de son ouvrage, intitulé : *Le Prince.*

L'abbé de Saint-Germain, homme d'esprit, et réfugié à Bruxelles avec Marie de Médicis, lui servait de conseil et de secrétaire.

affermie, on verrait bientôt cette princesse irritée fomenter de nouveaux troubles et rouvrir les plaies de l'état à peine cicatrisées. Quelle joie pour les Espagnols, quelle douleur pour les Français attachés à leur patrie !

Les démarches du duc d'Orléans donnaient encore plus de force à ces réflexions. Nous l'avons vu s'éloigner de la cour, et braver dans Orléans l'autorité du roi. Il publia aussi un manifeste contre le cardinal de Richelieu. Celui-ci ne comptant plus que sur la force pour humilier ses ennemis, engage le roi à marcher lui-même sur Orléans à la tête d'une armée. Monsieur se retire en Bourgogne, dont le duc de Bellegarde, un de ses partisans les plus dévoués, était gouverneur. Poursuivi dans cette province, il se jette dans la Franche-Comté, et va, pour la seconde fois, mendier un asile à la cour de Lorraine. Cependant, le roi s'arrête à Dijon, et fait enregistrer, au parlement de Bourgogne, une ordonnance par laquelle le comte de Moret, les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, de Roannès, et les autres factieux attachés au duc d'Orléans, sont déclarés criminels de lèse-majesté. Cette déclaration est envoyée à tous les parlemens du royaume pour être vérifiée. Les magistrats des provinces obéirent ; le parlement de Paris fut le seul qui osât soumettre la déclaration du roi à une discussion solennelle.

Lainé, conseiller, Gaiant et Barillon, présidens aux enquêtes, se mirent à la tête de l'opposition. Ces trois magistrats, distingués par un rare mérite et une intégrité reconnue, rappelèrent avec éloquence les principes constitutionnels de la monarchie. Aucun citoyen ne pouvait être condamné sans être cité et entendu. Les rois avaient délégué à des cours supérieures le pouvoir de rendre la justice, et cette délégation était conforme à la raison, à l'équité et à l'intérêt même de la couronne. Si les serviteurs du duc d'Orléans étaient coupables du crime de lèse-majesté, il fallait que leur crime fût déterminé suivant les formes prescrites par les lois. Sans doute, le roi avait été mal conseillé, et il était du devoir du parlement de Paris de lui adresser de respectueuses remontrances. D'un autre côté, le Jay, premier président, et quelques autres magistrats, insistaient sur la nécessité de vérifier la déclaration.

Les circonstances étaient impérieuses. Le royaume sortait à peine de l'anarchie. Tant d'années de trouble, de séditions, de calamités, avaient appris que la puissance royale était la sauve-garde de la tranquillité publique. Quelle confiance, quelle audace ne donnerait pas à une noblesse factieuse l'opposition du parlement de Paris aux volontés du roi? La déclaration de sa majesté sortait des règles ordinaires. On devait la considérer

comme une mesure exigée par l'intérêt public. D'ailleurs, ce n'était point un jugement définitif; le roi accordait un mois aux coupables pour reconnaître leur faute et rentrer dans le devoir. Même, après ce terme, on ne laisserait pas d'observer toutes les formalités nécessaires avant de les condamner définitivement. Devait-on penser à délibérer lorsqu'on était à la veille d'un guerre civile? Les magistrats n'étaient-ils pas trop heureux de trouver l'occasion de décourager les ennemis intérieurs et extérieurs de l'état, en donnant au peuple l'exemple de la soumission et de l'attachement au roi?

Ces raisonnemens firent peu d'impression sur des hommes que le pouvoir de Richelieu alarmait plus que celui du roi. Les opinions se balancèrent, et le nombre des voix étant égal de part et d'autre, le parlement donna, le 25 avril, un arrêt de partage. La déclaration ne fut point vérifiée. Un nouvel incident vint augmenter l'agitation des esprits. Le duc d'Orléans dénonça le premier ministre au parlement comme coupable de trahison envers le roi et envers l'état; il demandait que la première cour souveraine du royaume procédât contre le cardinal, sur les crimes énoncés dans la requête d'accusation.

Le premier président, dévoué au ministre, empêcha que cette pièce ne fût présentée au parle-

ment, et Louis fit déclarer, en plein conseil « qu'elle était calomnieuse, contraire au service du roi, au repos de ses sujets et à la sûreté de l'état. »

On est fondé à croire que le parlement, qui voyait avec jalousie la concentration du pouvoir absolu entre les mains du cardinal, aurait saisi avec empressement l'occasion de soumettre sa conduite à un examen juridique. L'arrêt de partage prouve que le parti de l'opposition ne manquait ni de force, ni d'audace. Richelieu sentit le danger, et résolut de frapper un coup d'état qui imprimât la terreur, et imposât silence à ses ennemis. Il représenta au roi que le maintien de son autorité dépendait de la soumission du parlement. Des magistrats, institués pour rendre la justice, devaient donner au peuple et aux grands l'exemple de l'obéissance et de la fidélité au souverain. L'intérêt qu'ils ne craignaient point de manifester en faveur des perturbateurs du repos de l'état, était d'un dangereux exemple, et pouvait compromettre sa sûreté. En refusant de vérifier la déclaration de Dijon, ils se rendaient, en quelque sorte, complices de la rebellion; et il fallait que le roi renonçât à son pouvoir, aux prérogatives de sa couronne, qu'il cédât à une poignée de factieux, ou que, par un acte éclatant de sa volonté souveraine, il apprît à la France, à l'Europe entière, qu'il avait hérité de l'énergie, comme de la clé-

mence, et des autres vertus de son père de glorieuse mémoire.

Louis XIII, comme tous les princes faibles, était jaloux d'une autorité qu'il ne pouvait exercer par lui-même. De retour à Paris, il assembla un conseil extraordinaire, auquel furent appelés les princes, les ducs et pairs, les maréchaux de France, les officiers de la couronne, et les principaux conseillers d'état. Il annonce son mécontentement de l'arrêt de partage rendu par le parlement, et en fait sentir l'inconvenance et le danger. Après une discussion solennelle, il fut ordonné que le parlement viendrait, le lendemain 23 mai, au Louvre, en corps, et à pied, et que le greffier apporterait le registre des délibérations. Le peuple courut en foule à ce spectacle, moins par intérêt pour le parlement, que par ce sentiment de curiosité, l'un des besoins les plus vifs de la multitude. Le corps des magistrats ne trouvait aucun appui dans l'opinion ; il paraissait évident que le bien public était absolument étranger à ces tristes débats, et que ceux qui se disputaient le pouvoir, ne pensaient qu'à opprimer le peuple, et à s'enrichir à ses dépens. On se trouvait d'ailleurs plus tranquille et plus heureux sous un seul maître, que sous cette foule de petits tyrans dont les vexations atteignaient jusqu'aux dernières classes de la société. Ce fut donc avec une parfaite indifférence que le

peuple vit passer devant lui les membres du parlement, marchant deux à deux, le bonnet carré sur la tête, et le front dépouillé de cette arrogance qu'ils portaient dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils furent conduits dans la galerie du Louvre; Louis XIII y parut sur un trône élevé, autour duquel se rangèrent le comte de Soissons, les cardinaux de Richelieu et de la Valette, les ducs de Nemours, d'Angoulême, de Longueville, de Montmorency, de Chevreuse, et les maréchaux de Créqui, de Schomberg, de Saint-Luc et d'Effiat. On força les magistrats à se tenir à genoux devant le trône. L'arrêt de partage fut déchiré et mis en pièces par le roi lui-même. Gaiant, Barillon et Lainé furent ensuite suspendus de l'exercice de leurs charges, et relégués en diverses provinces éloignées. On raconte, à ce sujet, une anecdote qui fait connaître le penchant de Louis XIII au despotisme le plus illimité. Talon, avocat général, le supplia, au nom du parlement, de modérer la peine ordonnée contre trois magistrats recommandables par leurs talens et par leurs vertus : il ajouta, pour apaiser la colère du roi, que les exilés et le reste de leur compagnie, ne s'écarteraient jamais de l'obéissance due au souverain. « Ne me parlez pas de l'obéissance de vos gens, » répondit brusquement Louis XIII; si je vou-

» lais former quelqu'un à cette vertu, je l'enver-
» rais dans une compagnie de mes gardes, et non
» pas au parlement. Donnez-moi une demi-dou-
» zaine de ces jeunes conseillers qui ont parlé si
» haut, je les mettrai parmi mes mousquetaires,
» et je vous réponds qu'ils y apprendront plutôt
» à être obéissans, que dans une chambre des
» enquêtes. »

Il serait difficile de se faire une idée du déchaînement que ce coup d'autorité excita contre Richelieu, de la part des créatures du duc d'Orléans, et de la reine mère. Des écrits furent publiés, dans lesquels le cardinal était accusé de trahir le roi, et de renverser la constitution de l'état. Le ministre était puissant, et distribuait des pensions ; il ne manqua pas de défenseurs. Fatigué de ces disputes, et sensible aux injures, il mit son apologie dans la bouche du roi lui-même. Voici comment il le fit parler dans une nouvelle déclaration. « Les faits allégués contre notre cou-
» sin le cardinal de Richelieu, sont faux et ca-
» lomnieux. Nous sommes assurés de la droiture
» de ses intentions ; et nous connaissons, par une
» véritable expérience, qu'il n'a d'autre but que
» notre grandeur et le bien de notre royaume :
» il nous a si utilement et si fidèlement servi, que
» nos successeurs et nos sujets n'en doivent jamais
» perdre la mémoire. »

Cependant le duc d'Orléans, poussé par des conseils imprudens ou perfides, avait quitté le royaume, et s'était, comme on l'a déjà vu, réfugié à la cour du duc de Lorraine. Cette démarche accusait sa faiblesse. Il fuyait devant un adversaire qui, profitant de toutes ses fautes, le représentait au roi comme ligué avec les ennemis de la France. Ses revenus furent saisis, et le frère du roi, l'héritier présomptif de la couronne, se trouva réduit à solliciter avec humilité des secours étrangers.

Il faut s'arrêter un moment, et considérer ici la position de Richelieu. Tous ses ennemis sont dispersés : le duc d'Orléans est à Nanci, la reine mère à Bruxelles ; le duc de Guise, qui devait agiter la Provence, part pour l'Italie et se condamne lui-même à l'exil ; les maréchaux de Bassompière et de Marillac sont arrêtés. Le parlement, qui avait tant de fois bravé l'autorité royale, fléchit devant un ministre inflexible dans ses volontés. Nulle opposition ne peut désormais arrêter sa marche. Mais la noblesse ne porte qu'en frémissant le joug qui lui est imposé. Chaque effort qu'elle va faire pour se relever, ne servira qu'à manifester de plus en plus son impuissance ; et pour terminer cette lutte inégale, le sang le plus illustre coulera sur l'échafaud.

Le premier soin de Richelieu fut de cimenter

son pouvoir par de nouvelles charges et de nouveaux honneurs. Il obtient le gouvernement de la Bretagne. La terre de Richelieu est érigée en duché-pairie; et il songe sérieusement à faire épouser la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, à un prince du sang royal; il jette les yeux sur le comte de Soissons.

C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'origine de cette habitude d'adulation, de ce système de servilité qu'on a reproché depuis aux Français avec trop de justice. Jusque-là, il régnait même à la cour une noble indépendance d'opinion, une liberté de pensée à laquelle on reconnaissait les dignes fils du peuple, appelé, par excellence, le *peuple Franc*. Mais alors, la crainte, l'ambition, détendirent toutes les âmes. Il ne fut plus permis à la vérité d'aborder ni les rois, ni leurs ministres; et la langue s'appauvrit de toutes ces formules d'adulation, qui dégradent l'esclave sans honorer le maître. L'histoire elle-même apprit à flatter; et le crime heureux, crut pouvoir échapper à la censure de la postérité comme à celle des contemporains.

Richelieu aimait la louange, et rien ne lui manqua sur ce point. Un prince du sang ne dédaigna pas même d'être son premier flatteur. « Je suis né » sujet du meilleur des rois, disait le prince de » Condé aux états de Bourgogne; il donne la paix » quand il veut, châtie et pardonne, surmonte, sans » combattre, tous les obstacles qu'il trouve à ses

» volontés. Au dedans du royaume, il a déraciné » pour jamais la semence de la rebellion; au de» hors, il a acquis tout ce qu'il a voulu. La balance » de toute la chrétienté, dont sa valeur l'a rendu » l'unique arbitre, est entre ses mains. Par-dessus » ses autres vertus, il possède la piété et la pru» dence avec une générale admiration. La première » se connaît par tous les actes de sa vie, aussi sainte » que courageuse; et la seconde se découvre dans » toutes ses actions excellentes, en un degré pres» que miraculeux; mais surtout, dans celle d'avoir » approché de sa personne, et mis dans son conseil » *ce grand génie du monde*, M. le cardinal de » Richelieu, dont tous les avis passent *la pré*» *voyance humaine*, la fidélité, nos pensées, et le » bonheur, *toutes sortes d'imaginations* ».

L'exagération de ces éloges pouvait exciter quelque étonnement à l'époque dont je parle; aujourd'hui nous avons perdu le droit d'en être surpris.

Pendant que Richelieu se fait revêtir de nouvelles dignités, il travaille à dépouiller et à ruiner ses ennemis. On érige de nouveaux tribunaux pour condamner ceux qui ont suivi la reine mère et le duc d'Orléans; pour les priver de leurs charges, et pour déclarer leurs seigneuries et leurs terres confisquées et réunies au domaine. Le parlement fit encore une faible tentative pour s'opposer à l'érection de ces commissions, qui n'ont jamais servi que

d'instrument à la tyrannie ; mais un ordre absolu du roi leur imposa silence et consacra l'injustice.

Cependant le duc d'Orléans, réfugié à Nanci, avait épousé secrètement la princesse Marguerite, sœur du duc de Lorraine ; et, comme le roi, qui s'était avancé avec une armée, menaçait d'envahir les états de ce prince, Gaston se rendit à Bruxelles auprès de la reine mère, laissant au duc Charles le soin de détourner l'orage. Celui-ci n'ayant point de forces suffisantes pour couvrir la Lorraine, fut contraint d'accepter toutes les conditions que le cardinal de Richelieu jugea convenable de lui imposer.

Tandis que la reine mère et le duc d'Orléans se réunissent pour tenter de nouveaux efforts contre Richelieu, celui-ci, voulant intimider ses ennemis, livre le maréchal de Marillac à l'une de ces chambres de justice, spécialement établies pour trouver des criminels, dans tous ceux qui étaient poursuivis par la vengeance du ministre. Ce fut à Ruel, dans la maison même du cardinal, que l'infortuné Marillac fut transféré, et qu'on acheva l'instruction de son procès, commencé à Verdun ; il était accusé de vexations et de pillage. La discipline militaire était tellement relâchée à cette époque, et les habitans des campagnes si peu respectés par les gens de guerre, que peut-être il ne se trouvait pas dans l'armée un seul officier supérieur ou subalterne, qui

eût pu échapper à une telle accusation. Le maréchal ne se flattait pas d'être acquitté : « Je ne me » présente pas ici, dit-il à ses juges, pour défendre » ma vie, elle doit être à charge quand on se trouve » à mon âge dans le triste état où je suis réduit. Je » l'ai si souvent exposée dans les combats, que je » ne dois pas être soupçonné de craindre la mort. » Soumis et résigné aux ordres de Dieu, je la souf- » frirai avec constance, de quelque part et de quel- » que manière qu'elle vienne. Je pense uniquement » à mettre mon honneur et ma réputation à cou- » vert des atteintes de la calomnie, et à rendre » sans aucune flétrissure au roi, s'il le désire, le » bâton que j'ai reçu de lui comme une marque » de la droiture de mes actions, et de mon invio- » lable fidélité à le servir ».

La chambre de justice était composée d'hommes dévoués au pouvoir ; quelques uns même étaient ennemis personnels de l'accusé. C'est en vain qu'il les récuse ; c'est en vain qu'il demande à être renvoyé devant ses juges naturels. Toutes les formes de la justice sont violées ; il est condamné à mort et exécuté en place de Grève. Ainsi finit un maréchal de France, qui avait servi avec honneur sous deux rois, pendant quarante ans. Cet assassinat juridique eut lieu sous le règne d'un prince que les historiens ont appelé du nom de *juste.*

La fermeté du maréchal de Marillac ne se dé-

mentit point sur l'échafaud. Ce vieux guerrier reçut avec courage la mort, qu'il avait tant de fois bravée sur le champ de bataille, pour le service de sa patrie et de son roi. Son malheureux frère, le garde des sceaux, parut être frappé du même coup. Il tomba malade de douleur et mourut peu de temps après le supplice de son frère. La condamnation du maréchal de Marillac, apprit aux ennemis de Richelieu, de quel sort ils étaient menacés. La noblesse frémissait d'indignation; Marie de Médicis réunie au duc d'Orléans, était dévorée d'inquiétudes et surtout du désir de se venger. L'imprudence de ses plaintes et de ses menaces, tenait le cardinal dans un état continuel d'iritation et d'activité. Les vifs ressentimens excités par de mutuelles injures, l'impossibilité d'une réconciliation sincère, justifiaient à ses yeux la violence des moyens dont il se servait pour abattre ses ennemis et conserver son pouvoir. Il semble que la haine jette des racines plus profondes dans le cœur des femmes et des prêtres, que dans celui des autres hommes. La philosophie chercherait les causes de ce phénomène moral, l'histoire se borne à observer l'influence qu'il a pu exercer sur les événemens.

Un nouvel orage se forme contre Richelieu. Le maréchal duc de Montmorency, retiré dans son gouvernement du Languedoc, s'était joint au parti

des mécontens et entretenait des intelligences secrètes avec le duc d'Orléans. Le duc de Montmorency, distingué entre les braves par sa vaillance chevaleresque, jouissait d'une haute réputation dans l'armée ; et la noblesse de son caractère, la générosité de ses sentimens, lui avaient justement acquis l'estime et la faveur de la nation. Il avait rendu des services importans au roi et même au ministre ; et il se plaignait d'être resté sans récompense, car le bâton de maréchal était au-dessous de l'ambition d'un homme allié à la famille royale, et dont les ancêtres avaient si glorieusement porté l'épée de connétable. Il se crut assez fort pour lutter contre la puissance de Richelieu ; et il promit au duc d'Orléans de se joindre à lui, s'il parvenait à pénétrer en France. Cette promesse combla de joie Gaston et Marie de Médicis. Le désir de reprendre leur influence dans le conseil du roi, l'espoir d'obtenir une vengeance éclatante de Richelieu, leur firent illusion sur la faiblesse de leurs moyens, et les précipitèrent dans une démarche que le succès pouvait absoudre et non justifier.

Lorsque le duc de Montmorency eut manifesté son intention de rallumer le feu mal éteint de la guerre civile, l'archevêque de Narbonne, président des états du Languedoc, prélat vénérable par sa sagesse et ses vertus, s'efforça de le retenir

sur le bord de l'abîme et lui parla en ces termes (1) :

« Je vous conjure, lui dit-il, de réfléchir sé-» rieusement sur les malheurs, auxquels vous allez » exposer non seulement votre personne et la pro-» vince, mais encore tout le royaume, que vous » avez défendu plus d'une fois, avec une valeur » digne du grand nom que vous portez. Quels » avantages les ennemis de l'état ne tireront-ils » pas de l'exemple funeste que vous allez donner ? » Je dois vous le dire avec franchise, l'entreprise » que vous projetez flétrira la belle réputation que » tant de services signalés vous ont acquise. Crai-» gnez que l'histoire ne vous reproche qu'après » avoir été, à l'exemple de vos illustres ancêtres, » un des plus fermes appuis de la patrie, des in-» térêts purement personnels vous ont porté à » oublier l'instruction importante qu'ils vous » ont laissée dans la devise héréditaire à votre » maison (2). Ces grands hommes ont voulu ap-» prendre au monde qu'ils se distinguaient encore » plus par une inviolable fidélité à leurs devoirs, » que par leurs glorieux exploits. Hasarder votre » personne et votre honneur, dans une entreprise

(1) Intrigue du cabinet. — Histoire de Montmorency. — Histoire de Louis XIII. — Mémoires de Richelieu.

(2) C'est une étoile fixe.

» dont les suites ne peuvent être que funestes,
» c'est suivre imprudemment un conseil dangereux.
» Quoi que vous puissiez dire, on ne croira point
» que vous vous soyez uniquement proposé pour
» objet de renverser un ministre. Et quand cela
» serait vrai, il n'appartient pas à un sujet de
» régler les inclinations du souverain; et les lois,
» la religion, l'honneur, tout vous défend de
» prendre les armes contre lui. »

Ces sages conseils ne furent point écoutés; le duc de Montmorency se souvenait que Lesdiguières était parvenu au rang de connétable en se faisant redouter de la cour, et que le duc d'Epernon avait impunément rendu la liberté à la reine mère. Il ne voyait pas combien les temps étaient changés.

Le duc d'Orléans rassemble son armée. Elle était composée de deux mille hommes de cavalerie allemande, liégeoise et napolitaine, et de quelques bataillons d'infanterie, rebut de l'armée espagnole. Avant d'entrer en France, il publia le manifeste suivant, qui mérite d'être conservé. « Gas-
» ton, fils de France, frère unique du roi, duc
» d'Orléans : Nous déclarons qu'après avoir de-
» mandé justice au roi et au parlement de Paris,
» contre Armand, cardinal de Richelieu, pertur-
» bateur du repos public, ennemi du roi et de la
» maison royale, usurpateur de toutes les meil-

» leures places du royaume, tyran d'un grand » nombre de personnes de qualité qu'il a oppri- » mées, et généralement de tout le peuple de » France qu'il accable, nous sommes contraints à » nous opposer aux pernicieux desseins d'un homme » qui prétend ruiner ou usurper l'état, à la con- » servation duquel notre naissance et notre devoir » nous obligent indispensablement de travailler. » Dans cette vue, nous appelons à nous les véri- » tables Français, bons et fidèles serviteurs du roi. » Notre unique intention est de faire connaître à » sa majesté qu'elle est trompée par les artifices et » les calomnies du cardinal, et de donner au roi » la gloire de les dissiper, et l'honneur d'apporter » le remède au mal causé par celui qui s'est em- » paré de l'autorité souveraine. Nous déclarons, » en même temps, que nous regardons comme » ennemis du roi et de son état, tous ceux qui » s'opposeront à un si grand bien ; que nous les » jugerons de bonne prise, s'ils tombent entre nos » mains, et que nous poursuivrons en justice les » complices, les suppôts et les ministres de la » tyrannie du cardinal, sans permettre qu'on fasse » aucun déplaisir aux autres sujets du roi, étant » d'ailleurs bien fâchés de nous voir dans la né- » cessité d'incommoder quelques particuliers en » travaillant au salut du peuple. »

Richelieu n'avait pas attendu cet acte d'accusa-

tion pour se mettre en défense, et faire retomber sur la tête de ses ennemis, la vengeance qu'ils se proposaient d'exercer contre lui. Il représenta au roi la nécessité de prendre des mesures vigoureuses contre des rebelles qui, toujours prêts à se réunir aux ennemis naturels de l'état, cherchaient à soulever le royaume, et y introduisaient des troupes étrangères. Louis XIII, s'abandonnant aux conseils de son ministre, ordonne aux maréchaux de la Force et de Schomberg, de pénétrer, chacun à la tête de son armée, dans la province du Languedoc, d'y attendre le duc d'Orléans, de faire échouer ses desseins, mais de respecter sa personne. La commission était pénible. Il était probable qu'on en viendrait aux mains. Comment distinguerait-on le frère du roi dans la mêlée, et dans la chaleur d'un combat. D'après ces considérations présentées par les généraux, Richelieu, qui craignait que l'indécision ne devînt nuisible au succès de son entreprise, fit marcher le roi vers le Languedoc, afin de diriger tout par lui-même, de préparer les événemens, et d'en profiter.

La noblesse française attendait avec impatience le dénoûment de cette guerre. Elle voyait dans le duc de Montmorency le dernier soutien de son autorité expirante, et faisait en secret des vœux pour la réussite de ses projets. On tremblait cepen-

dant de le voir aux prises avec un ennemi aussi redoutable que Richelieu. Quelques pressentimens semblaient devancer l'avenir. Le jour même du départ de Louis, la princesse de Guimenée, que le duc de Montmorency avait éperdûment aimée, rencontra le cardinal dans l'appartement du roi, et lui dit avec émotion : « Monsieur, vous allez en Languedoc. Souvenez-vous des grandes marques d'affection que M. de Montmorency vous a données il n'y a pas long-temps ! Vous ne pouvez les oublier sans ingratitude. « Madame, répondit » Richelieu, d'un air froid et sombre, je n'ai pas » rompu le premier. » Ces paroles firent frémir la princesse.

Le duc d'Orléans se flattait, qu'à son entrée en France, une foule de mécontens viendrait se ranger sous ses drapeaux. L'événement trompa son espoir. A l'approche de son armée, les habitans des campagnes fuyaient dans les villes, chassaient devant eux leurs bestiaux et emportaient les meubles et les vivres. Cette désertion était une calamité pour une armée qui marchait sans provisions et sans magasins. Les soldats, pressés par la faim, qui s'écartaient pour chercher des subsistances, étaient surpris et massacrés par les paysans embusqués dans les ravines et dans les bois dont ils connaissaient tous les détours. Cette troupe traversa pré-

cipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, couvertes de moissons, qui furent dévastées en peu de jours. Le duc d'Orléans s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptait trouver beaucoup de gentilshommes disposés à se joindre à lui. Personne ne se présenta. Ce séjour permit aux troupes royales, qui avaient toujours marché sur les flancs de son armée, de le serrer de plus près. Il appréhenda d'être investi; et malgré les remontrances du duc de Montmorency, dont les dispositions n'étaient pas encore faites, il se jeta imprudemment dans le Languedoc. Il était attendu dans cette province par les deux armées aux ordres des maréchaux de la Force et de Schomberg.

Le duc de Montmorency, surpris par la rapidité des événemens, prenait si mal ses mesures, qu'il laissa dans son hôtel, à Paris, six cent mille livres, dont le roi s'empara. Les ressources qu'il pouvait attendre des états de la province, en les faisant déclarer en sa faveur, lui manquèrent, parce que les membres suspects au gouvernement furent arrêtés, ou surveillés de si près qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne

lui envoyèrent ni hommes, ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes du duc d'Orléans, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il se trouva de lever le siége, qu'il ne devait compter ni sur la bravoure des soldats, ni sur l'habileté des capitaines.

Les armées du roi, au contraire, prospéraient de tous côtés. A mesure qu'elles avançaient, chaque personne qu'on trouvait les armes à la main, quelque fût son mérite ou sa naissance, payait de sa tête sa rebellion; présage effrayant pour Montmorency. Dans cet état de choses, il sentait la nécessité d'intimider ses ennemis, et de relever le courage de son parti par un coup décisif et un succès brillant.

La réunion des ducs d'Orléans et de Montmorency se fit, à Lunel, le 30 juillet 1632. Le maréchal de Schomberg assiégeait Saint-Félix-de-Carmain, petite ville du Languedoc; ils résolurent d'en faire lever le siége; mais ils rencontrèrent l'armée française à une demi-lieue de Castelnaudary. Pressé par sa destinée, le duc de Montmorency engage l'action avec une témérité sans exemple. Après avoir fait des prodiges de valeur, reçu plusieurs blessures, et vu tomber près de lui ses meilleurs amis, il eut le malheur d'être fait

prisonnier. Trop heureux s'il fût mort les armes à la main !

Le duc d'Orléans, frappé de consternation, cherche un refuge à Béziers, et ne songe qu'à désarmer la colère du roi par des actes de repentir et de nouvelles promesses de fidélité. Il essaya cependant de sauver la vie et la liberté du duc de Montmorency ; mais il se trouvait hors d'état d'exiger la moindre condition, et on le flatta d'espérances qui ne devaient point se réaliser. Il signa un traité d'accommodement, dans lequel il promit, « d'aimer tous les ministres du roi, et particulière- » ment le cardinal de Richelieu, dont il avait tou- » jours, disait-il, estimé le zèle et la fidélité. » On lui permit de se retirer à Tours.

Le duc de Montmorency, encore souffrant de ses blessures, fut conduit à Toulouse. Il s'agissait de lui faire son procès comme prévenu du crime de lèse-majesté. La question fut agitée dans le conseil du roi ; et Richelieu, qui ne perdait aucune occasion de faire briller son éloquence, se chargea de remplir les fonctions de rapporteur, et opina en ces termes : « Il n'est pas facile, dit-il, de » déterminer si votre majesté doit, ou non, par- » donner à M. de Montmorency. Je trouve de » puissantes raisons de part et d'autre. La promesse » que Monsieur veut faire de renoncer à toutes les

» factions au dedans du royaume, et de rompre
» ses liaisons avec les étrangers, en cas que vous
» lui accordiez la grâce de M. de Montmorency,
» paraît d'une extrême importance au service de
» votre majesté et au bien de l'état. La prudence
» semble vous permettre de suspendre le cours de
» la justice, et de sacrifier vos légitimes ressenti-
» mens contre un sujet ingrat et rebelle, afin d'a-
» mener, par la douceur, le prince votre frère au
» point où il se réduira peut-être difficilement par
» la sévérité. Qui pourra le blâmer d'avoir sacrifié
» les intérêts de la reine mère, du roi d'Espagne
» et du duc de Lorraine, pour sauver la vie à
» M. de Montmorency ? Que si vous refusez la
» grâce qu'il vous demande, il se plaindra qu'on
» l'empêche de rentrer avec honneur dans son de-
» voir. Ses confidens ne manqueront pas de lui
» représenter qu'il doit risquer tout plutôt que
» d'abandonner un seigneur dont le seul crime
» est d'avoir voulu le servir, et que cet abandon
» éloignera de lui tous ceux qui, à l'avenir,
» seraient tentés de suivre sa fortune. Si le duc
» d'Orléans, séduit par ces raisons spécieuses, se
» jette dans les bras des Espagnols, on accusera
» peut-être de cette démarche la sévérité de vos
» conseils ? et qui sait si un pareil coup de déses-
» poir n'allumera point une guerre éternelle contre

» vous ? Avec quelle ardeur les Espagnols ne re-
» prendront-ils pas leur ancien projet de ruiner,
» de démembrer même un royaume dont la puis-
» sance et la prospérité excitent si vivement leur
» jalousie.

» Les serviteurs de votre majesté se trouveront
» encore exposés à de grands dangers, si elle aban-
» donne M. de Montmorency à l'inflexible rigueur
» des lois. Que si, au contraire, gagné par votre
» indulgence, le duc d'Orléans rentre dans le de-
» voir, s'il prend une ferme résolution de ne plus
» former ni parti, ni cabale contre votre pouvoir,
» vous êtes, Sire, en état de tout entreprendre
» contre la maison d'Autriche; tandis que s'il per-
» sévère dans ses projets séditieux, vous n'oserez
» saisir l'heureuse occasion qui se présente d'abat-
» tre l'orgueil et la puissance des irréconciliables
» ennemis de votre couronne. »

Il était difficile d'exposer avec plus de force les raisons qui pouvaient engager le roi à user de clémence envers le duc de Montmorency. Richelieu n'employa, ni moins de force, ni moins d'adresse à les réfuter.

« On pourrait se fier, ajouta-t-il, à la promesse
» de Monsieur, s'il n'avait déjà manqué trois fois
» de parole, et si une malheureuse expérience
» n'avait démontré que les bienfaits et les faveurs

» de votre majesté, n'ont aucun pouvoir sur son » cœur. Quels motifs pourraient justifier l'impru- » dence de se reposer sur une parole tant de fois » violée? Les prétextes n'ont jamais manqué à » l'ambition et à la mauvaise foi. D'ailleurs, s'il » n'a pas le pouvoir de sauver le duc de Mont- » morency, qui osera désormais se déclarer pour » lui? Cette seule considération suffit pour vous » déterminer à livrer le prisonnier à toute la sé- » vérité de la justice. Les effets du mécontente- » ment du duc d'Orléans, ne seront plus à redou- » ter; et, à l'avenir, il lui sera impossible d'exciter » de nouveaux soulevemens. Vos ministres auront » toujours à craindre son inimitié; mais devons- » nous penser à nos intérêts particuliers, quand il » s'agit d'assurer le repos de votre majesté, et le » bonheur de l'état? »

Après avoir ainsi détruit l'impression qu'avait pu produire la première partie de son discours, Richelieu passe à des considérations générales, et les fortifie par une grande vigueur de raisonnement.

« La situation présente des affaires du royaume » exige, dit-il, un grand exemple de sévérité. Sans » cela, pourrait-on arrêter ceux qui laissant re- » poser de coupables espérances, quoique heureu- » sement mal fondées, sur la faiblesse de votre

» santé, veulent se dévouer absolument à l'héritier » présomptif de la couronne. S'il vous arrivait quel- » que accident, ces esprits inquiets et factieux, » ne balanceraient pas à se déclarer en sa faveur. » Et comment pourrait-on les réprimer ? L'histoire » nous apprend que les souverains avancés en âge, » ou valétudinaires, n'ont conservé leur autorité » que par l'exécution rigoureuse des lois. Si les » seigneurs, les provinces, les villes, le peuple » sont une fois convaincus qu'on peut tout oser » impunément à l'ombre du crédit de Monsieur, » quel frein pourra les contenir dans les bornes » du devoir et de la fidélité ?

» Certaines circonstances ajoutent encore à l'é- » normité de la faute de M. de Montmorency. » Non content d'attirer en France une armée » étrangère, il a soulevé une grande province, » et engagé les états à délibérer des levées d'hommes » et d'argent, contre le service de votre majesté. » Chose inouïe et sans exemple ! Avec quelle ap- » parence de sûreté pourrait-on détenir un sei- » gneur si considérable par ses alliances ? Le parti » du duc d'Orléans, que la nécessité seule réduit » à la soumission, subsisterait toujours et se ré- » veillerait à la première occasion. Les Espagnols » ne seraient pas moins attentifs à fomenter les » mécontentemens. L'animosité de la reine mère

» ne perdrait rien de sa violence. Enfin, les engagemens pris avec la Lorraine ne cesseraient point d'exister. Si vous voulez, Sire, abandonner les Provinces-Unies et la Suède à la maison d'Autriche, sacrifier à la reine tous ceux qui sont l'objet de sa haine, dépendre absolument de ses volontés, et rendre les places au duc de Lorraine, les factions et les cabales pourront cesser à ce prix. Mais je ne crois pas que votre majesté ait jamais une complaisance si préjudiciable à ses intérêts. Il faut donc penser à dissiper entièrement les partis. Celui du duc de Montmorency tombera en Languedoc avec sa tête, et la rebellion s'éteindra en même temps dans tout le royaume. Tout bien considéré, les suites de l'indulgence paraissent plus périlleuses que celles du châtiment; c'est à vous, Sire, de voir quelle résolution vous devez adopter. »

La fermeté de ces conclusions annonçait que le sort du duc de Montmorency était irrévocablement fixé. Nulle voix ne s'éleva dans le conseil en sa faveur. Le roi déclara qu'il imiterait l'exemple que son père lui avait donné dans l'affaire du maréchal de Biron, et qu'il voulait intimider tous les grands seigneurs de France, par la punition exemplaire du plus dangereux, et du plus puissant de tous les factieux. Les premières familles du royaume se

réunirent pour obtenir la grâce du duc de Montmorency. Les ducs d'Angoulème, d'Epernon, le cardinal de la Valette, le duc de Chevreuse, le maréchal de Châtillon, intercédèrent en sa faveur. La princesse de Condé, sœur de Montmorency, se jeta aux pieds de Richelieu. On fit des processions publiques, comme si l'on eût voulu faire descendre du ciel un sentiment de pitié dans le cœur de Louis. Le peuple ému de compassion se rassemblait sous les fenêtres du palais, en criant d'une voix unanime, *Miséricorde ! grâce ! grâce !* Le bruit devint si considérable que le roi en demanda la cause. « Sire, lui dit le maréchal de Châtillon, si votre » majesté veut mettre la tête à la fenêtre, elle aura » pitié de ce pauvre peuple, qui implore sa clé» mence en faveur de M. de Montmorency. — Si » je suivais les inclinations du peuple, je n'agirais » pas en roi, » répondit-il froidement, comme s'il eût été inspiré par l'inexorable génie de Richelieu.

Il avait donné commission au parlement de Toulouse de juger Montmorency. Chateauneuf, garde des sceaux, devait présider et amener avec lui six maîtres des requêtes. On s'étonna que le garde des sceaux consentît à juger un seigneur dont il avait servi le père en qualité de page. Mais qui osait résister à un ordre de Richelieu !

Montmorency arrive à Toulouse le 27 octobre. Les mousquetaires du roi, le prennent à l'entrée du port et le conduisent au travers des rues et des places, bordées de soldats, jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où il est remis entre les mains d'un lieutenant des gardes du corps. Il subit un interrogatoire; et après avoir tout avoué, il protesta qu'il se repentait de sa faute; qu'il ne souhaitait de vivre que pour la réparer et consacrer le reste de ses jours au service du roi. Le lendemain, les témoins lui furent confrontés. Il les reçut, non comme des gens dont la déposition devait causer sa mort, mais comme des amis qui seraient venus le consoler dans sa disgrâce. « Regarde, dit-il, en souriant à Saint-Preuil, » capitaine aux gardes, combien le pauvre Guitaut » est affligé. Je m'imagine qu'il ne fera que pleurer » lorsqu'il faudra parler. » En effet, Guitaut interrogé, s'il avait reconnu le maréchal duc dans le combat. « Le feu et la fumée, dont il était cou- » vert, répondit cet officier, les larmes aux yeux » et d'une voix entrecoupée de sanglots, m'empê- » chèrent d'abord de le distinguer. Mais voyant un » homme, qui après avoir rompu six de nos rangs » tuait encore des soldats au septième, je jugeai » que ce ne pouvait être que M. de Montmorency. » Je ne le sus certainement que lorsque je le vis à » terre sous son cheval mort. »

Montmorency sentant qu'il était inutile de disputer sa vie, chercha dans le ciel un secours qui lui manquait sur la terre. La mort s'offrant à lui sous une forme qu'il n'était pas accoutumé à braver, intimida une âme jusqu'alors inébranlable. La religion lui tendait les bras; il ne balança pas à s'y jeter; et il en reçut une force étonnante, qui lui servit de courage et l'accompagna jusque sur l'échafaud. Il parut devant ses juges avec la même grâce et la même majesté qu'il avait dans sa plus grande splendeur. Les lois étaient précises; il fut condamné à mort. En allant au supplice, il s'arrête pour jeter les yeux sur une statue de Henri IV. Le père Arnoux, confesseur du roi qui le suivait, lui demande s'il désire quelque chose. « Non, mon père, répondit » Montmorency. Je regardais la statue de ce grand » roi; c'était un très-bon et très-généreux prince. » J'avais l'honneur d'être son filleul. Allons, mon » père, voici le seul et le plus sûr chemin du ciel. » Quelles devaient être ses pensées au souvenir de la clémence de Henri IV?

L'idée de la duchesse de Montmorency agitait son âme; parente de Marie de Médicis, elle avait contribué par ses conseils à le précipiter dans la situation déplorable où il se trouvait; mais dans ces derniers instans, toute sa tendresse pour cette femme vertueuse, quoiqu'imprudente, se réveilla avec une

nouvelle force. « Je lui demande deux choses, dit-» il à un fidèle serviteur, de pardonner comme » moi de bon cœur à nos ennemis, et d'oublier les » déplaisirs que je puis lui avoir causés lorsque nous » étions ensemble. »

L'arrêt fatal lui ayant été signifié, il se dépouille de ses habits, et prend un vêtement de toile blanche préparé pour la triste cérémonie de sa mort. Le comte de Charlus vint lui demander, par ordre du roi, le bâton de maréchal et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit. Louis jouait aux échecs lorsqu'on lui rapporta ces marques de dignité. « Sire, dit le » comte, je viens vous rendre, de la part de M. de » Montmorency, le bâton de maréchal de France » et le cordon de votre ordre, dont vous l'aviez » honoré. Il m'a chargé, Sire, de protester à votre » majesté, qu'il meurt avec un sensible déplaisir » de l'avoir offensé, et qu'il trouve la mort une pu-» nition trop douce pour le crime qu'il a commis. » Charlus se jette à genoux, et embrassant les pieds du roi, qu'il arrosait de ses larmes. « Ah! Sire, » s'écria-t-il, faites grâce à M. de Montmorency! » Ses ancêtres ont si bien servi les rois vos prédé-» cesseurs; faites-lui grâce, Sire »! Tous ceux qui étaient présens se mirent aussi à genoux en pleurant. « Il faut qu'il meure, répondit le roi; plai-» gnez-le seulement de s'être précipité dans un si

» grand malheur ! Allez lui dire, ajouta-t-il, en s'a-
» dressant à Charlus, que la seule grâce que je lui
» puis accorder, c'est que le bourreau ne le tou-
» chera point, et qu'on ne lui mettra pas la corde
» sur les épaules ». Quand l'heure de l'exécution
fut venue, Montmorency monta, sans faiblesse et
sans ostentation, sur l'échafaud dressé dans la
cour de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse; tendit, avec
sa constance ordinaire, ses mains pour être liées,
parla au bourreau avec douceur, et reçut le coup
mortel en recommandant à haute voix son âme à
Dieu.

Henri de Montmorency, duc et pair, maréchal, et autrefois amiral, petit-fils de quatre connétables et de six maréchaux de France, était le plus noble et le plus brave des seigneurs du royaume. Sous un gouvernement où tous les droits et tous les devoirs se seraient trouvés invariablement fixés, où nulle puissance n'eût pu braver l'autorité des lois, sa valeur et ses grands talens consacrés au service de l'état, auraient illustré sa vie et fait honorer sa mémoire. Mais dans un temps où le pouvoir flottait sans cesse entre le despotisme et l'anarchie, l'ambition des grands, exposée à toutes les séductions de l'espérance, les jetait dans des entreprises audacieuses, que le succès ne manquait jamais de justifier. Si le parti

de la reine mère eût triomphé, Montmorency eût été proclamé le libérateur du royaume, Richelieu portait sa tête sur l'échafaud; et la postérité, qui, malgré la hauteur de ses prétentions, confirme généralement les décisions de la fortune, la postérité eût méconnu son génie.

L'inflexible rigueur de Louis XIII a étonné les historiens. L'un d'eux a dit qu'il n'y avait pas de juges qui n'eussent condamné Montmorency, ni de roi qui ne lui eût fait grâce. D'autres ont pensé qu'un sentiment de jalousie n'avait pas été sans influence sur la détermination du roi. On raconte qu'on avait trouvé au bras de Montmorency, lorsqu'il fut pris, un portrait dont l'original n'est pas désigné et qui apparemment intéressait beaucoup le roi, puisque cette découverte, dit-on, le rendit inflexible : on suppose que ce portrait était celui de la jeune reine. Mais on ne doit admettre qu'avec défiance une anecdote si hasardée, d'autant plus que les motifs de la conduite de Louis XIII sont suffisamment expliqués par l'ascendant de Richelieu, et par ces maximes qu'il professait ouvertement, « En matière de crime d'état, dit-il,
» il faut fermer la porte à la pitié, mépriser les
» plaintes des personnes intéressées, et les discours
» d'une populace ignorante qui blâme quelquefois
» ce qui lui est le plus utile et souvent tout-à-fait

» nécessaire. S'il se rencontre quelqu'un assez mal
» avisé pour condamner en ce royaume la sévérité
» nécessaire aux états, parce que, jusqu'à présent,
» elle n'y a pas été pratiquée, il ne faudra que
» lui ouvrir les yeux pour lui faire connaître que
» l'impunité, qui jusqu'ici a été trop ordinaire,
» est la seule cause que l'ordre et la règle n'y ont
» jamais régné, et que la continuation des désor-
» dres fait une nécessité de recourir aux derniers
» remèdes pour en arrêter le cours (1).

Avec Henri de Montmorency finit la branche aînée de cette maison si féconde en héros. Sa femme, jeune encore, alla s'enfermer à Moulins dans un couvent de religieuses, où elle fit élever un magnifique mausolée à son époux; elle chercha dans la pratique des vertus chrétiennes la seule consolation qui convenait à sa douleur. Elle recevait les pauvres avec bonté et soulageait leur misère. Toujours enveloppée de vêtemens de deuil, elle oublia le monde, dont elle-même fut bientôt oubliée, et finit ses jours auprès des cendres de son époux.

Dans l'espace de six mois, deux maréchaux de France avaient péri sur l'échafaud. Si l'on s'abstient de considérer les ressentimens personnels et

(1) Testament politique, tome II, pag. 25 et 26.

l'intérêt particulier, qui avaient pu faire désirer au cardinal de Richelieu la mort de ces deux hommes ; si l'on oublie surtout que le premier fut distrait de ses juges naturels, on trouvera dans ces deux condamnations une sévérité justifiée par le besoin de réprimer la licence, et de maintenir l'ordre et la paix. Les chefs d'accusation intentés contre le maréchal de Marillac contenaient le détail d'une foule de vexations obscures, de concussions et de rapines que les gens de guerre se permettaient à l'égard des paisibles habitans des campagnes, et qui ne peuvent être atténuées que parce qu'elles étaient en quelque sorte légitimées par un long usage. Dans ces temps, dont quelques apôtres du pouvoir arbitraire nous vantent aujourd'hui la gloire et le bonheur, un gentilhomme se croyait au-dessus des lois; leur sévérité ne devait atteindre que les hommes sans naissance et sans crédit. Aussi le maréchal de Marillac s'écriait-il, avec une surprise digne de remarque : « Un homme de ma qua-
» lité condamné à mort pour péculat ! » La peine de ce crime lui paraissait sans doute réservée à la classe plébéienne. Il est juste d'observer que depuis sa mort les gentilshommes et les militaires montrèrent plus de respect pour les personnes et les propriétés. L'exemple du maréchal contenait leur cupidité ; et ils s'accoutumèrent par degrés à regarder les

tribunaux comme une puissance, et la loi comme une autorité.

On peut plaindre le duc de Montmorency, mais on ne peut le justifier. S'il est un crime qui mérite une punition sévère, c'est celui d'un citoyen, quels que soient sa naissance et son rang, qui trouble la paix publique et prend les armes contre son souverain. Chaque goutte de sang versée dépose contre son ambition, et il est responsable de tous les malheurs qu'entraînent après elles les guerres civiles. A l'époque dont nous parlons, la faiblesse de l'état était la suite nécessaire des prétentions exagérées des grands. Un bon système de politique et de gouvernement ne pouvait exister avec de pareils élémens de discorde. Les desseins de Richelieu tendaient à réunir toutes les forces du royaume contre l'Autriche. Mais il devait désespérer de parvenir à cet heureux résultat, tant que le caprice d'un grand seigneur, le mécontentement d'un gouverneur de province, pourraient entraver la marche de l'administration, exciter des révoltes, et opérer de puissantes diversions en faveur de l'étranger. Ce ne fut qu'après le supplice du duc de Montmorency, que Richelieu pensa sérieusement à lutter à force ouverte contre la maison d'Autriche. La mort de ce seigneur n'étouffa pas entièrement le germe des dissentions intestines; mais elle les rendit moins

fréquentes, et surtout moins dangereuses. Ainsi, ce qu'on doit reprocher à la mémoire de Richelieu, c'est moins une rigueur, dont la nécessité paraît démontrée, que la violation inexcusable des formes légales dans quelques uns des jugemens rendus pendant son ministère. La justice elle-même devient odieuse, lorsque ses actes portent le caractère de la vengeance, et paraissent un abus de l'autorité.

HISTOIRE
DU MINISTÈRE
DU
CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE III.

SOMMAIRE DU LIVRE TROISIÈME.

POLITIQUE extérieure de Richelieu. — Affaires d'Allemagne. — Guerre entre les Catholiques et les Protestans. — Le progrès des armes autrichiennes, sous Ferdinand II, alarme Richelieu. — Ses premières liaisons avec Gustave-Adolphe, roi de Suède. — Négociation de Charnacé. — Gustave-Adolphe prend la résolution de passer en Allemagne. — Il se met à la tête de la ligue protestante. — Éloignement de Walstein, duc de Friedland. — Débarquement de Gustave-Adolphe sur les côtes de la Poméranie. — Conquête de cette province. — Progrès des Suédois. — Prise de Magdebourg par le général autrichien comte de Tilly. — Bataille de Leipsick. — Craintes de Ferdinand. — Inquiétudes de Richelieu. — Il stipule avec Gustave-Adolphe pour les intérêts des Catholiques d'Allemagne. — Gustave s'avance vers la Bavière. — Passage du Leck, où le comte de Tilly est mortellement blessé. — Le duc de Friedland est rappelé

au commandement des armées impériales. — Bataille de Nuremberg, indécise. — Le duc de Friedland menace d'envahir la Saxe. — Il est prévenu par le roi de Suède. — Manœuvres de ces deux grands capitaines. — Bataille de Lutzen. — Gustave-Adolphe est tué sur le champ de bataille. — La victoire reste aux Suédois. — Le duc de Friedland s'éloigne. — Douleur de l'armée suédoise. — Le corps de Gustave-Adolphe est transporté à Stockholm. — Mort de l'électeur palatin.

TANDIS que Richelieu déconcertait les factions intérieures, et livrait ses ennemis à la hache des bourreaux, son génie veillait au dehors et suivait les mouvemens de la politique autrichienne dans tous les états de l'Europe. Ses premiers regards s'étaient portés sur l'Italie. Après quelques événemens de peu d'importance, la trève conclue entre les Français et les Espagnols, amena le traité de Quiérasque, dont les clauses remplirent les espérances de Richelieu. Charles de Gonzague reçut de l'empereur l'investiture du duché de Mantoue et du Montferrat. La ville de Pignerol, place importante, et l'une des clefs de l'Italie, devait rester au pouvoir des Français, jusqu'après l'accomplissement de certaines conditions. Elle fut, quelque temps après, définitivement cédée, ou plutôt vendue au roi par le duc de Savoie. La possession de cette ville, que Richelieu regardait comme la plus

utile de ses conquêtes, lui facilitait les moyens de soutenir en Italie les alliés de la France, et de balancer ainsi dans cette belle contrée, la fortune et l'influence de l'Espagne.

Délivré de toute inquiétude du côté de l'Italie, Richelieu dirigea son attention vers l'Allemagne, destinée à servir de théâtre aux grands événemens du siècle. La puissance autrichienne, graduellement affaiblie depuis Charles Quint, s'était relevée avec un nouvel éclat sous le règne de Ferdinand II. Si ce prince, après avoir reconquis la Bohême, comme nous l'avons dit ailleurs, et pacifié ses états héréditaires, eût posé les armes et respecté l'indépendance de ses voisins, le repos de l'Europe aurait pu se maintenir pendant une longue suite d'années; mais Ferdinand, élevé par des prêtres, avait conçu le projet de rétablir en Allemagne l'unité de religion, ou du moins, d'arrêter les progrès de la réforme. Ce projet justifiait à ses yeux tous les malheurs de la guerre, et tous les crimes de l'ambition.

Le duc Maximilien de Bavière avait défendu la cause de l'empereur avec un rare courage et une grande habileté. La victoire de Prague, l'un de ses plus brillans exploits, réduisit Fréderic, électeur palatin, élu roi de Bohême, à fuir de ses nouveaux états. Ce service éminent méritait une récompense. Il eût été dangereux de la refuser; mais Ferdinand,

déterminé à ne point agrandir la Bavière aux dépens des possessions autrichiennes, cite Fréderic au ban de l'empire, le fait condamner; investit le duc Maximilien du titre d'électeur, titre héréditaire dans la maison palatine, et lui garantit la possession du haut Palatinat. La France favorisait alors imprudemment les usurpations de la maison d'Autriche. Richelieu n'était pas encore à la tête des affaires.

Ainsi, la malheureuse élection du prince Fréderic à la couronne de Bohême, doit être considérée comme l'origine de cette fameuse guerre de trente ans, qui ne fut, pour ainsi dire, qu'une suite de révolutions, accompagnées de calamités inouïes, et suivies d'avantages réels pour l'Allemagne et pour l'Europe entière. Au milieu de la confusion inséparable de ces grands mouvemens politiques, on voit paraître des hommes d'un génie supérieur, dont les exploits et l'héroïsme n'ont point été surpassés. Des princes sans états, ou avec de faibles ressources, lèvent des armées nombreuses, fatiguent la fortune de l'Autriche, et redoutables à leurs amis comme à leurs ennemis, trouvent dans la guerre même les moyens de la soutenir. De ce nombre furent Georges-Fréderic, margrave de Bade-Durlach, Christian, duc de Brunswick et administrateur de Halberstadt, Jean-Georges de Brandebourg, et Ernest, comte de

Mansfeld. Inégaux en talens, différens de caractère, ils marchaient tous au même but, et employaient les mêmes moyens. Chacun avait ses vues personnelles d'ambition; mais ils se réunissaient dans la pensée de défendre la liberté religieuse et politique de l'Allemagne.

Si Ferdinand n'eût rencontré des hommes aussi habiles et plus heureux que ces quatre illustres aventuriers, ils auraient peut-être suffi pour faire rentrer dans ses limites la puissance autrichienne. Maximilien de Bavière resta fidèle à l'empereur; le général Tilly fixa pendant onze ans la victoire sous ses drapeaux; enfin, le célèbre Walstein paraît sur la scène, et porte long-temps avec lui les destinées de l'empire. Simple gentilhomme de Bohême, il donne à son maître des armées formidables, le subjugue lui-même par l'éclat de ses victoires, épuise toutes les faveurs de la fortune, et subit toutes les rigueurs de l'adversité. Il fut l'homme le plus étonnant de cette époque; Gustave-Adolphe en fut le héros.

Le roi de Danemarck avait essayé de diriger les forces des protestans contre l'empereur; mais forcé de céder à l'ascendant de Walstein et de Tilly, il se crut trop heureux de conserver ses états en signant le traité de Lubeck, qui laissait la religion réformée sans chef et sans protecteur. Ferdinand se vit une seconde fois l'arbitre de l'Allemagne,

mais il abusa de la fortune ; et la fortune finit par l'abandonner. En attaquant par le fameux édit de restitution, des droits de propriété, que le temps et des traités solennels avaient consacrés, il souleva contre lui les peuples dont il avait vaincu les souverains ; et un acte de violence et d'injustice suggéré par des prêtres, ruina sa puissance et fut sur le point de renverser son trône.

Les biens du clergé catholique, situés dans les pays protestans d'Allemagne, avaient été depuis un siècle confisqués et vendus. Ferdinand qui s'attribuait le droit de déterminer le sens de la paix d'Augsbourg, ordonne la remise de ces propriétés, et Walstein, le redoutable Walstein est chargé de l'exécution de cet ordre arbitraire. Il n'était aucun prince protestant à qui cette mesure ne dut coûter une partie de ses possessions. Les revenus des anciens bénéfices ecclésiastiques, avaient été destinés aux besoins de l'état ou employés à ceux des églises protestantes. Plusieurs princes n'étaient redevables qu'à ces acquisitions d'une grande partie de leurs richesses et de leur puissance. Après une possession d'environ un siècle, et le silence de quatre empereurs, prédécesseurs de Ferdinand, il ne leur restait aucun doute sur la légitimité de cette espèce de propriété. L'édit de l'empereur renversait toutes les lois, déplaçait tous les intérêts, et menaçait l'Allemagne du plus odieux despotisme. La liberté ger-

manique sans défenseurs, les états protestans sans union et sans point de ralliement paraissent perdus sans ressource; mais la face des affaires est sur le point de changer. La France possède un ministre, et la Suède un héros, également supérieurs, l'un dans le conseil et l'autre dans l'exécution.

Le progrès des armes autrichiennes, alarmait la sage prévoyance de Richelieu. L'Allemagne entière, une fois soumise à la maison d'Autriche, qui régnait en Espagne et dominait encore en Italie, l'équilibre de l'Europe était rompu. Comment la France aurait-elle pu résister, avec une armée peu nombreuse et une noblesse mécontente, à l'invasion de ces hordes innombrables de brigands, accoutumés au pillage, aux dangers, à la victoire; et conduits par des chefs dont le nom seul inspirait la terreur. La renommée avait répandu, dans toute l'Europe, le bruit de leurs dévastations et de leurs exploits. On admirait leur courage, on redoutait leur férocité. Richelieu comprit que le seul moyen d'opposer une résistance efficace à l'ambition de la maison d'Autriche, était de faire revivre la ligue protestante et de lui donner un chef intrépide et habile. Les vexations inouïes commises par les armées de Ferdinand, avaient causé une indignation profonde et révolté tous les esprits. Sans doute à la première occasion favorable, tous les peuples opprimés se souleveraient contre l'oppresseur. Mais il fallait préparer avec prudence un tel

événement. La crainte était encore si vive en Allemagne, que parmi les princes protestans, il n'en était aucun qui parût disposé à braver le pouvoir de l'empereur. Richelieu chercha hors de l'Allemagne, l'homme destiné à sauver la liberté de l'Europe; son choix et ses espérances s'arrêtèrent sur Gustave Adolphe. Ce prince à qui son père en mourant avait légué trois guerres pour héritage, les avait soutenues avec courage et en avait terminé deux avec honneur. Il était encore en état d'hostilité avec Sigismond, roi de Pologne, qui ne pouvait oublier ses prétentions à la couronne de Suède.

Gustave-Adolphe était le prince le plus accompli de son siècle, et il peut soutenir le parallèle avec les plus grands hommes des temps anciens et modernes. Il réunit à l'énergie, qualité ordinaire dans un siècle encore peu éclairé, les plus hautes vertus d'une civilisation perfectionnée. Avare du sang de ses soldats, et prodigue du sien, il semblait avoir entrepris de réconcilier la profession des armes avec l'humanité. Les projets les plus vastes et les plus hardis n'étonnèrent jamais son courage. Peu d'hommes ont offert une harmonie plus parfaite entre l'esprit et le caractère, le génie et la volonté. Ce qu'il concevait avec sagesse, il l'exécutait avec une audace qui entrait dans ses calculs comme élément nécessaire du succès. Personne ne l'a surpassé dans l'art de choisir un champ de bataille,

de profiter des accidens du terrain, de prévoir les mouvemens de l'ennemi, et de saisir l'instant décisif de la victoire. Il changea la tactique vulgaire de son siècle, perfectionna l'art des déploiemens, et fit un usage plus savant de l'artillerie, de cette arme terrible que la fureur des hommes ne trouve pas encore assez meurtrière. Ce prince commandait à une nation généreuse et susceptible d'enthousiasme. L'obéissance envers un tel monarque était ennoblie par l'estime et par l'amour, et paraissait un privilége honorable, plutôt qu'un devoir. Les lettres et les sciences dont il avait de bonne heure éprouvé le goût, tempéraient en lui l'effet des habitudes militaires. L'agitation de sa vie ne l'empêcha pas de les encourager, et il leur dut en récompense de nobles délassemens. Attaché sans fanatisme aux nouvelles doctrines, il prit les armes pour les défendre; mais il ne combattit pas uniquement pour elles. La religion fut utile à sa politique, dit un écrivain estimable; mais sa politique ne prit jamais le masque de la religion (1).

Tel était le prince qui devait être le libérateur de l'Allemagne. Il en avait déjà formé le projet; Richelieu lui en facilita l'exécution. Le baron de Charnacé, négociateur actif et intelligent, part de France avec des instructions secrètes, et se rend en Prusse. Il communique à Gustave les vues de

(1) Puffendorf. — Ancillon. — Schiller, etc.

Richelieu, lui fait sentir la nécessité de les suivre, et parvient à terminer la guerre de Pologne par une trève de dix ans. Sigismond et Gustave moururent tous les deux avant l'expiration de la trève.

Le roi de Suède, certain de trouver en France les ressources pécuniaires que son trésor épuisé ne pouvait lui fournir, et plein de confiance dans sa fortune, ne pensa plus qu'aux moyens d'accomplir ses projets. La politique de Richelieu venait de lui enlever un ennemi formidable. L'orgueil de Walstein, créé duc de Friedland, avait révolté tous les électeurs de l'empire, et surtout Maximilien, duc de Bavière, qui supportait impatiemment l'éclat d'une gloire qui éclipsait la sienne. Le collége électoral, rassemblé à Ratisbonne, et les Espagnols eux-mêmes, sollicitèrent de l'empereur le renvoi du duc de Friedland. Ce dernier, informé de ces intrigues, se contenta de leur opposer le souvenir de ses services. Il parut à Ratisbonne avec une magnificence qui l'emportait sur celle de la majesté impériale, et qui ne produisit d'autre effet que d'irriter la haine de ses ennemis.

L'empereur hésitait sur le parti qu'il devait prendre. Les Espagnols lui représentaient que, puisqu'il pensait à faire élire son fils roi des Romains, il avait un besoin indispensable de la bonne volonté des électeurs; que le consentement de Maximilien lui était surtout nécessaire; et que la disgrâce d'un sujet, dont l'ambition ne connaissait point de bor-

nes, était l'unique moyen de réunir tous les suffrages, et de concilier tous les esprits. La force de ces motifs n'avait pu fixer la résolution de Ferdinand. Le conseil d'un moine le décida. La chute du superbe duc de Friedland fut l'ouvrage d'un simple religieux. Le père Joseph, ambassadeur à Ratisbonne, et docile instrument de Richelieu, entreprit, de concert avec le duc de Bavière, de vaincre l'obstination de l'empereur. « Il serait bon, lui » disait-il, de montrer quelque déférence aux électeurs, pour les faire consentir plus facilement à » l'élection d'un roi des Romains dans la personne » de votre fils. Cette élection terminée, vous serez » toujours libre de rappeler le duc de Friedland » au commandement de vos armées. »

L'influence d'un moine était toute puissante sur l'esprit de Ferdinand. « Rien au monde, écrivait » son confesseur, n'était plus sacré pour lui que » la personne d'un prêtre; si un ange et un religieux lui fussent apparus en même temps, la » première révérence aurait été pour le moine, et » la seconde seulement pour l'ange. » Le renvoi de Walstein fut décidé.

Tandis que le négociateur Français promettait à l'empereur que la France observerait la neutralité la plus scrupuleuse envers ses ennemis, et qu'il l'engageait à se priver du plus habile et du plus heureux de ses généraux, le cardinal de Richelieu excitait le roi de Suède à passer en Allemagne, lui pro-

curait les moyens d'y paraître à la tête d'une armée, et de faire trembler Ferdinand jusque dans la capitale de ses états. On voit que les hommes passent, et que la politique est toujours la même.

L'empereur ne s'aperçut que trop tard à quel point on avait abusé de sa crédulité. « Un simple » capucin m'a désarmé avec son rosaire, disait-il, » et il a su mettre six couronnes électorales sous » son capuchon. » Il donna le commandement de ses armées au comte de Tilly.

Walstein était à la tête de cent mille hommes dévoués à sa fortune, lorsqu'on vint lui annoncer la résolution de l'empereur; il obéit sans murmure, renfermant dans son cœur l'excès de son indignation, et confia sa vengeance à l'avenir. Des murmures universels éclatèrent dans l'armée, lorsqu'on apprit sa disgrâce. La plupart des meilleurs officiers se retirèrent du service; plusieurs suivirent le général dans ses terres, en Bohême et en Moravie. Ses richesses étaient immenses, et il environna son exil d'une splendeur que les souverains les plus puissans de l'Europe pouvaient à peine égaler. Des gentilshommes, issus des plus illustres maisons, briguèrent l'honneur de le servir. Six barons, et autant de chevaliers, entouraient sans cesse sa personne lorsqu'il se montrait en public, ce qui arrivait rarement. Sombre, retiré, impénétrable, il fuyait les communications sociales; et dans cette fastueuse obscurité, il attendit du temps et des

exploits de Gustave-Adolphe, l'occasion de reparaître avec un nouvel éclat sur le théâtre de ses victoires, et de venger un affront qu'il était incapable de pardonner.

Cependant, le roi de Suède prenait toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de l'expédition qu'il méditait. Après avoir terminé ses préparatifs, il se rend à Stockholm, dans l'assemblée de la diète (20 mai 1630), pour faire ses derniers adieux aux différens ordres de son royaume. Il s'avance, tenant entre ses bras sa fille Christine, âgée de quatre ans, et qui, dès le berceau, avait été solennellement proclamée héritière du trône de Suède. Il la présente aux états comme celle qui devait être un jour leur souveraine, et la recommande à leur amour et à leur fidélité. A ce spectacle touchant, l'assemblée entière fondit en larmes, et le héros lui-même eut besoin de quelques momens pour rappeler sa fermeté.

« Ce n'est point sans réflexion et sans motifs, » dit-il aux membres de la diète, que j'entreprends » cette nouvelle guerre ; le ciel m'est témoin que » je ne vais pas combattre pour satisfaire une vaine » ardeur guerrière. L'empereur m'a indignement » offensé dans la personne de mes ambassadeurs ; » il s'est déclaré le protecteur de mes ennemis ; il » persécute nos alliés et nos frères, et il ose attenter » même à l'indépendance de ma couronne. Les

» états opprimés d'Allemagne invoquent notre ap-
» pui ; et s'il plaît à Dieu, nous ferons cesser leur
» oppression.

» Je connais les fatigues, les dangers qui m'at-
» tendent, et n'en suis point effrayé. Jusqu'ici la
» providence divine a veillé sur mes jours ; mais
» si je meurs pour la défense de ma religion et de
» ma patrie, je vous remets à la protection du ciel.
» Soyez justes, irréprochables dans votre vie ; et
» si les hasards de la guerre m'enlèvent à votre
» amour, nous nous reverrons dans l'éternité.

» C'est à vous, sénateurs de mon royaume, que
» j'adresse mes premières exhortations. Dieu veuille
» vous éclairer, vous remplir de sagesse, et diriger
» tous vos conseils pour le plus grand bien de mes
» peuples. Je vous recommande, brave noblesse,
» à la protection du Très-Haut : continuez de vous
» montrer les dignes descendans de ces héros de
» la Gothie, dont la valeur fit rentrer l'antique
» Rome dans la poussière. Vous, ministres de l'é-
» glise, je vous exhorte à la tolérance et à la con-
» corde. Soyez vous-mêmes le modèle des vertus
» que vous prêchez, et n'abusez jamais de votre
» empire sur les consciences ! Quant à vous, mes-
» sieurs les députés des villes et des campagnes,
» je vous souhaite les bénédictions du ciel, des
» récoltes heureuses, récompense de vos travaux
» et de votre industrie ; que l'abondance verse sur

» vous tous ses biens ! Je fais les vœux les plus sin-
» cères pour votre bonheur. Recevez mes tendres
» adieux ; peut-être est-ce pour toujours ! »

Le nombre des troupes suédoises, réunies à Elfsnaben, s'élevait à environ quinze mille hommes. Deux cents bâtimens de transport reçurent cette armée. Le rivage était couvert d'une foule de spectateurs unanimes dans leurs vœux et dans leurs prières. La flotte met à la voile le 24 juin 1630, et vient mouiller à l'île de Rugen, occupée par un détachement de Suédois. Bientôt Gustave entre dans la Poméranie, s'empare de plusieurs places fortes, entr'autres de Stettin ; et l'Europe apprend en même temps son expédition et ses premiers succès.

Ce fut après la conquête de la Poméranie que le cardinal de Richelieu conclut avec le roi de Suède, par l'entremise du baron de Charnacé, un véritable traité d'alliance, dont les conditions principales étaient le rétablissement de la liberté germanique, et une égale sûreté pour les catholiques et pour les protestans. Le terme de cette alliance était fixé au 10 mars 1736. Le roi de Suède prit l'engagement d'entretenir une armée de trente mille hommes et de six mille chevaux. La France devait payer à la Suède une somme annuelle de quatre cent mille écus (23 janvier 1631).

Le cérémonial souffrit quelques difficultés. Le

négociateur français voulait qu'on exprimât, que Louis *accordait sa protection* à Gustave. « Le roi, » notre maître, répondirent les commissaires sué- » dois, ne demande que la protection du ciel. » Le principe de Gustave était, que le mérite seul règle les rangs parmi les rois. Il sut gré à ses ministres d'avoir soutenu, dans cette occasion, la dignité de sa couronne et sa dignité personnelle.

Les résultats de cette guerre, à laquelle Louis XIII contribua d'abord par des subsides, et ensuite par les armes, ont été si importans pour la France, qu'on pardonnerait difficilement à l'historien de Richelieu de passer sous silence des événemens préparés par sa prudence et par ses conseils. Nous suivrons rapidement la carrière victorieuse du roi de Suède, qui nous conduira jusqu'à l'époque où nous avons laissé les affaires intérieures de la France.

Les cohortes fugitives de l'empereur, chassées de la Poméranie, se jetèrent dans les Marches du Brandebourg, où elles se signalèrent par les plus horribles excès. Elles furent recueillies par le feld-maréchal de Tilly, qui se vantait de n'avoir jamais livré une bataille sans en être sorti victorieux, et qui avait vaincu le comte de Mansfeld, le duc Christian de Brunswick, le margrave de Bade, et le roi de Danemarck, tous quatre renommés entre les plus habiles généraux de leur temps. Tilly rassembla, avec autant de promptitude qu'il lui fut possible,

les troupes impériales dispersées dans toute l'Allemagne. Mais il fallut beaucoup de temps pour obtenir des provinces ravagées et appauvries, les vivres et les munitions nécessaires à son armée. Il parut enfin, au milieu de l'hiver, avec vingt mille hommes devant Francfort-sur-l'Oder, où il joignit les détachemens aux ordres du comte de Schaumbourg. Après cette jonction, il se porta sur l'Elbe pour assiéger Magdebourg, l'une des villes les plus fortes et les plus opulentes de l'Allemagne. Gustave de son côté poursuit ses succès. Fidèle à son principe, de s'emparer des pays en s'emparant du cours des fleuves qui les traversent, il remonte l'Oder, prend d'assaut la ville de Francfort, et chasse ce qui restait de troupes impériales dans les Marches.

On fut surpris que l'électeur de Brandebourg refusât d'unir ses intérêts à ceux du roi de Suède ; mais la crainte des armées autrichiennes retenait encore plusieurs princes protestans. De grandes victoires pouvaient seules fixer leur irrésolution, et les attacher à la fortune de Gustave.

Sur la proposition de l'électeur de Saxe, ces princes se réunirent à Leipsick. Ce fut dans cette ville qu'ils apprirent qu'un traité d'alliance existait entre la France et la Suède. Cette nouvelle leur inspira plus de confiance et de fermeté. Lorsqu'ils virent le roi de Suède soutenu par l'une des premières puissances de l'Europe, les Allemands

commencèrent à bien espérer de son entreprise, dont jusque-là le succès leur avait paru douteux. Ce fut alors que Gustave devint pour l'empereur un ennemi formidable. Les princes catholiques eux-mêmes qui désiraient l'abaissement de l'Autriche, redoutèrent moins les progrès du roi de Suède. Gustave Adolphe protégeait les protestans et les libertés germaniques contre la prépondérance de l'empereur Ferdinand ; la France de son côté prenait sous sa protection la religion catholique et les droits de l'empire ; elle offrait une garantie aux princes allemands, si jamais l'ivresse des succès entraînait le roi de Suède hors des bornes de la modération et de la justice.

Les princes réunis à Leipsick, sollicités par Gustave et encouragés par Richelieu, demandèrent hautement à l'empereur, la révocation de l'édit de restitution, et résolurent de lever une armée de quarante mille hommes, pour appuyer leurs droits. Un nouvel événement les replongea dans la consternation. Avant que Gustave pût arriver au secours de la ville de Magdebourg, elle fut emportée d'assaut par les troupes impériales. L'imagination se refuse à décrire les scènes d'horreur, dont pendant trois jours elle fut le théâtre ; la férocité d'un ennemi barbare était encore exaltée par les haines de religion. Plus de quarante mille hommes périrent par le feu, par le fer ou dans les eaux ensanglantées

de l'Elbe. De quatre mille maisons, cent quarante-quatre seulement, échappèrent à l'incendie. Tilly présidait à ces dévastations inouïes, comme à une fête militaire; le fanatisme avait fermé son cœur à tout sentiment d'humanité. Sur les monceaux de cadavres et les ruines fumantes de la ville, il fit célébrer une messe solennelle; et des chants sacriléges insultèrent au malheur des victimes et à la majesté de la religion.

Depuis ce moment la vengeance du ciel parut le poursuivre, son génie l'abandonna, la fortune le trahit; et il ne lui resta plus qu'un mérite, celui de savoir mourir.

Pendant que la plupart des princes protestans étaient livrés à l'incertitude et à la terreur, Gustave Adolphe s'approche de la Saxe, menacée par l'armée impériale, et réunit ses troupes à celles de l'électeur. Ces deux princes marchent de concert vers Tilly et le rencontrent près de Leipsick. Une bataille paraissait inévitable; elle devait être décisive. Que de réflexions l'approche d'un tel événement ne devait-il pas faire naître dans l'âme de Gustave? C'était pour cette journée qu'il avait franchi la mer Baltique, qu'il était allé chercher les dangers sur une terre éloignée, et qu'il hasardait encore sa couronne et sa vie. Deux grands généraux qui n'avaient jamais été vaincus, allaient éprouver leurs talens, dans une bataille long-temps évitée

et à l'issue de laquelle la gloire de l'un ou de l'autre était attachée. Le sort de l'Allemagne, peut-être même celui de l'Europe entière, allait être décidé.

Au premier choc des impériaux, l'armée saxonne séparée de l'armée suédoise fut ébranlée; le désordre se mit dans ses rangs, elle abandonna le champ de bataille et prit honteusement la fuite. Dans l'ivresse de ce premier succès, le comte de Tilly ne douta plus de la victoire; des courriers allèrent porter, à Vienne et à Munich, cette grande nouvelle.

Tilly, après avoir achevé la défaite des Saxons, attaque l'armée suédoise avec ses troupes victorieuses, mais il éprouve une résistance invincible. Par une manœuvre savante, Gustave tourne les hauteurs où était placée l'artillerie ennemie et s'en empare. Les impériaux essuyèrent le feu de leurs propres canons. Foudroyées sur leur flanc, attaquées de front avec la plus grande fermeté, ces vieilles bandes autrichiennes si renommées furent rompues et dispersées. Le carnage fut terrible et la victoire complète. Cent drapeaux et toute l'artillerie impériale tombèrent au pouvoir du vainqueur.

Au milieu du champ de bataille couvert de morts et de blessés, Gustave Adolphe se mit à genoux et remercia le ciel de la protection qu'il venait d'accorder à ses armes. Il fut rempli dès ce moment

d'une grande confiance dans ses forces. Depuis cette époque, on remarque dans sa conduite plus de décision, et dans les conjonctures difficiles plus de résolution et de fierté. Son imagination religieuse élevait encore le courage dont il était naturellement animé. Persuadé qu'en servant la cause de l'église réformée, il combattait pour le ciel, Gustave vit dans la défaite de Tilly un jugement décisif de la Providence, et se regarda lui-même comme l'exécuteur de ses volontés. Cette persuasion approche du fatalisme, doctrine plus favorable en général à l'ambition qu'à la vertu.

Lorsque Ferdinand apprit la défaite de son armée, il éprouva les plus vives inquiétudes et craignit un moment que Gustave ne vint l'attaquer jusque dans Vienne. Mais c'était moins à la gloire des conquêtes éloignées, qu'à la délivrance de l'Allemagne, que le vainqueur aspirait. Il fut résolu entre le roi de Suède et l'électeur de Saxe, que ce dernier ferait une irruption dans la Bohême, tandis que Gustave enleverait aux impériaux la Thuringe, les cercles du Rhin, la Franconie et la Bavière. La dernière partie de ce plan fut accomplie avec une rapidité et un bonheur étonnans; le roi de Suède, après avoir assuré ses derrières, disperse tout ce qui s'oppose à son passage, chasse devant lui le duc de Lorraine, qui avait obtenu de l'empereur la permission de se sacrifier pour lui, arrive sur les

bords du Rhin, passe ce fleuve, s'empare de Mayence et pénètre enfin dans le Palatinat.

Louis XIII était alors à Metz, avec une bonne armée. Louis et Gustave furent étonnés de se trouver si près l'un de l'autre. Il y eut alors quelques commencemens d'ombrage et de jalousie, entre ces deux monarques. Gustave proposait à Louis XIII une entrevue pour conférer ensemble des affaires d'Allemagne. On refusa cette entrevue, sous prétexte de santé. Le cardinal de Richelieu et son confident le père Joseph, pouvaient difficilement renoncer à l'idée qu'un petit roi du Nord, allié d'un roi de France, n'était qu'un guerrier à sa solde et à ses ordres; ils n'admettaient pas le principe de l'égalité entre les rois et connaissaient mal Gustave. On lui fit dire que s'il voulait s'avancer un peu plus vers la Lorraine, M. le cardinal de Richelieu irait conférer avec lui; il répondit froidement qu'en ce cas, un de ses ministres irait de sa part écouter les propositions de M. le cardinal. Celui-ci comprit enfin, qu'il fallait traiter avec le roi de Suède, comme avec un allié précieux et un monarque plein de gloire, et son orgueil s'abaissa devant la fierté de Gustave.

Richelieu n'avait pas vu sans inquiétude l'armée suédoise s'approcher des frontières de la France; il craignait que le voisinage du roi de Suède ne

réveillât les espérances des protestans français. Tous les catholiques zélés, annonçaient que la destruction de l'église romaine était la pensée dominante de Gustave, et accusaient Richelieu de favoriser ouvertement un prince qui voulait faire triompher l'hérésie. On ne pouvait nier que par ses entreprises militaires sur le Rhin, il n'eût donné quelque prise aux soupçons. Dans cet état de choses, Richelieu se détermine à faire une démarche décisive pour la sûreté de la religion catholique. Il voulut convaincre l'Europe de son attachement à l'église romaine, et faire cesser les murmures des princes ecclésiastiques de l'empire.

Persuadé que les vues du roi de Suède tendaient uniquement, comme les siennes, à l'abaissement de la maison d'Autriche, il ne craignit pas de promettre aux princes de la ligue catholique, une exacte neutralité du côté de la Suède, dès l'instant où ils auraient retiré leurs troupes, et renoncé à leur alliance avec l'empereur. Quelle que fût leur résolution, Richelieu arrivait à son but. S'ils renonçaient à l'alliance de Ferdinand, cette défection exposait l'Autriche aux armes réunies de la France et de la Suède; Gustave Adolphe, délivré de tous ses ennemis en Allemagne, pouvait tourner ses forces contre les états héréditaires de l'empereur. Alors, la chute de la maison d'Autriche était inévitable; et cette grande entreprise, unique

but de tous les efforts du gouvernement français, se trouvait exécutée, sans que les intérêts de l'église eussent été compromis. Si les princes de la ligue persistaient dans leur refus et demeuraient fidèles à leurs engagemens, les suites de ce refus pouvaient devenir plus dangereuses; mais, dans ce cas, la France avait fait preuve de zèle pour l'église romaine, et satisfait à ses devoirs comme membre de cette église. Les princes de la ligue restaient alors seuls responsables de tous les maux que la continuation de la guerre devait nécessairement attirer sur l'Allemagne catholique; leur attachement aveugle pour l'Autriche, rendait infructueuses les mesures de leur protecteur; et, en s'exposant eux-mêmes, ils jetaient l'église dans le plus grand danger.

Richelieu suivit ce plan avec d'autant plus de chaleur, qu'il était pressé plus vivement par l'électeur de Bavière. Ce prince sollicitait ardemment l'appui de la France, et réclamait contre la Suède les secours que Richelieu lui avait promis contre l'Autriche. Le gouvernement français se flattait d'obtenir la neutralité de la Bavière, mais il ne put y parvenir. Maximilien cherchait à gagner du temps; il n'avait pas encore abandonné l'espoir de rétablir la ligue catholique, et de la faire servir à ses propres desseins.

Une armée nouvelle, composée des garnisons impériales que le comte de Tilly avait pu réunir,

menaçait d'une invasion le cercle de Franconie. Gustave Adolphe laisse une partie de ses troupes sur le Rhin pour contenir les Espagnols, et se met en marche avec le reste de son armée, pour aller chercher les Impériaux et les Bavarois. Il les rencontra sur les bords du Leck. De l'autre côté de cette rivière, Tilly occupait un camp retranché dans une position formidable, et couvrait la Bavière. Tous les ponts sur le Leck avaient été rompus, et de fortes garnisons défendaient le cours entier de cette rivière, jusqu'à Augsbourg. Depuis longtemps cette ville impériale laissait entrevoir son attachement au roi de Suède. On y mit une garnison bavaroise, et on désarma les habitans. L'électeur lui-même se renferma dans le camp de Tilly. Il semblait que ce seul point réunît toutes ses espérances, et que la fortune de Gustave dût échouer contre ce dernier obstacle.

Le roi de Suède avait soumis tout le territoire d'Augsbourg, en deçà du Leck. On était au mois de mars, époque où ce torrent, enflé par les neiges des montagnes, s'élève à une hauteur extraordinaire, et se précipite entre deux rives escarpées. Il fallait forcer cette barrière, et les difficultés paraissaient insurmontables. Une défaite essuyée sur cette rive était irréparable, car le même torrent qui arrêtait la marche des Suédois, leur fermait toute retraite si la victoire abandonnait leurs drapeaux.

Le conseil de guerre assemblé par Gustave, fit valoir toute l'importance de ces motifs. Les plus intrépides reculaient devant une entreprise aussi périlleuse; mais la résolution du roi était fixée. « Comment, dit-il, à Gustave Horn qui portait » la parole au nom des autres officiers, nous au- » rions franchi la Baltique, traversé les plus grands » fleuves d'Allemagne, et nous serions arrêtés par » un simple ruisseau ! »

Il avait découvert que la rive en deçà du torrent était plus élevée que l'autre; il profite sur-le-champ de cette remarque; trois batteries sont placées à l'endroit où la rive gauche formait un avancement, et soixante-douze pièces de canon entretiennent un feu croisé contre l'ennemi. L'armée suédoise, protégée par ces batteries, jette en toute hâte un pont sur le Leck; les Autrichiens se consument en vains efforts pour le détruire; Tilly, jaloux de réparer l'affront de Leipsick, excitait par sa présence le courage de ses troupes, et bravait le feu meurtrier des Suédois. Tout fut inutile, le pont s'acheva presque sous ses yeux, et lui-même tomba mortellement blessé sur le rivage. Maximilien s'éloigna précipitamment avec le reste de son armée, et la Bavière fut ouverte au vainqueur.

Le fils de Tilly défendit avec beaucoup de courage la ville d'Ingolstat, assiégée par Gustave. Ce prince y courut risque de la vie. Il était allé recon-

naître une position qu'il voulait attaquer ; un boulet de canon emporta la croupe de son cheval ; le roi tombe, se relève couvert de sang, s'élance sur un autre cheval, et continue à donner ses ordres. Gassion, qui fut depuis maréchal de France, et qui s'était distingué à la suite de Gustave, aux batailles de Leipsick et du Leck, fut un des premiers qui, devant Ingolstadt, accoururent à son secours, et l'aidèrent à se relever.

Gustave, trouvant qu'Ingolstadt l'arrête trop longtemps, s'avance dans la Bavière, et prend possession de Munich. On l'exhortait à venger sur cette capitale le désastre de Magdebourg. « Loin de » nous, répondit-il, l'injustice de ces vengeances » qui punissent l'innocent pour le coupable. » On voulait du moins qu'il détruisît le palais des ducs de Bavière, le plus magnifique édifice de l'Allemagne. Il aima mieux s'y loger. « N'imitons pas, » dit-il, la barbarie de nos ancêtres, les anciens » Goths ; ils ont rendu leur mémoire odieuse en » détruisant ce qu'il y avait de plus beau dans le » monde. » Il n'y a en effet que des barbares et des lâches qui outragent le génie des arts, et exercent leurs vengeances sur des monumens.

L'électeur Palatin était venu se réfugier auprès de Gustave, qui l'avait accueilli en roi. Il entra à la suite du vainqueur dans les murs renversés de

la capitale de son ennemi. S'il n'était pas rétabli dans ses états, du moins il était vengé.

Les progrès rapides du roi de Suède intimidèrent Ferdinand, que la mort du comte de Tilly jeta dans la plus grande perplexité. La Bohême était au pouvoir des Saxons; ses plus habiles généraux avaient péri sur le champ d'honneur. Quelle main pourra soutenir la gloire de ses armes et son trône chancelant? Il se rappela dans le malheur ce Walstein, dont il avait si mal reconnu les services pendant la prospérité. La fortune de l'empire semblait avoir été exilée avec le duc de Friedland. Mais comment fléchir l'orgueil de cet esprit superbe; et le déterminer à tendre une main secourable à celui même qui l'avait arrêté dans la carrière de la puissance et de la gloire?

Walstein, du fond de sa retraite, avait suivi d'un regard attentif le cours des événemens. Ses espérances se ranimaient à chaque triomphe de Gustave. La mort du comte de Tilly ne permit plus au duc de Friedland de douter de sa fortune. Quelques historiens assurent que pendant son exil il avait secrètement favorisé les progrès des ennemis de sa patrie, et que ce fut vraisemblablement par ses conseils, que les Saxons se jetèrent dans la Bohême, et envahirent ce royaume sans défense. Il avait juré dans son cœur une haine implacable à Ferdi-

nand. C'est à un tel homme que les destinées de la monarchie autrichienne furent confiées avec un pouvoir illimité.

Enfin, les forces impériales avaient un chef d'une renommée imposante, et d'une haute capacité. Dès que Walstein eut pris le commandement, tout autre pouvoir cessa dans l'armée, même celui de Ferdinand. Un nouvel esprit anime l'armée autrichienne; les catholiques conçoivent de nouvelles espérances, et cette révolution inespérée excite l'inquiétude des protestans.

Gustave seul, impatient de se mesurer avec ce nouvel adversaire, ne voit, dans ce changement, qu'une faveur du sort qui lui ménage une gloire plus éclatante. Il avait suivi sa marche triomphante sur le Rhin et sur le Danube, et s'était avancé, par la Franconie et la Souabe, jusqu'aux limites de la Bavière. Maximilien, battu sur le Leck, privé de son plus ferme soutien par la mort du comte de Tilly, pressait l'empereur d'envoyer le duc de Friedland, alors en Bohême, au secours de la Bavière, ce qui devait en même temps éloigner le danger des frontières de l'Autriche.

Le souvenir des offenses qu'il avait reçues de Maximilien, à la diète de Ratisbonne, était encore gravé dans l'âme implacable de Walstein, et les nouveaux efforts de l'électeur, contre sa réintégration, n'étaient pas un secret pour lui.

Enfin, se présentait le moment de venger cette humiliation ; l'électeur sentit, d'une manière terrible, qu'il s'était fait un ennemi du plus vindicatif des hommes. « La Bohême, dit Walstein, » ne devait pas rester à découvert, et l'Autriche » ne pouvait être mieux protégée qu'en laissant » l'armée suédoise s'affaiblir devant les forteresses » de la Bavière. » Il châtia ainsi son ennemi par le bras de Gustave-Adolphe.

Ce ne fut qu'après la soumission entière de la Bohême, lorsqu'il ne lui resta plus d'excuses, et que les conquêtes de Gustave-Adolphe, en Bavière, menacèrent sérieusement l'Autriche, qu'il céda aux instances de l'empereur. Alors il se détermine à la jonction si long-temps désirée avec les Bavarois : jonction qui, d'après l'attente générale des catholiques, devait décider du sort de toute la campagne.

Les troupes impériales, réunies à celles de la Bavière, formaient une armée de soixante mille hommes, et le roi de Suède n'osa pas se hasarder, en campagne, contre de pareilles forces. Après avoir tenté inutilement de s'opposer à leur jonction, il fit une retraite précipitée sur la Franconie, et attendit un mouvement décisif de Walstein. La position des armées combinées, entre les frontières de Saxe et de Bavière, le laissa pendant quelque temps dans l'incertitude ; il ne savait si elles porteraient

en Saxe le théâtre de la guerre, ou si elles chercheraient à éloigner les Suédois du Danube, et à délivrer les états de Maximilien.

Mais les mouvemens de Walstein lui indiquèrent bientôt qu'il était menacé lui-même, et la marche du duc, par le haut Palatinat, acheva de l'en convaincre. Alors il fallut songer à sa propre sûreté; combattre, moins pour la souveraineté, que pour son existence en Allemagne, et emprunter toutes ses ressources de la fécondité de son génie.

Indifférent à toutes les difficultés et à tous les périls, aussitôt que l'honneur commandait, et que la voix de l'humanité se faisait entendre, il résolut de s'ensevelir lui-même, et toute son armée, sous les murs de Nuremberg, plutôt que de fonder son salut sur la perte de cette ville. Elle fut aussitôt fortifiée avec soin, et Gustave établit sous cette ville un camp retranché, où son armée était à couvert.

Cependant Walstein s'était avancé à petites journées jusque vers Neumarck, où il ordonna une revue générale de ses troupes. A la vue d'une armée aussi formidable, il ne put se défendre d'un sentiment d'orgueil. « Dans quatre jours, dit-il, on » verra lequel de nous deux, du roi de Suède ou » de moi, sera maître de l'Allemagne. » Toutefois, il ne fit rien, malgré la grande supériorité de ses forces, pour réaliser une promesse aussi vaine; il

négligea même l'occasion de combattre. « Assez de » batailles ont été livrées, répondit-il à ceux qui lui » conseillaient d'attaquer ; il est temps de suivre » une autre méthode. »

La disette se faisait sentir dans le camp des Impériaux comme dans celui des Suédois. Gustave-Adolphe, ayant reçu les renforts que lui amena le chancelier Oxenstiern, se vit bientôt à la tête d'environ soixante-dix mille hommes, sans compter la milice de la ville de Nuremberg qui, au besoin, pouvait mettre en campagne trente mille combattans. Cette force imposante était en présence d'une armée non moins formidable, et il parut enfin que la guerre allait se terminer par un coup décisif.

Gustave-Adolphe abandonne ses lignes, se présente à l'ennemi en ordre de bataille, et fait jouer sur le camp de Walstein, trois batteries formidables, élevées sur les bords de la Reidnitz. Mais le duc immobile dans ses retranchemens, se contente de répondre de loin à ce défi, avec le feu de ses canons. Épuiser les forces du roi par l'inaction, vaincre sa persévérance par la famine, tel était son projet ; et les représentations de Maximilien, l'impatience de l'armée, les railleries de l'ennemi ne purent ébranler cette résolution. Trompé dans ses espérances, pressé par les progrès de la disette, Gustave-Adolphe résolut d'escalader un camp, que l'art et la nature rendaient également inexpugnable.

Sur les hauteurs entre la Biber et la Reidnitz, appelées la vieille Citadelle et la vieille Montagne, se développait l'armée autrichienne, dont le camp dominé par ces hauteurs se prolongeait dans une étendue immense à travers la campagne. Toutes les forces de l'artillerie étaient réunies sur les hauteurs. Des fossés profonds entouraient des redoutes inaccessibles; des abattis épais et de fortes palissades fermaient les avenues de la Montagne. Ce fut une telle position que Gustave-Adolphe se flatta d'emporter. L'attaque se fit avec fureur, la résistance fut terrible. Les Allemands à qui la partialité de Gustave avait destiné l'honneur périlleux des premiers efforts, se retirèrent en désordre. Irrité de leur retraite, il conduit ses Finlandais à l'assaut, pour faire rougir les Allemands de leur lâcheté, en leur opposant la bravoure des soldats du Nord. Les Finlandais, reçus par la même pluie de feu, cèdent également à la supériorité des forces; pendant dix heures que dura le combat, tous les régimens attaquèrent, et tous, successivement écrasés, abandonnèrent le champ de bataille.

Tandis que Gustave poursuit son attaque, Walstein inébranlable, se maintient sur ses hauteurs. Cependant la cavalerie impériale et l'aile gauche des Suédois, postée dans un petit bois sur la Reidnitz, ont engagé entre elles un combat très-vif, où, malgré des prodiges de valeur et des flots de sang, le succès

demeure incertain. L'attaque et la défense se renouvellent avec une fureur soutenue, jusqu'aux approches de la nuit. Les Suédois étaient trop engagés pour exécuter leur retraite sans danger. Le roi résolu de l'entreprendre, cherche un officier qui puisse porter ses ordres, et voit paraître auprès de lui le colonel Hébron, brave écossais, que son courage seul avait entraîné hors du camp, pour partager les hasards de cette journée. Irrité contre Gustave, qui peu de jours auparavant, avait préféré pour une action périlleuse un plus jeune colonel que lui, il avait fait dans l'emportement de sa colère, le vœu de ne jamais tirer son épée pour le roi. Le monarque s'adresse à lui, et, louant son courage, le prie de porter aux régimens l'ordre de la retraite, « Sire, répond le brave soldat, c'est » le seul service que je ne puisse refuser à votre » majesté, car il y a du danger à courir, » et il exécute à l'instant cette commission.

Se méfiant de la fortune qui venait de lui être contraire, le roi ne voulut pas le jour suivant renouveler l'assaut avec des troupes épuisées, et, pour la première fois vaincu, parce qu'il n'était pas vainqueur, il ramena son armée derrière la Reidnitz.

Gustave-Adolphe et Walstein, restèrent encore quinze jours en présence l'un de l'autre, chacun espérant forcer son adversaire à se retirer le pre-

mier. Les horreurs de la famine menaçaient les deux armées ; il était difficile de renouveler les provisions de vivres, déjà presqu'épuisées ; la faim rendait le soldat tous les jours plus féroce, et les habitans des campagnes étaient les malheureuses victimes de sa rapacité. L'extrême disette relâcha tous les liens de la subordination dans le camp suédois ; les régimens allemands se firent surtout remarquer par les excès auxquels ils se livrèrent. L'oubli honteux d'une discipline, dont le roi de Suède avait été jusqu'alors si fier, l'affecta profondément, et la force avec laquelle il reprocha aux officiers allemands leur négligence, atteste la vivacité des mouvemens qui l'agitaient.

« Allemands, leur disait-il, c'est vous, vous-» mêmes, qui dévastez votre patrie, et qui dans » votre fureur, n'épargnez pas même vos propres » frères. Vous violez mes ordres ; si mon nom est » prononcé avec horreur, si les larmes de la mi-» sère et de l'innocence me poursuivent, c'est » vous que je dois en accuser. J'entends dire ou-» vertement : le roi qui s'annonçait comme notre » ami et notre protecteur, nous fait plus de mal » que nos ennemis les plus acharnés.

» Pour vous, j'ai dépouillé ma couronne de son » trésor ; je vous ai donné tout ce que j'ai reçu de » Dieu jusqu'ici, et si vous eussiez respecté mes » lois, j'aurais encore partagé avec plaisir entre

» vous tout ce qu'il peut me donner à l'avenir.
» Votre conduite m'afflige et me prouve que vous
» avez de mauvaises intentions. Allemands, vous
» êtes braves ; mais l'humanité doit être la com-
» pagne de la bravoure ; et il ne peut y avoir de
» gloire légitime, là où ne se trouvent point la
» modération et l'honneur. »

Le roi désespérant de vaincre la persévérance du duc de Friedland, partit avec son armée, le 8 septembre 1632, et abandonna la ville de Nuremberg, après l'avoir pourvue d'une garnison suffisante. Il passa en ordre de bataille devant le front de l'ennemi, qui ne fit aucun mouvement pour inquiéter sa retraite. Gustave dirige sa marche vers Neudstadt, s'arrête à Weindsheim pendant cinq jours, pour laisser rafraîchir ses troupes, rester à portée de Nuremberg, et s'opposer aux projets de l'ennemi, s'il osait attaquer la ville qu'il venait de défendre ; mais Walstein qui avait également besoin de repos, n'attendait que la retraite des Suédois, pour commencer la sienne. Cinq jours plus tard, il abandonna aussi son camp près de Zirndorf et le livra aux flammes. La fumée qui s'élevait des villages réduits en cendres, annonça bientôt sa retraite ; et les habitans de Nuremberg, qui commençaient enfin à respirer, virent dans cette destruction le sort dont on les avait garantis. La marche des Autrichiens fut marquée par la dévastation et le pil-

lage; mais ils étaient déjà trop avancés pour que le roi pût encore les joindre. Alors ce monarque divisa son armée, que le pays n'était plus en état d'entretenir ; une partie fut destinée à défendre la Franconie ; et l'autre, commandée par le roi en personne, à poursuivre ses conquêtes en Bavière.

Cependant les troupes impériales étaient entrées dans l'évêché de Bamberg, où le duc de Friedland ordonna une seconde revue. Il trouva cette armée, naguère forte de soixante mille hommes, réduite, par la désertion, les combats et les maladies, à vingt-quatre mille, dont le quart consistait en troupes bavaroises. Ainsi, les manœuvres des deux généraux devant Nuremberg, avaient plus épuisé l'un et l'autre parti que deux grandes batailles perdues, sans avoir avancé d'un instant la fin de la guerre, ni satisfait l'attente de l'Europe par un seul événement décisif. Cette diversion mit, il est vrai, un terme momentané aux conquêtes du roi en Bavière, et l'Autriche se trouva garantie d'une invasion; mais en s'éloignant de Nuremberg, Walstein remit les Suédois en pleine liberté de porter encore le théâtre de la guerre dans les états de Maximilien. Indifférent au sort de la Bavière, fatigué de la gêne que lui imposait sa réunion avec l'électeur, le duc de Friedland saisit avidement l'occasion de se débarrasser d'un collégue aussi importun, et de suivre son plan favori avec une nouvelle activité.

Toujours fidèle à sa première maxime, toujours s'efforçant d'enlever la Saxe à l'alliance de la Suède, il désigna le premier de ces pays pour ses quartiers d'hiver, espérant, par ses ravages, forcer l'électeur à une paix séparée.

Maximilien se sépara de Walstein à Bamberg, pour aller couvrir son pays avec les faibles restes de ses troupes, tandis que l'armée impériale, sous la conduite du duc de Friedland, dirigea sa marche par Bareuth et Cobourg, vers la forêt de Thuringe. Il parut bientôt avec toutes ses forces sur le territoire de Leipsick, et un siége bientôt terminé, le rendit maître de cette ville. Son intention était de pénétrer jusqu'à Dresde, et, après avoir soumis le pays en entier, de dicter la loi à l'électeur. Déjà il s'approchait de la Mulde avec des forces supérieures à celles de ce prince, lorsque l'arrivée du roi de Suède à Erfurt mit un terme inattendu à ses plans de conquête. Pressé entre les troupes saxonnes et l'armée suédoise, il se retira à la hâte vers Mersebourg, pour y faire sa jonction avec le comte de Pappenheim, et repousser les Suédois, qui continuaient leur mouvement.

Gustave-Adolphe n'avait pas vu, sans les plus vives inquiétudes, les efforts de l'Autriche et de l'Espagne, pour opérer la défection de ses alliés. Il attachait un grand intérêt à l'alliance de la Saxe, et redoutait, non, sans quelques motifs, le carac-

tère inconstant de l'électeur. Jamais une liaison sincère et amicale, n'avait existé entre ces deux princes. L'électeur, fier de son importance politique, accoutumé à se regarder comme le chef de son parti, devait craindre l'intervention d'un souverain étranger, dans les affaires de l'empire; et la répugnance avec laquelle il considérait les progrès des armes suédoises, n'avait pu être vaincue que par le sentiment de son propre danger. Toutes les fois même que les généraux des deux armées devaient agir de concert, ils donnaient des preuves fréquentes de la même jalousie qui divisait leurs maîtres.

Arnheim, général saxon, qui conservait des intelligences secrètes avec Walstein, travaillait sans relâche à réconcilier son maître avec l'empereur Ferdinand. Si ses efforts furent long-temps sans effet, les événemens prouvèrent néanmoins qu'ils n'étaient pas restés entièrement infructueux. Gustave-Adolphe, qui appréhendait les conséquences de la défection d'un allié aussi important, ne négligea rien pour prévenir une rupture. Mais l'armée formidable dont l'empereur appuyait ses propositions, et les malheurs qui menaçaient la Saxe, pouvaient cependant entraîner l'électeur, si on l'abandonnait sans secours.

Cette considération détermina Gustave à sacrifier toutes ses espérances au salut de son allié. Il

rassemble promptement ses troupes dans le cercle de Franconie, et suit l'armée de Walstein, par la Thuringe. Le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui avait été envoyé d'avance contre Pappenheim, se joignit au roi, près d'Armstadt; Gustave se trouve alors à la tête de vingt mille hommes de troupes aguerries, et se sépare à Erfurt de son épouse, qui ne devait le revoir qu'au tombeau.

Il arrive à Naumbourg, le 1er novembre 1632, avant que les corps détachés par le duc de Friedland aient pu s'emparer de cette place. Tous les habitans des pays circonvoisins accourent en foule pour contempler et bénir le héros qui avait déjà paru dans ces contrées comme un ange tutélaire. L'âme du monarque guerrier fut émue. Il était assez grand pour sentir que l'amour des peuples ennoblissait ses triomphes, et consacrait sa gloire.

Walstein, résolu de conserver ses quartiers en Saxe, dût-il lui en coûter une bataille, s'était avancé jusqu'à Weissenfels. Son inaction, devant Nuremberg, l'avait exposé à des soupçons fâcheux ; on pouvait penser qu'il craignait de se mesurer avec le héros du nord, et sa gloire était compromise s'il laissait échapper pour la seconde fois l'occasion de combattre. S'il pouvait forcer le roi de Suède à un engagement général avant sa réunion à l'armée saxonne, la supériorité en hommes de l'armée autrichienne, quoique beaucoup moindre

qu'elle n'avait été au commencement du siége de Nuremberg, donnait à son général les espérances les mieux fondées. Toutefois, sa confiance reposait moins encore sur le nombre de ses troupes, que sur les prédictions de l'astrologue Séni : celui-ci avait lu dans les astres que le mois de novembre verrait finir la fortune du monarque Suédois.

Il y avait, entre Naumbourg et Weissenfels, des défilés, formés par une chaîne de montagnes et le cours de la Saale, qui n'offraient à l'armée suédoise que le passage le plus difficile. Il ne restait d'autre parti au roi de Suède, que de se hasarder dans ces défilés, ou de faire une retraite pénible par la Thuringe, et de perdre la plus grande partie de ses troupes dans un pays ravagé. La célérité avec laquelle Gustave-Adolphe prit possession de Naumbourg, dérangea tous ces calculs, et ce fut alors à Walstein lui-même d'attendre les événemens.

Gustave, au lieu de marcher à sa rencontre, fit tous ses préparatifs pour se retrancher près de Naumbourg, jusqu'à l'arrivée des renforts que le duc de Lunébourg était sur le point de lui amener. Walstein, incertain s'il irait au-devant du roi par les défilés entre Weissenfels et Naumbourg, ou s'il resterait inactif dans son camp, consulta ses généraux les plus expérimentés ; aucun ne fut d'avis d'attaquer le roi dans la position avantageuse qu'il avait choisie. Les mesures de Gustave, pour for-

tifier son camp, paraissaient indiquer clairement l'intention de s'y établir. Mais les approches de l'hiver ne permettaient pas de continuer les opérations, et de fatiguer, par des campemens continuels, une armée à qui le repos était devenu nécessaire.

Le duc de Friedland reconnut la solidité de ces raisons. Convaincu que l'on n'avait aucune entreprise à craindre du roi, dans une saison aussi rigoureuse, il mit ses troupes en quartier d'hiver, de manière, néanmoins, qu'elles pussent être rassemblées à l'instant, si l'ennemi, contre toute attente, hasardait une attaque. Le comte de Papenheim fut envoyé, à la tête d'une grande partie de l'armée, au secours de la ville de Cologne, alors vivement menacée par les troupes hollandaises. Des corps séparés prirent leurs quartiers dans les villes les plus favorablement situées pour observer de tous côtés les mouvemens de l'ennemi. Le comte de Colloredo garda le château de Weissenfels, et Walstein lui-même s'établit avec le reste de ses troupes non loin de Mersebourg, entre le canal et la Saale. Il avait résolu de se porter de là sur Leipsick, pour couper aux Saxons toute communication avec l'armée suédoise. Mais à peine Gustave a-t-il appris le départ de Pappenheim, qu'il abandonne subitement son camp près de Naumbourg, et s'avance, à marches forcées, vers Weissenfels,

d'où le bruit de son arrivée parvient bientôt jusqu'à Walstein. Surpris, mais non déconcerté par ce mouvement inattendu, le duc de Friedland eut bientôt conçu son sysème de défense.

Quoiqu'il ne pût opposer qu'environ douze mille hommes à l'ennemi, fort de vingt mille, il voyait cependant la possibilité de se maintenir jusqu'au retour de Pappenheim, qui devait être peu éloigné. Des courriers partirent à l'instant pour le rappeler, et Walstein se porta dans la plaine qui se prolonge entre le canal et Lutzen, où il attendit le roi en ordre de bataille, le séparant, par cette position, de Leipsick et de l'armée saxonne.

Trois coups de canon, que le comte de Colloredo fit tirer du château de Weissenfels, annoncèrent la marche du roi; et à ce signal convenu, les avant-postes autrichiens, sous le commandement d'Isolani, général des Croates, se rassemblèrent pour occuper les villages situés sur la route de l'ennemi. Leur faible résistance ne put arrêter les Suédois, qui vinrent prendre position au-dessous de Lutzen, vis-à-vis l'armée impériale.

Le grand chemin de Weissenfels à Leipsick est coupé entre Lutzen et Markranstadt, par le canal qui s'étend de Zeitz jusqu'à Mersebourg, et réunit l'Elster avec la Saale. L'aile gauche des Impériaux, et la droite du roi de Suède, s'appuyaient sur ce canal, de manière cependant que la cavàlerie des

deux armées pouvait manœuvrer sur l'une et l'autre rive. Au nord, derrière Lutzen, était campée l'aile droite de Walstein; et au sud, de cette petite ville, l'aile gauche des Suédois. Les deux armées faisaient face au grand chemin qui passait au milieu d'elles, et séparait les deux fronts de bataille. Mais la veille Walstein s'était emparé de cette route; il avait fait creuser les tranchées qui la bordaient des deux côtés, et les avait garnies de troupes, ce qui en rendait le passage difficile et périlleux. Derrière ces troupes, s'élevait une batterie de sept pièces de canon de gros calibre, destinée à les soutenir ; et près de la ville de Lutzen, on avait placé sur une éminence, quatorze pièces de campagne, qui pouvaient balayer une grande partie de la plaine.

L'infanterie distribuée en cinq grandes brigades, était en ordre de bataille à trois cents pas derrière le grand chemin, et la cavalerie couvrait les flancs. L'obscurité de la nuit favorisa ces préparatifs, et avant le jour l'armée autrichienne était prête à recevoir l'ennemi.

Gustave choisit le même ordre de bataille, qui l'année précédente, avait fixé la victoire sous ses drapeaux, près de Leipsick. L'armée entière formait deux lignes, le canal à droite, et la ville de Lutzen à gauche. Au centre était l'infanterie sous les ordres du comte de Brahé, la cavalerie sur les ailes et l'artillerie en avant. Le duc Bernard avait

sous ses ordres la cavalerie allemande de l'aile gauche, et, à la droite, le roi se mit en personne à la tête des Suédois, afin que la rivalité des deux peuples produisît entre eux une émulation d'honneur et de bravoure. Les mêmes dispositions furent observées dans la seconde ligne. L'Écossais Henderson commandait le corps de réserve.

L'attente générale, trompée au camp de Nuremberg allait enfin être satisfaite dans les plaines de Lutzen. Pendant tout le cours de cette longue guerre, jamais deux généraux doués de la même capacité, jouissant de la même gloire, n'avaient mesuré leurs forces en bataille rangée. Cette journée devait montrer à l'Europe le premier de ses guerriers, et donner un vainqueur à celui qui n'avait jamais été vaincu. Le sort de l'Allemagne, celui de la religion protestante, allaient être remis à la décision de la fortune. Les sentimens les plus généreux de patriotisme et de liberté animaient les guerriers du Nord; tandis que le souvenir de la gloire de l'empire, et un zèle ardent pour la défense des anciennes doctrines, exaltaient l'orgueil et le courage de leurs ennemis.

Enfin, le jour paraît, mais un brouillard impénétrable empêche les armées de se reconnaître, et suspend l'attaque. Le roi de Suède se jette à genoux devant le front de bataille; toute l'armée suit son exemple, et commence un hymne religieux accom-

pagné de la musique militaire. Alors Gustave monte à cheval, parcourt les rangs, et adresse à ses soldats quelques uns de ces mots d'inspiration qui n'appartiennent qu'au langage de l'héroïsme. *Dieu avec nous,* était le mot des Suédois ; celui des Impériaux, *Jésus, Marie.*

Au moment où le brouillard commençait à se dissiper, on aperçut les flammes de la ville de Lutzen, que le duc de Friedland avait fait incendier pour ne pas être tourné sur ce point. Le signal de l'attaque est alors donné ; la cavalerie suédoise s'élance contre l'ennemi, et l'infanterie marche vers les tranchées. Reçus par un feu terrible de mousqueterie, et par celui de la grosse artillerie placée sur le revers, ces braves guerriers poursuivent leur attaque avec la même intrépidité ; les mousquetaires ennemis abandonnent leurs postes ; les Suédois s'emparent des sept pièces de canon et les tournent contre l'ennemi. Déjà la première et la seconde des cinq brigades autrichiennes sont enfoncées, la troisième commence à plier, mais Walstein est là pour réparer le désordre ; un mot de sa bouche arrête les fuyards. Soutenues de trois régimens de cavalerie, les brigades déjà battues font de nouveau face aux Suédois, et pénètrent avec fureur dans leurs rangs.

Alors s'engage le combat le plus meurtrier. La proximité des deux armées ne permet plus de ma-

nœuvrer ; les Suédois, fatigués, vaincus par le nombre, reculent jusqu'au-delà des tranchées, et la batterie, déjà une fois emportée, retombe au pouvoir des Autrichiens.

Cependant, l'aile droite des Suédois, conduite par le roi lui-même, attaque l'aile gauche de l'ennemi. Déjà le premier choc des cuirassiers finlandais a dispersé les corps légers des Polonais et des Croates ; dans ce moment critique, on annonce à Gustave que son infanterie se retire, et que son aile gauche, foudroyée par l'artillerie des hauteurs de Lutzen, commence également à plier. Il charge le général Horn de poursuivre l'aile de l'ennemi déjà battue, et part à la tête du régiment de Steinbock pour arrêter le désordre de son aile gauche. Monté sur un cheval plein de feu, il franchit tous les obstacles, mais le passage est plus difficile pour les escadrons qui le suivent ; quelques cavaliers seulement, parmi lesquels on nomme François-Albert, duc de Saxe-Lauenbourg, parviennent à le joindre. Gustave s'élance vers l'endroit où l'attaque est la plus vive, et jette ses regards autour de lui pour reconnaître l'armée ennemie. A l'instant même un officier autrichien remarque que tout cède avec respect à celui qui s'avance le premier, et sur-le-champ il commande à un mousquetaire de le coucher en joue. « Tire sur celui-là, lui dit-il, ce » doit être un homme d'importance ; » le coup

part et le roi a le bras fracassé. Alors un cri confus, dans lequel on ne distingue que ces mots, « le roi est blessé », répand parmi les Suédois l'horreur et l'effroi. « Ce n'est rien, suivez-moi ! » s'écrie Gustave, en recueillant toutes ses forces; mais vaincu par la douleur, et prêt à s'évanouir, il prie, en langue française, le duc de Saxe-Lauenbourg de le tirer sans bruit de la foule.

Tandis que celui-ci se porte avec le roi vers l'aile droite, en faisant un long détour pour dérober à l'infanterie ce spectacle décourageant, Gustave reçoit un second coup qui lui enlève le reste de ses forces. « J'en ai assez, mon frère, dit-il d'une » voix mourante, cherche seulement à sauver ta » vie ! » En même temps il tombe de cheval, abandonné de toute sa suite, et rend le dernier soupir entre les mains des Croates. Bientôt son cheval, couvert de sang, fuyant seul dans la plaine, découvre à la cavalerie suédoise la perte de son roi. Furieuse, elle accourt pour arracher à l'ennemi ce dépôt sacré. Un combat meurtrier s'engage autour de son cadavre, qui est bientôt enseveli sous un monceau de morts.

Cette nouvelle terrible parcourt en peu de temps toute l'armée suédoise; mais au lieu d'abattre le courage de ces braves cohortes, elle le ranime, l'échauffe, le porte jusqu'à la fureur; elles se

précipitent pour la seconde fois sur l'aile gauche de l'ennemi, qui déjà n'oppose plus qu'une faible résistance, et sa défaite est achevée. En même temps, le duc Bernard se met à la tête de l'armée orpheline, et le génie de Gustave-Adolphe semble conduire de nouveau ses bandes victorieuses. L'ordre est rétabli à l'aile gauche; le duc Bernard enfonce la droite des Impériaux et s'empare de l'artillerie placée sur les hauteurs. De son côté, le centre de l'infanterie suédoise, sous la conduite de Kniphausen, marche de nouveau contre les tranchées; et pour la seconde fois les sept canons sont enlevés.

L'attaque recommence avec une nouvelle impétuosité contre les bataillons du centre; leur resistance devient toujours plus faible, et le hasard même conspire avec la bravoure suédoise pour achever leur défaite. Le feu prend aux caissons des Impériaux, et, avec un fracas horrible, fait voler dans les airs les grenades et les bombes. L'ennemi épouvanté, se croit surpris par derrière, tandis que des brigades suédoises l'attaquent de front. Le courage l'abandonne; il voit son aile gauche battue, sa droite sur le point de succomber, son artillerie entre les mains des Suédois. La victoire est prête à se décider, le sort de cette journée ne dépend plus que d'un seul instant. Alors arrive Pappenheim, suivi de plusieurs régimens de cuirassiers et de

dragons. Tous les avantages remportés sont perdus; une nouvelle bataille est livrée.

L'ordre qui rappelait le général autrichien l'avait trouvé à Halle, où il prenait quelque repos, tandis que ses soldats achevaient le pillage de cette ville. Il était impossible de rassembler l'infanterie, avec la promptitude que demandaient l'urgence des ordres et l'impatience de ce guerrier. Il fait monter à cheval huit régimens de cavalerie, et accourt à toute bride vers Lutzen. Il joint l'armée impériale assez tôt pour être témoin de la déroute de son aile gauche, poursuivie par Gustave Horn, et dans le premier moment il s'y voit enveloppé lui-même. Mais sa présence arrêtant bientôt le désordre, il rallie les fuyards et les ramène à l'ennemi. Entraîné par l'ardeur de son courage, il charge vaillamment les cohortes suédoises, qui, fatiguées de la victoire et trop faibles en nombre, succombent sous ces flots d'ennemis, après la plus vigoureuse résistance. L'apparition de Pappenheim, que l'on n'osait plus espérer, ranime aussi le courage de l'infanterie impériale, et le duc de Friedland, profite du moment favorable pour reformer sa ligne. Les bataillons suédois, serrés en masse, reculent jusqu'au-delà des tranchées, et les canons déjà perdus, sont arrachés de leurs mains pour la seconde fois. Tout le régiment jaune, le plus brave de ceux qui signalèrent dans cette sanglante

journée leur valeur héroïque, était étendu sur le champ de bataille, dans le même ordre qu'il avait conservé avec tant d'intrépidité avant de périr. Le même sort tomba sur un régiment bleu, que le comte Piccolomini, à la tête de la cavalerie impériale, tailla en pièces après un combat furieux. Cet excellent général renouvela sept fois son attaque, sept chevaux furent tués sous lui; percé de six coups de feu, il n'abandonna le champ de bataille que lorsque l'armée entière l'entraîna dans sa retraite.

On vit le duc de Friedland, au fort de la mêlée, parcourir avec calme toutes les divisions, et s'efforcer de retenir la victoire qui était sur le point de l'abandonner. Le brave général Pappenheim ignorait le sort de Gustave, lorsqu'il fut lui-même atteint du coup mortel. Tandis que l'on était occupé à le porter sur les derrières de l'armée, un bruit confus arrive jusqu'à lui; il apprend la mort du roi de Suède. A cette nouvelle, ses yeux s'enflammèrent pour la dernière fois. « Qu'on annonce au duc de » Friedland, dit-il, que je suis blessé et sans espé» rance, mais que je meurs content; puisque l'im» placable ennemi de notre sainte religion a partagé » mon sort. »

La mort de Pappenheim jeta le découragement parmi les Impériaux. Tous les efforts de Walstein, de Piccolomini, de Colloredo, et de quelques

autres officiers pleins de bravoure et de dévouement, ne purent balancer la fureur toujours croissante des Suédois. L'armée autrichienne perdit son artillerie, un grand nombre de drapeaux, et abandonna le champ de bataille à ses ennemis.

Toute la plaine, depuis Lutzen jusqu'au canal, était couverte de blessés, de mourants et de morts. Des deux côtés, une grande partie de la noblesse la plus distinguée avait péri; l'abbé de Fulde même, qui s'était mêlé comme spectateur dans la bataille, paya de sa vie l'indiscrétion de son zèle ou de sa curiosité.

On chanta le *Te Deum* dans tous les pays espagnols et autrichiens; cependant Walstein, par la précipitation avec laquelle il abandonna Leipsick, et renonça aux quartiers d'hiver qu'il avait résolu d'établir en Saxe, avoua hautement sa défaite. Il fit, à la vérité, une faible tentative pour dérober, en quelque sorte, l'honneur de la victoire, et envoya le lendemain ses Croates roder sur le champ de bataille; mais la vue de l'armée suédoise sous les armes, dissipa en un instant ces bandes de fuyards, et le duc Bernard, en s'emparant du terrain, prit une possession incontestable de tous les droits du vainqueur.

Après des recherches long-temps inutiles, on découvrit enfin le corps du roi, non loin de la grosse pierre que l'on voit entre le canal et Lutzen,

et qui, depuis la catastrophe mémorable de cette journée, porte le nom de pierre des Suédois. La mort de Gustave effaçait tout l'éclat de la victoire. Un morne silence régnait dans le camp des vainqueurs; et ce silence n'était interrompu que par des gémissemens. Gustave-Adolphe n'avait pas encore trente-huit ans, lorsqu'il fut enlevé à ses hautes destinées. L'Europe perdit en lui le grand homme qui la remplissait du bruit de ses exploits, et qui, pendant sa courte et brillante carrière, ne laissa pas un moment de relâche à l'admiration. Les nouvelles doctrines et la liberté perdirent un zélé défenseur. La Suède avait plus joui de sa gloire que de ses rares qualités, de ses actions que de sa présence; mais sa grandeur la consolait de tout. L'influence d'un tel monarque s'étendit sur tout son peuple qui, depuis cette époque, a constamment montré le plus noble caractère. Les Suédois regardent encore Gustave-Adolphe, comme le héros de la patrie, et comme le modèle des rois.

Sa mort fut une calamité publique pour tous les pays protestans, ses ennemis mêmes le pleurèrent. Ferdinand s'écria en apprenant cette nouvelle : « J'aurais volontiers accordé une plus longue vie à » ce malheureux prince, et la satisfaction de revoir » ses états, si la paix eût été rétablie en Alle- » magne ».

Ses fidèles compagnons d'armes emportèrent son corps, en le baignant de larmes, d'abord dans un village, et ensuite dans Wessenfels, où tous les soldats accouraient en foule pour contempler encore une fois les traits du héros qu'ils aimaient comme leur père. Bernard, duc de Saxe-Weimar, poursuivant ses succès et sa vengeance, plaça le char funèbre du héros à la tête de son armée victorieuse, et chassa devant lui Walstein et les Impériaux hors de la Saxe et de la Misnie. Ce fut donc encore de victoire en victoire, que Gustave, mort, traversa l'Allemagne, la Poméranie et la mer Baltique, pour être inhumé en Suède, au tombeau de ses pères.

L'électeur palatin, que Gustave allait rétablir dans ses états, et peut-être replacer sur le trône de Bohême, perdit toute espérance en perdant le roi de Suède, et mourut le 29 novembre suivant (1633), à Mayence.

HISTOIRE DU MINISTÈRE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE IV.

SOMMAIRE DU LIVRE QUATRIÈME.

Résultats de la mort de Gustave-Adolphe sur la politique du cardinal de Richelieu. — Nouvelles intrigues contre Richelieu. — Départ du duc d'Orleans. — Disgrâce de Châteauneuf, garde des sceaux. — Emprisonnement et procès du chevalier de Jars. — Querelles entre le duc d'Épernon, et Sourdis archevêque de Bordeaux. — Le duc est excommunié. — Richelieu se déclare contre lui. — Il est humilié et absous à Coutras. — Procès d'Urbain Grandier. — Il est accusé de sorcellerie, poursuivi par Laubardemont, et brûlé vif. — Affaires publiques. — Démarches inutiles de Marie de Médicis pour rentrer en France. — Débats relatifs au mariage du duc d'Orléans avec la princesse Marguerite de Lorraine. — Le duc de Lorraine est dépouillé de ses états. — Administration intérieure. — Encouragemens

accordés à la littérature et aux sciences. — Fondation de l'Académie française. — Lettres patentes à ce sujet. — Progrès de la littérature. — Richelieu fut-il jaloux de Corneille ? — Détails sur les mœurs de cette époque. — Marche de l'Administration. — Finances. — Commerce. — Navigation. — Colonies. — Retour aux événemens politiques.

La mort de Gustave Adolphe, en donnant un nouvel aspect aux affaires d'Allemagne, agrandit les vues du cardinal de Richelieu. Jusque-là, l'affaiblissement de la maison d'Autriche avait été le but de ses négociations et de ses traités, avec les puissances du Nord. L'événement imprévu de Lutzen, lui fit concevoir le projet de rendre à la France ses limites naturelles, et d'arriver jusqu'au Rhin, ancienne barrière des Gaules et de la Germanie. Il fit entendre au roi qu'il était probable qu'avant peu, la cause de l'opposition allemande ne pourrait être soutenue seulement par des subsides ; et qu'il se verrait dans la nécessité de prendre les armes et de se déclarer ouvertement contre la maison d'Autriche. Il était évident que dans une telle circonstance, on trouverait peu de difficultés à se faire céder les conquêtes des Suédois en-deçà du Rhin. L'acquisition seule de l'Alsace suffirait pour dédommager la France des frais de la

guerre. On ne pouvait espérer une cession aussi importante, pendant la vie de Gustave, prince actif et impérieux, dont certaines démarches avaient révélé l'ambition. Mais il était inutile de rien précipiter; les événemens ameneraient les choses au point où on pouvait les désirer. Les Suédois n'avaient rien perdu de leur supériorité militaire; le génie du guerrier qui les avait si souvent conduits à la victoire, semblait encore les animer; mais d'un autre côté la maison d'Autriche allait redoubler d'efforts; et si dans cette grande lutte les armes suédoises éprouvaient quelque échec, les princes protestans d'Allemagne et la Suède elle-même, seraient forcés de souscrire aux conditions que la France exigerait pour prix de sa puissante coopération.

Si des circonstances imprévues ne dérangeaient pas ces combinaisons, il fallait s'attendre à combattre l'Espagne aussi-bien que l'empire. Dans un tel cas, la conquête facile du Roussillon, étendrait jusqu'aux Pyrénées les frontières du royaume. La guerre se portant en Italie et dans les Pays-Bas, on pourrait d'un côté pousser les limites de la France jusqu'au Rhin et de l'autre jusqu'aux Alpes. Jamais on ne s'était trouvé dans une position aussi heureuse pour accomplir ce grand projet, dont l'exécution devait être le but constant de la politique française et qui fixerait à jamais l'équilibre

de l'Europe. Les deux branches de la maison d'Autriche, commençaient à être fatiguées de leurs guerres avec l'Allemagne et les Provinces-Unies; leurs finances étaient épuisées; leurs meilleures troupes avaient été humiliées et vaincues en diverses rencontres. Mais la France entrerait dans cette lutte avec toutes ses forces, les factions intérieures étaient sinon anéanties, du moins forcées à l'inaction; et il serait avantageux d'employer dans une guerre utile, l'ardeur d'une noblesse belliqueuse, dont l'orgueil se révoltait contre le pouvoir souverain. L'Autriche était presque sans alliés; son ambition avait éloigné d'elle toutes les puissances de l'Europe. La France, au contraire, qui n'excitait aucune jalousie, se verrait appuyée de toutes les forces d'une grande partie de l'Allemagne, des Provinces-Unies, et trouverait même au-delà des Alpes, des alliés fidèles prêts à se ranger sous ses drapeaux.

Dans un tel état de choses, il fallait soutenir le courage et les espérances de l'union protestante, fournir des secours pécuniaires aux Hollandais; et en attendant les chances de la guerre, se préparer à paraître avec honneur sur le théâtre, où tant d'illustres personnages s'étaient distingués, et où les peuples du Nord se disputaient le prix de la victoire et de l'honneur.

Comment Louis XIII, sensible à la gloire, n'au-

rait-il pas été touché de ces considérations ? Tous les projets de son ministre avaient été couronnés par le succès ; il se voyait tranquille au dedans, respecté au dehors, et plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs. Il approuva toutes les mesures proposées par Richelieu.

Après la catastrophe du duc de Montmorency, ils s'étaient mis en route pour Paris. Louis XIII qui ne goûtait de repos que dans ses maisons royales, avait pris les devans. A peine arrivé à Saint-Germain, un courrier lui porta la nouvelle, que Richelieu était retenu à Bordeaux par une maladie qui ne laissait qu'un faible espoir de guérison. La nouvelle de sa mort fut même portée jusqu'à Bruxelles, et célébrée à la cour de la reine mère, par des fêtes imprudentes. Anne d'Autriche se trouvait à Bordeaux à l'époque de la maladie de Richelieu. Cet incident n'empêcha pas les réjouissances publiques. Châteauneuf, garde des sceaux, qui sur la foi des médecins, attendait à chaque instant la mort du cardinal, crut qu'il pouvait, sans inconvénient, se délivrer de la contrainte des bienséances. Le danger qui menaçait son bienfaiteur, et la gravité de ses fonctions ne l'empêchèrent pas même de danser dans les bals donnés à la reine. La prudence du courtisan fut en défaut. L'événement trompa les calculs des médecins et les espérances des ennemis de Richelieu ; sa santé se rétablit, et

bientôt après, le garde des sceaux expia sa joie prématurée par la perte de sa charge et par l'exil.

Richelieu ne perdait jamais de vue ses ennemis. Après la mort du duc de Montmorency, il poursuivit tous ceux qu'on soupçonna d'avoir eu part à la rebellion. Ils étaient en grand nombre et de tous les états, évêques, guerriers, magistrats. Plusieurs portèrent leurs têtes sur l'échafaud; quelques uns furent exilés ou renfermés ; d'autres privés de leurs dignités et éloignés de la cour, rentrèrent dans l'obscurité. Ces actes de vengeance servirent de prétexte à la nouvelle évasion du duc d'Orléans.

Quand ce prince fut arrivé à Tours, les mêmes hommes dont les conseils lui avaient fait abandonner le duc de Montmorency, furent les premiers à le presser de venger sa mort. Ces conseils n'étaient pas désintéressés. Les confidens de Gaston, entr'autres Puy-Laurens, ne pouvaient voir la sévérité dont le ministre usait envers leurs complices sans avoir des appréhensions pour leur propre sûreté; et ils ne trouvèrent pas de meilleure sauvegarde contre la punition que l'éloignement. Ils partirent le 6 novembre, et se rendirent à Bruxelles. Leur évasion, en confirmant de nouveau la faiblesse et l'inconstance du duc d'Orléans, ne produisit d'autre effet que d'affermir le crédit de Richelieu sur l'esprit du roi.

Ce fut à cette époque que le cardinal, connaissant toute la haine que lui portait Anne d'Autriche, réveilla de nouveau les soupçons de Louis XIII sur les liaisons qu'elle entretenait avec la cour d'Espagne et celle des Pays-Bas. Il la représentait au roi comme entièrement dévouée à la maison d'Autriche, et portée à favoriser toutes les intrigues de la reine mère et du duc d'Orléans. Le roi, dominé par cette idée, et se croyant entouré d'ennemis, se fit l'espion du ministre, et s'abaissa souvent jusqu'à lui dénoncer les démarches et même les discours des personnes dont il soupçonnait l'attachement à la reine. Il s'établit ainsi entre eux un commerce mystérieux de délations, dont jusqu'alors les rois de France, si l'on excepte Louis XI, auraient rejeté l'idée avec indignation ; tant le défaut de caractère dans un roi est près de l'avilissement et de la cruauté (1)!

(1) J'ai eu entre les mains une lettre autographe de Louis XIII, ainsi conçue :

Pour mon cousin le cardinal de Richelieu.

De Chantilly, ce 16me *aoust* 1637.

« Patrocle arriva ier ici, lequel a tenu de très mauvais discours de vous et de moy. Je vous en diray davantage à la première vüe, je vous prie ne dire cecy que à M. de Noyiers, je crois que il faudra l'enuoyier hors de Paris, comme on a fait de la supérieure, ou le mettre

Laubespine de Châteauneuf, soupçonné d'indifférence envers le cardinal et d'attachement au parti d'Anne d'Autriche, fut privé des sceaux et relégué dans le château d'Angoulême. Le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, fut aussi arrêté sur les mêmes soupçons, et renfermé dans les cachots de la Bastille. Il fut ensuite conduit à Troyes, et traduit, suivant l'usage odieux du cardinal de Richelieu, devant une commission spéciale, présidée par l'un de ces hommes, qui semblent formés exprès pour servir d'instrumens à la tyrannie. Celui-ci avait l'âme d'un inquisiteur, et la férocité d'un assassin. Laffémas était son nom. Il mérita d'êtreappelé le bourreau du cardinal. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il n'y avait rien de si vil qui fût au-dessous de lui. S'agissait-il d'arracher un aveu à un accusé, il employait les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisait pas, le traître avait recours aux prières et aux larmes; il s'attendrissait sur le sort de l'infortuné, il l'embrassait affectueusement, le conjurait de ne

à couvert, le plus tost que on le pourra faire sera le meilleur, donnant comme je crois de mauuais conseils à Chenelle. Je m'en vas courre le loup à Merlon. » *Louis.*

La supérieure, dont il est question dans cette lettre, était celle du Val-de-Grâce, qui fut renvoyée de Paris, comme on le verra dans la suite de cette histoire.

pas se perdre par un silence obstiné. Puis reprenant l'air sévère d'un juge inexorable, il présentait les instrumens de la torture, les faisait toucher au prisonnier, en expliquait les usages et les douloureux effets, et calculait froidement les divers degrés de la terreur dans l'âme de ses victimes.

Voilà l'homme auquel le commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires. On aurait voulu trouver des correspondances avec l'Espagne, ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les questions roulèrent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvait entretenir avec sa famille. On voulut savoir de l'accusé si elle avait fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenaient, s'il n'y était pas parlé d'affaires d'état, du roi, ou du ministre. L'adresse de Laffémas échoua contre la présence d'esprit et la fermeté du commandeur. Après bien des tentatives inutiles pour lui arracher les aveux qu'on désirait, les juges le condamnèrent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit sa grâce; il fut présenté à la question. Craintes, espérances, rien ne peut lui faire rompre le silence. Conduit au lieu du supplice, il monte sur l'échafaud, est livré à l'exécuteur, et n'attend plus que le coup de la mort.

L'épreuve de sa constance ne pouvait aller plus loin. On lui apporte sa grâce, il la reçoit avec

tranquillité, et Laffémas qui avait froidement présidé à cette scène atroce, le fait reconduire dans sa prison. Il y resta quelques années, et obtint ensuite la permission de voyager. « Si le cardinal » de Richelieu avait exigé ma mort, disait-il, en » parlant de ses juges, les lâches m'auraient fait » mourir. »

Il faut ici consigner un fait, qui prouvera quelle révolution s'était opérée, depuis l'entrée du cardinal au ministère, dans l'influence et le pouvoir des grands. Nous allons voir l'un des seigneurs les plus puissans du royaume, le superbe d'Épernon, accoutumé, depuis soixante ans, à exercer un pouvoir presque absolu dans ses gouvernemens, et à résister, suivant ses caprices ou ses intérêts, à la volonté royale, succomber dans une querelle avec l'archevêque de Bordeaux, et obéir, sans résistance, à une simple lettre de cachet. Le cardinal de Richelieu avait été peu satisfait, pendant son séjour à Bordeaux, de la conduite du duc d'Épernon, qui ne lui avait pas montré assez d'égards. Il attendait l'occasion de mortifier l'orgueilleux vieillard; elle se présenta, il la saisit avec empressement. Le duc d'Épernon, gouverneur de la province de Guyenne, n'avait jamais vécu en bonne intelligence avec Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, l'un de ces prélats-guerriers que Richelieu aimait à favoriser.

L'étroite liaison de Sourdis avec le cardinal augmentait l'aversion du duc, qui haïssait le ministre et ses partisans. Ils en vinrent à une rupture ouverte, pour une cause assez bizarre et qui peut servir à faire connaître les usages et les mœurs du temps. Le duc d'Epernon jouissait sur la vente du poisson à Bordeaux, d'un ancien droit féodal qui consistait à pouvoir exclure les habitans de la ville de l'entrée du marché au poisson. Il fit usage de ce privilége à l'égard des gens de l'archevêque. Ceux-ci refusent de se soumettre à cette servitude en alléguant la dignité de leur maître; tout fut inutile. L'archevêque essaya de se procurer ailleurs le poisson dont il avait besoin; mais il ne put y parvenir. Le duc avait eu la prévoyance d'ordonner à ses gardes de faire la ronde autour du palais archiépiscopal, et de ne permettre à aucun marchand de poisson d'y pénétrer. Ces ordres furent ponctuellement exécutés. Quelques personnes de la maison de l'archevêque furent même maltraitées, et il fut obligé de dîner sans marée un jour maigre. Cette offense lui resta sur le cœur.

L'archevêque se plaignit juridiquement de la violence exercée envers ses gens. Il désigna les coupables, demanda main-forte aux magistrats, menaçant de sortir de la ville avec tout son clergé, si on négligeait de faire droit à ses justes plaintes. Le duc envoie le lieutenant de ses gardes, braver

l'archevêque. Celui-ci excommunie le lieutenant et les gardes qui l'accompagnaient, et dans la sentence d'excommunication, « implore le secours de la divine bonté pour la conversion des pécheurs. » D'Epernon, irrité de cette allusion, publie de son côté une ordonnance, par laquelle il interdit toute assemblée extraordinaire dans le palais de l'archevêque, n'exceptant que les ecclésiastiques et les religieux, que Sourdis avait coutume de consulter sur ce qui regardait le gouvernement de son diocèse; il fait poster des gardes aux environs de l'archevêché, pour veiller à l'exécution de son ordonnance.

Qu'on se figure, s'il est possible, l'indignation d'un prélat qui avait fait la guerre, et qui se voit comme assiégé dans sa propre maison. Il se revêt soudain de ses habits pontificaux, et suivi de plusieurs ecclésiastiques, parcourt les rues en excitant le peuple à prendre les armes, pour la defense de l'église, dont la liberté est menacée. Le duc d'Epernon accourt pour prévenir le tumulte, rencontre son adversaire, l'aborde avec fierté, le menace et lui demande raison de sa conduite. « Frappe, lui répond le prélat, dans un accès de » rage; frappe, tyran, tu es excommunié! » D'Epernon, outré de ces paroles, lève sa canne et fait sauter le chapeau et la calotte de l'archevêque. On ne sait comment cette scène scandaleuse se serait

terminée, si quelques gentilshommes qui se trouvèrent présens, n'eussent séparé les deux champions.

Bientôt l'archevêque furieux se rend à la cathédrale, où, après quelques formalités, il lance une nouvelle excommunication, dans laquelle le gouverneur se trouve compris. Il interdit toutes les églises de la ville, et même celle de Cadillac, où étaient situés la terre et le château du duc d'Epernon. Il semble que la vengeance de l'archevêque passe toutes les bornes. On ne voit pas trop comment il pouvait se justifier d'avoir fermé toutes les églises de Bordeaux, parce que dans la chaleur d'une dispute, on avait insulté son chapeau et sa calotte. La cour le blâma secrètement d'avoir poussé aussi loin les effets de sa colère, et le roi lui ordonna de lever au plutôt l'interdit si injustement fulminé. Le gouverneur et ses gens subirent seuls la peine de l'excommunication.

Richelieu se chargea de punir l'attentat du duc d'Epernon. Les magistrats du parlement de Bordeaux reçurent l'ordre d'informer contre le gouverneur ; et à la suite de cette procédure, une lettre d'exil relégua d'Epernon dans sa terre de Plassac, hors du gouvernement de Guyenne. Qu'était devenu le temps, où, en pareille circonstance, un seigneur aussi opulent et aussi considéré que d'Epernon, aurait pu lever une armée, se

cantonner dans sa province et traiter d'égal à égal avec son souverain ? L'habitude de la soumission était prise : il fallut obéir. Le fier d'Epernon se retira tristement à Plassac, confus et excommunié. Ses amis obtinrent cependant sa grâce, mais à des conditions bien humiliantes pour son orgueil. Il fut obligé de donner sa démission du gouvernement des trois Evêchés, d'écrire une lettre fort soumise à l'archevêque, et d'écouter à genoux la réprimande, qu'avant de l'absoudre, il lui fit devant l'église de Coutras, où il avait été obligé de se rendre. Jamais l'autorité royale ne s'était montrée avec une force plus irrésistible.

Avant de revenir aux affaires publiques, il faut encore que je rende compte d'un événement qui fixa l'attention générale, et qui atteste la superstitieuse ignorance du siècle, et la cruauté du fanatisme. Je veux parler du supplice injuste et barbare du malheureux Urbain Grandier, chanoine de Sainte-Croix de Loudun. On l'avait accusé auprès de Richelieu, d'avoir composé contre lui un libelle calomnieux. C'était là une espèce d'injure qu'il ne pardonnait jamais.

Urbain Grandier réunissait les avantages de la taille et de la figure, aux agrémens de l'esprit ; il avait du savoir, des manières prévenantes, et un penchant invincible à la raillerie ; il abusait de ces avantages pour humilier les personnes qu'il n'ai-

mait pas. La ville de Loudun ne s'entretenait que de ses galanteries et de ses bons mots; il était surtout bien venu auprès des dames. Des succès aussi remarquables éveillèrent la jalousie de ses confrères, ses mœurs furent attaquées; il essuya des procès scandaleux, dont il se tira heureusement, mais qui laissèrent des préventions contre lui. Quelques femmes, dont il avait eu l'imprudence de négliger les bonnes grâces, se joignirent à ses ennemis. Toutes ces haines furent mises en commun et assidument entretenues, jusqu'au moment où elles éclatèrent avec violence.

Dans ce temps de fermentation, on vit arriver à Loudun le fameux Laubardemont, conseiller d'état. Richelieu lui avait donné la commission de faire détruire les fortifications des petites villes que les protestans occupaient avant leurs défaites. Loudun était du nombre, et le commissaire y fit quelque séjour. Laubardemont ne peut être comparé qu'à ce scélérat nommé Laffémas, dont il a déjà été question. Homme sans pitié, toujours disposé à trouver des crimes, cruel avec délices, comptant pour rien la mort d'un coupable, s'il ne la rendait plus affreuse par des tortures. Toute la petite ville de Loudun fut en mouvement pour recevoir un conseiller d'état envoyé par le ministre. On lui donna des fêtes; et comme le nom d'Urbain Grandier se trouvait mêlé dans toutes les conversations,

il prit des informations sur le caractère et sur les aventures de cet ecclésiastique, peut-être un peu trop mondain. Voici ce qu'il découvrit.

Le premier bénéfice du cardinal de Richelieu avait été le prieuré de Coursay, peu distant de Loudun. Au titre de prieur étaient attachés quelques droits honorifiques dans la collégiale de Sainte-Croix, que le jeune bénéficier voulut faire valoir. Grandier, qui ne pouvait lire dans l'avenir, eut l'imprudence de s'opposer à ces prétentions. Dans le temps des démêlés de Richelieu avec la reine mère, il parut un écrit satirique intitulé la *Cordonnière de Loudun*. On n'y ménageait point les épigrammes contre Richelieu; les ennemis du chanoine ne manquèrent pas de lui attribuer ce pamphlet injurieux. Tout cela était peut-être oublié. Il est vraisemblable que Laubardemont réveilla les souvenirs du prélat vindicatif, et crut gagner ses bonnes grâces, en lui offrant un moyen facile de se venger. Un événement extraordinaire qui attirait alors l'attention publique sur la ville de Loudun, servit de prétexte à la bassesse criminelle du perfide conseiller d'état.

Loudun renfermait dans ses murs un petit couvent d'Ursulines, qui jusqu'alors n'avait point occupé la renommée. Tout d'un coup on entend dire qu'il s'y passe des événemens extraordinaires. On parle de bruits sourds, de cris lugubres, de fan-

tômes qui troublent le repos des vierges de Sainte-Ursule. Ces nouvelles, répandues dans la ville, excitent une vive curiosité, et deviennent le sujet de tous les entretiens. Chacun cherche à expliquer ces prodiges. La plupart des religieuses, saisies de terreur, voient, dans ce qui arrive, l'œuvre du démon, dont elles croient éprouver elles-mêmes la puissance. Les directeurs adoptent ou feignent d'adopter les idées de leurs pénitentes. On fatigue le ciel de prières ferventes, et des prières on passe aux exorcismes.

Ces scènes ridicules se jouaient à l'époque même des contestations du curé de Loudun avec ses nombreux ennemis. Ceux-ci profitèrent de l'occasion qui s'offrait d'assurer leur vengeance. Il est probable qu'ils parvinrent à séduire quelques religieuses dont l'imagination était fortement ébranlée, et à leur persuader qu'elles serviraient la cause de la religion, en accusant de maléfices Urbain Grandier, ecclésiastique de mœurs irrégulières, et d'une doctrine suspecte, auquel on attribuait certain écrit hétérodoxe contre le célibat des prêtres. Ces malheureuses filles, dans leurs réponses aux exorcistes, s'accordèrent à charger l'imprudent chanoine de séduction et de sortilége. C'était le démon qui parlait par leur bouche. On le conjurait en présence du Saint-Sacrement, avec des imprécations horribles, de dire si quelqu'un l'avait introduit dans le

corps de telle ou telle énergumène. A ces questions, l'exorcisée tombait dans des convulsions effrayantes, pendant lesquelles la pudeur n'était pas fort ménagée. Elle affirmait que c'était Grandier qui lui avait jeté un sort.

Le curé de Loudun méprisa d'abord ces absurdités; mais il ne fut pas exempt d'inquiétudes, lorsqu'il apprit qu'un des exorcistes, son ennemi, avait assuré que cette affaire ressemblait à celle du prêtre Gauffredi, brûlé quelque temps auparavant, en Provence, comme sorcier. Il aurait dû céder à l'orage et se retirer; mais le sentiment de son innocence ne lui permit pas de procurer ce triomphe à ses ennemis. Il se laissa conduire dans les prisons de l'officialité, et il fut condamné à quelques peines canoniques; mais sur l'appel, au lieu d'être traduit devant les tribunaux ordinaires, il se trouva au pouvoir d'une de ces commissions qui servaient d'instrumens aux vengeances ministérielles; et pour comble de malheur, Laubardemont avait été choisi pour en être le président.

Dans le dessein de fortifier les dépositions des prétendues possédées, Laubardemont, appuyé de ses casuistes, établit en principe, « que le diable dûment exorcisé est contraint de dire la vérité. » La multitude avide du merveilleux, prêtait une oreille attentive et accordait une confiance entière

aux propos des prêtres, unis aux religieuses. Toutefois, il se trouva des gens sages et désintéressés, qui relevèrent les inconséquences et les absurdités de ces possessions. Un médecin habile essaya de prouver que les extases, les mouvemens convulsifs de ces filles, n'excédaient pas leurs forces ordinaires, et pouvaient venir d'un principe qui n'était que trop naturel. Il eut même la témérité de se moquer des possédées, qui, dans leur crise, passaient pour savoir le grec et le latin, sans l'avoir appris, répondaient sans justesse aux interrogations, et prononçaient d'une manière barbare les mots de ces deux langues, dont leur mémoire avait été chargée. Laubardemont fit dire secrètement au médecin et aux autres incrédules, qu'ils eussent à cesser leurs remarques et leurs plaisanteries; et pour donner plus de poids à ces semonces clandestines, on insinua charitablement que les personnes qui tenaient ces discours, ne pouvaient être que des complices du criminel ou des hérétiques ennemis de l'église. Ces menaces inspirèrent des alarmes aux hommes éclairés; et d'après l'usage qui est arrivé jusqu'à nous, la terreur fit taire la vérité : l'infortuné Grandier fut livré sans défense à ses bourreaux. Quinze juges, intimidés, ignorans ou prévenus, tels qu'on en trouvait alors aisément dans les tribunaux particuliers des provinces, formèrent la commission devant laquelle fut amené le chanoine de

Loudun. Les possédées fournirent la matière des interrogatoires, les exorcistes donnèrent les preuves et les conclusions. Les chirurgiens, nommés par les juges, lui enfonçaient des aiguilles dans la chair, pour chercher sur son corps des endroits dont l'insensibilité passait pour le signe le moins équivoque d'un pacte avec le démon (1).

Tant d'horreurs révoltèrent même quelques uns des ennemis de Grandier. Ils voulurent rétracter ou adoucir leurs dépositions, mais Laubardemont menaça de les poursuivre pour crime de faux témoignage ; en même temps on afficha une défense, sous peine d'une forte amende et de punition

(1) Un de ces chirurgiens avait une sonde à ressort. En pressant un bouton, il faisait rentrer la pointe dans le manche. Quoiqu'alors il parût piquer, il ne faisait pas de mal, et Grandier ne laissait échapper aucun signe de douleur. Ensuite, il laissait agir la pointe, et le malheureux poussait des cris aigus. Les exorcistes concluaient de cette différence qu'il avait des parties insensibles, rendues telles par des pactes avec le démon. Le père Lactance, un de ces prêtres barbares, avait fait chauffer un crucifix de fer ; il l'appliquait presque rouge sur les lèvres de Grandier pour le lui faire baiser ; celui-ci retirait la tête, et le père Lactance prenait les assistans à témoin que le curé avait en horreur le signe de notre rédemption. Nous avons peine à croire aujourd'hui à de pareilles fureurs. Le progrès des lumières nous a délivrés de cette odieuse superstition, que la religion elle-même réprouve avec une juste sévérité. Défions-nous de ceux qui voudraient nous ramener à des idées dont l'influence a fait tant de mal aux hommes! Nous sommes sortis des ténèbres, il n'y faut plus rentrer.

corporelle, de parler mal des juges, de la procédure, des exorcistes et des possédées.

Enfin, on fit de la condamnation de Grandier un spectacle public. Hommes et femmes, grands et petits, tous les curieux, les fanatiques et les oisifs furent admis dans la salle d'audience, virent le malheureux chanoine sur la sellette et purent jouir de sa confusion. Malgré les prières et les menaces de Laubardemont, malgré les douleurs de la torture qu'on lui fit subir de la manière la plus cruelle, il refusa de s'avouer coupable et ne se démentit pas sur le bûcher. Attaché au fatal poteau, les prêtres eurent l'inhumanité de le tourmenter encore, de l'injurier et de le faire expirer dans les flammes (1). Jusqu'à la fin il protesta de son innocence, et il cita ses persécuteurs au tribunal de Dieu, devant lequel ils ne tardèrent pas à comparaître. Le plus acharné de tous mourut dans le mois, comme Grandier l'en avait menacé. Les autres vécurent à peine un an, en proie aux remords et voués à l'exécration publique. Les juges qui s'attendaient à des récompenses de la part du cardinal de Richelieu, en furent méprisés. On les priva des pensions qu'on avait commencé à leur payer, et le ministère

(1) Quand le bourreau voulut serrer la corde pour étrangler Urbain Grandier, il la trouva arrêtée par un nœud ; méchanceté atroce, dont on soupçonna violemment le P. Lactance. Comme le feu gagnait, l'exécuteur fut obligé de se sauver, et l'infortuné Grandier fut brûlé vif.

réprima sévèrement ceux qui, à l'exemple des exorcistes de Loudun, voulurent faire jouer ailleurs des tragédies semblables. Richelieu fut un barbare, s'il voulut être vengé si cruellement; et si l'on passa ses intentions, il n'est pas excusable d'avoir ôté toute espèce de frein aux haines subalternes qu'il employait (1).

Le cardinal, qui punissait ainsi d'anciennes offenses, n'était pas homme à pardonner les nouvelles. Il fit condamner au dernier supplice Jean Alfeston et Blaise Ruflet, domestiques de la reine mère, comme atteints et convaincus d'être venus en France pour l'assassiner. Plusieurs Français, réfugiés en Flandre, furent compris dans l'arrêt, notamment le P. Chanteloube, confesseur de la reine. Ce dernier gouvernait à son gré l'esprit et la conscience de Marie de Médicis, et il est suffisamment prouvé qu'il était à la tête de la conspiration formée pour se défaire de Richelieu. Ces hostilités réciproques ne disposaient pas les esprits à la réunion que Marie de Médicis, fatiguée de son exil, commençait à désirer sincèrement. Des querelles que le cardinal est peut-être faussement accusé d'avoir fomentées par ses émissaires, partagèrent à Bruxelles les cours de la mère et du fils. Excédée de ces divisions et de l'état précaire où

(1) Voyez note troisième à la fin du volume.

elle vivait, cette princesse fit des démarches sérieuses pour être reçue en France.

Son orgueil commençait à fléchir. Elle n'exigeait plus, comme autrefois, son rang à la cour, et une part dans le gouvernement; elle voulait bien se contenter d'habiter quelque château dans la province qui lui serait indiquée; Marie demandait en outre une somme pour payer ses dettes, un revenu tel qu'on voudrait le fixer; et ces grâces, elle consentait de les recevoir de la main du ministre, et de lui en avoir obligation. Richelieu, qui connaissait la reine, ne se laissa pas séduire par la modération de ces demandes. Il était difficile qu'il pût jamais croire que cette princesse se contiendrait dans les bornes qu'elle se serait elle-même prescrites, et qu'elle ne tâcherait pas de regagner son ascendant sur l'esprit du roi, pour se venger de son ministre. Il ne voyait de sûreté pour lui que dans l'éloignement de la reine mère; et, par le moyen de Gondi, agent du grand duc, il mit tout en œuvre, afin de la déterminer à se retirer à Florence.

Le cardinal avait lui-même besoin de finir ces éternelles contestations, pour n'être pas distrait dans les grandes entreprises qu'il méditait alors. Il s'occupe d'abord du soin de faire rentrer en France le duc d'Orléans, et il y parvient en prodiguant les promesses les plus magnifiques aux confidens de ce prince, et surtout à Puy-Laurens,

son favori. Ils s'échappent de Bruxelles, et abandonnent une seconde fois Marie de Médicis à sa malheureuse destinée. Le duc d'Orléans ne prit pas même congé de la princesse Marguerite de Lorraine, sa femme, tant il était impatient de revenir en France! Il arriva le 27 octobre 1634, avec sa suite, à Saint-Germain, où le roi le reçut avec une extrême bonté. Il lui dit, en lui présentant Richelieu : « Mon frère, je vous prie d'aimer » M. le cardinal. » « Je l'aimerai comme moi- » même, répondit Gaston, et je suis résolu de » suivre ses conseils. » Le lendemain Richelieu lui donna une fête superbe à Ruel. Dès le soir même il partit pour se rendre à Blois, où sa résidence avait été fixée.

Le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Marguerite avait eu des suites funestes pour le duc de Lorraine. Ce prince n'avait jamais pu déguiser entièrement sa partialité pour la maison d'Autriche. Sa cour servait, depuis long-temps, de refuge aux factieux, que la crainte du châtiment entraînait hors du royaume. Il s'était rendu suspect au roi, en se mettant au service de l'empereur Ferdinand, et nous l'avons vu au nombre des princes qui n'avaient pu résister à la fortune de Gustave. Dans le cours de ses querelles avec la France, quelques unes de ses places fortes lui furent enlevées. Mais accoutumé à se roidir

contre l'adversité, il avait, l'année avant l'époque de la réconciliation de Louis XIII avec le duc d'Orléans, refusé de rendre hommage au roi pour le duché de Bar. Richelieu conseille à Louis XIII de saisir l'occasion de conquérir la Lorraine, en cas que le duc fasse difficulté d'accepter les conditions qu'on lui prescrirait. Le cardinal arrive avec le roi, le 25 août 1633, à Saint-Dizier, sur les frontières de la Champagne, où le cardinal de Lorraine lui envoya dire, que s'il voulait lui donner sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, en mariage, son frère et lui consentiraient à mettre la ville de Nancy en dépôt entre les mains du roi, parce qu'ils seraient assurés de la restitution.

Soit que le cardinal de Richelieu regardât cette proposition comme un piége; soit qu'il eût quelque autre raison de la rejeter, il remercia le cardinal de Lorraine de l'honneur qu'il lui faisait, ajoutant que le duc, avant toutes choses, devait donner satisfaction au roi. D'un autre côté, il représentait à Louis XIII qu'il était nécessaire de surprendre promptement le duc de Lorraine; que Nancy était une place considérable, régulièrement fortifiée, et en état de soutenir un long siége. « Pendant ce temps, ajouta-t-il, la paix, qui peut » se conclure en Allemagne, ainsi qu'une trève en » Flandre, donnera aux Espagnols la facilité de » faire une puissante diversion. Jamais il ne se

» présentera une occasion plus favorable d'établir » la domination de la France en Lorraine. Le duc, » dans la situation où il se trouve, sera toujours » dévoué à la maison d'Autriche, dont rien n'a » été capable de le détacher ; et il n'attend que le » moment de se joindre à elle pour nuire à la » France. Que si l'on ne parvient à soumettre la Lor- » raine, le mariage du duc d'Orléans subsistera in- » failliblement, et deviendra la source d'une guerre » éternelle. » Il faisait en outre observer au roi, que Nancy était le meilleur rempart que la France pût opposer de ce côté-là aux entreprises de la maison d'Autriche; que la chute du duc de Lorraine entraînerait celle de tous les partis opposés au gouvernement, et forcerait le duc d'Orléans à rentrer dans le devoir, et à ne plus oublier qu'en sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, il devait donner l'exemple de la soumission aux lois et de l'attachement aux intérêts de son pays. »

Ces raisons déterminèrent l'invasion de la Lorraine. Le roi se rendit à Pont-à-Mousson, et fit investir la ville de Nancy par une partie de son armée. Ce fut en vain que le cardinal de Lorraine essaya de nouvelles négociations. Richelieu exigeait le remise de Nancy, et celle de la princesse Marguerite renfermée dans cette place. Le cardinal de Lorraine s'aperçut bientôt que la ville de Nancy ne pouvait être délivrée. Son frère et lui ayant

considéré que leur sœur se trouvait en danger, résolurent de l'envoyer en Flandre auprès de son époux.

Le cardinal de Lorraine la fit déguiser en homme, et l'emmena dans son carrosse hors de la ville. Elle traversa heureusement l'armée royale, et se rendit à Bruxelles, où le duc d'Orléans la reçut avec une vive satisfaction. Cette nouvelle confirma les soupçons du roi, et ne fit qu'accroître son ressentiment. Il poursuivit ses succès, et le duc de Lorraine se vit forcé de lui remettre la capitale de ses états. Richelieu, après avoir établi des garnisons dans les places de guerre des duchés de Lorraine et de Bar, ramena le roi à Paris.

Le duc de Lorraine, presqu'entièrement dépouillé de ses états, était tellement irrité contre la France, qu'il ne chercha plus que les occasions de faire éclater son ressentiment. Afin de pouvoir se déclarer contre elle sans compromettre le peu qui lui restait, il fit, le 17 janvier 1634, une donation de ses états à son frère le cardinal, et se mettant à la tête de huit cents cavaliers et de deux mille hommes d'infanterie, il alla joindre l'armée impériale.

Tel était l'état des choses, lorsque le duc d'Orléans, cédant aux instances de Puy-Laurens, revint à Paris. Peu après son arrivée, on voulut

lui persuader de consentir à faire déclarer la nullité de son mariage : il allégua sa conscience. Mais cette difficulté était le moindre de tous les obstacles qu'on pouvait opposer aux desseins de Richelieu. Il avait autour de lui des gens habiles à décider des cas de conscience, suivant les besoins de sa politique. Des théologiens furent chargés d'apaiser les scrupules du duc d'Orléans qui, malgré leurs décisions, persista dans son refus. Richelieu ne néglige rien pour vaincre cette résistance, qu'il attribue aux conseils de Puy-Laurens. Il accable ce favori de faveurs et de dignités; lui accorde en mariage une de ses parentes; l'élève à la dignité de duc et pair, et lui fait obtenir des gratifications considérables du roi.

Marie de Médicis avait reçu auprès d'elle la princesse Marguerite, et la traitait comme sa fille. Elle approuva le mariage de son fils; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'université de Louvain, le ratifia, pendant que le parlement de Paris, autorisé par une décision du clergé de France, le déclarait nul. On soupçonne que la reine mère fut portée à cet éclat, moins encore par intérêt pour son fils, que pour enlever au cardinal de Richelieu l'espérance de marier la duchesse d'Aiguillon au duc d'Orléans, honneur auquel on suppose qu'il n'avait jusqu'alors cessé d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction

intérieure de contrarier les projets de son ennemi, elle en fut cruellement punie par les obstacles qu'il prit soin d'opposer à son retour en France.

Les ennuis de l'exil commençaient à lui paraître insupportables ; les espérances qu'elle avait fondées sur la tendresse filiale du roi, sur le mécontentement de la noblesse, et sur les nombreux amis de son ancienne puissance diminuaient chaque jour. Les souvenirs de sa grandeur passée lui rendaient encore plus amères les douleurs de l'adversité. Elle avait été traitée avec une juste considération par l'infante Isabelle ; mais depuis sa mort, la cour d'Espagne négligeait de pourvoir exactement à ses besoins.

Combien cette circonstance devait humilier son orgueil ! La veuve de Henri IV, la mère du roi de France et de deux grandes reines, se trouvait réduite à subsister aux dépens des ennemis de la France ! Toujours malheureuse dans le choix de ses favoris, elle était gouvernée par le père Chanteloube, prêtre de l'Oratoire, et l'abbé de Saint-Germain, ennemis personnels du cardinal de Richelieu. Tant qu'elle conserverait ces deux serviteurs auprès d'elle, il était impossible qu'elle songeât à retourner en France ; et sa fierté ne pouvait se résoudre à les sacrifier au cardinal de Richelieu. Tout ce qu'elle apprenait de Paris, ne

servait qu'à nourrir ses ressentimens et à lui faire mieux sentir les désagrémens de sa position. Richelieu triomphait de tous ses ennemis; leurs complots étaient découverts, et chaque nouvelle tentative affermissait son pouvoir. Comblé d'honneurs et de dignités, il semblait gouverner non seulement la France, mais l'Europe entière. Son génie était partout présent et partout actif. Maître absolu des volontés du roi; tandis que d'un côté, il inspirait la terreur, de l'autre il répandait les grâces, les bienfaits, et multipliait chaque jour le nombre de ses partisans. Il ne s'endormait point au milieu de tant de prospérités; après avoir réglé les grands intérêts de l'Europe, il portait la même application aux détails des intrigues de cour, et ne permettait à aucune influence étrangère de s'établir dans l'esprit du roi. Mais ce qui surtout irritait Marie de Médicis, c'était de savoir que madame de Combalet, duchesse d'Aiguillon, qu'elle avait traitée avec tant de mépris, habitait le petit palais du Luxembourg, et y tenait une espèce de cour, avec une pompe vraiment royale.

Le dépit que la reine en ressentait était extrême; elle avait essayé de faire enlever la duchesse d'Aiguillon, soit pour la garder en ôtage, soit pour lui faire éprouver les effets de son animosité; mais cette nouvelle conspiration n'eut aucun succès, et il

ne resta à Marie de Médicis, que le regret de son impuissance.

Sa fierté lutta pendant quelque temps contre l'infortune ; mais l'abandon de son fils dissipa toutes les illusions qui jusqu'alors avaient soutenu sa constance. Elle voulut sincèrement se rapprocher du roi et même du cardinal; celui-ci exigeait toujours impérieusement qu'elle livrât à la justice les hommes qui l'entouraient et qu'il accusait de conspiration contre l'état. Marie de Médicis ne put jamais se résoudre à sacrifier ainsi ses serviteurs. Elle sentait qu'un tel acte de faiblesse lui enleverait le petit nombre d'amis qui étaient restés attachés à sa mauvaise fortune, et la livrerait sans défense au pouvoir absolu de ses ennemis.

Cependant Richelieu ne se bornait pas à favoriser l'agrandissement du royaume, et à poursuivre ceux qui osaient lui résister. Il travaillait avec un zèle remarquable à ranimer le commerce, à favoriser l'industrie et à faire fleurir les sciences et les arts. La tranquillité intérieure qu'il avait rétablie, en faisant respecter les lois, lui en facilitait les moyens; et il sentait tout ce qu'on pouvait attendre d'une nation vive, ingénieuse et non moins propre aux arts de la paix qu'à ceux de la guerre. Il était impossible qu'un homme de cette trempe n'aperçût pas le mouvement, qui, depuis la réformation,

avait été communiqué à l'esprit humain ; et il voulut que dans cette nouvelle carrière, les Français fissent de nobles efforts pour dévancer les autres peuples.

La philosophie n'existait pas en France ; et cependant un philosophe du premier ordre, Montaigne, avait publié son livre, où se trouvent les plus hautes pensées, et les maximes les plus salutaires de la raison. Mais on le lisait sans le comprendre ; et ces doctrines bizarres, connues sous le nom de *Philosophie scholastique*, formaient la base de l'enseignement, servaient à protéger l'erreur, à défendre les préjugés et à donner une fausse direction à l'esprit humain. L'ignorance et la crédulité étaient généralement répandues dans toutes les classes de la société. Toutefois l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, en tournant l'attention vers la littérature, avaient excité quelque émulation. On négligeait les pensées ; mais on s'était occupé des signes qui les transmettent à l'esprit. On n'était pas instruit, mais on sentait le besoin de l'instruction. La langue avait perdu une partie de sa rudesse et commençait à se perfectionner. Malherbe créa l'idiome poétique ; l'éclat de son langage, la pompe et l'harmonie de ses vers, annoncèrent l'arrivée des muses dans leur nouvelle patrie.

La langue nationale devint l'objet d'une étude plus

assidue et s'éleva quelquefois jusqu'à l'éloquence. Balzac lui rendit des services éminens. Il la força de se prêter aux divers mouvemens de la pensée, et chercha surtout la noblesse de l'expression. Le cardinal de Richelieu lui-même, au milieu de ses immenses travaux politiques, s'occupait de belles-lettres et préparait les conquêtes du génie français. Il savait que sans la gloire des lettres, les nations n'arrivent jamais au premier rang. Voici ce qu'il fait dire à Louis XIII, dans les lettres patentes de fondation de l'académie française.

« Aussitôt que Dieu nous eût appelés à la conduite de cet état, nous eûmes pour but, non seulement de remédier aux désordres que les guerres civiles, dont il a été si long-temps affligé, y avaient introduits, mais aussi de l'enrichir de tous les ornemens convenables à la plus illustre et la plus ancienne de toutes les monarchies, qui soient aujourd'hui dans le monde. Et quoique nous ayons travaillé sans cesse à l'exécution de ce dessein, il nous a été impossible jusqu'ici d'en voir l'entier accomplissement. Les mouvemens excités si souvent dans la plupart de nos provinces, et l'assistance que nous avons été obligés de donner à plusieurs de nos alliés, nous ont divertis de toute autre pensée que de celle de la guerre, et nous ont empêchés de jouir du repos que nous procurions aux autres. Mais comme toutes nos

intentions ont été justes, elles ont eu aussi des succès heureux.

» Ceux de nos voisins qui étaient oppressés par leurs ennemis, vivent maintenant en assurance sous notre protection; la tranquillité publique fait oublier à nos sujets toutes les misères passées; et la confusion a cédé enfin au bon ordre que nous avons fait revivre parmi eux, en rétablissant le commerce, en faisant observer exactement la discipline militaire dans nos armées, en réglant nos finances et en réformant le luxe. Chacun sait la part que notre cousin le cardinal de Richelieu a eue en toutes ces choses, et nous croirions faire tort à la suffisance et à la fidélité qu'il nous a fait paraître en toutes nos affaires, depuis que nous l'avons choisi pour notre principal ministre, si en ce qui nous reste à faire pour la gloire et pour l'embellissement de la France, nous ne suivions ses avis, et ne commettions à ses soins la disposition et la direction des choses qui s'y trouveront nécessaires.

» C'est pourquoi, lui ayant fait connaître notre intention, il nous a représenté qu'une des plns glorieuses marques de la félicité d'un état, était que les arts et les sciences y fleurissent, et que les lettres y fussent en honneur, aussi-bien que les armes, puisqu'elles sont un des principaux instrumens de la vertu. Qu'après avoir fait tant d'exploits mémo-

rables, nous n'avions plus qu'à ajouter les choses agréables aux nécessaires, et l'ornement à l'utilité, et qu'il jugeait que nous ne pourrions mieux commencer, que par le plus noble de tous les arts, qui est l'éloquence. Que la langue française, qui jusqu'à présent, n'a que trop ressenti la négligence de ceux qui l'eussent pu rendre la plus parfaite des modernes, est plus capable que jamais de le devenir, vu le nombre des personnes qui ont une connaissance particulière des avantages qu'elle possède et de ceux qui s'y peuvent encore ajouter. Que pour en établir des règles certaines, il avait ordonné une assemblée dont les propositions l'avait satisfait; si bien, que pour les exécuter et pour rendre le langage français, non seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences, il ne serait besoin que de continuer ces conférences, ce qui se pourrait faire avec beaucoup de fruit, s'il nous plaisait de les autoriser, de permettre qu'il fût fait des règlemens et des statuts, pour la police qui doit y être gardée, et de gratifier ceux dont elles seront composées de quelques témoignages honorables de notre bienveillance, nous avons approuvé lesdites conférences, et voulons qu'elles se continuent désormais en notre bonne ville de Paris, sous le nom de l'*Académie française*, etc. »

Ces lettres patentes, datées du mois de janvier 1635, sont elles-mêmes un exemple des progrès

du langage, et un noble témoignage des grandes vues du cardinal de Richelieu dans tout ce qui pouvait concourir à fonder la gloire nationale, et à élever la France au premier rang des nations civilisées. L'établissement de l'académie marque l'époque où le génie national prit un essor sublime, et fonda cette domination littéraire que la France exerce encore sur les autres peuples de l'Europe. La philosophie avait fait ailleurs des progrès plus rapides. Bacon en Angleterre, Galilée en Italie, Képler en Allemagne, avaient déjà porté un coup d'œil rapide et profond dans les sciences exactes, et soulevé une partie du voile qui nous dérobe les opérations et les lois de la nature; mais à peine le mouvement général se fut-il communiqué en France, qu'elle s'éleva dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, à un point de perfection qui ne cessera jamais d'exciter la surprise et l'admiration. Trois génies du premier ordre, dans des genres différens, et tels que chacun d'eux suffirait à l'illustration d'un siècle, Corneille, Descartes et Pascal, parurent presque en même temps, et ouvrirent cette grande époque à jamais célèbre dans les annales de l'esprit humain.

Qui pourrait aujourd'hui se faire une idée juste de l'effet prodigieux que la tragédie du Cid produisit sur les Français? Qu'on se figure un peuple dont l'instinct est porté vers le beau, et qui lutte

encore contre la barbarie; quel charme, quelle sensation exquise ne doit-il pas éprouver, lorsque, par un bonheur inespéré, la plus noble image de ce beau idéal est offerte à son admiration! Tel serait le ravissement d'un homme condamné à vivre dans les ténèbres, si tout à coup la lumière lui était rendue, et que, pour la première fois, il lui fût permis de promener un regard avide sur les merveilles de la création.

Accoutumés à contempler les productions du génie, familiarisés en quelque sorte avec ses plus hautes conceptions, nous avons peine à imaginer quel degré d'enthousiasme dut exciter l'apparition du premier chef-d'œuvre de Corneille. Il devint un objet de comparaison pour tous les genres de beauté; et le plus grand éloge qu'on pût donner alors à tout ce qui s'élevait vers la perfection, était de dire, « cela est beau comme le Cid ». L'Europe entière rendit hommage à la supériorité du poëte français, dont la gloire était devenue nationale.

On suppose que le cardinal de Richelieu fut jaloux d'un si brillant succès. Il excita, dit-on, les ennemis de Corneille à troubler son triomphe par d'injustes satires et des libelles calomnieux. Ce reproche est exagéré. Si Richelieu qui, à cette époque, formait les plus vastes projets pour l'agrandissement de la France, et se trouvait encore exposé aux attaques de ses ennemis, profita de cette occa-

sion pour donner un nouvel aliment à l'inquiétude des esprits, et tourner vers un autre objet, des regards constamment dirigés sur lui, on ne verra, dans sa conduite, qu'un trait de politique dont l'exemple a été donné dans tous les temps. Examinons, sans partialité, quelles furent ses démarches dans cette affaire ! Il venait d'organiser l'Académie française, et voulait lui donner une importance proportionnée à l'éclat de son institution. Il avait proposé lui-même de la rendre juge des ouvrages qui seraient dignes de fixer l'attention publique ; et il pensait que la critique exercée par des hommes instruits, pourrait servir à favoriser le progrès des lettres, et à perfectionner la langue destinée à devenir universelle. N'était-ce pas déjà rendre justice à la tragédie du Cid, que de la juger digne d'un examen aussi solennel ? Jamais un tel honneur n'eût été accordé à un ouvrage médiocre.

Richelieu se piquait d'avoir une connaissance parfaite du théâtre. Au milieu de ses occupations si importantes et si multipliées, il avait trouvé le temps de faire élever un théâtre, et d'y faire représenter des tragédies dont les plans et même plusieurs scènes lui appartenaient. On remarque qu'il avait une prédilection particulière pour les pièces d'intrigue, et qu'il tenait surtout à l'observation des règles et des bienséances. Il devait être peu sensible aux peintures brûlantes de l'amour, pas-

sion qui se naturalise rarement dans un cœur ambitieux ; les combats de l'amour et du devoir ne pouvaient lui inspirer qu'un faible intérêt. Il ne fut sans doute frappé dans le Cid que de quelques inconvenances, et de l'inobservation de quelques règles si heureusement rachetées par de grandes beautés. Il est donc probable qu'il était sincère dans son opinion sur le Cid. Il faut le plaindre d'avoir été insensible au charme d'une si haute poésie, d'avoir méconnu la vérité des sentimens et des caractères que Corneille avait exprimés et tracés avec tant de bonheur ; mais il ne faut pas l'accuser d'une basse jalousie (1).

L'académie française, chargée de critiquer le Cid, témoigna d'abord quelque répugnance à faire ce travail ; mais elle ne put résister aux instances d'un ministre dont les prières étaient regardées comme des ordres. Corneille lui-même se soumit à cette nouvelle juridiction ; il exprima son consentement en ces termes : « Messieurs de l'académie peuvent faire ce qu'il leur plaira, écrivait-il à un académicien, puisque vous m'apprenez que monseigneur serait bien aise d'en voir le jugement, et que cela doit divertir son éminence ; je n'ai rien à dire. » Ces paroles furent considérées comme une adhésion formelle ; mais on est fondé à croire

(1) Telle est l'opinion de Voltaire.

que Richelieu avait moins en vue son propre divertissement, que celui d'un public qu'il voulait occuper d'objets étrangers à la politique.

Personne n'ignore que les observations de l'académie sur le Cid, sont remarquables par un esprit de justice et de modération digne du premier corps littéraire de l'Europe. Richelieu revit lui-même cette critique avec un soin particulier; et après quelques corrections, il en fut satisfait. Croit-on, que, s'il eût réellement éprouvé la passion de l'envie, il se fût contenté d'une critique inoffensive et qui n'enlevait rien à la gloire de Corneille? Il ne faut qu'une connaissance superficielle du cœur humain pour être persuadé du contraire.

Il est juste d'observer que Richelieu faisait, à cette même époque, une pension à Corneille, et que la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, accepta la dédicace du Cid. Il faut avouer qu'une jalousie de cette espèce est rare, surtout parmi les beaux esprits.

En examinant, sous le rapport politique, l'institution de l'académie, on voit que l'intention du cardinal était d'honorer la profession des lettres; et, sous ce point de vue, il mérite toute notre reconnaissance. Jusqu'alors l'ignorance avait été, pour ainsi dire, un titre de noblesse. Beaucoup de gentilshommes se faisaient gloire de ne savoir ni lire ni écrire; et plus ils étaient au-dessous de leur

siècle, plus ils montraient d'arrogance et de fierté. La culture de l'esprit leur paraissait incompatible avec leur superbe oisiveté ; et une espèce d'instinct, qui leur faisait craindre une autre noblesse que celle de la naissance, les attachait aux derniers vestiges de la barbarie. Ce préjugé avait jeté de si profondes racines, qu'il en est même resté quelques traces parmi nous. Nous avons vu des hommes, que leurs talens littéraires avaient fait sortir de l'obscurité, rougir d'avoir cultivé les lettres, comme s'il était moins honorable de devoir son illustration au mérite personnel, qu'au hasard de la naissance, ou au caprice de la fortune.

Le cardinal de Richelieu était bien éloigné de partager à cet égard les préjugés de son temps. Il estimait, il honorait, il récompensait les hommes distingués par leur savoir ou par leurs talens. En 1629, lorsqu'après la prise de Montauban, quelques ministres protestans de cette ville sollicitèrent, comme députés du consistoire, une audience de Richelieu, il refusa de les recevoir en cette qualité, et leur fit dire « que leur assemblée n'était point un corps ecclésiastique dans l'état ; mais qu'il avait de la considération pour eux comme gens de lettres, et qu'en cette qualité ils seraient les très bien venus. » Les ministres acceptèrent l'invitation, s'entretinrent avec le cardinal

sur des points de littérature sacrée et profane, et se retirèrent enchantés de la politesse de ses manières et des agrémens de sa conversation.

En se déclarant le protecteur des lettres, Richelieu s'associait à leur gloire; et, en rendant les places académiques un objet d'ambition pour les plus grands seigneurs du royaume, il ennoblit la culture des arts d'imagination, qui, à son tour, adoucit la rudesse des mœurs, et donna aux Français les premières leçons de goût et d'urbanité. C'est peut-être un des plus grands services qu'il ait rendus à la nation. Je ne dissimulerai pas une autre vue de ce grand politique. Il avait trop de sagacité pour ne pas s'apercevoir que, depuis l'invention de l'imprimerie, l'opinion publique était devenue une puissance dirigée par les hommes éclairés ou éloquens. En favorisant les hommes de lettres, il agissait par eux sur l'opinion; et leur reconnaissance était intéressée à soutenir sa réputation. Il avait fait de si grandes choses, qu'on pouvait le louer sans s'avilir et sans compromettre son jugement. Aussi, nul ministre n'a-t-il reçu plus d'éloges que Richelieu. L'académie naissante lui avait voué une admiration sans bornes; cette habitude de flatterie ne s'est jamais entièrement perdue.

On ne saurait toutefois, sans injustice, méconnaître les services qu'elle a rendus à la langue et à la littérature françaises, moins par ses propres tra-

vaux, que par ceux qu'elle a inspirés en offrant un objet d'émulation et une noble récompense aux hommes qui se vouent à la culture des lettres. Presque tous les grands écrivains dont la France s'honore ont été membres de ce corps illustre; et si quelques uns ont été privés de cet honneur, il ne faut l'attribuer qu'à des circonstances indépendantes de la volonté de l'académie. Les vues les plus libérales présidèrent à son organisation.

L'académie devait être composée de quarante membres, et s'assembler régulièrement une ou deux fois par semaine, pour travailler au Dictionnaire de la langue, ou s'occuper de critique littéraire. Le cardinal de Richelieu consentit à prendre le titre de protecteur; et il fut résolu, comme un hommage au fondateur, de faire graver son portrait sur le sceau de l'académie. Les élections étaient libres; et ni le rang, ni la naissance, ne donnaient de prérogatives ou de préséance dans l'assemblée: cette clause remarquable prouve le discernement de Richelieu, qui sentait qu'une institution de cette espèce ne pouvait prospérer, si l'on y reconnaissait d'autre distinction que celle du mérite, d'autre privilége que celui du génie.

Les académiciens promettaient sur leur honneur de n'avoir aucun égard aux sollicitations de quelque nature qu'elles pussent être, et de con-

server la liberté de leurs suffrages pour ne les accorder, à l'époque des élections, qu'aux personnes dignes de les obtenir. L'obligation assez ridicule des visites n'existait pas encore; et l'opinion publique, qui se trompe rarement, décidait presque toujours entre les candidats. Machiavel dit quelque part, que pour réformer un état il faut le ramener aux principes de ses institutions primitives : ne pourrait-on pas essayer sur l'académie l'utilité de cette maxime?

Pélisson remarque, en parlant des occupations de l'académie; « que les matières de religion en étaient bannies, et que si elle examinait des pièces de théologie, ce ne devait être que pour les termes et pour la forme des ouvrages. Que pour les matières politiques et morales, ajoute-t-il, il est dit, qu'elles n'y seront traitées que conformément à l'autorité du prince, à l'état du gouvernement, et aux lois du royaume. » On reconnaît dans cette disposition le génie de Richelieu, toujours attentif au maintien de l'autorité. Mais il devait sentir qu'il était difficile de séparer l'expression de la pensée, que l'examen s'appliquerait également aux choses et aux mots, et que la raison finirait par s'introduire même à l'académie. C'est ce qui arriva vers le milieu du dernier siècle.

Je dois rapporter ici une anecdote qui honore

le cardinal de Richelieu. Un écrivain attaché à ses plus grands ennemis, Porchères de Laugier, fut nommé membre de l'académie. Cette élection ne pouvait plaire à un ministre éminemment vindicatif; Richelieu en témoigna son mécontentement; et, pour l'apaiser, on lui offrit de révoquer l'élection et de faire un nouveau choix. Le cardinal comprit que cette expulsion forcée, en avilissant l'académie, lui enleverait toute espèce de considération, et que cette assemblée ne pouvant avoir, pour ainsi dire, d'existence que par l'opinion, il s'exposerait à détruire son propre ouvrage. C'est peut-être la seule fois dans sa vie qu'il résista au désir de la vengeance. Il permit donc à son ennemi de siéger à l'académie, et laissa un exemple utile à suivre dans tous les temps.

Les lettres patentes du roi, qui instituaient l'académie française, ne furent pas vérifiées au parlement sans opposition. Les magistrats, dont il était composé, ne supportaient qu'impatiemment l'autorité royale devenue despotique. Ils n'avaient aucune influence dans les affaires du gouvernement; et réduits aux fonctions de juges, ils se regardaient en quelque sorte comme des souverains détrônés. Le souvenir du pouvoir qu'ils avaient exercé sous des princes faibles, ou dans les temps de guerre civile, n'était pas effacé de leur esprit. Ils se plaignaient qu'on ne les consultât que sur des choses

frivoles. L'un d'eux opinant sur la vérification des lettres patentes relatives à l'académie, révéla le secret de la compagnie, en disant, « que cette rencontre lui remettait en mémoire ce qu'avait fait autrefois un empereur, qui, après avoir ôté au sénat la connaissance des affaires publiques, le consulta sur la sauce qu'il devait faire à un grand turbot qu'on lui avait apporté de bien loin. » Ce trait d'érudition déplut au ministre, et quelque temps après le conseiller fut exilé.

L'académie française avait été instituée en 1634; l'édit du roi ne fut vérifié qu'en 1637; et il fallut que le cardinal usât de toute son influence pour en obtenir la vérification. Les premiers académiciens étaient des hommes de mérite, quoique leurs noms, pour la plupart, n'aient pu échapper à l'oubli. Le plus célèbre d'entre eux, Chapelain, que Boileau a couvert de ridicule, était à la vérité un poëte barbare, « quoiqu'il fût le mieux renté de tous les beaux esprits. » Cependant, il ne faut pas imaginer que ce fût un écrivain méprisable. Il était fort instruit et plein de zèle pour l'honneur et l'avancement de la littérature. Ce fut lui qui rédigea les remarques sur le Cid, qu'on lit encore avec plaisir. Il eut même un moment heureux d'inspiration dans une ode adressée au cardinal de Richelieu. Chapelain fut membre de l'académie avant Corneille.

Un fait, qui n'a pas été assez remarqué, prouve que Richelieu, dans sa conduite envers la religion réformée, n'avait eu d'autres motifs que le désir d'établir l'unité de pouvoir et non un fanatisme persécuteur. Parmi les premiers membres de l'académie on trouve quelques protestans ; ainsi, ce ne furent ni les opinions politiques, ni les opinions religieuses qui décidèrent du choix des académiciens.

Les mœurs françaises éprouvèrent à cette même époque un changement remarquable ; elles perdirent beaucoup de cette rudesse, dont l'habitude se forme si aisément au milieu des révolutions et des guerres civiles. Elles se polirent sans s'épurer. L'esprit de galanterie était général ; et tandis que la passion de l'amour s'affaiblissait, la courtoisie envers les dames faisait des progrès dans toutes les classes de la société. On doit attribuer quelque chose de ce perfectionnement social à l'influence des reines de la maison de Médicis et de celle d'Autriche. Le respect presque religieux des Italiens et des Espagnols pour les dames modifièrent l'inconstante vivacité française, et il en résulta une manière d'être entre les deux sexes, qui leur était également agréable. Le rigorisme de Louis XIII tranchait avec les manières de la cour. Ce prince, que les terreurs religieuses n'abandonnèrent jamais,

et dont la conscience avait constamment besoin d'être rassurée, n'adressait qu'en tremblant ses vœux aux dames qui devenaient l'objet de sa timide tendresse, et se conduisait en héros respectueux de roman ; tandis que le cardinal de Richelieu, qui avait peu de temps à perdre en assiduités et en soupirs, déposait souvent la pourpre, et vêtu en cavalier à bonnes fortunes, soupait, dit-on, chez Marion de Lorme, et obtenait les premières faveurs de Ninon de Lenclos. Ce n'est pas qu'il ne fût versé dans tous les mystères du platonisme amoureux. Il assistait souvent à des thèses d'amour ; mais ces doctrines ne convenaient ni à son caractère, ni à ses occupations ; il approuvait, comme tant d'autres, des théories qu'il ne mettait jamais en pratique.

La cour était devenue le centre des intrigues et de la politesse. Les grands seigneurs, vivaient à la cour, dont leur présence augmentait l'éclat ; c'est là qu'ils se disputaient la faveur, les places, les pensions, et qu'en se familiarisant avec les favoris de la fortune et du pouvoir, ils effaçaient peu à peu ces distinctions nobiliaires, dont leurs ancêtres étaient si orgueilleux. On ne parlait alors que de la cour. Que dit-on, que fait-on à la cour? étaient les questions les plus familières. Les beaux esprits ne travaillaient que pour obtenir les suffrages de la cour, où régnaient le goût et le bon ton par

excellence. Il existait encore une séparation marquée entre les diverses classes de la société, distinguées les unes des autres par leurs manières, leurs habitudes, leur langage et leurs vêtemens. Mais la cour était trop près de la ville; la communication habituelle entre ces deux pays tendait à une fusion que la fastueuse représentation de Louis XIV a retardée, mais qui s'opéra avec violence sous son faible successeur. Alors, les jugemens de la ville furent indépendans de ceux de la cour, et bien souvent servirent à les rectifier.

La noblesse en abandonnant ses châteaux pour venir assister au lever d'un prince ou d'un ministre, acheva de perdre son indépendance et son antique autorité. Les dépenses excessives que les grands et petits seigneurs étaient obligés de faire pour soutenir leur rang dans les fêtes publiques et dans les autres occasions d'éclat, contribuèrent, en diminuant leurs fortunes, à diminuer le respect que le peuple conservait encore pour leurs noms. Des alliances, que leurs aïeux auraient dédaignées, réparaient leur fortune et non leur considération. La finance se mêlant à la noblesse, n'en reçut aucune illustration, et diminua celle du corps où elle se trouvait agrégée par la puissance de l'or. Il faut bien prendre garde au premier coup que reçoit un préjugé; la plaie est toujours mortelle.

Cependant, la religion conservait en apparence

tout son pouvoir. Depuis les guerres civiles, l'attachement des catholiques et des protestans pour les formes extérieures de leurs cultes avait pris la couleur de l'esprit de parti ; car les haines réprimées n'étaient pas éteintes. Depuis que les querelles religieuses ne se vidaient plus sur un champ de bataille, les disputes de controverse étaient devenues plus vives et plus fréquentes ; les questions de théologie occupaient tous les esprits, et c'était surtout à ces questions épineuses que s'appliquait l'art d'écrire, qui faisait chaque jour de nouveaux progrès.

Cet esprit de controverse devint la passion dominante du siècle. Tous les esprits prirent cette direction. Ceux qui se signalaient dans ces luttes religieuses obtenaient une grande réputation ; et l'habileté en ce genre conduisait aux honneurs et à la fortune. Le cardinal de Richelieu lui-même s'était d'abord exercé dans la controverse ; et il n'abandonna ce moyen de parvenir, que lorsque d'heureuses circonstances lui procurèrent une place au conseil du roi. Ce mouvement des esprits ne fut pas inutile au progrès des lumières. L'habitude du raisonnement une fois contractée, on soumit à l'examen une foule de préjugés consacrés par le temps et par l'ignorance des hommes ; et l'on passa, par degrés, d'un excès de crédulité à un scepticisme audacieux. Montaigne s'était servi du doute pour faire honte à la raison humaine de son orgueilleuse insuffisance ;

Bayle en fit un instrument de destruction; et toutes les vérités auraient été ébranlées, si une philosophie plus éclairée n'eût ramené, au dix-huitième siècle, l'esprit humain dans les bornes de la modération et de la sagesse.

A l'époque dont je parle, la partie dogmatique de la religion occupait l'attention, plus que la morale, qui lui sert de base; et, par une conséquence nécessaire, on s'attachait à la pratique des cérémonies religieuses plus qu'à celle des vertus et du devoir; aussi, les idées superstitieuses triomphaient même à la cour. La puissance de la magie était généralement reconnue; et il n'arrivait point d'événement remarquable, qui n'eût été l'objet des révélations particulières du ciel.

Lorsque la grossesse d'Anne d'Autriche fut déclarée, en 1638, les prophètes parurent en foule. « Plusieurs personnes, disent les Mémoires du » temps, soit par le désir commun de toute la » France, soit par quelques signes naturels, pré- » dirent que ce serait un fils; mais il s'en trouva » fort peu du même avis sur le terme de l'accou- » chement. Quelques uns assurèrent que ce serait » le 22 août, les autres le 25, fête de saint Louis. » Celui qui approcha le plus de la vérité, fut un » gardeur de troupeaux, nommé Pierre Roger, du » village de Sainte-Geneviève-des-Bois. Etant venu » à Paris, il assura que la reine accoucherait le

» samedi, 4 septembre, se fondant sur une révé-
» lation dont sainte Anne l'avait favorisé. Cet
» homme ayant été interrogé par l'archevêque de
» Paris, demeura depuis ce temps dans l'abbaye
» de Saint-Lazare avec les Pères de la Mission.
» Sur les onze heures du soir du même jour, la
» reine commença à ressentir quelque douleur;
» mais elle n'accoucha que le 6. Sainte Anne ne
» s'était trompée que de deux jours.

» Pour procurer à la reine une heureuse déli-
» vrance, plusieurs saintes reliques furent appor-
» tées à Saint-Germain, entr'autres la ceinture de
» la Vierge, gardée à Notre-Dame du Puy en Ve-
» lay. On en ceignit Anne d'Autriche, avec les
» prières et les cérémonies prescrites par de pieux
» ecclésiastiques ».

Les temps de crédulité sont toujours féconds en prodiges, et il se passait alors fréquemment des choses extraordinaires sur la terre et dans le ciel. En voici un exemple, littéralement extrait d'un journal de cette époque. « Le 21 du mois d'août,
» sur le soir, on vit dans le ciel la figure de deux
» armées prêtes à combattre, l'une desquelles ve-
» nait du côté du midi, l'autre devers l'orient, qui
» n'était pas si forte et si nombreuse que la précé-
» dente. Au même endroit en parut une autre en-
» core moindre, laquelle suivait la plus grande,
» et les deux petites faisaient grand effort contre

» la plus puissante qui se défendit et repoussa les » deux autres, l'une vers le midi et l'autre vers » l'orient. Ce combat fut aperçu dans le ciel de» puis les huit heures du soir jusqu'à dix heures, » que la clarté extraordinaire qui en procédait se » dissipa, et toutes ces armées célestes se retirèrent » du côté du midi. » Depuis que les sciences physiques ont fait des progrès, on ne s'étonne plus si aisément ; les nuages prennent des formes fantastiques, se croisent, se combattent et s'évanouissent sans troubler en aucune manière la tranquillité des esprits. L'ignorance est toujours près de la surprise et de l'admiration.

La science la plus utile aux hommes, celle de l'administration et de la politique, commençait à faire des progrès. Ce fut Richelieu qui établit la politique des cabinets. C'est depuis ce temps que les gouvernemens ont mieux connu leurs forces ou leur faiblesse ; et qu'embrassant les rapports de tous les peuples entre eux, ils ont aperçu que toute puissance était relative. Les alliés et les ennemis naturels se sont reconnus, divisés ou réunis. L'art des négociations s'est aussi perfectionné, et les corps diplomatiques ont reçu la vie et le mouvement.

Quant à l'administration intérieure, sa marche a été moins rapide. Il a fallu plus de temps pour simplifier ses élémens et pour administrer avec facilité à de grandes distances. On trouvera peut-être

quelque intérêt dans le développement du système financier adopté par Richelieu. C'est la partie la plus importante de l'administration publique, dans un temps où l'état le plus riche est presque toujours le plus fort.

Lorsque Richelieu prit en main les rênes de l'état, des circonstances extraordinaires, et la faiblesse prodigue de Marie de Médicis, avaient élevé pendant quelques années la dépense à trente millions ; mais il est évident, que si le gouvernement se fût occupé de réprimer le pillage du trésor public, et n'eût récompensé que les services, la dépense eût été moins considérable. Les besoins augmentèrent encore ; et le peuple épuisé ne pouvant subvenir aux dépenses ordinaires, Richelieu ne fut pas libre dans le choix des moyens pour y suppléer ; il fallait sans cesse avoir recours à de nouvelles créations d'offices et à de ruineuses anticipations. Lorsqu'un particulier a dérangé ses affaires, une économie proportionnée à ses revenus et à sa dette, lui assure sa libération dans un certain espace de temps ; mais les circonstances ne permettent pas toujours à l'état de proportionner son économie à sa dette et à ses revenus. Quelle autre ressource lui reste-t-il alors que d'augmenter sa recette? C'est à la raison d'état, éclairée par l'humanité, à régler ces proportions ; un peuple gouverné par la confiance ne murmurera jamais ; mais il faut qu'il soit

persuadé de la justice et de la probité des agens supérieurs du pouvoir. Les finances de la plupart des états de l'Europe n'étaient pas dans une situation plus satisfaisante que celles de la France. En Espagne, tous les revenus de la couronne étaient aliénés, la culture des terres était négligée, l'industrie anéantie. On ignorait encore que le travail est la plus grande richesse des nations; et que les trésors des deux Indes ne peuvent jamais remplacer, pour l'intérêt et la force d'un peuple, les produits de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Toutefois, en établissant un ordre sévère dans la comptabilité, Richelieu parvint à ranimer le crédit public et il ne manqua jamais de ressources pécuniaires dans ses entreprises. On remarqua que l'armée du siége de la Rochelle, quoique plus forte effectivement que celle de Montauban, avait coûté les deux tiers de moins. Ce fut à cette époque que prit naissance un droit, qui a formé depuis une des branches les plus fructueuses du revenu public. Le tabac avait été apporté en France sous le règne de François II, par Jean Nicot, ambassadeur auprès de Sébastien, roi de Portugal. Cette plante fut d'abord reçue avec indifférence, l'usage s'en répandit par degrés; et la mode s'en étant emparée, l'habitude en fit un besoin impérieux. L'introduction en était assez considérable en 1629, pour attirer l'attention du gouvernement.

Une déclaration du mois de décembre, soumit le *pétun*, car alors le tabac s'appelait ainsi, à un droit d'entrée de trente sols par livre. Mais pour favoriser l'établissement et l'accroissement des colonies, tout le tabac provenant du cru des îles françaises, était exempt de droits. Cette sage disposition prouve qu'en matière de commerce, les esprits commençaient à être éclairés.

Lorsqu'on avait besoin d'argent, on faisait contribuer le clergé, qui ne déliait jamais qu'avec répugnance les cordons de sa bourse. Lorsqu'en 1637, le roi fut obligé d'entretenir cinq armées, pour attaquer efficacement l'Autriche et l'Espagne, on eut recours à l'assemblée du clergé, qui ne manqua pas de faire des remontrances très vives et très touchantes sur sa pauvreté; mais on ne lui laissa pas le choix de la délibération. Richelieu qui en sa qualité de cardinal et d'ancien membre de l'assemblée, connaissait mieux que personne les ressources de son ordre, répondit par la bouche du roi aux députés, « que les besoins de l'état étaient réels, et ceux de l'église chimériques; qu'il avait arrêté les armées ennemies sur la frontière et les avait ainsi empêchées de pénétrer dans l'intérieur du royaume, et de mettre à contribution les églises et les ecclésiastiques; qu'il avait défendu la religion, l'avait rétablie en plusieurs endroits et fait augmenter les biens du clergé. D'après tous ces motifs

il espérait que l'assemblée ne voudrait pas le mécontenter. » De cette manière on arracha au clergé un subside de trois millions six cent mille livres. La subvention annuelle de treize cent mille livres fut aussi renouvelée pour dix ans.

Malgré les occupations d'une guerre sanglante et coûteuse, Richelieu attentif à tout ce qui pouvait accroître la prospérité de la France, favorisa divers établissemens, soit à la Martinique, soit dans les îles adjacentes. Dès 1625, les Français s'étaient établis à Saint-Christophe, dans les parties de l'est et de l'ouest, le jour même que les Anglais prenaient possession de la partie du sud. Dix ans après, cette colonie envoya une peuplade à la Martinique. La fondation de la Guadeloupe date de la même époque. Ces colonies cultivaient le tabac, le coton, le rocou et le piment. Malheureusement les concessions étaient faites à des compagnies pressées du désir de s'enrichir, et dont la cupidité trahissait et leur propre intérêt et celui de l'état.

L'Espagne occupait Saint-Domingue, lorsque des aventuriers français et anglais s'y réfugièrent, en 1630. Quoique la côte septentrionale où ils s'étaient d'abord établis, fût comme abandonnée, ils sentirent, que pouvant y être inquiétés par l'ennemi commun, ils devaient se ménager un lieu sûr pour leur retraite. On jeta les yeux sur la Tor-

tue, petite île située à deux lieues de la grande. Les Espagnols chargés de la défendre, se retirèrent à la première sommation.

Les aventuriers des deux nations, maîtres absolus d'une île qui avait huit lieues de long sur deux de large, y trouvèrent un air pur, mais point de rivières et peu de fontaines. Des bois précieux couvraient les montagnes, des plaines fécondes attendaient des cultivateurs. La côte du nord paraissait inaccessible; celle du sud offrait une rade excellente, dominée par un rocher, qui ne demandait qu'une batterie de canons pour défendre l'île.

Cette heureuse position attira bientôt à la Tortue une foule de ces gens qui cherchent la fortune ou la liberté. Les plus modérés s'y livrèrent à la culture du tabac. Les plus actifs allaient à Saint-Domingue, chasser des bœufs sauvages, dont ils vendaient les peaux aux Hollandais. Les plus intrépides armèrent en course et firent des actions d'une témérité brillante que l'histoire n'a pas dédaigné de recueillir.

Cet établissement alarma la cour de Madrid. Jugeant, par les pertes qu'elle essuyait déjà, des malheurs qui la menaçaient, elle ordonna la destruction de la nouvelle colonie. Le général des gallions, choisit pour exécuter la commission, l'époque où la plupart des braves habitans de la Tortue étaient à la mer ou à la chasse. Il fit pendre ou

passer au fil de l'épée, avec la barbarie qui était alors si familière à sa nation, tous ceux qu'il trouva isolés dans leurs habitations; et il se retira sans laisser de garnison, persuadé que les vengeances qu'il venait d'exercer rendaient cette précaution inutile. Mais il éprouva que la cruauté n'est pas le meilleur garant de la domination.

Les aventuriers instruits de ce qui venait de se passer à la Tortue, avertis en même temps qu'on venait de former à Saint-Domingue un corps de cinq cents hommes destinés à les harceler, sentirent qu'ils ne pouvaient éviter leur ruine, qu'en cessant de vivre dans l'anarchie. Aussitôt sacrifiant l'indépendance individuelle à la sûreté sociale, ils mirent à leur tête un Anglais nommé Willis, qui s'était distingué par sa prudence et par sa valeur. Sous la conduite de ce chef, on reprit possession sur la fin de 1638, d'une île qu'on avait occupée pendant huit ans; et pour ne plus la perdre on s'y fortifia.

La division ne tarda pas à éclater entre les Français et les Anglais; ceux-ci évacuèrent l'île pour n'y plus revenir. Les Espagnols montrèrent plus d'opiniâtreté. Les corsaires qui sortaient tous les jours de la Tortue, leur causaient des pertes si considérables, qu'ils firent de grands efforts pour y rétablir leur domination. Enfin, elle resta défi-

nitivement aux Français. Tel fut le berceau de l'importante colonie de Saint-Domingue.

Sous le règne de Henri IV, l'île de Terre-Neuve avait été observée. Samuel de Champlain, pénétra dans le fleuve Saint-Laurent et jeta sur ses bords, en 1608, les fondemens de la ville de Québec, qui devint la capitale et le centre de la nouvelle France ou du Canada. Cependant, en 1627, la colonie avait fait peu de progrès. Cette langueur n'avait d'autre cause que le système d'une compagnie exclusive, qui se proposait moins de créer une puissance nationale dans le nouveau monde, que de s'y enrichir par le commerce des pelleteries. Pour guérir le mal, il n'eût fallu que substituer à ce monopole, la liberté. Mais le temps d'une théorie si simple n'était pas venu. Le gouvernement se contenta de substituer à cette compagnie, une association plus nombreuse et composée de gens plus accrédités.

On lui donna la disposition des établissemens formés et à former dans le Canada, le droit de les fortifier et de les régir à son gré, de faire la paix ou la guerre selon ses intérêts. A l'exception de la pêche de la morue et de la baleine, qu'on rendit libre pour tous les citoyens, tout le commerce qui pouvait se faire par terre et par mer, lui fut cédé pour quinze ans. La traite du castor et des pelleteries lui fut accordée à perpétuité.

A tant d'encouragemens, Richelieu ajouta d'autres faveurs. Le roi fit présent de deux gros vaisseaux à la société, composée de sept cents personnes intéressées. Douze de ses principaux membres obtinrent des lettres de noblesse. On pressa les gentilshommes, le clergé même, de participer à ce commerce. La compagnie pouvait envoyer et recevoir toutes sortes de denrées, toutes sortes de marchandises, sans être assujettie au plus petit droit. La pratique d'un métier quelconque durant six ans, dans la colonie, en assurait le libre exercice en France. Une dernière faveur, fut l'entrée franche de tous les ouvrages qui seraient manufacturés dans ces pays éloignés. Cette prérogative singulière, dont il n'est pas aisé de pénétrér les motifs, donnait aux ouvriers de la nouvelle France, un avantage incomparable sur ceux de la métropole, enveloppés de péages, de lettres de maîtrise, de frais de marques; enfin, de toutes les entraves que l'ignorance et l'avarice y avaient multipliées à l'infini.

Pour répondre à tant de preuves de prédilection, la compagnie, qui avait un fonds de cent mille écus, prit l'engagement de porter dans la colonie, dès l'an 1628, qui était le premier de son privilége, deux ou trois cents ouvriers des professions les plus convenables, et jusqu'à seize mille hommes avant 1643. Elle devait les loger, les nourrir, les entretenir pendant trois ans, et leur distribuer ensuite une

quantité de terres défrichées, suffisantes pour leur subsistance, avec le blé nécessaire pour les ensemencer la première fois.

La fortune ne seconda pas les avances que le gouvernement avait faites à la nouvelle compagnie. Les premiers vaisseaux qu'elle expédia, furent pris par les Anglais, que le siége de la Rochelle venait de brouiller avec la France; elle perdit le Canada en 1629.

Le conseil de Louis XIII connaissait si peu l'importance de cette colonie, qu'il opinait à n'en pas demander la restitution. Richelieu fut d'un autre avis, il ne voulut pas que sous son administration, la France éprouvât de la part des puissances étrangères la plus légère humiliation. Par le traité de Saint-Germain, de 1631, l'Angleterre rendit à la France les provinces du haut et du bas Canada.

Cette colonie, soumise de nouveau au monopole, se soutint, mais ne fit aucun progrès; les Français avaient mal formé leurs établissemens. Pour paraître régner sur d'immenses contrées, pour se rapprocher des pelleteries, ils avaient placé leurs habitations à une telle distance les unes des autres, qu'elles n'avaient presque point de communications entre elles, et qu'elles étaient hors d'état de se secourir mutuellement. Les malheurs dont cette imprudence avait été suivie, ne les avaient pas faits changer de conduite. L'intérêt du moment leur

avait toujours fait perdre le souvenir du passé, leur avait ôté la prévoyance de l'avenir. Ils n'étaient pas réellement dans un état social, puisque ni le magistrat ne pouvait surveiller leurs mœurs, ni le gouvernement pourvoir à la sûreté de leurs personnes, et à celle de leurs propriétés. On n'avait pas encore d'idées fixes sur les moyens propres à établir et à faire prospérer des colonies. L'un des plus grands avantages qu'on retira de ces établissemens lointains, ce fut de former une école toujours active de navigation, de familiariser les Français avec les expéditions maritimes, et de préparer les élémens d'une marine formidable. La création de cette puissance indispensable dans les temps modernes, occupait la pensée et l'ambition de Richelieu, depuis qu'il avait été nommé surintendant général de la navigation et du commerce de France. Il éleva des arsenaux, les remplit de matériaux et de munitions, fit construire des galères et d'autres bâtimens de guerre, et mit la France en état de disputer l'empire de la mer à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Espagne. Les campagnes de mer commencèrent à être combinées avec les campagnes de terre; et en y regardant de près, on trouve dans les conceptions de Richelieu, le germe de tous les genres de perfectionnement, qui, depuis le commencement du dix-septième siècle, ont contribué à la grandeur et à la gloire de la France.

Si l'administration intérieure de l'état fut souvent embarrassée, il serait injuste de le reprocher au cardinal de Richelieu, puisque ces embarras furent moins le fruit des guerres étrangères, dictées d'ailleurs par la nécessité, que des dilapidations qui avaient précédé son ministère; des dissentions domestiques que suscitèrent tour à tour l'avidité et la licence des grands; l'esprit d'indépendance et de révolte; les passions d'une reine qui ne sut jamais user sagement de l'autorité, et les intrigues d'un prince toujours prêt à sortir de l'obéissance ou à y rentrer. Richelieu était véritablement l'homme dont la France avait besoin dans le temps où il vécut, et ses défauts mêmes furent utiles à l'état. Il apportait dans les affaires une célérité inconnue avant lui, et qui est presque toujours le gage du succès. Livré tout entier à de grands projets, peut-être oublia-t-il trop les classes inférieures de la société. Il avait porté ses méditations, plus sur la partie brillante de l'administration extérieure, que sur celle de l'administration intérieure. Ce grand homme, cependant, ne manquait pas de vues justes et saines sur les opérations administratives. Il fonda une marine, il connut l'importance du commerce, et le protégea même autant que l'état des finances le lui permit; mais il se trompa quelquefois sur les moyens. La principale base de son administration se réduisait à l'économie et à l'ordre dans la distribution,

sources toujours fécondes, à la vérité, les plus utiles dans la paix, les plus favorables à l'humanité, mais quelquefois insuffisantes, à mesure que les intérêts d'une nation se compliquent, et qu'elle multiplie ses rapports avec les peuples étrangers.

De l'exposé rapide que je viens de faire, il résulte que rien n'était perfectionné en France; mais que tout tendait au perfectionnement; et que cette tendance, devenue irrésistible, avait été déterminée par le génie de Richelieu. Nous allons maintenant revenir sur le théâtre des grands événemens politiques. Le moment approche où toutes les forces de la nation vont être déployées contre la maison d'Autriche. La Suède, qui jusqu'alors avait été à la tête de la confédération formée contre l'empire, va céder la première place à la France. Ses armes éprouveront d'abord des revers, mais la victoire finira par se fixer sous ses drapeaux. C'est dans les campagnes savantes, faites sur les bords du Rhin que se formèrent ces troupes invincibles et ces grands généraux; ces Condé, ces Turenne, ces Guébriant, dont le génie militaire et les brillans exploits, apprirent à l'Europe à estimer la valeur française, et à respecter le nom français. Ainsi, lorsque Louis XIV vint au monde, tous les élémens de la gloire nationale étaient préparés. Dans les temps qui précédèrent son règne, les rois ne pouvaient obtenir une

renommée solide, s'ils ne s'élevaient au-dessus de leurs contemporains; Louis XIV, plus heureux, fut porté par son siècle, et il n'eut besoin pour être grand, que de n'être pas au-dessous de tout ce qui l'entourait.

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(Page 11.) Remontrances du Parlement du 16 mars 1615.

SIRE, votre cour du parlement, d'un commun vœu et résolution, supplie humblement votre majesté lui permettre qu'avec tout respect et humilité elle lui représente ce qu'elle a jugé être de son service et du bien universel de son état : aussi a cette confiance qu'un bon et juste roi, comme vous, ne dédaignera la voix de la vérité, toujours salutaire et importune, et la conservation et affermissement de son sceptre.

Ceux qui n'ont d'établissement que par le désordre, et n'estiment rien de si contraire à leurs desseins que la vraie connoissance du mal, ont recherché tant d'artifices pour rendre suspectes nos sincères intentions au service de votre majesté, que, sans les témoignages assurez qu'elle nous

donne des grâces singulières que Dieu lui a départies, et la reine votre mère de ses bonnes et saintes affections au bien de votre royaume, nous aurions perdu toute espérance de remède à nos maux, puisque la fidelle obéissance que nous avons toujours rendue aux sacrées personnes de nos rois, *et le soin particulier que nous avons toujours eu du salut de votre état et droits de votre couronne*, vous ont été représentez pour schismes en l'église, désobéissance et contravention à vos commandemens. Le coup qu'ils ont frappé depuis quelques jours, a été de blâmer, à votre majesté, l'arrêt intervenu le 28 de mars dernier, par lequel votre parlement auroit arrêté, sous votre bon plaisir, que les princes, ducs, pairs et officiers de votre couronne, qui ont séance et voix délibérative en votre cour, seront invitez de s'y trouver pour aviser sur les propositions qui seroient faites pour votre service, soulagement de vos sujets, et bien de votre état.

On a voulu faire croire à votre majesté, que votre cour, par cet arrêt, auroit entrepris sur votre autorité, dressé conseil contre conseil : bref, on a traduit l'honneur de votre parlement par toutes sortes de mauvais discours, comme s'il étoit composé de personnes susceptibles d'intelligences et de faction.

C'est ce qui nous a tous troublés de douleur et

de tristesse, et d'autant plus, que nous avons appris que votre majesté, sur les mauvais rapports qui lui ont été faits par gens passionnés, qui ne peuvent souffrir aucune règle, et se montrent ouvertement ennemis *des lois qui vous font heureusement régner*, et desquelles *votre parlement est dépositaire*, avoit conçu quelque indignation contre nous, témoignée par des paroles extraordinaires que votre majesté a fait dire à votre parlement. Mais, Sire, nous espérons, que quand il vous plaira nous donner une oreille favorable et non préoccupée; et avoir agréable, qu'avec une voix libre, franche et digne de votre parlement, nous rendions compte à votre majesté de nos droites intentions, elle en recevra tout contentement et satisfaction, et perdra aussitôt la mauvaise opinion que l'on tâche lui donner au préjudice de la fidélité d'une compagnie qui n'a pour but et objet que la considération de votre service et autorité. Et comme les rois vos prédécesseurs n'ont jamais rejeté les bons et salutaires avis de votre parlement, ont toujours pris en bonne part les remontrances de cette compagnie, comme venant de vrai et loyaux serviteurs; aussi avons-nous sujet de nous promettre qu'apportant aux pieds de votre majesté nos très-humbles remontrances, elles seront favorablement reçues et écoutées, et

auront poids et efficace à l'endroit de votre majesté.

Sire, cette assemblée des grands de votre royaume n'a été proposée en votre cour que sous le bon plaisir de votre majesté, pour lui représenter au vrai, par l'avis de ceux qui en doivent avoir plus de connoissance, les désordres qui s'augmentent et multiplient de jour en jour, étant du devoir des officiers de la cour en telles occasions vous faire toucher le mal, afin d'en attendre le remède par le moyen de votre prudence et autorité royale. Ce qui n'est, Sire, ni sans exemple, ni sans raison.

Philippe-le-Bel qui, premier, rendit votre parlement sédentaire, et Louis Hutin qui l'établit dans Paris, lui laissèrent les fonctions et prérogatives qu'il avoit eues à la suite des rois leurs prédécesseurs. Et c'est pourquoi il ne se trouve aucune institution particulière de votre parlement, ainsi que de vos autres cours souveraines, qui ont été depuis érigées, comme tenant votre parlement la place du conseil des princes et barons, qui de toute ancienneté étoient près la personne des rois, né avec l'état : et pour marque de ce, les princes et pairs de France y ont toujours séance et voix délibérative : et aussi depuis ce temps y ont été vérifiées *les loix, ordonnances et édits, création d'offices, traitez de paix, et autres plus impor-*

tantes affaires du royaume, dont lettres patentes lui sont envoyées, pour *en toute liberté les mettre en délibération, en examiner le mérite, y apporter modifications raisonnables*, voire même *que ce qui est accordé par nos rois aux états généraux, doit être vérifié en notre cour, où est le lieu de votre trône royal, et lit de votre justice souveraine.*

On pourroit rapporter plusieurs exemples pour preuve que de tout temps votre parlement s'est utilement entremis des affaires publiques, lesquels ont par ce moyen réussi au bien du service des rois vos prédécesseurs, entre lesquels nous vous représentons comme du règne du roi Jean furent convoqués en votre parlement, les princes, prélats et nobles du royaume, pour aviser aux affaires de l'état : que depuis, par l'avis du même parlement, le roi Charles V, dit le Sage, déclara la guerre au roi d'Angleterre, retira par ce moyen la Guyenne et le Poitou, et qu'en l'an mil quatre-vingt-cinq, votre même parlement moyenna l'accord entre lesdites maisons d'Orléans et de Bourgogne.

Du temps du roi Louis XI, prince, comme chacun sait, autant jaloux de son autorité qu'aucun de ses prédécesseurs, le président de la Vacquerie, assisté de plusieurs conseillers, lui fit de graves remontrances sur un édit qu'il désiroit faire passer : le roi leur fait réponse, qu'il les tenoit pour ses fidelles

serviteurs, usa du mot de remercîment, ajouta qu'il leur seroit bon roi, et ne les contraindroit jamais à faire chose contre leur conscience. Au même roi furent faites remontrances contre les abus de cour de Rome, et donné à connoître, que faisant les édits pour empêcher ces abus, il ne pouvoit être accusé de désobéissance envers le Saint-Siége; et néanmoins, Sire, ceux qui veulent affoiblir et déprimer l'autorité de cette compagnie, s'efforcent de lui ôter la liberté que vos prédécesseurs lui avoient perpétuellement accordée de leur représenter fidellement ce qu'elle jugeoit utile pour le bien de leur état.

Nous osons dire à votre majesté, que c'est un mauvais annuel qu'on lui donne, de commencer l'année de sa majorité par tant de commandement de puissance absolue, et l'accoutumer à des actions dont les bons rois, comme vous, Sire, n'usent jamais que fort rarement, étant certain que les vraies maximes des états sont, que plus une puissance est grande et absolue, on la doit ménager avec plus de retenue et de modération pour la faire longuement durer.

Or, comme de votre parlement sont toujours procédés de bons et salutaires conseils, le roi Louis XII, qui a acquis ces noms glorieux de juste et de père du peuple, ne prit ailleurs résolution de résister aux entreprises de Jules II et autres po-

tentats de l'Italie : et le même roi ne donna sa fille aînée au roi François, son successeur, que par l'avis des premiers de cette compagnie, pour ce mandés à Tours : et durant le règne du roi François le parlement envoya mémoires et instructions à madame la régente sa' mère, touchant la réformation et conservation de l'état ; et l'on sait que les traités de Madrid et autres, faits depuis avec l'Espagne, furent solennellement passés et concertez en cette compagnie; et toutefois et quantes que se sont présentées affaires concernant l'intérêt du royaume, soit pour entreprises de la cour de Rome, ou des princes étrangers, régences, gouvernement pendant les minorités des rois, conservations des droits et fleurons de la couronne, et manutention des lois fondamentales de l'état, les propositions et remontrances sont toujours parties de la même compagnie, et la plupart des résolutions y ont été prises, témoin le grand et solemnel arrêt pour la confirmation de la loi salique, en la personne de Philippe de Valois, et celui depuis donné pendant les troubles par les officiers de votre parlement, bien qu'ils fussent réduits en captivité et appréhension continuelle de la mort ou de la prison, laquelle action fut dès-lors grandement louée par le feu roi votre père, de très heureuse mémoire ; se pouvant dire avec vérité que cet arrêt fortifié de la valeur de ce grand roi, a empêché

que votre couronne n'ait été transférée en main étrangère.

Encore de notre temps, le feu roi Henri III, s'étant retiré de Paris à Chartres, en mai 1588, et les députés de votre parlement, l'ayant été promptement trouver pour faire leur devoir, Sa Majesté leur témoigna le contentement qu'elle avoit de leur fidélité, déclara hautement avoir grand regret de n'avoir pas suivi leurs conseils, et de les avoir contraints à la vérification de plusieurs édits, lesquels tôt après furent révoqués : et votre majesté même peut être mémorative du grand et signalé service, qui vous a été rendu par votre parlement, lors du détestable parricide, du feu roi Henri-le-Grand, votre père; et comme par l'arrêt, qui sera mémorable à jamais, il détourna prudemment les orages, qui sembloient renverser votre état, et comme depuis il a continué à la défense de votre souveraineté, contre ceux qui l'ont osé débattre et impugner, tant de vive voix que par leurs écrits.

Et si quelquefois les rois, pour quelque considération particulière, ou mal conseillés, n'ont agréé les remontrances de cette compagnie, ils en ont après témoigné du regret, comme il se voit par la vertueuse remontrance faite au roi François Ier, contre le concordat, et le juste déplaisir que ce grand prince conçut, d'avoir forcé le par-

lement à le vérifier, ayant dit, comme chacun sait, qu'il ne s'étoit jamais repenti de chose qu'il eût faite en sa vie plus que de cette violence. Et l'histoire véritable rapporte, qu'il en fut toujours après indigné contre le chancelier du Prat, jusqu'à dire de lui des paroles bien notables, qui ont passé à la postérité : et depuis ce grand roi continuant en ses bons mouvements, fit faire le procès par son parlement au chancelier Poyet, pour les concussions et malversations dont il étoit prévenu, et entreprise par lui faite, et par-dessus son pouvoir : et l'on sait assez qui fut la vraie cause des paroles aigres proférées par le roi Charles IX, contre votre parlement à son retour de Rouen, et les mauvais effets que causèrent les conseils violents qui lui furent donnés en sa jeunesse, ainsi qu'il en témoigna un grand ressentiment peu auparavant son décès. Et nous ne pouvons oublier, que de son règne après son sacre, en l'an 1561, en une assemblée célèbre qui se fit à Rheims, le cardinal de Lorraine proposa, que pour duement pourvoir au différend de la religion, en ce qui concernoit le fait de l'état, il étoit nécessaire de faire une loi inviolable, et à cette fin assembler en votre cour de parlement les princes, seigneurs et autres du conseil privé, pour le tout y étant solemnellement traité, garder ce qui y seroit arrêté : ce qui fut trouvé bon. Et suivant ce, peu de jours après, le

roi Charles, la reine sa mère, les princes et autres grands de son conseil, vinrent en votre cour, où cette affaire sérieuse y fut traitée et délibérée solemnellement, et à la suite l'édit de juillet, dressé et publié incontinent après.

Aussi, l'intégrité de votre parlement a tant apporté de gloire et de lustre à votre état, que plusieurs rois et princes étrangers, en leurs grandes affaires, se sont volontairement soumis au jugement d'icelui, comme l'empereur Frédéric II, ayant différend avec le pape Innocent quatrième; le roi de Castille avec le roi de Portugal; Charles de Valois avec le comte de Namur; le duc de Lorraine avec Guy de Chatillon, et plusieurs autres rapportés dans nos Histoires; et pouvons bien dire que tous ceux qui ont considéré la grandeur de votre royaume et son établissement, ont admiré par-dessus tout la singulière providence de ses fondateurs, qui ont voulu que toutes les grâces, bienfaits, récompenses, dépendissent de la seule faveur des princes, afin qu'ils en eussent tout le gré et la bienveillance des peuples : et, au contraire, que l'exercice de la justice et observation des lois du royaume, fût souverainement attribuée à vos parlemens; et même, que nos rois, pour donner exemple aux sujets, soumissent volontairement pour leurs droits à cette justice souveraine, et permissent qu'on la leur rendît comme à un particulier; mais ce qui est plus considérable

et important, c'est que par ce fondement établi en votre état, votre majesté n'est pas seulement déchargée de l'envie, mais exempte de l'importunité des grands et autres, qui l'assiégent sans cesse, lesquels bien souvent obtiendroient, par la faveur ou autrement, des choses grandement préjudiciables à l'état : bref, votre parlement se peut donner cette gloire véritable, que le corps ne s'est jamais séparé ni désuni du chef auquel s'est toujours, au plus mauvais temps et plus roide saison, tellement joint, qu'on ne l'a point vu se départir de l'obéissance des rois vos prédécesseurs.

Quant aux raisons qui ont donné sujet à l'arrêt, votre parlement voyant les désordres en toutes les parties de votre état, et que ceux qui en profitent, à la ruine de votre peuple, pour s'exempter d'en être recherchés, s'efforcent de donner à votre majesté de sinistres impressions de cette compagnie, lui faire perdre créance, et l'éloigner de votre affection, a de grandes raisons de désirer s'instruire avec les grands du royaume, des causes de tous ces désordres, les rendre témoins de sa fidélité et dévotion à votre service, et aviser avec eux des moyens convenables, non pour en ordonner et résoudre, mais pour les proposer à votre majesté avec plus de poids et autorité, après avoir été concertés en une telle et si célèbre compagnie; et par ce moyen, les engager eux-mêmes en la réformation, et réduire

les actions et intérêts de tous, à l'ordre qui seroit établi par votre majesté. D'ailleurs, l'effet de l'arrêt étant remis sous votre bon plaisir, doit faire cesser, non seulement tous ombrages, mais aussi, les prétextes d'aucune entreprise faite sur votre autorité, qui sera toujours à votre parlement, sainte et inviolable.

Sire, les officiers de votre parlement n'ayant dégénéré de la vertu et fidélité de leurs pères, ont jugé que le plus grand et notable service qu'ils pouvoient rendre à votre majesté, étoit de lui faire entendre les désordres, afin qu'elle y puisse apporter es remèdes, par sa singulière prudence; car, comme il faut que toute maladie prenne fin, ou par la mort, ou par la guérison, ainsi est-il nécessaire que les désordres qui sont vraies maladies des états, finissent, ou par une subversion entière de l'état, ou par une réformation universelle.

Le plus grand regret de votre parlement, Sire, et qui le touche plus sensiblement, est d'avoir vu, dans la ville capitale de la France, à la face des états, en présence de votre majesté, de la reine votre mère, des princes et seigneurs, qu'on ait voulu rendre votre puissance souveraine douteuse et problématique, et à renverser la loi fondamentale de votre royaume : c'est pourquoi, pour arrêter le cours de telles maximes pernicieuses, votre parlement supplie votre majesté, de ne permettre

que la souveraineté, qu'elle tient nuement et immédiatement de Dieu, soit soumise à autre puissance, pour quelque prétexte que ce soit, et en ce faisant, ordonner que les lois de tout temps établies en votre royaume, et les arrêts intervenus sur icelles, pour la sûreté de votre personne sacrée, seront renouvelés et exécutés, et ceux tenus pour ennemis de votre état, lesquels veulent soumettre votre dignité royale à autre domination étrangère, et toutes déclarations envoyées hors votre royaume, au préjudice de votre souveraineté, soient déclarées nulles, comme contraires aux lois fondamentales de l'état.

Votre parlement supplie très-humblement votre majesté, de considérer combien il est nécessaire d'entretenir les anciennes alliances et confédérations renouvelées par le feu roi, de très-heureuse mémoire, avec les princes, potentats et républiques étrangères, d'autant que de là dépend la sûreté de votre état, et le repos de la chrétienté.

Et ne se pouvant espérer que l'ordre qui sera établi par votre majesté puisse être de longue durée, sans l'avis et conseil de personnes graves, expérimentées et intéressées, votre majesté est très-humblement suppliée retenir en votre conseil les princes de votre sang, les autres princes et officiers de la couronne, et les anciens conseillers d'état, qui ont passé par les grandes charges, et ceux qui

sont extraits de grandes maisons et familles anciennes, qui par affection naturelle et intérêt particulier sont portés à la conservation de votre état, et en retrancher les personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus à votre majesté, mais par la faveur de ceux qui y veulent avoir des créatures. Et d'autant qu'il est à craindre qu'aucuns de ceux qui ont l'honneur d'approcher de votre personne, et participer aux conseils plus secrets de votre majesté, gagnés par pensions de princes étrangers, n'emploient ouvertement leur faveur et conseil à l'avancement de leurs affaires, au préjudice des vôtres : défenses soient faites à toutes personnes de quelques qualités qu'elles soient, de recevoir pensions, dons et appointemens d'aucun prince étranger, sur peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté, et semblablement à tous conseillers de votre conseil, officiers de vos cours souveraines, ou autres, de prendre pensions ou appointemens d'aucuns princes ou seigneurs de votre royaume, du clergé, et autres communautés, à peine d'être punis comme criminels de lèse-majesté, et comme concussionnaires, suivant vos ordonnances. Que les officiers de la couronne, gouverneurs des provinces et villes de votre royaume soient maintenus en leur autorité, et puissent exercer les charges dont il a plu aux rois les ho-

norer, sans qu'aucun se puisse entremettre de disposer, et ordonner de ce qui dépend de leurs fonctions.

Qu'il ne soit baillé à l'avenir, aucune survivance des charges et gouvernemens et capitaineries des places fortes : et si aucunes étoient baillées ci-après, elles soient déclarées nulles, comme étant un moyen de les rendre héréditaires, et en ôter à votre majesté la disposition d'en pouvoir de longtemps gratifier ceux qui l'auront dignement servie.

Et parce que la corruption de ce siècle a introduit cet abus, que les charges militaires, les gouvernemens, capitaineries de vos gardes et autres officiers de votre maison, auxquels est confié la sûreté de votre personne, jusques aux places des gardes, officiers de bouche et les moindres de votre maison, et de nos seigneurs, les enfans de France, se vendent aujourd'hui si publiquement par ceux qui ont de la faveur : votre majesté est suppliée d'en défendre très expressément la vénalité, pour éviter plusieurs malheurs et accidents funestes : même que vos places frontières ne soient achetées de l'argent des princes étrangers, et la foi des autres officiers ébranlée.

Comme aussi de pourvoir au gouvernement de vos provinces et places importantes, charges et dignités militaires, des personnes, dont la fidélité soit connue, et qui ne soient engagées par bienfaits

et affections particulières à autres qu'à votre majesté : et que suivant les ordonnances du royaume, elles ne soient commises en mains d'étrangers qui n'auroient la même affection naturelle et intérêt à la conservation de votre état, que les naturels François ; n'étant raisonnable de confier les clefs de votre royaume et la sûreté de votre état au hazard de leur volonté, laquelle venant à changer, les provinces frontières se pourroient soustraire de votre obéissance, si ce n'étoit que pour considération de leurs signalés et recommandables services, il plut à votre majesté y déroger par lettres patentes vérifiées en nos parlemens.

La piété étant le principal fondement des états, votre majesté est suppliée très-humblement de conserver dans son royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son ancienne dignité et splendeur, la favoriser et augmenter en ce qui se pourra, sans déroger aux édits de pacification, et toutefois réprimer *et défendre toutes intelligences, conseils secrets, habitudes, et communications trop fréquentes de vos sujets, tant ecclésiastiques qu'autres, avec ambassadeurs ou princes étrangers ;* comme aussi l'introduction du nouveau serment de fidélité qui se fait à présent par aucuns ecclésiastiques, et ordonner que les informations de la vie et mœurs de ceux qui seront pourvus de bénéfices consistoriaux, seront

faites par-devant les évêques diocésains, comme on avoit accoutumé; conserver aussi les marques de l'autorité et antiquité de l'église gallicane, ne permettre qu'il soit entrepris sur ses droits, franchises et libertés.

Que l'église soit repurgée des abus qui s'y glissent tous les jours par le moyen des confidences publiques, coadjutoreries et réserves, et autres telles corruptions, et que les coadjutoreries qui ont été vendues, même pendant la tenue des états, soient révoquées et annulées.

Que la multiplicité des nouveaux ordres de religieux, introduits depuis peu d'années en votre royaume, à la diminution de votre autorité et ministère des pasteurs ordinaires, soient réduits et réglés par les anciens décrets, constitutions canoniques, capitulaires et ordonnances des rois vos prédécesseurs, et arrêts de votre parlement. Et d'autant que l'ignorance ordinairement est mère de l'hérésie, et que le seul moyen de l'extirper, est que les archevêques, évêques et abbés soient de bonne vie et mœurs et littérature, pour enseigner, prêcher et donner bon exemple à toutes sortes de personnes; votre majesté est très humblement suppliée pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, vacation advenant des archevêchés, évêchés et abbayes, d'y nommer personnes de bonne famille, qui soient

de prudence et de vertu, âgés au moins de trente ans, et de suffisance et qualité requise par les saints décrets et conciles : et qu'aucuns étrangers ne soient admis aux grandes dignités et prélatures de l'église, contre les ordonnances de votre royaume ; avoir agréable qu'il soit fait recherche de toutes nouvelles sortes de gens infames, qui se sont coulés à Paris ès maisons des grands et près de votre cour, depuis peu d'années, comme *anabaptistes*, *Juifs*, *magiciens* et *empoisonneurs*, commander qu'ils soient punis par vos juges ordinaires, selon les rigueurs des ordonnances : défendre à toutes personnes de les attirer par dons ou promesses, et ne puissent être soutenus ou favorisés de l'intercession d'aucun, afin d'empêcher, que ceux n'approchent de votre personne sacrée, qui sont ennemis du nom chrétien, et s'efforcent d'établir une synagogue en votre ville de Paris, ce qui ne peut rapporter que malédiction et provoquer l'ire de Dieu sur votre royaume. Est aussi votre majesté, suppliée de continuer les glorieux desseins du feu roi, au rétablissement de l'université de Paris, suivant les réglemens qui en ont été faits, desquels ne reste que l'exécution, et y inviter par bienfaits les professeurs des sciences, à ce que la jeunesse de votre royaume soit instruite en l'ancienne piété et doctrine françoise, et leurs esprits exempts de la corruption et artifice de ceux qui divertissent l'affection

naturelle, que vos sujets doivent à votre majesté, à leur patrie et à leurs parents, dont on a vu et voit-on par chacun jour, de tristes et misérables effets.

La justice étant une des principales colonnes de votre état, qui vous fait heureusement régner avec l'amour et crainte de vos peuples, les officiers de votre parlement que vous en avez rendus dépositaires sont obligés de vous représenter, quoiqu'avec regret, que depuis peu d'années elle a été grandement violentée, et les officiers d'icelle indignement traités. On a vu en public en votre ville de Paris, l'exécution d'un arrêt empêchée par assemblée en armes, et le condamné tiré du supplice; et au lieu de punir ceux qui par cette force publique avoient violé la justice, lettres octroyées au condamné de permutation de peine. On pourroit rapporter plusieurs autres violences faites pour empêcher le cours de la justice et autres grands excès commis ès personnes de vos juges, officiers et ministres faisant leurs charges, qui ne sont que trop notoires; et d'autant que l'impunité fréquente de tels actes, par lesquels votre autorité est blessée en la personne de ses officiers, la pourroit tirer à mépris, votre majesté est très humblement suppliée, que telles violences et voies de fait ne demeureront pas impunies comme elles ont été par le

passé, et qu'il soit procédé contre ceux qui s'en trouveroient coupables suivant la rigueur de vos ordonnances, nonobstant toutes grâces, pardons et abolitions qu'ils en pourroient, par importunité obtenir, avec défenses à tous juges d'y déférer et avoir égard.

La connoissance des affaires qui se traitent en votre conseil, soient réglées suivant vos ordonnances, et la justice contentieuse réduite à la forme d'icelles à peine de nullité de ce qui aura été fait, et que les arrêts de vos parlements ne puissent être cassés ou sursis sur requêtes, comme il se fait ordinairement; mais que ceux qui se voudront pourvoir contre les arrêts, ne le puissent faire que par les voies de droit et selon vos ordonnances; comme aussi les évocations trop fréquentes dont la plainte est toute notoire, soient réduits au cas des mêmes ordonnances.

Qu'aucunes lettres de grâces ou abolition ne soient expédiées en faveur de ceux qui seront prévenus d'assassinats et crimes qualifiés, ni évocations accordées pour en éluder les poursuites, donner ouverture à l'impunité même, pour les traiter par-devant les maréchaux de France et prévôt de l'hôtel, sous prétexte que ce soient combats et rencontres, comme encore aucune commission expédiée, soit pour juger souverainement

et en dernier ressort, soit pour faire le procès à aucuns accusés, qu'elles ne soient vérifiées en vos parlements.

Que les édits et arrêts intervenus sur le fait des duels soient observés et entretenus, sans que les coupables puissent espérer aucune grâce ou abolition : étant chose trop regrettable que tant d'édits et déclarations vérifiées en votre parlement demeurent sans exécution, et le sang de votre noblesse qui doit être conservé pour le service de votre majesté se répande si souvent pour de légères et frivoles occasions.

Les plaintes étant publiques que les arrêts résolus en votre conseil sont changés, en sorte que celui qui a gagné son procès se trouve souvent par après l'avoir perdu ; qu'on fait hardiment et impunément des promesses pour fournir d'arrêts de votre conseil ; qu'on expédie contre toutes formes, toutes sortes de lettres, mémoires de répit, appel de ban, et de galères au préjudice de vos ordonnances, qu'on a fait revivre indirectement des offices, mêmes qu'on retient encore à présent des procurations pour en profiter : votre majesté est très-humblement suppliée de permettre qu'il soit pourvu à tous lesdits cas.

Que l'exaction qui se fait en la petite chancellerie, sans édits vérifiés en votre parlement, de

deux sols parisis, pour les lettres qui ne gissent en connoissance de cause, dont on ne payoit auparavant aucune chose, et de quatre sols parisis pour celles qui sont en connoissance, desquelles on ne souloit payer que deux sols parisis, soit prohibée et défendue, et tous autres droits nouvellement introduits au sceau, tant à cause de votre royaume de Navarre qu'autrement, ensemble l'augmentation du sceau ès-siéges royaux et présidiaux, et défenses faites de contraindre vos sujets de prendre lettres pour droit de confirmation et lever iceluy sur autres que ceux lesquels de tout temps y sont contribuables, et qu'il soit informé de ce qui a été pris et exigé en conséquence de tout ce que dessus, mêmes des créations de nouveaux offices en vos chancelleries, et attributions de nouveaux droits, sans qu'il en soit tourné aucune chose au profit de votre majesté.

Et d'autant qu'il est notoire, qu'aucuns conseillers d'état ou autres ayant le maniement de vos affaires, s'associent avec les partisans, ou reçoivent d'eux pensions, dons et présens pour leur faire adjudication de vos fermes et partis, leur accorder modérations et rabais, autrement favorisent leurs intentions, à cause de quoi on rejette souvent les enchères avantageuses à votre majesté pour les gratifier, comme entr'autres l'enchère de deux cent mille livres et plus, faite sur le parti des aides qui

ont servi pour augmenter le fonds destiné au rachât et paiement des rentes de la même nature, et qu'il advient ordinairement que ceux qui sont donnés commissaires pour l'exécution desdits partis se trouvent intéressés en iceux, votre majesté est suppliée d'ordonner que défenses soient faites à tous conseillers en votre conseil, et autres vos officiers, de prendre pensions ni autre chose desdits partisans et adjudicataires de vos fermes (directement ou indirectement), ni obtenir de votre majesté aucuns dons ou assignations sur les deniers qui en procèdent, à peine de péculat, et de répétition du quadruple contre les héritiers, et permettre qu'il soit informé à la requête de votre procureur général, à l'encontre de ceux qui ont commis de tels larcins, pour leur être fait et parfait leur procès.

Le public ayant grand intérêt à la conservation des bonnes familles qui tombent souvent en ruine et en décadence, à cause des jeux et brelans, auxquels la jeunesse est attirée par gens perdus, qui sont ministres et instruments de sa débauche, et par ce moyen consomme ce qu'elle a de bien, et se rend inutile par après au service du public; que les ordonnances et arrêts intervenus sur le fait desdits brelans, soient exécutés nonobstant tout brevets et déclarations contraires.

Votre majesté considérera, s'il lui plaît, combien il est important au bien de ses affaires de régler

ses finances, et que le mauvais ménage, la profusion et la prodigalité tire après soi ses pernicieux effets; car elle cause la nécessité du prince, la nécessité contraint de charger ses sujets, la foule des sujets apporte des mécontentements, desquels naissent enfin les remuements et soulevements des peuples. On s'est toujours plaint du nombre des officiers de finance, qui ne servent qu'à les épuiser, et néanmoins depuis six mois en ça, on a créé trois offices de trésoriers des pensions, au même temps que les états assemblés en requéraient la modération. On a créé cent offices de secrétaires de votre chambre, offices imaginaires et dont on ne sauroit dire quel est l'exercice; et pour en trouver de débit, on a voulu user de contrainte contre plusieurs particuliers, desquelles créations votre majesté n'a tiré aucun secours, et ont été les deniers convertis au profit de quelques particuliers, et le désordre est si grand que ceux qui ordonnent de vos finances achètent avec peu de deniers comptants des vieilles dettes notables, provenant des dons et gratifications, tant des défunts rois que de votre majesté, dont ils se font entièrement payer : ce qui est intolérable, ce sont de grands rabais et dédommagement accordés depuis la mort du feu roi aux partisans du sel, aydes des cinq grosses fermes et autres, montants à sommes immenses, et pour y parvenir on a donné à diverses personnes grande

somme de deniers, dont votre majesté sera éclaircie, s'il lui plaît permettre qu'il soit informé, tant contre ceux qui ont accordé les rabais, qu'autres qui y ont participé.

L'une des grandes charges de vos finances consiste en l'excès des dons et pensions qui se sont merveilleusement accrues, depuis la mort du feu roi, lesquelles votre majesté est très humblement suppliée de réduire au même état qu'elles étoient auparavant ; et à l'effet auquel elles sont principalement destinées d'acquérir des serviteurs hors de votre royaume, et aux affaires secrètes de votre majesté, n'étant raisonnable que le service et la fidélité que vous doivent vos sujets soient achetez à prix d'argent, et ne permettre qu'une grande partie des pensions tourne au profit de ceux qui manient les affaires, étant employés sous noms supposés, à personnes inconnues et de nul mérite : et pour le regard de ceux que votre majesté voudra récompenser, ils soient gratifiés par dons et bienfaits qui seront vérifiés en votre chambre des comptes, lorsqu'ils excéderont la somme de mille livres : et outre que les pensions accordées à aucuns officiers, tant de vos cours souveraines qu'autres soient révoquées, afin que l'on n'estime que par tels moyens ils puissent être détournés de leur devoir et affection au bien public et service fidelle à votre majesté.

Chacun sait que ce qui a rendu le règne du feu roi, heureux et abondant, lui a facilité le moyen d'amasser de grands trésors, et faire magasins d'armes, a été le bon ordre établi aux finances : et la première maxime étoit d'en commettre à peu de personnes l'administration ; au lieu qu'aujourd'hui on y a introduit plusieurs qui se chargent excessivement ; au moyen de quoi votre majesté peut juger combien il est expédient de réduire à moins de personnes ce nombre effréné qui ne sert qu'à épuiser vos finances, par les appointements et par les gratifications et pensions qu'ils distribuent à leurs parents, amis et confidents.

Sire, la dissipation et la profusion qui a été faite de vos finances depuis le décès du feu roi est incroyable. Pendant son règne, le revenu de votre royaume n'étoit si grand qu'il est à présent, ainsi qu'il sera justifié par ecrit, s'il est besoin. On acquittoit néanmoins tous les ans plusieurs grandes sommes, qu'on a cessé de payer depuis sa mort à plusieurs princes, potentats et républiques étrangères, et outre s'employoient grands deniers tant aux bâtiments superbes qu'il faisoit, qu'à autre dépense notoire, montant toutes lesdites sommes à plus de trois millions de livres par chacun an, outre et par-dessus ce qui se paye et s'emploie à présent. Et toutefois on mettoit encore en réserve deux millions de livres, qui sont cinq millions,

que l'on pouvoit épargner par an depuis sa mort : lesquelles quatre années suivantes montent plus de vingt millions de livres qu'on eût pu employer au rachat de votre domaine, acquit et décharge de votre majesté. Il y avoit aussi lors du décès du feu roi, tant en la Bastille qu'entre les mains des trésoriers de l'épargne, plus de quatorze millions de livres, dont il ne reste pas aujourd'hui trois millions. Et votre majesté reconnoîtra le désordre de ses finances, quand il lui plaira remarquer que la dépense qui devoit être moindre pendant sa minorité, comme aussi elle l'a été, pour ce qui est de sa personne, a de beaucoup excédé celle du temps du feu roi.

La preuve en est évidente, en ce que la dépense de l'année 1610, que le feu roi mourut, quoiqu'elle fût chargée de plusieurs autres dépenses extraordinaires, à savoir du couronnement de la reine, des funérailles du feu roi, de la guerre de Julliers, et votre sacre; toutefois nonobstant ces dépenses, elle se trouve bien moindre que celle de 1611.

Car la dépense de la chambre aux deniers de votre maison, écurie, argenterie, qui ne monte, pour l'année mil six cent dix, qu'onze cent trente mille six cents livres, se trouve monter, en l'année mil six cent onze, près de seize cent mille livres : comme aussi la dépense faite par vos autres rece-

veurs et trésoriers, qui prennent assignations à l'épargne, a excédé celle qui se faisoit du vivant du feu roi. Et quant à la dépense extraordinaire, en dons, pensions et récompenses, elle a été profusément et excessivement déréglée. Les pensions de l'année 1610 ne se trouvent monter que dix-huit cent vingt-trois mille cinq cent quarante livres; et celle de l'année suivante, sous votre minorité, se monte à quatre millions cent mille quatre cent cinquante-six livres, sans les dons et bienfaits, qui montent encore, tant par rolles que par acquits patents, près de seize cent mille livres, et les deniers par ordonnance, pour voyages et autre chose, la plupart supposées ou frivoles, qui reviennent à dix-sept cent cinquante-deux mille livres, non compris les deniers comptans, mis ès mains de votre majesté, dont personne ne compte, montant près de dix-neuf cent mille livres, et sans toucher à la dépense nécessaire de la maison de la reine.

Les années suivantes n'ont pas été mieux ménagées : car au lieu de mettre en épargne par chacun an deux millions de livres, comme avoit fait le feu roi, et les autres sommes qui ont cessé d'être payées depuis son décès, qui se payoient durant sa vie, on a consommé de l'épargne qu'il avoit faite douze millions soixante et quatre mille livres : car des quatorze millions cinq cent soixante et quatre mille livres, qui étoient en réserve, tant

en la Bastille, qu'ès mains des trésoriers de l'épargne, il n'en reste plus que deux millions cinq cent mille livres, qui sont demeurés en la Bastille, lesquels à grand'peine pourront suffire pour payer les avances que l'on a fait faire aux trésoriers de l'épargne et des parties casuelles, auxquels on paye gros intérêts : et nonobstant toutes ces dépenses, les compagnies de gens d'armes et des chevau-légers se plaignent de ce qu'il leur est dû plusieurs monstres ; et les maîtres de la chambre aux deniers qui n'ont pas de quoi fournir à la dépense de bouche de votre majesté ; ce qui est grandement déplorable de voir vos affaires réduites à tel point, qu'au lieu qu'on dut avoir ménagé au profit de votre majesté des sommes infinies, et par ce moyen avoir déchargé son peuple et son domaine, il n'y ait pas de quoi fournir à la dépense ordinaire, et semble qu'on la veuille réduire au milieu de son opulence, en telle nécessité qu'elle soit contrainte de prendre par nouvelles impositions le peu de bien qui reste à ses sujets, qui sont déjà si chargés de tailles, aydes, subsides, et gabelles, qu'à peine peuvent-ils vivre et respirer, *tant il est difficile d'assouvir l'avarice insatiable de ceux qui ont aujourd'hui le pouvoir* et le maniement des affaires, *et ne considèrent pas le mécontentement qui se forme en l'esprit de votre peuple, duquel on doit craindre les mêmes effets que le passé*

nous a fait voir, s'il ne lui est donné relâche des charges qu'il supporte.

Ce que considérant fort sagement après la mort du feu roi, la reine régente, elle avoit publié, pour le soulagement de vos sujets, une déclaration, portant révocation de plusieurs édits et commissions qui étoient à la foule de votre peuple : c'est pourquoi, Sire, votre parlement est obligé vous représenter, que contre votre intention sainte et juste, sans avoir déclaration vérifiée en votre cour, en vertu de simples commissions scellées, on a poursuivi l'exécution des commissions révoquées, entr'autres celles des francs fiefs et nouveaux acquêts, la nouvelle levée d'un sou pour livre sur toute marchandise, dont votre peuple a été infiniment travaillé, et le trafic grandement incommodé, sans qu'il en soit tourné aucune chose, ou fort peu au profit de votre majesté ; ce qui meut votre cour de parlement à la supplier très-humblement de casser et révoquer tout ce qui a été fait contre votre intention et déclaration, et trouver bon qu'il soit informé contre ceux qui ont exécuté telles commissions, levé et exigé les deniers sur votre pauvre peuple : que défenses soient faites à l'avenir d'exécuter aucuns édits, déclarations et commissions, qu'ils ne soient vérifiées en vos cours souveraines, sur peine de la vie ; et à toutes personnes de donner ni recevoir aucuns avis

et nouvelles intentions qui tournent à la foule et oppression de vos sujets, et d'en faire parties, à peine d'en être punis comme concussionnaires et perturbateurs du repos public.

Votre majesté est aussi suppliée d'accorder une exacte et sérieuse recherche des malversations commises en vos finances, par ceux qui en ont eu le maniement et disposition, sans qu'ils puissent espérer aucune composition, comme il a été pratiqué ci-devant, à la honte de la France, et contre toute forme de justice; même, qu'on pourra répéter les dons immenses faits à gens de peu de mérite, dont ils se sont agrandis depuis peu d'années, au dépens de votre majesté, et à la ruine de vos pauvres sujets : comme aussi, défendre qu'aucun transport se fasse hors de votre royaume, par quelque manière que ce soit, d'or et d'argent monnoyé, vaisselles d'or et d'argent, comme il a été fait au préjudice des lois du royaume; et semblablement, retrancher le grand luxe des étoffes et passements d'or et d'argent, les perles et diamants, les passements de dentelles de Flandre et ceux de Milan, les étoffes de la Chine, et autres marchandises inutiles que l'on apporte des extrémités de la terre, par le moyen desquels se tire hors votre royaume une quantité incroyable d'or et d'argent, pour le remplir de superfluités; et outre, de faire défenses

aux particuliers, sur peine de confiscation, d'avoir vaisselle d'or, ensemble cuvettes, baignoires, corbeilles et autres vaisseaux d'argent, jusqu'aux ustensiles de feu et de cuisine, étant chose honteuse à la France, d'y voir le peuple réduit à extrême pauvreté, et qu'il se fasse néanmoins dépense si prodigieuse ès maisons de ceux qui ont épuisé sa substance.

Sire, *nous reconnoissons tous*, et le publions d'une voix, *que votre majesté est entièrement exempte et innocente des désordres* qui donnent cause à ces très-humbles remontrances : et nous savons encore, comme la reine votre mère, par une rare et singulière prudence, a sauvé le royaume du naufrage où il étoit menacé : mais nous savons aussi comme les bonnes et saintes intentions et résolutions de vos majestés, ont été souvent traversées par ceux qui, pour leur intérêt particulier, vous déguisent l'état de vos affaires, suppriment la vérité par divers artifices, et abusent de la bonté, facilité et indulgence de vos majestés ; et c'est pourquoi, Sire, nous supplions très-humblement votre majesté nous permettre l'exécution si nécessaire de l'arrêt de mars dernier ; car en ce faisant, vous connoîtrez beaucoup de choses importantes à votre état, qui vous sont cachées à dessein, dont votre parlement s'informera de plus en plus, pour en donner

toute lumière à votre majesté, laquelle par ce moyen pourvoira à tous les désordres, et remettra son état en son ancienne dignité, splendeur et réputation.

Et au cas que ces remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne pussent avoir lieu, et l'arrêt exécuté; votre majesté trouvera bon s'il lui plaît, que les officiers de votre parlement fassent cette protestation solemnelle, sous votre autorité, que pour la décharge de leur conscience envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conservation de votre état, ils seront obligés de nommer cy-après les auteurs de ces désordres en toute liberté, et faire voir en public leurs mauvais déportemens, afin d'y être pourvu par votre majesté en temps plus opportun, et lorsque les affaires s'y trouveront mieux disposées, et qu'il vous plaira d'en prendre plus de connoissance. C'est le vœu, Sire, de tous gens de bien et bons François, et particulièrement des officiers de votre parlement, qui n'ont eu jamais d'autre intention que de bien faire, en servant votre majesté : et n'ont pour but que la grandeur de votre couronne et dignité royale, comme vos très humbles, très obéissans et très fidelles sujets et serviteurs.

La lecture de ces remontrances achevée, le roi commanda à messieurs du parlement de se retirer

au grand cabinet : demie heure après ou environ on les manda de retourner : et le roi leur dit, qu'il avoit entendu les remontrances, desquelles il n'étoit pas bien satisfait : que la reine sa mère diroit le surplus. La reine alors prit la parole, et dit, que le roi avoit grande occasion d'être offensé du parlement, lequel contre ses deffenses avoit touché aux affaires de son état; que le parlement voulait se mêler de réformer, et de disposer du gouvernement et des finances; et qu'elle n'étoit point si peu clairvoyante, qu'elle ne reconnût bien que l'on attaquoit sa régence, que tous les ordres de ce royaume, assemblés en corps d'état, et le parlement lui-même, avoient louée; que l'on ne pouvoit parler du gouvernement et administration des affaires du royaume, sans la toucher et parler d'elle. Qu'elle étoit bien avertie que ces remontrances n'avoient pas été trouvées bonnes, ni approuvées par tous ceux du parlement, et qu'il y avoit six présidents, tant présents qu'absents, qui y avoient résisté, mais que six ou sept, tant présidents que conseillers en avoient été les promoteurs : qu'à l'avenir le roi ne l'endureroit plus; qu'elle vouloit que chacun sût, et pouvoit le dire tout haut, qu'il n'y eut jamais régence en France plus heureuse que la sienne. S'étant un peu arrêtée, elle parut en son visage d'être fâchée : puis elle commanda à M. le chancelier de continuer, et faire la réponse du roi.

Sur ce, M. le chancelier dit, que la France étoit une monarchie, où le roi seul commandoit, tenant son royaume souverainement de Dieu : qu'il y avoit des lois et des ordonnances, par lesquelles il devoit le gouverner, dont il n'étoit tenu de rendre compte à personne; qu'il n'appartenoit point au parlement de contrôler son gouvernement; que les rois de France avoient distribué les charges et fonctions en leur royaume distinctement : à la chambre des comptes la ligne de compte : aux généraux de la justice, les aydes, dont les parlements ne jugeoient point : et à plus forte raison le parlement de Paris ne pouvoit se mêler de la conduite et direction de son état, et qu'il ne pouvoit, ni ne devoit entreprendre plus que le roi ne lui permettoit; qu'il étoit vrai, que les rois aux grandes affaires avoient accoutumé de prendre avis du parlement, et croyoit qu'ils pouvoient grandement servir : mais que c'étoit quand il lui plaisoit : que quand leur autorité étoit jointe avec la volonté du roi elle étoit très-bonne, et conseilleroit toujours le roi d'user de leurs conseils, non pas qu'ils les donnassent de leur mouvement et sans la volonté du roi : que quand ils voudroient eux-mêmes y penser, ils trouveroient qu'ils ne le devoient.

Que le parlement s'étoit porté insensiblement à une délibération qui altéroit grandement l'autorité du roi : que le temps même y étoit fort contraire,

auquel l'on travailloit aux cahiers des états, lesquels étant envoyés au parlement, il eût lors trouvé sujet de faire ce qu'il fesoit maintenant hors de saison : que véritablement l'intention du parlement étoit bonne, mais qu'au parler, il y avoit du manquement. Qu'il leur avoit dit cy-devant que cela étoit sans raison, mais il leur dit maintenant que cela est sans exemple, ayant charge expresse de dire l'un et l'autre, d'autant qu'il ne se trouvera point que le roi étant à Paris, le parlement de son propre mouvement ait assemblé les princes, ducs, pairs, et officiers de la couronne, dont il ne vouloit autre preuve que les exemples rapportés dans les remontrances.

Que pour ce qui se passa du règne de Charles V, ce fut le roi même qui, sur une requête présentée par ses anciens serviteurs qui étoient en Guyenne, fit appeler le roi d'Angleterre en son parlement, faisant condamner les rebelles et confirmer les fidelles. Que toutes ces allégations ne se pouvoient approprier au sujet présent. Et quant aux traités de paix, ils ne se déliberoient point au parlement : que l'accord étant fait, on fesoit publier la paix à son de trompe : qu'au dernier traité fait avec le roi d'Espagne, auquel il avoit eu l'honneur d'être employé, après que les députés furent d'accord des articles, et qu'ils furent signés du roi, la paix fut publiée à son de trompe : et long-temps après sa

majesté les envoya au parlement, pour être enrégistrés ; que pour les évocations, dont on se plaignoit, qu'il n'en avoit point donné sans délibération de conseil, et que c'étoit pour empêcher que les parlements, au préjudice des ordonnances, prissent connoissance des différends de ceux qui avoient des parents en leur compagnie.

Quant aux abolitions, il pouvoit assurer pour l'avenir, qu'il ne s'en passeroit plus aucune, le conseil étant réglé de sorte qu'il seroit malaisé de le faire : qu'il pouvoit dire pour le passé n'en avoir scellé, sans avoir été délibérées et rapportées en plein conseil par l'un des maîtres des requêtes, n'en ayant jamais été usé si sobrement que depuis quatre ou cinq ans. Et pour les cassations des arrêts du parlement, cela avoit été fait quand le parlement entreprenoit de juger par-dessus les défenses du conseil, qui n'a tenu tels jugements pour arrêt. Que les arrêts du parlement n'avoient été plus soigneusement gardés, qu'ils l'avoient été depuis peu d'années : que l'on avoit fait cesser le conseil pour travailler sans intermission aux cahiers des états : Et qu'étant à présent sur celui de la justice, sa majesté avoit commandé d'en prendre leur avis ; que le parlement ne gardoit pas les ordonnances, sur la réception des conseillers, recevant plusieurs frères et proches parents dans un même parlement ; au moins celle de Moulins con-

firmée à Blois, pour les procès des commissaires; qui ne les permet qu'en cinq cas, ce que l'on ne gardoit pas : et qu'il y avoit des requêtes au conseil pour en casser des arrêts : ce que l'on n'avoit encore fait. Que d'ailleurs on évoquoit des procès des juges subalternes, même les décrets, et les jugeoit-on en première instance.

Que l'on cassoit les arrêts du conseil du roi, encore qu'ils portassent ces mots, *Le roi en son conseil*, et que l'on déchargeoit les parties des assignations qui leur étoient données : qu'on ne pouvoit, ni devoit-on se plaindre de la régence de la reine, qui avoit été si heureuse, que jamais les histoires n'en avoient remarqué de si favorable, pendant laquelle la France avoit joui abondamment de toutes sortes de biens : que la reine ne devoit compte qu'à Dieu seul de sa régence; et quand elle voudroit la rendre au roi, sa majesté lui en sauroit gré. Que personne ne pouvoit prescrire au roi quel conseil il devoit prendre; qu'il avoit trouvé bon se servir des mêmes personnes que le feu roi avoit choisi, dont il s'étoit bien trouvé. Que sa majesté feroit voir en son conseil les remontrances, et y feroit repondre.

Ces pièces importantes se trouvent dans le Mercure français, pour l'année 1615. On y voit avec

quelle adresse le parlement abuse des faits pour en changer l'esprit et la nature, et se former de nouveaux droits. On découvrira sans peine cette tendance perpétuelle du parlement, qui a travaillé sans relâche à étendre son autorité. On verra que, voulant s'élever sur les ruines de la nation asservie, il aspire à être le maître et à se mêler de tout; mais avec la retenue d'une compagnie qui sent sa faiblesse, et qui ne peut représenter qu'une nation qui ne connaît pas ses droits (1).

Le parlement cherchait alors à se liguer avec la noblesse, ce qu'il fit plus tard dans la guerre ridicule de la Fronde, pour former une puissance aristocratique indépendante de l'autorité royale. De toutes les formes de gouvernement, c'eût été pour la France la plus avilissante et la plus insupportable. Le peuple, environné de mille chaînes, n'aurait jamais pu s'échapper de la servitude. Les rois de France, comme ceux de Pologne, auraient été les premiers esclaves de cette turbulente aristocratie. La fermeté de Richelieu nous a sauvés de ce malheur, et s'il n'a pas fondé, il a du moins préparé la liberté publique.

(1) Mably, observations sur l'Histoire de France.

(Page 35.)

Sommaires des articles de l'Édit de pacification, plus connu sous le nom d'Édit de Nantes.

Premièrement, une abolition générale de toutes choses passées, avec défences de s'attaquer, injurier, et contester les uns contre les autres par reproches, sur peine. Que la religion catholique sera rétablie partout; et les églises et biens appartenants aux ecclésiastiques, leur seront rendus, défendant de les troubler en la célébration du service divin et perception des dixmes; et surtout, ceux de la religion prétendue réformée, ne prêcheront dans les églises ni habitations des ecclésiastiques.

Qu'il sera au choix des ecclésiastiques d'acheter les maisons que l'on aura bâties aux places profanes appartenant à l'église, ou contraindre les possesseurs d'acheter les fonds, excepté les places occupées pour les réparations et fortifications des villes, et les matériaux y employés, lesquels ne pourront être revendiqués ni répétés.

Du surplus, il est permis auxdits de la religion prétendue réformée, de demeurer par toute la France, en se comportant suivant l'édit. Et, est aussi permis à tous seigneurs qui ont haute justice ou plein fief de haubert, de faire faire exercice public de ladite religion prétendue en leurs mai-

sons ; et à ceux qui n'ont ledit droit de haute justice, ledit exercice leur est permis seulement pour leur famille. Lesdits de la religion prétendue, feront aussi continuer ledit exercice où il s'est publiquement fait durant les années 1596 et 1597, et aux lieux où il devoit être établi par l'édit de l'an 1577, réservé toutefois les accords faits en ce qui concerne l'exercice de ladite religion prétendue, pour la réduction d'aucuns princes, seigneurs, et villes catholiques, avec défences auxdits de la religion prétendue, de faire aucun exercice d'icelle, ni discipline ou instruction d'enfans, qu'èz lieux octroyés par ledit édit.

Ledit exercice leur est aussi défendu à la cour et suite de sa majesté, et à la ville de Paris, et à cinq lieues d'icelle. Aux armées, ledit exercice sera fait seulement aux quartiers des chefs qui en feront profession ; autre toutefois que celui où sera sa majesté.

Ils ne travailleront, ni ouvriront leurs boutiques aux jours des fêtes indites en l'église catholique romaine ; et les livres de ladite religion ne seront vendus et imprimés publiquement, qu'aux lieux et villes où ils auront exercice public ; même il ne se fera nulle distinction pour le regard de ladite religion, à recevoir les écoliers pour être instruits aux universités, et les malades pour être pansés aux

hôpitaux ; pour les mariages contractés et à contracter èz degrés de consanguinité, ils garderont les lois de l'église apostolique romaine. Étant pourvus d'offices, ne seront contraints d'assister à aucunes cérémonies contraires à la religion prétendue; et appelés par serment, ne seront tenus que de lever la main, et jurer et promettre à Dieu seulement qu'ils diront vérité.

Seront aussi contraints de payer les dixmes aux curés et autres ecclésiastiques.

Les exhérédations faites pour cause de religion n'auront lieu.

Ils seront admis et reçus à tenir tous états, dignités et offices.

Il leur sera pourvu par toutes les villes d'une place pour leur cimetière.

Au trentième article dudit édit, et les suivants, est contenu l'établissement des chambres de l'édit aux parlements, où les causes esquelles sont parties lesdits de la religion, seront révoquées et jugées : avec défence à toutes autres cours d'en connoître, tant en matière civile que criminelle, pourvu que le renvoi en soit demandé.

Par le 58. Toutes sentences, arrêts, procédures, aliénations, ventes, décrets et exécutions donnés contre ceux de ladite religion prétendue réformée, tant vivants que morts, depuis le trépas

du roi Henri II, à l'occasion de ladite religion, et troubles depuis advenus, seront révoqués et annullés, ensemble seront ôtées et rayées toutes marques, vestiges et mémoires desdites exécutions, et rentreront lesdits de ladite réformée ou leurs héritiers dans la possession réelle et actuelle de tous leurs biens confisqués.

De même toutes procédures faites et jugements civils donnés sans légitime contestation, contre ceux de ladite religion prétendue qui ont porté les armes ou qui se sont, à cause desdits troubles, absentés du royaume, toutes péremptions d'instances, prescriptions et saisies féodales échues pendant lesdits troubles, seront estimées comme non faites et non advenues. Les enfants de ceux qui se sont retirés hors de France (pour cause de ladite religion), depuis la mort du roi Henri II, seront tenus pour naturels françois, pourvu que dans dix ans ils reviennent demeurer en France.

Tous prisonniers retenus par justice, même aux galères, (à l'occasion des troubles ou de ladite religion prétendue) seront mis en liberté. Même aux contributions et surcharges publiques, lesdits de la religion n'y seront cottisés plus que les autres sujets du roi.

Seront aussi ceux de la religion prétendue réformée déchargés et demeureront quittes, tant de

tous les deniers royaux, que de toutes autres levées de deniers (à quelque somme qu'elles puissent monter), par eux prises et faites à l'occasion desdits troubles, depuis l'an 1585, jusques à l'avénement de sa majesté à la couronne : et aussi pareillement demeureront absous de toutes levées de gens de guerre, fabrications de monnoies, et généralement de tout ce qu'ils ont fait et géré, depuis la mort du roi Henri II. Même seront déchargés de toutes leurs assemblées générales et provinciales, et de tout ce qu'ils ont levé sur le peuple : les comptes rendus pardevant leurs assemblées approuvés, sinon en cas d'omission de recette ou faux acquits. Aussi ceux de ladite religion prétendue se départiront et renonceront à toutes les négociations et assemblées tant dedans que dehors le royaume, toutes ligues et associations cassées, avec défenses de faire levées de deniers et enrôlement d'hommes contre la volonté du roi.

Toutes les prises qu'ils ont faites par terre et par mer, durant les troubles, jugées par les commissaires de l'amirauté et autres chefs de ceux de ladite religion, seront délaissées à ceux qui les possèdent. Et quant à ce qui a été fait ou pris par hostilité, contre la discipline militaire, et sans aveu, on en pourra faire poursuite par la voie de justice.

Du pardon ci-devant fait, sont exceptés les cas

exécrables, comme ravissements et forcements de femmes et filles, les meurtres et voleries de guet à pens. Les villes démantelées pendant lesdits troubles, seront aux dépens des habitants, en prenant permission de sa majesté, redifiées et réparées.

En somme tous ceux de ladite religion prétendue réformée, sont remis et réintégrés en la jouissance de leurs biens, renommée et actions : tous édits, déclarations et arrêts, au contraire du présent édit, sont révoqués et annullés.

(Page 288.)

On ne pourrait concevoir le procès de l'infortuné Urbain Grandier, si l'on ne savait pas à quels excès d'ignorance et de crédulité les esprits étaient livrés à cette époque. Il n'y avait encore, dans la circulation commune des idées, qu'un petit nombre de notions raisonnables. Ce n'était pas seulement les classes inférieures de la société qui manquaient de lumières ; les plus grossiers préjugés régnaient à la cour comme à la ville. La croyance dans la magie était générale ; et il y avait peu de provinces en France où l'on ne brulât de temps à autre quelques misérables atteints et convaincus de pactes avec le démon, et de sorcellerie.

Les astrologues avaient alors une grande vogue, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Le célèbre Walstein, duc de Friedland ne forma jamais une résolution importante, et ne livra pas une seule bataille, sans consulter un astrologue, nommé Séni, qu'il menait à sa suite et qu'il comblait de faveurs. Marie de Médicis, reine faible et crédule, faisait chercher au loin ces imposteurs et croyait lire l'avenir dans leurs prédictions. L'abbé Fabrony qui la suivit dans son exil et qui partageait avec le père Chanteloube de l'Oratoire, toute son estime et sa confiance, ne s'occupait qu'à tirer des horoscopes. C'était-là son emploi le plus important auprès de la reine.

Pour faire connaître au lecteur les idées dominantes sur la sorcellerie et les pactes avec les démons, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, j'ai extrait d'une production estimée à cette époque (Histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne), les réflexions suivantes, qui m'ont paru curieuses et qui n'ont pas besoin de commentaire.

Extrait de la chronologie septenaire de l'Histoire de la paix entre les rois de France et d'Espagne. (Page 1603.)

Les démons de tout temps ont été ennemis de l'homme : car par l'envie du diable le péché est entré au cœur de l'homme : et étant perpétré au monde, la mort y a été introduite, laquelle n'y était point auparavant.

Et combien que quelques-uns ayent distingué ce mot, en sens et entente double, bonne ou mauvaise, suivant les termes de *Calodémon*, et de *Cacodémon*, néanmoins toujours les effets en ont été mauvais.

Les Hébreux les appellent pour cet effet *Schidim*, c'est-à-dire, *Destructeurs ;* et de ce nom a été nommé le champ de *Siddin*, près de Gomorrhe, où fut donnée la première bataille récitée par l'Écriture sainte, depuis le déluge, dont les démons furent instigateurs, ainsi que les interprêtes des Hébreux en leurs langues hébraïque et rabinique, le donnent à entendre.

Ils content donc que les démons sont pernicieux au genre humain, et partant ils tâchent de l'assiéger en toutes sortes : néanmoins ils ne lui peuvent nuire sans la permission divine, et sans le

consentement de l'homme, ou inclination de perverse nature qui est équivalente à un tacite consentement.

Voilà pourquoi au Maillet des Sorciers, livre fameux entre les jurisconsultes, il est expressément montré qu'il y a entre les sorciers et les sorcières d'une part, et le démon d'autre part, toujours une certaine paction explicite ou implicite : celle-là qui est explicite se fait par entrevue, par parler et convention vocale, comme il est là dit : l'autre implicite se fait par adhérence et consentement volontaire, ou par imagination même : à quoi correspond cette inclination que nous avons dite, qui est en aucuns quelquefois naturellement, et quelquefois s'y forme par l'imbécillité du sexe féminin, par appréhension extravagante, en âge décrépit aux femmes vieilles et d'esprit foible : quelquefois aussi se forme ez entendement des hommes transportés de plus fortes passions exhorbitantes, selon les divers desirs des biens et honneurs mondains, et surtout de la cupidité de vengeance : même la curiosité des jeunes gens, auxquels toutes choses nouvelles sont en admiration, et s'y plaisent.

Il y a encore un autre moyen duquel le méchant se sert par son astuce diabolique : c'est que l'âge innocent lui étant en horreur, il pique de mor-

telles tentations les cœurs des pères et mères pour s'irriter contre les enfants pour de légères fautes, et par la corruption qui est au monde misérable que d'user d'imprécations, maudissons, diablements, blasphêmes, renoncements de Dieu et du salut, il advient quelquefois que le diable s'en prend à cette innocence encore foible de jugement, pour prévenir l'âge de maturité et de jugement, et les précipiter par ce moyen en un naufrage de tous vices, avec un abandon extrême.

Quelquefois des pères et mères sont si malheureux, étant préocupés du malin, qu'il les lui abandonnent par détestables et exécrables abominations illicites à dire, dont l'écriture fait mention, de sacrifier les enfants à Moloch, et les faire passer par le feu, et choses semblables.

Or, d'autant qu'il y a eu des hommes de tout temps qui n'ont jamais rien voulu croire de telles calamités et misères, même les voyant ils s'imaginent toujours que c'est plutôt quelque fallace des esprits humains, soit par malice, ou par simplesse : les autres les rapportent aux affections ou passions érotiques, hypocondriaques et fantastiques : les autres que c'est qu'aucuns instruisent ainsi certaines personnes à les contrefaire, et puis leur laisser jouer le jeu.

C'est pourquoi nous représentons entr'autres

telles illusions qu'il y a nécessairement de la vérité, par autres effets que des causes susdites ainsi supposées.

Premièrement, en Normandie, à Louviers, s'est vue une fille, laquelle surprise par le malin qui lui avoit représenté la figure d'un honnête homme, par ses persuasions elle fut induite à lui donner de ses cheveux, dont par telle occasion il en prit possession : et lors on s'aperçut de l'importunité que le malin lui faisoit, et qu'elle faisoit par son mouvement et instigation : elle est mise en justice : advint entr'autres choses mémorables que cet esprit malin combattit contre le prévôt Morel, lorsqu'il examinoit cette fille et que le malin la lui vouloit emporter ; néanmoins par la terreur de justice, il fut retenu, après avoir fait audit prévôt une grande estafilade au long de la main, vers le carpe qu'on appelle, c'est-à-dire le poignet. Depuis, la pauvre fille fut délivrée par l'assistance de l'église, et est encore vivante, mariée, a enfans, et se maintient en son ménage en tout bien et honneur.

Un autre exemple terrible d'une fille du pays de Lorraine, laquelle mise en un monastère contre son gré, et regrettant son ami, il s'en présenta un en sa figure, auquel elle promit l'abord de sa personne, et enfin après quelques années d'une si misérable vie, elle mit le feu sans feu dans le monas-

tère, et se retirant chez sa mère, elle lui coupa la gorge et à ses frères, qui est un récit aussi tragique qu'il est lamentable.

Celui d'un grand seigneur de ces pays-là qui a été obsédé par incantation jusques à la langue, que seule il avoit libre, étant mis en ce pauvre état par un méchant sien secrétaire et confident, dont il a été délivré en partie, et sera tout à fait (s'il plaît à Dieu bientôt) par le père général Ambrosien, docte et pieux, et lequel les diables craignent, tant pour sa bonne vie et piété, que pour la bénédiction de notre Saint-Père, laquelle il lui a conférée spécialement pour cela.

Et cette, est la différence des obsédés d'avec les possédés : c'est que les obsédés sont perdus des facultés et organes de leurs personnes, car aussi l'esprit malin ne s'en sert nullement : mais les possédés ont une telle invasion hostile de l'ennemi, qu'il parle par leurs bouches, agite leurs pensées, efforce leurs entendements, et leur fait faire et dire choses étranges, jusques aux secrets des cœurs, pourtant qu'il y en ait tant petit indice et signe qui se pourroient dire, toujours l'âme sauve ! car jamais encore l'esprit malin n'a eu puissance d'obséder ni posséder l'âme par telles agitations : mais il fait son impression sur les organes.

Outre ces exemples, il y en a un signalé encore

de présent à Paris (dont nous pouvons témoigner), d'une pauvre fille nommée Adrienne, laquelle ayant été occupée dès son âge de sept ans, par l'occasion d'une colère, dont son père étant transporté la donna au diable (comme ce méchant a dit parlant par sa bouche d'elle), ce que le père nie : ains que cela est advenu par une sorcellerie d'un qui lui demandoit sa fille en mariage, étant nubile, et auquel il l'avoit refusée : tant y a, que par la bouche de cette fille nous avons ouï et vu de nos yeux les étrangetés qu'il lui a faites, que par fois il l'a élevée en l'air que huit personnes ne pouvoient la rabaisser, par fois il la mise toute en un peloton, autrefois il lui a renversé la tête entre les deux talons, laquelle il lui débattoit furieusement : il me répondit aux langues hébraïque, grecque, latine, espagnole, italienne, et allemande, en parlant à moi. Il a répondu à un docteur de théologie en bas Breton, d'où le docteur étoit. Dans Amiens il a répondu en Turc à un capitaine qui parloit cette langue là. Il a donné quelquefois grande appréhension à aucuns de la religion prétendue, tellement que quelques-uns s'en sont convertis à la foi catholique : il les désignoit pour téls encore qu'ils le déguisâssent : il a par fois représenté si au vif les peines d'enfer, qu'on ne sauroit mieux, et notamment par paroles expresses remontré que les hommes sont trop heu-

reux, s'ils avoient égard que tous les péchés qu'ils commettent leur sont pardonnés, s'ils s'amendent, et font pénitence; et ainsi la miséricorde leur est préparée : mais lui et ses compagnons ne sauroient seulement se repentir, leur volonté ne se peut réduire au bien. Il a avoué n'avoir jamais pu faire commettre péché mortel à cette pauvre fille Adrienne. Il dit, étant pressé, qu'il est là *propter gloriam Dei*, et que *Deus vult*; toutefois, qu'il sortira, *parce que ton Christ*, nous disoit-il, *est plus fort que moi.*

Au spectacle misérable des vexations qu'il fait à cette pauvre fille, il y a de quoi appréhender les jugemens de Dieu contre les diables, pour profiter en sa crainte : et de quoi aussi admirer sa divine bonté en la préservation qu'il fait à l'âme de cette pauvre fille, et des douceurs qu'elle sent en elle-même quand ces efforts sont passés : tellement qu'elle parle puis après comme un petit ange; et trouvons par l'avis des docteurs, et pères entendus en ces pratiques, que son bon ange est merveilleusement fort par la grâce de Dieu. Jamais elle n'est en son bon sens et libre, qu'elle ne demande aux prêtres qui lui assistent, la bénédiction; et qu'elle ne se recommande à leurs prières, et de tous les gens de bien.

On a été un temps en opinion que ce fût une

feinte : mais enfin le bon père Ambrosien, général de son ordre, susnommé, en a levé tout scrupule qu'on en faisoit, l'ayant exorcisée, et lui a fait reconnoître Jésus-Christ pour son maître et seigneur, je dis à l'esprit malin.

Or, il faut en tout cela tenir une grande médiocrité, et que nous ne croyions pas aisément, d'autant que les esprits humains sont très-dangereux à eux-mêmes, en mille et mille inventions de tromperies et fraudes malicieuses, *qui citò credit, levis est corde :* mais au contraire aussi, il ne faut pas être si obstiné comme étoit Pharaon, voyant *immissiones malorum spirituum à Deo medio Egypti*, et tant plus il endurcissoit son cœur. C'est de fait une manifeste témérité, que de résister à l'expérience visible et sensible devant tout le monde; comme cela est vrai, il nous faut recommander à Dieu pour cela.

L'exemple en est formel, d'une pauvre religieuse d'Espagne, qu'on a tenue comme si elle eût été sainte, pour un temps, et ce, à cause de la haute contemplation des sens mystiques et des secrets divins de l'Écriture Sainte qu'elle représentoit, ensemble des prophéties et prédictions; mais enfin, le diable s'est découvert en elle. La sentence donnée contre cette religieuse, par l'inquisition, déclare apertement, qu'elle n'a jamais eu paction

avec le diable, mais qu'elle en a été abusée, transportée d'une vaine gloire pour se faire estimer sainte; et même, elle fait mention de ce qu'elle a dit dans ses prédictions, que le roi Sébastien de Portugal reviendroit, et aussi, qu'un glaive étoit apparu à elle de la main de Dieu, menaçant de ruiner l'Espagne à cause de son orgueil; et, qu'elle s'y étoit opposée par prières, dans l'Annonciade de Lisbonne. L'acte de l'inquisition fut fait en la grande église de ladite ville; de quoi l'on tient que le père et docteur Grenade qui l'avoit louée en ses écrits, en est mort de deuil d'y avoir été trompé. Elle fut jugée par ladite sentence de l'inquisition, seulement que ses sœurs lui marcheroient sur le ventre, toutes fois et quantes que elles iroient dîner, lui donnant la vie, d'autant qu'elle n'avoit jamais abusé, encore qu'elle eût été abusée. C'est assez de cette matière dont nous avons dit les causes cy-dessus.

FIN DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES SOMMAIRES

DU

TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER. — Page 41.

LIVRE II. — Page 101.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

2